Andrea NICOLOTTI

Le Saint Suaire de Besançon et le chevalier Othon de la Roche

Éditions Franche-Bourgogne

Le Saint Suaire de Besançon
et le chevalier Othon de la Roche

✦ Dans la même collection :

Cinq cents villages du comté de Bourgogne, entre Saône et Doubs vers 1567-1572, 6 tomes.

Villages, maisons et châteaux du Moyen Âge et de la Renaissance en Franche-Comté, Actes des journées de Vallerois, 2014.

Le concile provincial de Besançon en 1281 (à paraître).

Le trésor de Louis de Chalon (à paraître).

✦ Pour suivre l'actualité de nos publications et de nos activités, consultez notre site :

www.franche-bourgogne.fr

Illustrations de couverture :

Le Saint Suaire, relief, 2 rue Ernest-Renan à Besançon (photographie Andrea Nicolotti).
Écu de la Roche, Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon : Ms Chiflet 185 (détail).

Mise en pages et couverture : Isabelle Cêtre-Langonet, correctrice-relectrice.

Andrea Nicolotti

Le Saint Suaire de Besançon et le chevalier Othon de la Roche

Ouvrage publié avec le soutien de la
Fondation pour la protection du patrimoine culturel, historique et artisanal (Lausanne)

Traduit de l'italien par Cécile Brudieu.

Responsabilité éditoriale : Laurence Delobette, Paul Delsalle.

Éditions Franche-Bourgogne

ISBN 978-2-9546172-4-4
© Éditions Franche-Bourgogne, 2015
14 rue de Compostelle, 70230 Vy-lès-Filain

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon, aux termes des articles L.335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Préambule

Ce livre raconte l'histoire de l'invention et du succès d'une légende qui se déroule au Moyen Âge. Le personnage principal en est Othon de la Roche, chevalier du Comté de Bourgogne, croisé et premier seigneur latin d'Athènes. Ce croisé, narre la légende, pendant la conquête de Constantinople de 1204, aurait pris possession d'un trésor : une précieuse relique, dénommée par la suite Saint Suaire de Besançon. L'inventeur de cette légende, jusqu'à maintenant inconnu, fut un jésuite de Besançon qui vécut pendant la première moitié du XVIII^{e} siècle, auteur d'une *Dissertation sur le S. Suaire*. Cette dissertation ne fut jamais publiée, mais la légende qu'elle contenait eut une large diffusion et un franc succès. Aujourd'hui, au XXI^{e} siècle, beaucoup la considèrent encore véridique.

L'ouvrage contient :

- une brève histoire du Saint Suaire de Besançon, de son apparition (1523) à sa destruction (1794) ;
- quelques informations sur la vie d'Othon de la Roche ;
- la transcription, annotée et commentée, du manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon, composée de deux textes anonymes : une *Dissertation sur le S. Suaire*, écrite en 1714, et une *Dissertation qui prouve que le S. Suaire n'est pas authentique*, écrite trente ans plus tard environ ;
- les motifs qui m'ont permis d'identifier les deux auteurs anonymes : le jésuite Pierre-Joseph Dunod et l'abbé Jacques-Joseph Trouillet ;
- un examen philologique des falsifications historiques construites par l'auteur de la première *Dissertation*, falsifications qu'il réalisa en manipulant le contenu d'autres manuscrits dont il disposait et que, jusqu'à maintenant, malgré les recherches, personne n'avait identifiés ;

- une histoire de la diffusion de la légende du Suaire et de son utilisation à l'époque moderne ;
- un examen critique des publications modernes basées sur cette équivoque.

Ce que l'on raconte donc ici est un cas de pseudo-histoire médiévale inventée au Siècle des Lumières. Mais il s'agit d'un cas particulier, non seulement en raison de la modernité de l'invention, mais aussi parce que cette pseudo-histoire du suaire de Besançon a été réutilisée au début du XX^e^ siècle pour expliquer comment un *autre* suaire, celui qui est actuellement conservé à Turin, serait parvenu en France au début du XIII^e^ siècle. C'est sous cette forme qu'elle est mentionnée dans un grand nombre de publications contemporaines et qu'elle est régulièrement rediffusée au grand public à travers les moyens de communications de masse.

Cet épisode – créé au moment où l'historiographie s'attelait à codifier une méthode d'enquête historique scientifique et universelle – n'est donc pas seulement le récit d'une falsification construite dans le passé. Il témoigne aussi comment un faux peut être, aujourd'hui encore, accepté, modifié, adapté aux exigences du moment et perpétué à l'usage des générations futures. Enfin, cela démontre combien la recherche historique rigoureuse reste utile et nécessaire.

Note de l'éditeur : Nous avons retenu l'orthographe moderne « Chifflet » dans toutes les occurrences autres que les citations et mentions du manuscrit dit « Chiflet » de la Bibliothèque de Besançon.

Nous avons francisé autant que possible les indications bibliographiques, à l'exception des mentions en latin.

Notre marche typographique est basée principalement sur les normes appliquées à l'Imprimerie nationale – notamment ici en ce qui concerne les titres d'ouvrages, d'articles et de contributions (voir le *Lexique des règles typographiques en usage à l'Imprimerie nationale*).

Le suaire de Besançon : de quoi s'agit-il ?

Au Moyen Âge, à Besançon – et c'était une situation tout à fait particulière – coexistaient deux cathédrales et donc deux chapitres : celui de Saint-Jean, le plus ancien, et celui de Saint-Étienne, institué en 1033. Du XII^e^ au XIII^e^ siècle, les deux chapitres s'opposèrent de nombreuses fois parce que chacun des deux revendiquait la suprématie sur l'autre ; et la question, après de nombreuses vicissitudes, ne fut résolue définitivement qu'en 1253 quand les deux chapitres furent réunis.

On sait que, dès le XI^e^ siècle[1], dans une des deux cathédrales, celle de Saint-Jean, avait lieu chaque année, la nuit de Pâques, une représentation sacrée appelée « Jeu » ou « Mystère de la résurrection ». On y mettait en scène la découverte de la tombe de Jésus vide et de son suaire dans le sépulcre (représenté par le maître autel de l'église[2]). Les acteurs étaient des enfants habillés en anges et trois chanoines vêtus de blanc, avec un voile sur la tête, qui jouaient les trois Marie se rendant au sépulcre le dimanche matin. Cette représentation de la *visitatio sepulchri* est décrite dans un manuscrit liturgique bisontin légèrement antérieur à 1253, de la façon suivante :

> Le Saint jour de Pâques, pendant l'office de matines, on fait comme à l'habitude. Au moment de la troisième lecture, trois chanoines doivent être habillés, dans la sacristie, de façon à représenter les Marie, préparés de la façon suivante : d'abord ils porteront des amicts, sur la tête, de façon à couvrir leurs fronts, et des dalmatiques blanches, tenant en mains des vases d'or et d'argent. Après le troisième répons, ils sortent ainsi de la sacristie, précédés par un chanteur porteur d'une

1. Le code 4099 de la Herzog-August-Bibliothek de Wolfenbüttel, d'origine bisontine, en est une preuve.
2. À propos de cet usage, cf. J. K. BONNELL, "*The Easter Sepulchrum in Its Relation to the Architecture of the High Altar*", *Publications of the Modern Language Association of America* 31/4, 1916, p. 664-712.

chape rouge et d'un bâton, de cierges et d'un encensoir, chantant deux ou trois fois, du clocher jusqu'au chœur :
« Qui nous roulera [la pierre de la porte du tombeau ?] »
Revenus au centre du chœur, ils commencent pour la dernière fois le « Qui nous roulera » jusqu'au maître autel. À droite et à gauche de l'autel se trouvent deux enfants vêtus de blanc qui portent des amicts ; ils ont sur leurs épaules des ailes et des chapes rouges pliées, qui les entourent de la même manière que les diacres portent les étoles et ils répondent ainsi aux « femmes » en chantant :
« Qui cherchez-vous [dans le sépulcre, ô chrétiens ?] »
Les femmes :
« Jésus de Nazareth, [ô adorateurs du ciel] ».
Les anges :
« Il n'est pas ici, il est ressuscité [ainsi qu'il l'avait prédit. Allez et annoncez qu'il est ressuscité] ».
Les anges ôtent de l'autel les lins qui le couvraient[3]. Les femmes, à genoux, y apportent aussitôt en offrande leurs vases, en chantant :
« Alléluia, aujourd'hui le Seigneur est ressuscité, [est ressuscité le lion fort, le Christ fils de Dieu] », jusqu'à l'entrée du chœur.
Le chanteur s'approche alors d'elles et dit à la première Marie, en chantant :
« Dis-nous, Marie, qu'as-tu vu en chemin ? »
La première Marie répond :
« J'ai vu le tombeau du Christ [vivant et la gloire du ressuscité] » ;
La seconde, qui porte l'amict du suaire, dit seule :
« Les anges témoins, [le suaire et les vêtements] »,
en montrant le suaire, les vêtements et les anges. Et la troisième Marie dit :
« Le Christ, notre espérance, est ressuscité, [il nous précède en Galilée] ».
Le chanteur, en regardant le chœur, chante :
« Il vaut mieux croire la seule Marie [sincère, que la trompeuse tourbe des Juifs] ».

3. La levée de ce drap symbolisait la levée de la pierre du sépulcre.

Le chœur, à haute voix :
« Nous savons que le Christ [est vraiment ressuscité des morts. Toi, roi vainqueur, aie pitié de nous] ».
Les Marie retournent alors dans la sacristie comme elles en étaient venues, avec tous ceux qui étaient avec elles, et on entonne aussitôt le *Te Deum* à haute voix. Ceux qui se trouvent dans le chœur enlèvent les chapes rouges et enfilent les blanches ; et le chœur dépose les chapes noires jusqu'à ce que le *Te Deum* soit chanté entièrement[4].

4. Besançon, Bibliothèque municipale, Ms 98 (*Ordinarium ecclesiae Sancti Stephani Bisuntini*), fº 40 : "*In die sancto Pasche ad Matutinas fit sicut est consuetum. Quando tercia lectio dicitur, debent esse parati tres canonici in sacrario ad faciendum Marias, et in modum hunc ornari: primo debent habere amictos paratos super capita ita quod cooperiant frontes, et dalmaticas albas, et in manibus portantes fialas aureas vel argenteas; et ita procedunt de sacrario post tertium responsorium, precedente cantore cum capa rubea et baculo, precedentibus cereis et turibulo, cantantes usque ad tympanarium et usque in choro bis aut ter:* Quis revolvet [nobis lapidem ab ostio monumenti?]. *Cum venerint in medio choro, incipiunt ultimam vicem: Quis revolvet nobis, usque ante maius altare. A dextris et a sinistris altaris sunt duo pueri inducti admictis albis paratis, et super humeros alas habentes et capas plicatas rubeas super humeros circumdantes alas in modum quo ponunt diaconi stolas; respondent mulieribus sic:* Quem queritis [in sepulchro, Christicole?], *cantando. Et mulieres:* Ihesum Nazarenum [crucifixum, o Celicole]. *Et angeli:* Non est hic, surrexit [sicut praedixerat, ite nunciate quia surrexit]. *Et discooperiunt altare angeli linteaminibus quibus erat altare velatum. Et mulieres statim offerunt super altare fialas suas genu flexo, cantantes:* Alleluia, surrexit Dominus hodie, [surrexit leo fortis, Christus filius Dei], *usque in choro in introitu. Tunc venit cantor ad eas et dicit ad primam Mariam cantando:* Dic nobis Maria, quid vidisti in via? *Respondet prima:* Sepulchrum Christi [viventis, et gloriam vidi resurgentis]; *et altera, que portat amictum sudarii sola dicit:* Angelicos testes, [sudarium, et vestes], *ostendens sudarium et vestes et angelos. Et tercia Maria dicit: Surrexit Christus spes nostra,* [*precedet suos in Galileam*]. *Et cantor respiciendo chorum cantat:* Credendum est magis soli Marie [veraci, quam Iudeorum turbe fallaci]. *Et chorus alta voce:* Scimus Christum [surrexisse a mortuis vere: tu nobis, victor rex, miserere]. *Interim redeunt Marie per viam per quam venerunt in sacrario cum omnibus suis adiunctis, et statim incipitur* Te Deum *alta voce, et chorales devestiunt rubeas capas et vestiunt albas capas. Et chorus deponit capas nigras usquequo cantatum fuerit* Te Deum" (éd. W. LIPPHARDT, *Lateinische Osterfeiern und Osterspiele*, vol. 1, Berlin, De Gruyter, 1975, p. 112-113 ; cf. vol. 7, 1990, p. 78-81). On cite, d'ordinaire, le texte de ce Mystère dans la version publiée par J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, Antverpiae, apud Balthasarem Moretum, 1624, p. 53-55, qui n'est pourtant qu'une paraphrase résumée de l'original.

Ce genre de représentation sacrée de Pâques n'était pas particulier à Besançon, elle était très répandue. Ce qui était joué à Besançon est un exemple typique de théâtralisation du *Quem quaeritis*, un dialogue où les personnages mettaient en scène la découverte du sépulcre vide et montraient le suaire et les vêtements abandonnés du Christ ressuscité. En Angleterre, on en trouve des descriptions vers 950 dans la *Regularis Concordia*, mais il semble que l'origine en soit française et fasse partie de l'œuvre réformatrice de Odon de Cluny, abbé de Fleury[5]. Pour matérialiser le suaire aux yeux des fidèles, on utilisait un drap blanc qui, selon le manuscrit, avait les caractéristiques d'un amict, ce sous-vêtement liturgique de tissu blanc carré ou rectangulaire couvrant le cou et les épaules et sur lequel on revêt l'aube ; il avait donc les dimensions d'un grand mouchoir.

Il est maintenant nécessaire de faire un saut en avant du XIII^e^ au XIV^e^ siècle et de se déplacer de 200 kilomètres. C'est au cours de la deuxième moitié du XIV^e^ siècle, dans une petite église du village de Lirey, en Champagne, que se déroulèrent les premières ostensions de ce que l'on appelle aujourd'hui le Saint Suaire de Turin. Il s'agit d'un drap de lin tissé en chevron mesurant environ 4,41×1,13 mètres, qui contient la double image, frontale et dorsale, se joignant par la tête, d'un cadavre nu présentant les traces d'une série de tortures correspondant au crucifiement de Jésus de Nazareth décrit dans les Évangiles. Il existait déjà à l'époque d'autres suaires présumés du Christ aux quatre coins de l'Europe, mais aucun d'eux ne ressemblait à celui-là.

En 1418, le suaire de Lirey fut déplacé à Montigny-Montfort (Côte-d'Or), puis à Saint-Hippolyte (Doubs), et après 1438, il erra dans différents endroits et diverses villes jusqu'en Belgique, à Chimay ; finalement, il fut acheté par la Maison de Savoie en 1453 et ensuite placé

5. Cf. B. D. BERGER, *Le drame liturgique de Pâques*, Paris, Beauchesne, 1976 ; J. DRUMBL, *Quem Quaeritis. Teatro sacro dell'alto Medioevo*, Rome, Bulzoni, 1981 ; A. DAVRIL, « L'origine du *Quem quaeritis* », dans D. SAULNIER (éd.), *Requirentes modos musicos*, Solesmes, Abbaye Saint-Pierre, 1995, p. 119-136.

dans la Sainte-Chapelle de Chambéry, capitale du duché. Emmanuel Philibert transféra définitivement ce suaire à Turin en 1578[6].

Le suaire de Lirey-Chambéry-Turin qui reproduisait l'image du corps du Crucifié était devenu célèbre depuis que les Savoie l'avaient acquis. Il en circulait différentes copies peintes sur tissu, beaucoup d'entre elles reproduites directement d'après l'original et de mêmes dimensions. On en a retrouvé jusqu'à maintenant plus de cinquante. Les plus anciennes, comme celles qui ont été exécutées sur ordre de Marguerite de Habsbourg en 1502, ont disparu. La plus vieille copie qui nous est parvenue date de 1516 ; elle est conservée dans l'église de Saint-Gommaire, à Lierre, en Belgique. Les copies étaient souvent envoyées à des souverains, des princes, des prélats et des ambassadeurs qui les commandaient. Elles pouvaient être considérées à l'instar de véritables reliques, par le seul fait qu'elles étaient entrées en contact avec l'original. On racontait même, dans certains cas, que l'image présente sur la copie s'était formée miraculeusement par contact, sans intervention humaine[7].

Un suaire identique à celui de Turin, qui en était probablement une copie, apparut dans la ville de Besançon au cours du premier quart du XVI^e^ siècle ; il devint aussitôt célèbre, comme s'il était authentique, au point de faire concurrence à celui des Savoie[8]. Nous n'avons que des

6. Sur l'histoire du Saint Suaire de Turin, A. NICOLOTTI, *Sindone. Storia e leggende di una reliquia controversa*, Turin, Einaudi, 2015 (sous presse).

7. Cf. A. THIÉRY, *Une copie du suaire de Turin exécutée en 1516 et actuellement dans les archives de l'église Saint-Gommaire à Lierre*, Louvain, Nova et vetera, 1912 ; A. M. COLOMBO, "*La più antica copia della Sindone: l'esemplare di Lier*", dans *La Sindone nei secoli nella collezione di Umberto II*, Turin, Gribaudo, 1998, p. 218-220 ; L. FOSSATI, "*Le copie della Sacra Sindone a confronto con l'originale"*, dans *Sindon* 3, 1991, p. 33-56 ; P. COZZO, "Et per maggior divotione vorrebbe che fusse della medesima grandezza et che avesse tocato la istessa santa Sindone*. Copie di reliquie e politica sabauda in età moderna*", dans *Annali di Storia moderna e contemporanea* 16, 2010, p. 397-410.

8. Bibliographie essentielle : P. C. GUIBARD, *L'ostension du Saint-Suaire*, Annales Franc-Comtoises 4/7 (1867), p. 321-326 ; J. GAUTHIER, « Notes iconographiques sur le Saint Suaire de Besançon », *Procès-verbaux et mémoires* - Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1883, p. 288-327 ; ID., « Le Saint Suaire de Besançon

descriptions et des gravures du suaire de Besançon parce qu'il fut détruit pendant la révolution française. Il mesurait environ 2,50×1,30 mètres, était fait de deux morceaux de tissu cousus dans le sens de la longueur et figurait seulement l'image du corps du Christ de face. L'empreinte du corps était jaune et visible des deux côtés du drap. Les cheveux étaient d'une couleur différente de celle du corps. Contrairement à celui de Turin, on n'y voyait pas les blessures sanguinolentes des flagellations, mais seulement celles des cinq plaies principales (mains, pieds et côtes).

C'est la volonté de renouer avec la tradition des célébrations du Mystère de la nuit de Pâques, tombée en désuétude après 1500, qui fut l'occasion de faire apparaître à Besançon ce suaire illustré d'une image. On sait qu'en 1519 le chapitre métropolitain avait pensé la rétablir, mais cela était resté sans suite ; ce n'est que le 18 mars 1523 que le chapitre envoya rechercher à Dijon le texte théâtral de ce Mystère liturgique tombé dans l'oubli, parce qu'il souhaitait le faire représenter aux prochaines fêtes de Pâques :

> Au sujet d'un certain Mystère de la résurrection, qui doit être joué en la prochaine fête de la résurrection du Seigneur, si la chose paraît à propos, à la manière dont on le présente aujourd'hui, qu'on envoie messire Garnier à Dijon, aux frais du chapitre, pour récupérer ce Mystère[9].

---

et ses pèlerins », *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* 7, 1902, p. 164-185 ; J. GUILLAUME, « Le Saint-Suaire de Besançon », *La révolution française* 43, 1902, p. 5-16 ; [A. BLANCHET], *Un document sur le Saint-Suaire de Besançon - 1439-1794*, s.l., s.n., [1909] ; M. SPINELLI-FLESCH, « Le saint suaire de Besançon », *Barbizier* 28, 2004, p. 27-51 ; V. MARCELLI, « Les images du saint suaire de Besançon », *ibid.*, p. 53-102 ; B. DE VREGILLE, « Du Saint-Suaire de Lirey, Chambéry et Turin au Saint-Suaire de Besançon », *ibid.*, p. 17-25 ; ID., « L'apparition du Saint-Suaire », dans ID. *et al*. (éd.), *La cathédrale Saint-Jean de Besançon*, Besançon, Renaissance du Vieux Besançon, 2006, p. 59-60.

9. Délibérations du Chapitre métropolitain, 18 mars 1523 : "*Pro quodam misterio resurrectionis in proximo festo resurrectionis Domini ludendo, si temporis oportunitas affuerit, prout hodie relatum extitit, mittatur d.us Garnerius capituli sumptibus apud Divionem ad predictum misterium recuperandum*" (Archives départementales du Doubs, G 192 ; éd. J. GAUTHIER, *Notes iconographiques*, *op. cit.*, p. 290).

Mais cette fois le Mystère ne sera plus joué en l'église de Saint-Jean mais en celle, concurrente, de Saint-Étienne. Il faut donc un nouveau linge pour représenter le suaire. Parmi les délibérations du chapitre métropolitain du 27 mars 1523 où on programme le prochain Mystère de Pâques, on donne ordre de confectionner un coffret muni d'une triple serrure et d'une triple clé pour enfermer « le suaire ou linceul qu'il était d'usage de montrer ». On donnait au marguillier, chargé de la garde du Suaire, l'ordre de ne jamais le montrer à personne, sans la présence de deux ou trois membres du chapitre[10]. Évidemment dans le coffret se trouvait un nouveau linge peint que Besançon ne connaissait que depuis peu, et dont on pouvait remarquer le puissant attrait de curiosité exercé sur les fidèles. Ce n'était plus un morceau d'étoffe quelconque, qui eût pu être remplacé par n'importe quel autre, mais une étoffe illustrée d'une image commandée par le Chapitre à l'occasion de la reprise du Mystère scénique de Pâques, linge orné de l'image peinte de Jésus mort au sépulcre, pareille à celle que l'on pouvait admirer depuis longtemps sur le suaire de Lirey-Chambéry-Turin, objet de tant de pèlerinages.

À la fin de la délibération du chapitre du 27 mars est écrite de la main du chanoine François d'Orival – historien du Saint Suaire du XVII^e^ siècle – cette note qui dissimule mal son embarras devant ce texte, le plus ancien qui mentionne le suaire de Besançon :

> Nota qu'en tous les tomes des actes capitulaires que seullement commencent depuis l'an 1412 (et aultres au chapitre n'y a de présent plus anciains) ne se treuvera que le S. Suaire fut accoustumé d'estre

10. Délibérations du Chapitre métropolitain, 27 mars 1523 : "*In proximo resurrectionis Domini nostri festo fiat misterium resurrectionis in ecclesia sancti Stephani hora consueta, iuxta formam regestri super hoc visi et correcti, ostendendo sudarium seu sindonem ostendi consuetum, prout moris est a cetero, in scrinio noviter per fabriciarium sancti Stephani fieri faciendo et eum tribus seris et clavibus clavidendo; qui fabriciarius oblaciones a cetero ex illo provenientes recipere habeat de illis matriculario dicti sancti Stephani iuxta discretionem dominorum donendo et de quo sudario minima fiat ostensio, nisi vocatis duobus aut tribus dominis canonicis*" (éd. J. GAUTHIER, *Notes iconographiques*, *op. cit.*, p. 290).

> monstré en publique, mais bien en particulier pour entendre cest texte : *ostendi consuetum* (scavoir particulièrement) *sed non in publico, nisi tempore D. Prothadii, et priusquam templum conflagraret nec alibi aliter reperietur*[11].

Les délibérations du chapitre du 8 août 1523 montrent que le nouveau suaire ne restera pas seulement un objet symbolique à utiliser pendant la liturgie : ce jour-là, on établit que ce suaire « ait faculté d'être très dévotement vénéré et montré à l'avenir avec la plus grande dévotion, l'honneur et la révérence dus » à l'occasion des fêtes de Pâques, de l'Ascension et de l'Invention du corps de saint Étienne (3 août)[12]. Il est utile de le souligner : les recherches dans les archives civiles et ecclésiastiques de Besançon montrent que l'on ne remonte pas au-delà de 1523 dans la mention de la prétendue relique ; aucun historien ne l'avait jamais mentionné auparavant et ni les livres, ni les calendriers liturgiques ne citent ce culte avant le XVII^e^ siècle[13]. Il est de plus inutile d'en appeler à l'argument des destructions de nombreux documents[14] pendant la révolution française parce que, même avant ces événements, les historiens locaux n'avaient pu trouver aucune mention de cette relique.

---

11. Éd. J. GAUTHIER, *Notes iconographiques*, *op. cit.*, p. 290.

12. Délibérations du Chapitre métropolitain, 8 août 1523 : "*Ut sanctum sudarium in ecclesia sancti Stephani existens devotissime venerari et ostendi in futurum possit et valeat, cum honore et reverencia debitis a cetero, de illo fiat solum ostensio diebus festorum resurrectionis Domini nostri Ihesu Christi, ascensionis eiusdem Domini et inventionis sancti Stephani cuiuslibet anni et non ultra, nisi favore et contemplatione magnarum et egregiarum personarum hoc procederet, in quo casu fiat cum conclusione seu congregatione capitulari super hoc fienda et non alias*" (éd. J. GAUTHIER, *Notes iconographiques*, *op. cit.*, p. 291-292).

13. Voir par exemple S. LEGENDRE, *Nos decanus et capitulum Ecclesie Bisuntine. Le chapitre cathédral de Besançon, un corps social et son insertion dans l'État bourguignon (1404-1477)*, Université de Franche-Comté de Besançon, 2011 ; R. JUROT, *L'ordinaire liturgique du diocèse de Besançon*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 1999, p. 157-158.

14. Comme le fait D. C. SCAVONE, "*The History of the Turin Shroud to the 14th Century"*, dans A. BERARD (éd.), *History, Science, Theology, and the Shroud*, Amarillo, Man in the Shroud Committee, 1991, p. 198-199.

En 1528, un membre du chapitre pense que le Saint Suaire doit occuper une place plus honorable. Il existe une chapelle latérale, bâtie du côté droit du transept, sous le vocable de Saint-Maimboeuf, ornée de statues et d'un retable placé par le chanoine Henri Garnier. Cette chapelle paraît la plus convenable pour la dépose du Saint Suaire, mais on ne peut l'exposer sans enlever les statues placées sur l'autel ; le chanoine Jean Garnier proteste parce qu'il ne veut pas faire enlever les statues de pierre jadis offertes par son oncle[15]. Son attitude fait penser que le Suaire n'était pas encore considéré par le clergé même comme un objet de grande valeur.

En 1531, le Suaire est placé dans un tabernacle adéquat, créé pour cet usage. Le 7 décembre, l'official, archidiacre de Salins, raconta que, s'étant voué au Saint Suaire, il a échappé à un péril mortel : il désirait donc qu'on pût trouver dans la cathédrale Saint-Étienne un lieu convenable pour y déposer la précieuse relique. Par conséquent, on demanda au chanoine Garnier l'autorisation d'enlever les statues du retable et de les poser contre un mur de la chapelle[16].

Le suaire que l'on utilisait au Moyen Âge à l'occasion de la mise en scène du Mystère n'avait rien de particulier ; on ne pensait pas nécessaire de la placer dans un endroit prestigieux et il n'était pas objet de vénération. Il n'avait jamais été à l'origine de mouvements de foule. C'était un quelconque linge de tissu blanc, doté d'un rôle symbolique, incapable de piquer la curiosité des fidèles. Au contraire, à l'Ascension 1533, ce furent trente mille pèlerins environ qui participèrent à la cérémonie d'ostension du nouveau suaire peint et, en 1544, on décida d'instituer une confraternité consacrée à la sainte relique. Désormais la cathédrale était devenue trop petite pour contenir tous les pèlerins qui accouraient les jours d'ostension :

15. J. GAUTHIER, *Département du Doubs. Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Archives ecclésiastiques. Série G*, tome 1, Besançon, Jacquin, 1900, p. 128 : Archives départementales du Doubs, G 193 (19 juin 1528).
16. J. GAUTHIER, *Département du Doubs*, *op. cit.*, p. 130 (G 193).

Un théâtre attenant à la cathédrale est édifié. C'est tout d'abord une construction temporaire en bois, puis en pierre et faite pour durer. Elle suit la pente naturelle du terrain et par conséquent se trouve en contrebas des spectateurs. De bonne heure, le matin, les pèlerins sont arrivés. Ils attendent, les yeux fixés sur le théâtre du Saint Suaire. Pour l'instant, ils ne voient que des rideaux tirés. À l'intérieur de la cathédrale, depuis la chapelle où est conservé le Saint Suaire, une théorie de chanoines couverts de leur chape s'est mise en route, avec d'autres clercs. L'officiant marche en tête, tenant dans ses mains le coffret précieux. Soutenus par des musiciens, ils chantent *Iesu nostra redemptio*. Dehors comme dedans, maintenant que la cérémonie a commencé, chacun est plus attentif. Les clercs accèdent directement au théâtre depuis l'intérieur de l'église et se positionnent derrière l'autel. Le coffret est posé sur l'autel. Le Saint Suaire est sorti et déplié. Alors, on ouvre les rideaux. Tout est rouge et or. Les fidèles découvrent le dais somptueux qui théâtralise la scène, l'autel entouré de cierges allumés, les clercs dans leurs plus beaux vêtements sacerdotaux. La musique les tient sous son charme. Le moment tant attendu est enfin arrivé : le Saint Suaire est présenté, tenu par un chanoine à chaque extrémité et par l'archevêque au milieu[17]. Il est présenté de toutes parts, au sud, à l'est et au nord, à l'endroit et à l'envers, trois fois de suite. La déclivité du terrain permet de voir les traces des stigmates sur le linceul. Les croyants sont transportés par la dévotion. L'émotion est à son comble. Avant qu'elle ne retombe, vite, le Saint Suaire est replié « afin de laisser la dévotion en la mémoire des assistants là où si la chose est prolongée la dévotion se perd et la confusion y arrive[18] ». Les clercs sont admis à le baiser. Ils y appliquent les chapelets que les fidèles ont remis à cet effet, puis le rangent dans son écrin enveloppé de soie rouge. Le

17. Les deux plus anciens chanoines assistent l'archevêque de Besançon : délibération de 1599.

18. François Guenard, 1629, cité par A. CASTAN, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, tome 32, Paris, Plon, 1897, p. 72-73.

> peuple jette sur le théâtre des couronnes de fleurs. Parfois même, certains, plus impatients, ont lancé leur présent durant l'ostension[19].

Aucun document de l'époque n'aide à comprendre en détail comment un morceau de tissu utilisé pour une représentation théâtrale a pu, en aussi peu de temps, devenir objet de vénération. D'où provenait ce suaire, différent de celui du XIII^e^ siècle et duquel on ne dira qu'en 1573, pour la première fois, qu'il figurait une image du Christ ? Il est probable que le suaire de Besançon n'ait été qu'une simple copie de celui de Lirey-Chambéry-Turin (ou une copie de la copie, ou bien encore la copie d'un modèle commun de ces deux-là). Pendant de longues années, à partir de 1418, le suaire de Lirey était conservé à Saint-Hippolyte qui se trouve non loin de Besançon ; pendant une certaine période, Marguerite de Charny l'avait emmené avec elle au cours de ses pérégrinations européennes et, au XVI^e^ siècle, il se trouvait désormais à Chambéry. On peut donc faire l'hypothèse que quelqu'un ait pensé utiliser pour la nouvelle représentation sacrée, non plus un amict blanc comme on en avait l'habitude au Moyen Âge à Saint-Jean, mais un linge peint avec une image de Jésus comme sur le célèbre suaire de Lirey[20]. En raison de cette peinture, si évocative, l'intérêt pour le Mystère laissa la place à la vénération de l'objet en soi.

Mais le suaire de Besançon n'avait pas d'histoire et il fallait l'inventer. D'où venait ce suaire, qui n'est mentionné nulle part dans les plus anciens documents et chroniques de la cité et qui, en 1523, n'était encore considéré que comme un utile accessoire du Mystère de Pâques ? Au début, on raconta qu'il était parvenu dans la ville au V^e^ siècle, à l'époque de l'évêque Célidoine[21]. En 1609, François d'Orival, archidiacre de Luxeuil

19. M. SPINELLI-FLESCH, « Le saint suaire de Besançon », *op. cit*., p. 33-35.

20. On ne peut donc pas affirmer qu'au XII^e^ siècle il existait deux suaires concurrents (comme le fait par exemple CARDINI, "*La Sindone. Note storiche*", *Vita e pensiero* 72 [1989], p. 194), parce que celui de Besançon n'existait pas encore, au moins en tant que relique.

21. L. GOLLUT, *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, Dole, Dominique, 1592, p. 52.

et chanoine de Besançon, écrivit l'histoire de façon très détaillée : en 417, l'empereur Honorius avait obtenu de Jean, patriarche de Jérusalem, le bras de saint Étienne et l'avait ramené à Rome. À la suite de cet épisode, Théodose II, qui voulait le placer en un lieu sacré plus adéquat, fut informé en songe qu'Hélène, mère de Constantin, avait déjà fait de nombreux dons à l'église Saint-Étienne de Besançon et décida donc d'y envoyer la relique. Il le fait par l'intermédiaire de Galla Placidia, la sœur d'Honorius, en y ajoutant le Suaire que sa femme, Eudocie, avait rapporté d'un pèlerinage à Jérusalem. Le Suaire et le bras de saint Étienne arrivent donc à Besançon « environ l'an 33 de son empire... le troisième jour d'aost » – c'est-à-dire en 454 – avec « le peigne de Nostre-Dame, quelque peu de ses cheveux, le chef de S. Agapite martyr... les corps des sainctz Epiphane et Isidore martyrs... et une partie de la lisière de la robe de Nostre-Seigneur ». C'est ainsi que les reliques furent accueillies solennellement par Célidoine et dix autres évêques qui s'étaient rendus dans la ville en suivant un signal divin[22].

Quelques années après, Pierre Despotots avança, lui, la date de 447[23]. La chronographie sacrée de Jacques Gaultier proposa d'abord la date de 417, puis celle de 439[24]. D'aucuns mentionnèrent le nom de Licinia Eudoxia

22. F. D'ORIVAL, *Le Sainct-Suaire de Besançon : antiquité, miracles et vénérations d'icelluy* ; Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Chiflet 4, f^os^ 169 r^o^-169 v^o^. Le même traité, dédicacé aux archiducs Albert et Isabelle d'Autriche, se trouve aux Archives départementales du Doubs, 45 G, et aux Archives départementales du Jura, 35 J 219, f^os^ 87 r^o^-106 v^o^.

23. P. DESPOTOTS, « Recueil de plusieurs choses mémorables appartenant à la cité selon le temps qu'elles sont passées », dans *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté* 7, 1876, p. 286 : « L'an 447, Celidonius étant évêque, Théodose le Jeune, empereur, envoya à Besançon ses ambassadeurs, le prétieux et très saint Suaire de notre Rédempteur, le saint bras du protomartyr S. Étienne, de la fimbre ou bout de la robbe de Notre-Seigneur, le peigne de la Vierge Marie, les corps des SS. Épiphane et Isidore avec le chef de S. Agapite. Lors commandoit en la cité, pour l'empereur, Galla Placidia, sa parente. »

24. J. GAULTIER, *Table chronographique de l'estat du christianisme depuis la naissance de Jésus iusque à l'année MDCXII*, Lyon, Roussin, 1613, p. 281 ; ID., *Table chronographique [...] iusque à l'année MDCLXXII*, Lyon, Arnaud & Borde, 1673, p. 381.

(422-462), fille de Théodose et épouse de Valentinien III[25]. Il est certain, de toute façon, que la vénération du bras de saint Étienne et des autres reliques citées ci-dessus étaient l'objet d'un culte local très ancré à Besançon, datant du Moyen Âge et largement antérieure à celle du Suaire qui n'existait pas à cette époque : l'histoire du Suaire fut donc clairement un ajout de l'époque moderne à une histoire déjà connue, qui concernait un culte préexistant[26].

En 1624, le médecin et historien bisontin Jean-Jacques Chifflet écrivit un livre en latin à propos des lins sépulcraux de Jésus qui eut un grand succès et fut traduit en français[27]. Chifflet rejeta toutes les théories précédentes parce qu'il ne put trouver aucune preuve de l'existence d'un saint suaire à Besançon dans les textes anciens de la ville. Il estima, en particulier, que le texte de François d'Orival était « contraire à la vérité et à l'histoire, duquel il faut garder de se servir, comme estant très important que telle chose ne passe à la postérité[28] ». Il s'agit d'un fait à souligner parce que, seulement quinze ans auparavant, dans le mai du 1509, le texte d'Orival avait été examiné par le chapitre de Besançon qui l'avait jugé « conforme à la doctrine de l'Église apostolique et romaine et correspondant à l'histoire et tradition de nostre Église », et « digne d'estre imprimé » ; le chanoine avait reçu la même approbation de René Ayrault, recteur du Collège des Jésuites de Besançon, de l'inquisiteur Dominique Lambert et des frères Minimes Jean Cherez et André Baird[29]. C'est donc la

25. L'auteur de la deuxième *Dissertation* du manuscrit publié dans ce livre le raconte.

26. Voilà pourquoi un hymne médiéval qui cite les reliques apportées à Besançon ne mentionne pas le Suaire : G. M. DREVES, *Analecta hymnica Medii Aevi*, vol. 10, Leipzig, Reisland, 1891, § 221. La légende était encore vivace au XIX^e^ siècle : *Vie des saints de Franche-Comté*, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon, tome 1, Besançon, Turbergue, 1854, p. 140-147.

27. J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, Antverpiae, apud Balthasarem Moretum, 1624 ; publié sous forme de résumé en français dans une œuvre de André de Campans Parisien, avec le titre de *Hierothonie de Jésus-Christ, ou discours des saincts suaires de Nostre Seigneur*, Paris, Cramoisy, 1631.

28. Note manuscrite de 1620 ajoutée à la fin du texte de d'Orival, conservé à la Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Chiflet 4, f^o^ 177 v^o^.

29. J. GAUTHIER, *Département du Doubs*, *op. cit.*, p. 156 (G 201) nous informe que le traité de d'Orival fut examiné devant le chapitre le 7 mai 1509 ; les approbations sont

démonstration qu'il existait une opinion répandue et commune à propos de l'arrivée du suaire à Besançon, mais aussi qu'il n'y avait pas de documents qui pouvaient la confirmer et auxquels Chifflet aurait pu se référer.

Chifflet préféra donc inventer une histoire *de novo* : il était probable qu'un chanoine de l'église de Saint-Étienne avait acquis le Suaire en Palestine au cours de la croisade à laquelle il avait participé à la suite de l'évêque de Besançon, Hugues III (dans les années 1108-1109)[30]. Chifflet connaissait la tradition médiévale de la représentation du Mystère ou Jeu de la résurrection et il trouva donc tout naturel de faire coïncider le suaire symbolique sans image à usage théâtral (le petit amict blanc) et le grand Suaire peint qui était désormais vénéré comme une relique, alors qu'il s'agissait en fait de deux objets distincts.

Cependant, comment expliquer le silence des sources qui dura des siècles, jusqu'en 1523 ? À ce propos, Chifflet invoque un incendie survenu dans la cathédrale pendant le carême de 1350[31] qui aurait détruit tous les documents (les incendies demeurent une panacée pour les historiens en mal d'explications !). En effet, en mars de cette année-là, probablement le 6, il y eut un gros incendie qui provoqua beaucoup de dégâts aux deux cathédrales[32] ; et l'on prétendit, bien évidemment, qu'au cours de cet incendie, les documents qui prouvaient l'authenticité du Suaire partirent en fumée, alors que la relique fut sauvée. Chifflet nous raconte que, pour la préserver du feu, elle fut jetée dans un recoin caché de l'église (son traducteur français précise que ce serait le fait d'un chanoine qui aurait oublié d'aller ensuite la rechercher[33] !). Pendant quelques temps, on pensa donc qu'elle avait été détruite. Mais quelques années après, le Suaire se serait fait

transcrites par Vaulchier, *Journal. Tome III*, Archives départementales du Jura, 35 J 219, f^os^ 106 r^o^-106 v^o^.

30. J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi*, *op. cit.*, p. 52-54.

31. Les sources de l'époque citent la date 1349 parce que, selon le calendrier médiéval de cette région, la nouvelle année commençait à Pâques.

32. Cf. P. GRESSER, *Calamités et maux naturels en Franche-Comté aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, Besançon, Cêtre, 2008, p. 258-265.

33. J.-J. CHIFFLET, *Hierothonie de Jésus-Christ*, *op. cit.*, p. 48.

retrouver, intact, en émettant une lumière divine là où il était caché, attirant ainsi l'attention des prêtres. On appela alors deux excellents peintres qui, après avoir examiné attentivement l'image, certifièrent qu'elle n'était pas faite de pigments, ni de main d'hommes, mais de sang et d'onguent. À partir de ce moment, la relique aurait manifesté son authenticité en réalisant des guérisons et même des résurrections[34]. La suite du livre de Chifflet est consacrée au récit des miracles en tout genre que le Suaire aurait effectués.

Alors combien de temps dura cet "oubli" du Suaire dans un recoin de l'église ? Chifflet parle de « quelques années » seulement. Le chanoine François d'Orival, par contre, écrit en 1609 que la relique avait été retrouvée « environ [en] l'an 1517 », c'est-à-dire presque deux siècles plus tard. C'est tout à fait compréhensible puisqu'il savait bien qu'aucun document, même parmi ceux qui avaient été écrits après l'incendie, ne mentionnait le Suaire avant le XVI^e^ siècle. Il était alors plus vraisemblable pour lui de soutenir qu'il était resté caché jusqu'à cette date et que donc personne n'en avait parlé[35].

Mais l'histoire de Chifflet était destinée aussi à être remplacée par une nouvelle théorie (la troisième !) qui partait du principe – aujourd'hui encore largement partagé par de nombreux chercheurs qui travaillent sur le suaire de Turin – qu'un suaire figurant l'image du Christ comme ceux de Turin et de Besançon avait été conservé à Constantinople jusqu'à la quatrième croisade de 1204[36]. C'est l'auteur anonyme de la *Dissertation sur le S. Suaire*, contenu dans le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon, qui, en 1714, proposa cette nouvelle reconstruction historique. Cette Dissertation est publiée pour la première fois dans ce livre, et j'ai identifié l'auteur jusque-là anonyme : il s'agit du

34. J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 66-71.

35. F. D'ORIVAL, *Le Sainct-Suaire de Besançon*, *op. cit.*, f° 172 v°.

36. On fera coïncider, par la suite, ce suaire constantinopolitain avec une étoffe décorée dont parle le croisé Robert de Clari. J'ai déjà amplement commenté cette hypothèse que je considère très improbable : A. NICOLOTTI, "*Una reliquia costantinopolitana dei panni sepolcrali di Gesù secondo la Cronaca del crociato Robert de Clari*", dans *Medioevo greco* 11, 2011, p. 151-196.

jésuite Pierre-Joseph Dunod. Même si le texte ne fut jamais imprimé, sa partie historique fut résumée et reproposée en 1750, sans que son auteur ne soit cité, par François Ignace Dunod de Charnage, petit-neveu de Pierre-Joseph, dans son *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, donnant un large écho à cette théorie. En voici le contenu : le Suaire aurait été subtilisé à l'empereur de Constantinople au cours de la quatrième croisade de 1204 par le chevalier Othon de la Roche ; celui-ci l'aurait alors envoyé en France, à son père Ponce, au château de sa famille (à 26 kilomètres de Besançon) ; Ponce, en 1206, l'aurait finalement donné à l'évêque de Besançon, Amédée de Dramelay[37] (ce qui est d'ailleurs impossible, étant donné que Ponce mourut en 1203).

Voilà comment Dunod de Charnage présenta cette théorie en 1750 :

> Otton de la Roche se distingua si fort, qu'il fut récompensé de ses services par le don des principautés d'Athènes et de Thèbes, et que Jérôme Turrita gentilhomme arragonnois, présent à cette expédition, dit que les princes croisés lui laissèrent une des plus belles reliques qui fût à Constantinople [*Manuscrit de l'Escurial]. On lit d'ailleurs dans les cartulaires des abbayes d'Acey et de la Charité, et dans une généalogie manuscrite sur du vélin de Pierre de Luxembourg comte de Conversan, héritier par Marguerite d'Anguien sa mère, de la branche de la Maison de la Roche, qui a possédé les principautés de Thèbes et d'Athènes, que Otton de la Roche avoit envoyé cette relique à Ponce son père, qui la donna en 1206 à Amédée de Tramelai archevêque de Besançon [*Manuscrits de Mr. Jules Chifflet abbé de Balerne, chancelier de Toison d'or][38].

37. À propos de cet évêque cf. R. LOCATELLI, *Sur les chemins de la perfection : moines et chanoines dans le diocèse de Besançon vers 1060-1220*, Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1992, p. 331-338.

38. F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, vol. 1, Besançon, Daclin, 1750, p. 408. Que ce soit devenu une explication « officielle » pour l'Église de Besançon est démontré par J. RICHARD, *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude*, vol. 1, Besançon, Cornu, 1847, p. 444, et L. LOYE, *Histoire de l'Église de Besançon*, tome 2, Besançon, Jacquin, 1902, p. 213-215.

À la différence des hypothèses précédentes, celle-ci semblait se baser sur une série de manuscrits identifiables et clairement mentionnés. En réalité, comme on le verra plus loin, à l'origine de cette théorie, il y a une falsification opérée en 1714 par le jésuite Dunod. Il est intéressant d'observer que, toujours en 1714, le P. Varin, minime, raconte qu'il a trouvé dans la bibliothèque de son couvent un manuscrit antique, rapportant que le Saint Suaire, donné à l'église de Besançon par Théodose, est resté 753 ans caché dans le mur de Saint-Étienne, où Hugues II le retrouva. Cela démontre qu'à l'époque il était encore possible de discuter sur des histoires tout à fait contradictoires[39].

Comment les fidèles de Besançon réagissaient-ils à la présence de deux célèbres suaires empreints d'une image, un dans leur ville et un à Turin ? Pour Louis Richeome, cela ne représente pas un problème : « ne faut pas esbäir qu'elles se trouvent en divers lieux, car il se peut faire que plusieurs ont été tirées ensemble, ou que celui qui a tiré les premiers miraculeusement, les a multipliés miraculeusement[40] ». Jean-Jacques Chifflet alla jusqu'à les déclarer tous les deux authentiques : celui de Turin aurait servi à envelopper le corps du Christ déposé de la croix et à le transporter au sépulcre ; par contre, celui de Besançon – le *sudarium* de l'Évangile de Saint-Jean – n'aurait ensuite que recouvert la partie antérieure du corps une fois étendu dans le sépulcre[41]. Voilà pourquoi sur le suaire de Turin, il y a beaucoup de traces de sang et sur celui de Besançon, il n'y a que les empreintes des cinq blessures plus importantes : le cadavre, une fois enlevé du premier suaire et avant d'être enveloppé dans le second, aurait été lavé. Pierre-Joseph Dunod considère que le suaire de Turin a servi non seulement à transporter le corps, mais aussi à recouvrir le cadavre du Christ qui se trouvait directement en contact avec le suaire de Besançon.

39. J. GAUTHIER, *Département du Doubs*, *op. cit.*, p. 187 : Archives départementales du Doubs, G 217 (12 septembre 1714).
40. L. RICHEOME, *Trois discours pour la religion catholique, les miracles, les saincts, les images*, Bordeaux, Millanges, 1598[2], p. 613.
41. J. J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 40-49, 145-150.

Pendant ce temps, à Besançon comme à Turin, le suaire était exposé régulièrement ou montré en privé à d'illustres personnages. On organisait des ostensions solennelles et des processions et, grâce à lui, on recueillait de riches offrandes. On racontait que le Suaire avait accompli différents miracles et guérisons et il en fut réalisé des copies peintes. En 1668, le chapitre décida d'enlever le Saint Suaire de l'église de Saint-Étienne – qui devait être démolie – et de le transporter avec toutes les reliques dans celle de Saint-Jean ; il y sera déposé, sur l'autel de Notre-Dame, le 14 décembre[42]. En 1748, à l'intérieur de la cathédrale, fut posée la première pierre d'une nouvelle chapelle du Suaire dans laquelle la relique fut transférée en 1756. Cette chapelle existe encore aujourd'hui.

Cependant l'authenticité des suaires ne faisait toujours pas l'unanimité. Le prêtre Adrien Baillet (1649-1706), dans son imposante *Vies des saints*, ne considère pas ces suaires crédibles[43]. En pleine période illuministe, la position prise par le chanoine parisien, Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790), confesseur de la famille royale et universitaire de Besançon est significative[44] :

> Les linceuls ou suaires que l'on montre dans plusieurs églises ne peuvent avoir servi à la sépulture du Sauveur, d'autant plus que le tissu de ces suaires est d'un ouvrage assez moderne. Il est probable que, dans le douzième et le treizième siècle, lorsque la coutume s'introduisit de représenter les mystères dans les églises, on représenta, le jour de Pâques, la résurrection de Jésus-Christ. On y chantoit la prose *Victimae paschali*, etc., dans laquelle on fait dire à Madelaine : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam vidi resurgentis, angelicos testes, sudarium et vestes*. Au mot *sudarium* on montroit au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli. Ces

42. J. GAUTHIER, *Département du Doubs*, *op. cit.*, p. 173 (G 207).

43. A. BAILLET, *Les vies des saints et l'histoire des festes de l'année*, tome 4, 1re partie : *L'histoire des festes mobiles*, Paris, Nully, 1703, coll. 259-265.

44. Pour sa biographie, consulter S. ALBERTAN-COPPOLA, *L'abbé Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790). Des Monts-Jura à Versailles, le parcours d'un apologiste du XVIIIe siècle*, Paris, Champion, 2010.

> linceuls ou suaires, conservés dans les trésors des églises, pour qu'ils servissent toujours au même usage, ont été pris dans la suite pour des linges qui avoient servi à la sépulture de notre Sauveur ; voilà pourquoi il s'en trouve dans plusieurs églises différentes, à Cologne, à Besançon, à Turin, à Brioude, etc. ; et l'on s'est persuadé qu'ils avoient été apportés de la Palestine dans le temps des croisades. Il ne s'ensuit point de là que ces suaires ne méritent aucun respect, ou que le culte qu'on leur rend est superstitieux. Ce sont d'anciennes images de Jésus-Christ enseveli, et il paroît certain que plus d'une fois Dieu a récompensé par des bienfaits la foi et la piété des fidèles qui honorent ces signes commémoratifs du mystère de notre rédemption[45].

Son explication est très proche de la réalité. Il ne se trompe que sur un point : il n'est pas vrai qu'à Besançon, la nuit de Pâques, « on montroit au peuple un linceul empreint de la figure de Jésus-Christ enseveli » parce que, comme on l'a déjà vu, le suaire médiéval théâtral sans image n'était pas le Suaire qui commença à être vénéré en 1523. Bergier en effet n'était pas informé à ce propos.

La dévotion envers le Suaire bisontin continua malgré tout jusqu'à la Révolution. En 1790, la municipalité craignait que, pour la traditionnelle ostension du Saint Suaire de la *dominica in albis*, les rassemblements de foule ne dégénèrent : on demanda donc à l'archevêque de l'annuler. Mais très vite les événements s'aggravèrent et l'évêque, lui-même, dut abandonner son diocèse. La cathédrale de Saint-Jean, le 20 novembre 1793, devint un temple où on célébrait le culte de la Raison des Hébertistes athées et puis, l'année suivante, le culte de l'Être suprême des Montagnards déistes.

En fouillant dans les archives du chapitre métropolitain, le citoyen Odile, membre du district de Besançon, trouva un poncis avec les contours du dessin du Saint Suaire et courut faire part de sa découverte à ses collègues. Le 27 mars 1794, les autorités civiles révolutionnaires se rendirent dans la cathédrale « pour comparer le poncis trouvé hier aux

45. N. S. BERGIER, *Encyclopédie méthodique. Théologie*, vol. 3, Paris, Panckoucke, 1790, p. 539-540.

archives du ci-devant chapitre métropolitain avec le linge que l'on avait assuré à nos ancêtres avoir servi de suaire à Jésus et qui, depuis des siècles, faisait l'objet de la vénération de la multitude trompé ». Voilà le procès-verbal des événements de cette journée :

> Nous avons fait étendre sur une table le prétendu suaire ; tous les citoyens présents, ainsi que les prêtres qui assistaient à cette opération, après avoir donné la plus exacte attention à sa vérification, ont reconnu que ce linge prétendu miraculeux n'était point fort ancien et que son tissu était celui d'une nappe ordinaire. Tous les assistants ont ensuite examiné scrupuleusement et avec nous le poncis ou découpure en papier trouvé dans les archives et l'enveloppe qui le renfermait. Sur cette enveloppe était dessiné au crayon le tableau d'un homme portant ses mains croisées sur le ventre, de la manière dont on avait coutume d'ensevelir les morts. La découpure ou poncis était empreinte d'une drogue semblable à la cire ou à de la gomme. Appliquant ensuite sur le linge dit suaire, la découpure ou poncis, il a été reconnu qu'il lui était parfaitement conforme pour la longueur, la largeur, le dessin, les nuances, la couronne d'épine, les plaies au côté, dans les mains et les pieds, les traces de sang sur la barbe et enfin dans tous ses détails. Tous remarquèrent encore que les bras et les doigts des mains et des pieds avaient été tracés au crayon. Quoique cette conformité parfaite ne devait plus laisser aucun doute sur la fausseté de la prétendue relique, sur l'artifice des prêtres scélérats qui avoient trompé le peuple jusqu'à présent, les prêtres présents s'expliquèrent encore avec plus de particularité : ils étaient instruits. Froissardey[46] dit : « Voilà bien la planche au saint-suaire, nul être raisonnable n'oserait en douter ; mais depuis vingt-cinq ans je n'y crois pas : d'ailleurs, jamais ce n'a été un article de foi ». Sur l'observation d'un citoyen qui lui demanda pourquoi il ne l'annonçait pas plus tôt aux citoyens qui, trompés, y avoient foi ? Froissardey répondit : « Doucement, citoyen, j'aurais eu dans ce temps de la pèle au cul ». Paliard, curé de Sainte-

46. Dom Colomban Froissardey, curé de la paroisse Saint-Marcelin, avait prêté le serment constitutionnel ; il avait ensuite rétracté son serment et fut arrêté.

> Magdeleine[47], dit aux citoyens présents : « La fraude est manifeste, mais elle ne m'étonne pas ; les citoyens ont toujours été bien simples de croire à une pareille bêtise ». Un citoyen lui demanda pourquoi il n'avait pas prévenu plus tôt ses concitoyens. Il répondit « Qu'il eût été alors trop dangereux ». [...] Froissardey a déclaré qu'ayant lu, il y a environ 25 ans, sur la *Vie des saints* par Baillet et sur les *Commentaires* ou *Dissertations* de dom Calmet, que les églises de Besançon et de Turin se flattaient faussement d'avoir les véritables suaires qui avaient enveloppé le corps du Sauveur, il s'était rendu sans peine aux sentiments de ces deux auteurs, l'un et l'autre aussi judicieux qu'érudits ; déclare en outre qu'à la question à lui faite par un membre de l'assemblée, pourquoi sachant que le saint-suaire de Besançon était une relique apocryphe, il n'avait pas prêché contre ? Il n'a répondu autre chose, sinon qu'il n'aurait pas été sage de sa part de prêcher pour ou contre l'authenticité de cette relique.

Le jour suivant, le chirurgien Pierre Morel examina l'image peinte et reconnut « plusieurs traits de difformité à la vraisemblance de l'homme, qui ont prouvé aux spectateurs que les prêtres avaient toujours employé toutes les ruses imaginables pour assujettir le peuple à la crédulité et à l'erreur, dont ils tiraient le plus grand parti pour s'en engraisser ». On décida donc d'envoyer à Paris, à la Convention Nationale « ce linge, ouvré et d'un travail moderne, mais encore le poncis ou le moule découpé qui servait à y renouveler chaque année l'empreinte dont on admirait la conservation miraculeuse ».

Le poncis (ou poncif) est un feuille de papier comportant un dessin piqué de multiples trous que l'on reproduit en pointillé en passant un petit sachet ponce sur le tracé. Le pigment passe par les trous et reproduit ainsi le dessin sur le nouveau support. Il est impossible de savoir si ce poncis servait vraiment « à renouveler chaque année l'empreinte » ou s'il était utilisé dans le passé pour la production de copies autorisées de l'image

47. Claude-Antoine Paliard avait prêté le serment constitutionnel.

originale[48]. En tout cas, officiellement, on ne sut plus rien du sort du suaire de Besançon à Paris. Un journal de l'époque raconta que « la Convention a ordonné qu'il serait fait de la charpie d'un linge ci-devant appelé Saint-Suaire[49] ». Mais il n'existe pas de document qui prouve que cet ordre fut exécuté et, au cours de la deuxième moitié du siècle suivant, d'aucuns espéraient encore retrouver le Suaire, mais ce fut en vain[50].

Voilà quelle fut la fin sans gloire du suaire de Besançon. Aujourd'hui, plus personne ne défend l'authenticité de cette relique[51] ; par contre, son histoire médiévale inventée en 1714 ne subit pas le même sort et, recyclée en faveur du suaire de Turin, elle est encore bien vivace.

48. C'est ainsi que se défend L. LOYE, *Histoire de l'Église de Besançon*, *op. cit.*, tome 5, p. 312-313 : « Pour satisfaire la piété non seulement des prélats et autres grands personnages de la province, mais encore des princes français ou étrangers, le chapitre métropolitain faisait souvent reproduire sur de la soie des copies exactes et de grandeur naturelle de l'image du saint Suaire. Pellisson, entre autres, se félicitait d'en posséder une dans son cabinet. Ces copies étaient obtenues, au su et vu de tout le monde, au moyen d'un poncis ou papier à calquer qui servait à prendre tous les contours du dessin très fidèlement, très aisément et très vite. Une substance répandue sur le poncis aidait, selon toute apparence, à les fixer sur l'étoffe et y imprimait un premier trait général que l'artiste n'avait plus qu'à compléter. »

49. Tous les documents révolutionnaires sont édités par J. GUILLAUME, *Études révolutionnaires. Première série*, Paris, Stock, 1908, p. 198-212.

50. Cf. ce que l'archevêque de Besançon écrit dans C. ROHAULT DE FLEURY, *Mémoire sur les instruments de la Passion*, Paris, Lesort, 1870, p. 307-314.

51. Seul le jésuite Giammaria Sanna Solaro, dans un livre écrit en 1901 en faveur du suaire de Turin, avait proposé la solution fantaisiste de le considérer à la fois vrai et faux : vrai parce que constitué de bandes blanches authentiques provenant du sépulcre du Christ, amenées en France par Othon de la Roche et cousues ensemble pour former un drap ; faux parce que peint successivement à Besançon, par des mains humaines (*La S. Sindone che si venera a Torino illustrata e difesa*, Turin, Bona, 1901, p. 14-16).

Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon, en faveur de son authenticité

Le manuscrit n° 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon contient deux dissertations sur le suaire de Besançon écrites par deux auteurs à des époques différentes qui furent ensuite rassemblées. Les deux dissertations ont été vraisemblablement écrites directement par leurs auteurs, mais elles ne sont ni datées, ni signées. Comme la première dissertation est en faveur de l'authenticité du Suaire et la seconde contraire, il est d'usage de les distinguer comme dissertation "pour" et dissertation "contre".

La première œuvre porte le titre de *Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon*. Elle est composée de trois cahiers, chacun avec sa propre numérotation (p. 1-36, 1-32, 1-23). Gian Maria Zaccone a justement affirmé que la Dissertation avait été écrite par un anonyme ecclésiastique de Besançon, après 1701, date de la publication du traité sur la *Vie des Saints* de Adrien Baillet ; il a aussi suggéré que sa rédaction était antérieure à 1707 parce que la Dissertation parle de la condamnation de l'œuvre antérieure de Baillet sur la Sainte Vierge, mais pas de celle de la *Vie des Saints* qui fut éditée en 1707[52]. Je ne peux confirmer sa suggestion : on peut déterminer la date de la Dissertation à travers l'œuvre elle-même parce que l'auteur y écrit que « le St. Suaire a été aporté de Constantinople... l'an 1206, il y a cinq cens et huit ans » (f° 18 v°), ce qui prouve que le texte date de 1714. Dans une autre partie de l'œuvre, Ferdinand Joseph François de Poitiers de

52. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 de la Bibliothèque municipale de Besançon », dans *Acheiropoietos : "Non fait de main d'homme". Actes du III^e symposium scientifique international du CIELT*, Paris, CIELT, 1998, p. 212 ; datation reprise par C. BARTA - N. DIETIL - J. M. ORENGA ORTEGA, "*El manuscrito de El Escorial y Othon de la Roche*", *Ciudad de Dios* 222/3, 2009, p. 787.

Rye est décrit comme étant encore en vie (22 v°), ce qui confirme la date limite du 29 octobre 1715, où il est mort.

C'est avec grande satisfaction que je peux déclarer avoir aussi identifié l'auteur de la Dissertation. En effet, celui-ci écrit dans un passage où il cherche à réfuter l'opinion de l'historien Louis Gollut :

> L'opinion de cet historien est insoutenable puis que Celidonius, qu'on supose avoir reçu cette relique de Ste. Hélène au quatrième siècle, n'a vécu que dans le cinquième, du temps de S. Léon le Grand, qui se rétablit dans son évêché de Vaison en mettant à néant la sentence de St. Hilaire d'Arles, qui l'avoit déposé. Ça été une équivoque que les copistes on faite dans les manuscrits, en mettant *Vesontionensis* pour *Vasionensis*, comme on le prouve incontestablement dans la dissertation qu'on en a faite, qu'on donnera bientôt au public. Ainsi le fameux Chélidoine, ou Célidoine, dont on a déjà tant écrit, n'a jamais été évêque de Besançon, mais de Vaison (16 r°).

Découvrir l'auteur de cette curieuse explication – par ailleurs totalement infondée – revient à identifier automatiquement l'auteur de notre Dissertation. Après de longues recherches, j'ai fini par trouver une lettre du moine bénédictin Jérôme Coquelin, coadjuteur de Faverney, adressée en 1732 à l'abbé Jean Lebeuf, chanoine et sous-chantre de la cathédrale d'Auxerre, où est cité un certain « P. Dunod jésuite ». L'abbé Leboeuf dit avoir eu une conversation avec ce jésuite en 1715 et en témoigne avec ces mots : « Il me parut avoir des pensées bien neuves, comme de croire que Celidoine ou Chelidoine, dont la déposition fit du bruit au cinquième siècle, n'étoit pas évêque de Besançon, mais de Vaison ; et qu'on avoit été trompé par la ressemblance des noms *Vesuntionensis* et *Vasionensis* ». Ce père Dunod, nous apprend Lebeuf, avait une idée particulière – et tout aussi erronée – à propos de l'identification de la localité de *Portus Abucini* (Port-sur-Saône[53]) : « Il a

53. Cf. M. RORISON, *Vici in Roman Gaul*, Oxford, Archaeopress, 2001, p. 194.

crû que ce Port étoit sur le Doux, proche le village de Noire, à trois ou quatre lieues au dessous de Dole, disant qu'on y avoit trouvé de grosses pierres et des boucles qui servoient à fixer les bateaux[54]. » Le croisement de ces informations m'a permis de remonter jusqu'à l'identité de l'auteur de la Dissertation "pour" du manuscrit 826 que l'on avait recherché jusqu'à maintenant sans succès : il s'agit du jésuite Pierre-Joseph Dunod (Saint-Lupicin 21 octobre 1646 - Besançon 2 janvier 1725) qui consacra justement à cette curieuse identification du *Portus Abucini* quelques pages d'un de ses livres[55] et qui, dans une autre de ses œuvres, confirme qu'il est convaincu que Célidoine n'a jamais été évêque de Besançon[56]. Sur ces bases, il a été facile de vérifier la correspondance entre la graphie de notre manuscrit et celle de Pierre-Joseph[57].

54. « Lettre de M. L. chanoine et sous-chantre d'Auxerre à M. Dunod, ancien professeur en l'Université de Besançon », *Mercure de France*, mars 1735, p. 496-498.

55. P. J. DUNOD, *La découverte entière de la ville d'Antre en Franche-Comté*, 1re partie, Amsterdam, Lombrail, 1709, p. 190-195.

56. P. J. DUNOD, *Les méprises des auteurs de la critique d'Antre*, 2e partie, Amsterdam, Lombrail, 1709, p. 98 : « On prouvera la prévarication clairement dans la Dissertation de l'évêché d'Antre, en couvainquant l'Auteur de la critique que Celidonius dont parle S. Leon dans son Épitre 89 n'étoit point évêque de Besançon, ny qu'il ne l'a jamais été. »

57. La Curie générale jésuite à Rome conserve deux pages écrites de sa main (Archivum Romanum Societatis Iesu, Gall. 12, I, 204-205). Je remercie le docteur Mauro Brunello pour m'en avoir envoyé une copie photographique.

Résumé de la Dissertation “pour”.

Selon Pierre-Joseph Dunod, le suaire de Besançon est la relique la plus importante de l’univers et la ville qui la possède devrait toujours s’en souvenir parce que c’est ce qui la rend supérieure aux autres villes. Il se plaint du fait que, au temps des croisades, les transferts de reliques étaient chose commune alors qu’à l’époque où il écrit, l’intérêt pour les reliques est moindre car on ne fait que les conserver et les exposer certains jours de fête.

Ce désintérêt a deux raisons : l’esprit critique de la fausse science historique et la diffusion d’une pensée hérétique. Ce que M. Adrien Baillet a écrit contre le suaire de Besançon en est un exemple : ce sont les mots d’un hérétique, qui vont à l’encontre de la tradition de l’Église et combattent la vénération pour le Suaire. Le suaire de Besançon est authentique, mais, même s’il ne l’était pas, cela ne serait pas une raison pour empêcher la vénération de l’image du Christ mort qui y est empreinte : comme le pape Gélase a dit à propos des écritures apocryphes, ce qui est important, au-delà de leur authenticité, est leur pouvoir d’édification des fidèles. C’est, par contre, une fureur destructrice et hérétique qui pousse à combattre les reliques ; même s’il est légitime de critiquer l’histoire, il existe des limites : on ne peut accepter le mépris total de la tradition ecclésiastique.

Les pages que Baillet consacre au suaire de Besançon, écrit Dunod, ne sont que dérision de ce qu’avait écrit Jean-Jacques Chifflet sur le Suaire en 1624, dans son œuvre *De linteis sepulchralibus Christi*. Baillet, en effet, ironisait sur le fait qu’il n’y avait aucun témoignage ancien de l’existence d’une relique de ce genre dans la ville et il en déduisait que son authenticité n’était pas soutenable. L’auteur du traité répond en affirmant que les anciens témoignages ont dû disparaître au cours de l’incendie qui frappa, en 1350, l’église de Saint-Étienne de Besançon. Il affirme encore que les miracles effectués par la relique sont une preuve de son authenticité, et en particulier celui qui fit que le Suaire fut sauvé de l’incendie ; et il critique tous ceux qui n’acceptent pas la réalité des

miracles. Leur négation représente une offense à l'omnipotence de Dieu et constitue un déni contre tous les miracles qui se sont produits et qui ont été décrits de l'époque apostolique à nos jours.

Selon l'auteur, Baillet a retracé l'histoire des différents suaires, en se bornant à copier les informations fournies par Chifflet et en en répétant les inexactitudes ; qu'il ait recopié toutes les erreurs relatives à l'histoire du suaire de Turin en est la preuve[58]. L'auteur propose alors de démontrer l'authenticité du suaire de Besançon à partir de tous les points de vue, en reconstruisant son histoire grâce à certains manuscrits que les autres auteurs avaient ignorés jusque-là et que Dunod prétend avoir eu entre les mains.

La première preuve d'authenticité, selon lui, est contenue dans la longue tradition du diocèse de Besançon qui suffit à compenser le silence des sources.

La deuxième est le produit de son histoire. Il est impossible, considère-t-il à l'encontre de l'opinion commune de son temps, que le Suaire soit arrivé à Besançon dès les premiers siècles du christianisme, à l'époque de l'épiscopat de Célidoine (V^e^ siècle), parce que, s'il en avait été ainsi, il aurait été détruit au cours de certaines catastrophes ou aurait été mentionné par des auteurs anciens qui se sont penchés sur l'histoire de cette ville. Après un bref rappel des croisades, l'auteur s'arrête sur les événements de la prise de Constantinople de 1204 et sur la participation aux croisades de deux cavaliers de la Franche-Comté : Othon de la Roche-sur-l'Ognon, seigneur d'Athènes, et Guillaume de Champlitte, seigneur d'Achaïe. Le Suaire, selon l'auteur, parvint à Besançon en 1206 grâce à Othon de la Roche : il fournit, comme preuve de cette affirmation, des références à des auteurs et des écrits anciens[59]. Othon aurait envoyé le Suaire en France depuis l'Orient, en le faisant passer par Venise, comme cadeau pour son père Ponce[60]. Celui-ci, après l'avoir conservé un certain

58. En réalité, Baillet et Chifflet avaient raison et c'est notre auteur qui a tort.
59. Mais ces auteurs ne confirment pas ses mots.
60. En fait, en 1206, Ponce était déjà mort.

temps, l'aurait donné à l'évêque de Besançon, Amédée de Dramelay, qui lui en avait fait requête.

La troisième preuve concerne l'Église de Besançon que l'auteur considère trop célèbre, trop prudente, riche d'un clergé érudit, fidèle et orthodoxe pour avoir proposé le culte d'une fausse relique. L'auteur pense que, depuis sa fondation jusqu'à son époque, sans interruption, aucune Église au monde n'est restée aussi intègre que l'Église bisontine. Il nie que Besançon n'ait jamais adhéré à un schisme ou n'ait cédé à l'hérésie[61].

La quatrième preuve trouve son origine dans la persuasion de l'authenticité de la relique, qui a été déjà démontrée par maintes personnes et confirmée par de nombreux cultes solennels, ostensions, pèlerinages, reproductions de l'image. Que le Suaire ait traversé les siècles, que l'étoffe ne porte pas de signe d'usure et qu'il ait réchappé aux calamités naturelles et humaines est un signe de son authenticité. Tout le monde a admis l'authenticité de la relique, excepté Calvin et Baillet, « dont le seul nom est la réfutation ».

La cinquième preuve est la conformité du Suaire avec tout ce que les prophètes, l'Évangile, les saints Pères et les docteurs de l'Église nous ont représenté de la personne de Jésus-Christ. Le sentiment que suscite la vue du Suaire, selon l'auteur, est lui aussi une preuve de son authenticité. Dunod fournit une description du Suaire et de l'image qui y est empreinte : il s'agit de la description plus minutieuse qui nous soit parvenue et que l'on connaisse actuellement.

La vivacité des couleurs des plaies sanguinolentes, qui n'auraient pas été conservées ainsi s'il s'était agi d'une peinture réalisée par un homme constitue la sixième preuve. Un faux n'aurait pas pu facilement être produit et n'aurait pas duré pendant si longtemps. Que le Suaire ne porte aucun signe de l'usure du temps et des péripéties qu'il subit est une preuve miraculeuse de son authenticité.

61. Cela n'est pas vrai.

La septième preuve est que nulle part au monde il n'existe un suaire empreint de l'image frontale de Jésus, ce qui en fait le seul authentique : la Providence n'aurait pas permis qu'il disparaisse.

Les miracles que Dieu a opérés à travers le Suaire, les effets que la relique produit sur l'âme des hommes qui l'observent et la dévotion qu'il leur inspire constitue la huitième preuve. Malgré l'affaiblissement de la dévotion au cours des années, en raison d'une générale désaffection pour le sacré, le Suaire continue à agir fortement sur l'esprit humain.

L'auteur répond ensuite à une série d'objections. La première concerne la position des plaies sur les mains qui se trouvent aux poignets sur le suaire de Turin et dans les paumes sur celui de Besançon. À son avis, les Écritures, les Pères de l'Église, les récits des voyants et l'ensemble de l'iconographie prouvent que les clous furent positionnés au milieu des mains et pas aux poignets. Preuve en est que les stigmates de saint François d'Assise apparurent au milieu de ses mains. La position des plaies sur le suaire turinois n'est donc pas correcte.

La deuxième objection tire son origine de l'Évangile selon saint Jean où il est dit que l'on posa un suaire sur le visage de Jésus. Comment est-il donc possible que sur le suaire de Besançon il ne soit resté aucune trace du petit suaire du visage, placé entre le suaire extérieur et la peau et qui aurait dû atténuer l'intensité de l'empreinte du visage ? Selon l'auteur, cela s'explique par le fait que le petit suaire était très fin. À son avis, on utilisait dans ces cas-là deux draps : l'un des deux enveloppait le visage, le second, le corps. Et on recouvrait encore le tout de bandelettes. Le signe des bandelettes externes n'est pas visible parce qu'elles n'étaient pas en contact avec le suaire de Besançon, mais avec celui de Turin, qui, selon lui, était placé sous le dos du cadavre et replié sur le front, au-dessus de celui de Besançon. Enfin, il soutient que l'image du visage a de justes proportions.

Il répond, à qui oppose l'objection qu'il existe beaucoup d'autres suaires, qu'il n'y en a qu'un qui est empreint de la véritable image de Jésus, étant entré en contact direct avec le corps. Les autres ne sont que de

petits suaires, des bandes externes ou des draps qui étaient placés au-dessus du suaire de Besançon, comme le suaire de Turin.

Il répond, à qui oppose l'objection que le tissu du Suaire ne peut pas être d'époque, s'agissant d'un damassé, que c'est un lin travaillé selon l'usage antique et oriental, et non un damassé.

La cinquième objection consiste à ne pas croire en l'authenticité de l'image empreinte sur le tissu parce que ne sont visibles que les grosses plaies et pas les nombreuses blessures que le Christ avait certainement sur tout le corps. L'auteur répond que ces blessures ne sont pas visibles parce que le corps fut lavé et parsemé d'aromates, qui recouvrirent les plaies les plus petites et firent qu'elles ne marquèrent pas le tissu. Le suaire de Turin, par contre, comporte aussi ces petites plaies parce qu'il fut utilisé pour envelopper le corps dès qu'il fut déposé de la croix, alors qu'il saignait encore. Selon l'auteur, l'image du Suaire s'est formée grâce à l'onguent d'aloès et de myrrhe. Une simple peinture, selon lui, n'aurait pas traversé autant de siècles.

La sixième objection concerne l'absence du Suaire dans l'inventaire général des reliques rédigé en 1253, à l'occasion de l'unification des deux collégiales de la ville ; l'auteur rétorque que le Suaire n'y est pas mentionné, non pas parce qu'il n'était pas encore dans la ville, mais parce qu'il appartenait personnellement à l'évêque et pas au chapitre. C'est donc volontairement qu'il ne fut pas compris dans la liste. Il n'apparaît pas non plus dans les archives de l'archevêché qui furent brûlées dans l'incendie de l'église Saint-Étienne en l'an 1350.

À la septième objection qui concerne le fait que les plus importants historiens de l'Église ne mentionnent pas le suaire de Besançon dans leurs textes, l'auteur soutient qu'ils ne pouvaient pas tout savoir, ni écrire tout ce qu'ils savaient.

La huitième objection est liée au fait que la célèbre *Histoire des croisades* de Louis Maimbourg ne mentionne pas que Othon de la Roche, en 1204, ait obtenu le Suaire à Constantinople. L'auteur répond que d'une part Maimbourg, lui non plus, ne pouvait pas tout écrire et que, d'autre

part, il passa aussi sous silence d'autres célèbres personnages, comme Étienne de Bourgogne[62]. Il n'est donc pas étrange qu'il taise aussi le nom d'Othon.

La conclusion est que toute objection est vaine et que l'authenticité du suaire de Besançon est établie.

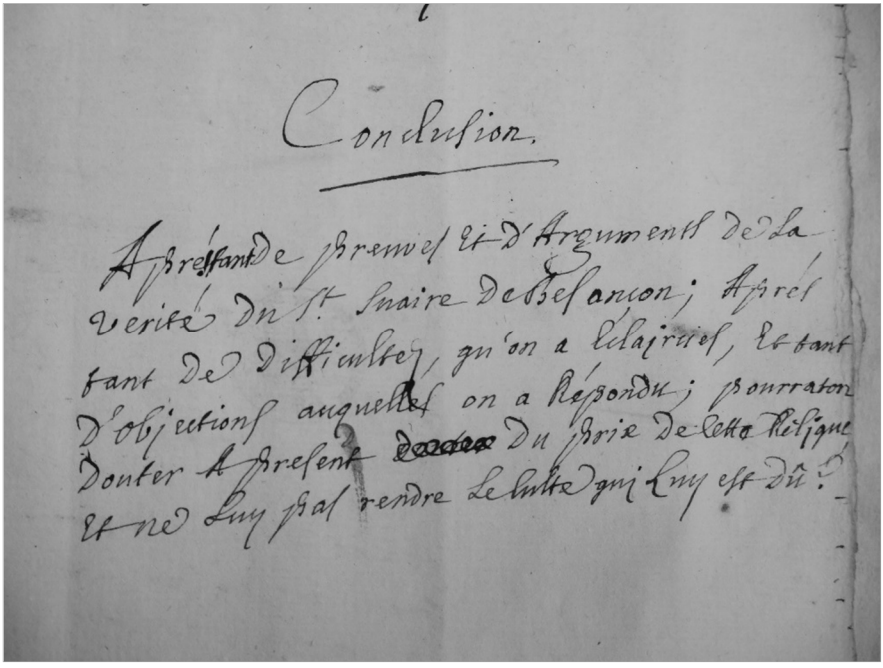
Conclusion.

A présent de Preuves et d'Arguments de la
Verité du St Suaire de Besançon ; après
tant de difficultez qu'on a éclaircies, et tant
d'objections auquelles on a Répondu ; pourra-t-on
Douter à présent du prix de cette Relique
et ne Luy pas rendre Le culte qui Luy est dû ?

Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon : Ms 826 (détail).

62. Encore une contre-vérité.

Pierre-Joseph Dunod historien.

La *Biographie universelle* de Michaud fournit une synthèse efficace du profil humain et scientifique de Pierre-Joseph Dunod, l'auteur de notre Dissertation "pour" :

> Jésuite, né à Moirans près de St-Claude en 1657, se distingua dans son ordre par sa piété, sa charité envers les pauvres, et par son application aux recherches historiques. Il mourut à Besançon en 1725. On a de lui : 1° *La découverte de la ville d'Antre en Franche-Comté, avec des questions curieuses pour éclaircir l'histoire de cette province*, Paris, 1697, in-12, réimprimée avec de nombreuses additions et une seconde partie, intitulée : *Méprises des auteurs de la critique d'Antre*, Amsterdam (Besançon), 1709, 2 vol. in-12. Le P. Dunod soutient dans cet ouvrage qu'à l'époque où les Romains pénétrèrent pour la première fois dans les Gaules, il existait près du lac d'Antre une ville spacieuse, et que cette position est évidemment celle de l'*Aventicum* des anciens géographes : plusieurs savants s'élevèrent avec force contre cette opinion, dénuée même de vraisemblance (voy. André de St-Nicolas et Marquard Wild) ; mais le P. Dunod ne se rendit point aux raisons pressantes de ses adversaires et, après leur avoir répondu dans la seconde édition de son livre, il publia, à l'appui de son système, une carte où tous les lieux remarquables de l'ancienne Franche-Comté se trouvent placés d'une manière conforme à ses idées singulières. Cette carte, gravée en 1713, reparut en 1716 avec des additions : elle est également rare et curieuse. 2° : *Lettres à M. l'abbé de B. sur les découvertes qu'on a faites sur le Rhin*, 1716, in-12 : on en a donné une nouvelle édition à Porentruy, 1796, in-12, avec des notes et des additions. Dans ce petit ouvrage, le P. Dunod place Amagétobrie à Porentruy, et Augusta Rauracorum à Mandeure. Les savants sont convenus que jamais on n'a soutenu une mauvaise cause avec plus d'esprit ; aussi les ouvrages de P. Dunod sont-ils encore recherchés. On lui attribue

> en outre : *Projet de la Charité de la ville de Dole*, 1698, in-12 ; *Vie de St.-Simon de Crespy*, Besançon, 1728, in-12[63].

Notre auteur, comme on va le voir, avait l'habitude de soutenir des théories topographiques improbables et fantaisistes ; on comprend ainsi pourquoi, dans la *Dissertation sur le Saint-Suaire*, il affirma que Célidoine ne fut pas évêque de Besançon, mais de Vaison. Il était devenu célèbre grâce à son texte sur la ville romaine d'*Aventicum*. Il avait découvert, en 1697, des vestiges romains près du lac d'Antre, dans l'actuelle Villards-d'Héria en Franche-Comté qu'il identifia, en recourant à une analyse étymologique quelque peu forcée et fantaisiste, à l'antique cité romaine d'*Aventicum*. On savait pourtant depuis toujours qu'*Aventicum* se trouvait à Avenches, en Suisse ! Il soutint, résolument, cette cause très hypothétique qui fut solidement réfutée par Marquart Wild, alors bibliothécaire de la ville de Berne. Une publication de ce dernier mit fin à ce long procès, en se moquant de Dunod qui croyait « avoir trouvé la machine pour transporter des villes d'une province à l'autre par un seul trait de plume[64] ».

Ses écrits sur la ville d'Avenches et sur beaucoup d'autres villes romaines nous renseignent sur son sens critique : il voulait prouver qu'il n'y avait pas dans la Suisse romande une seule localité portant un nom antique qui ne devait être transportée en Franche-Comté ou en Séquanie ; il finit ainsi par fausser toute une série de notions historiques et géographiques. Cela lui fut assez facile grâce à sa capacité de retrouver

63. M. MICHAUD (éd.), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, tome 11, Paris, Desplaces, 1855, p. 568. Liste des écrits de l'auteur, accompagnée de quelques titres des œuvres qui réfutait ses thèses, dans C. SOMMERVOGEL, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, Paris-Bruxelles, Picard-Schepens, 1890-1932 (réimpr. anast. 1960), tome 3, coll. 288-291 ; tome 9, col. 296 ; tome 11, col. 1686 ; tome 12, coll. 1050-1051. À propos des œuvres de charité qui furent au cœur de l'activité du jésuite, cf. C. JORET, « Le P. Guevarre et les bureaux de la charité au XVII[e] siècle », *Annales du Midi* 1, 1889, p. 355-367.

64. M. WILD, *Apologie pour la vieille cité d'Avenche ou Aventicum en Suisse*, Berne, s.n., 1710.

dans les noms actuels, à l'aide de quelques pseudo-étymologies romaines, celtiques, espagnoles ou dialectales, la trace de certains noms ou événements et les positions des anciennes cités[65]. Sans connaître son identité et se basant seulement sur son opuscule sur le Suaire, Gian Maria Zaccone l'avait qualifié de « personnage rigidement lié à une vision conservatrice, avec une remarquable capacité dialectique, sans toutefois de grande profondeur scientifique[66] » ; cette description aujourd'hui apparaît presque trop optimiste.

On peut trouver quelques exemples de sa vision conservatrice dans son écrit sur le Suaire. Ainsi, il est convaincu que le diocèse de Besançon a été fondé par saint Pierre en personne, « lequel, venant dans les Gaules par la Suisse, où il laissa St. Béat, passa à Besançon où il établit S. Lin, son disciple, qui a été le premier évêque de cette ville et le second Pape après S. Pierre ». Selon Dunod, il existe encore dans la ville une chapelle où il a baptisé, une « église souterraine de S. Désiré de Lons-le-Saunier et la fontaine apellée de Rome, qui est proche de cette église où S. Lin a baptisé, dit-on, en s'en retournant à Rome ». Selon la légende, en fait, saint Lin, un des premiers apôtres, serait passé à Lons-le-Saunier et aurait profité de son séjour pour baptiser plusieurs personnes ; ces baptêmes auraient eu lieu dans une petite fontaine auprès de l'église de Saint-Désiré, qui n'a jamais cessé de s'appeler « fontaine de Rome » pour rappeler que Lin, apôtre de l'Église romaine, venait de Rome. Mais l'église souterraine de Saint-Désiré n'est qu'une crypte romane construite en 1060 avec des matériaux de l'église primitive du V^e^ siècle, qui abrite le sarcophage, vide, de saint Désiré. La fontaine n'existe plus aujourd'hui, mais dans les caves de la préfecture les traces d'un baptistère de 3 mètres de diamètre qui remonte à l'époque mérovingienne sont visibles. Le Lin dont parle Dunod

65. Une bonne présentation de la méthode et des idées de Dunod est fournie par E. H. GAUILLEUR, « Les deux Avenches ou histoire de la polémique soulevée au commencement du XVIII^e^ siècle sur l'emplacement de l'antique cité d'Aventicum », *Revue suisse et chronique littéraire* 13, 1850, p. 583-604.

66. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 213.

n'est pas le disciple de saint Pierre, mais un évêque du IIIe siècle. Le jésuite reconnaît « qu'on n'a point une suite certaine des évêques de Besançon depuis S. Lin jusques au milieu du troisième siècle », mais il considère que cela n'est pas suffisant pour « entrer dans le sentiment de Sévère Sulpice et de Grégoire de Tours que la religion chrétienne n'a été établie dans les Gaules qu'au troisième siècle » (25 ro).

Il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur l'ingénuité et le peu d'esprit critique de l'auteur, traditionnaliste et innovateur à la fois, mais dont le but est toujours d'exalter la ville de Besançon et son territoire (il était né à Saint-Lupicin et mourut à Besançon). Quant à sa méthode de travail, elle s'adapte aux nécessités du moment. Pour le Suaire, par exemple, il utilise l'*argumentum e silentio* pour infirmer la présence de la relique dans la ville avant le XIIIe siècle, pour en nier ensuite la valeur quand il est confronté au silence des sources du XIIIe au XVIe siècle. Dunod est parfois peu attentif à vérifier les originaux et se contente de travailler sur des sources de deuxième main : quand il cite une phrase d'un rescrit de Grégoire IX, par exemple, il reporte un texte incorrect (40 vo) parce qu'il le tire d'une paraphrase contenue dans un des livres qu'il a sous la main, mais il ne le signale pas.

Toutes les hypothèses historiographiques de Dunod ont été balayées en quelques années. Il n'en reste qu'une, celle qui, jusqu'à nos jours, a été diffusée sans être liée à son nom : l'invention d'un lien historique entre le suaire de Besançon et le cavalier Othon de la Roche.

Othon de la Roche et le suaire.

Othon de la Roche-sur-l'Ognon[67] était fils de Ponce et de Mathilde de Beaujeu-Seveux[68]. En 1202, il partit de la Franche-Comté avec la première expédition des croisés et prit part à la conquête de Constantinople de 1203-1204. Aussitôt après la conquête et le pillage de la cité, il s'attacha au corps d'armée de Boniface, marquis de Montferrat, un des chefs de la quatrième croisade et roi de Thessalonique de 1205 à 1207. Othon de la Roche parvint à réaliser des conquêtes pour son propre compte dans les régions d'Athènes et de Thèbes, dont le marquis Boniface lui accorda la seigneurie. Dès le début de l'année 1205, Othon de la Roche est établi à Athènes, dans un château qu'il fait construire sur l'Acropole, et prend le titre de *megaskyr* (grand-sire).

Une lettre du pape Honorius III, datée du 12 février 1225, est le dernier document signalant la présence d'Othon de la Roche dans sa cité d'Athènes. La même année, il abandonne la seigneurie d'Athènes à son fils Guy. On a émis l'hypothèse qu'Othon, en 1234-1235, après avoir laissé sa seigneurie, soit retourné en France, mais il n'en existe pas de preuve. Il est probable qu'en 1234-1235 Othon n'était plus en vie (il semble qu'il soit mort en 1234, deux ans avant sa femme), mais on ignore où il mourut et fut enterré[69].

---

67. Il ne faut pas confondre cette famille avec celle des De la Roche-en-Montagne qui, au XV^e^ siècle, eut à voir, pendant quelques années, avec le suaire de Turin.

68. Sur Othon, J. A. C. BUCHON, *Recherches et matériaux pour servir à une histoire de la domination française aux XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles*, vol. 1, Paris, Desrez, 1840, p. 315-330 ; K. M. SETTON, *A History of the Crusades*, vol. 2 : *The Later Crusades*, Madison, University of Wisconsin Press, 1969[2], p. 238-242 ; G. BARBET, *Othon de la Roche. Chroniques sur l'étonnante histoire d'un chevalier Comtois devenu Seigneur d'Athènes*, Besançon, Fortis, 2012.

69. Cf. A. KIESEWETTER, "*Ricerche costituzionali e documenti per la signoria ed il ducato di Atene sotto i De la Roche e Gualtieri V di Brienne (1204-1311)*", dans R. J. LOENERTZ - C. A. MALTEZOU - P. SCHREINER (éd.), *Bisanzio, Venezia e il mondo franco-greco*, Venezia, Istituto ellenico di studi bizantini e postbizantini, 2002, p. 294 et 332. Une plaque moderne placée à l'extérieur du château de Ray-sur-Saône indique qu'il serait mort en 1224, ce qui est improbable vu qu'en février 1225 le pape lui

Comme on l'a dit précédemment, le jésuite Pierre-Joseph Dunod fut le premier qui fit un lien entre Othon et l'arrivée d'un suaire en France. Cette théorie n'avait jamais été émise auparavant et le célèbre Jean-Jacques Chifflet, dans son livre sur les suaires imprimé en 1624, n'en faisait pas mention. Et cette nouvelle théorie n'aurait peut-être eu aucun écho si son petit-neveu François Ignace Dunod de Charnage, bien plus connu que lui, n'en avait parlé, trente-six ans plus tard, dans sa grande *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon.* François Ignace était probablement très lié à son grand-oncle Pierre-Joseph, décédé à l'époque, qui avait pris en charge son éducation dès son plus jeune âge. Mais contraint par la force des choses à prendre en compte les étranges théories historio-topographiques de son grand-oncle, il les réfute avec raison[70]. Un certain embarras envers un membre de la famille connu désormais comme un historien peu fiable peut avoir en quelque sorte incité François Ignace à choisir d'endosser la théorie de Pierre-Joseph sur l'arrivée du Suaire à Besançon sans en nommer l'auteur. D'ailleurs Pierre-Joseph, lui non plus, n'avait pas signé son manuscrit.

Dunod de Charnage ne retenait et ne résumait très brièvement que la partie la plus caractéristique et originale de toute la longue Dissertation, c'est-à-dire celle qui attribuait à Othon de la Roche la translation du Suaire en France. Que Pierre-Joseph dise qu'il avait déduit sa théorie de la lecture de documents jusque-là inconnus pouvait la rendre crédible aux yeux de son petit-neveu et de ses lecteurs : « il nous est tombé entre les mains – écrit-il – des manuscrits, que nos historiens n'ont point vus, et qui ont tiré la vérité des ténèbres où elle étoit ensevelie depuis si long-temps » (13 v°). C'est ainsi que le jésuite justifiait que Jean-Jacques Chifflet n'en ait pas parlé. « Cet auteur n'avoit pas vu les manuscrits qu'on a trouvé depuis luy et qu'on lisera plus bas » (18 r°). Il est clair que l'identification

adressa une lettre. J. GIRARD opte pour la date de 1234 dans *La Roche et l'épopée comtoise de Grèce*, Mont-de-Laval, Atelier du grand tétras, 1998, p. 104.

70. Il le fait déjà, en le nommant le moins possible, dans son *Histoire des Séquanois et de la province séquanoise*, Dijon, De Fay, 1735, p. 131-156.

de ces manuscrits « que nos historiens n'ont point vus » est une condition essentielle à vérifier les faits que Dunod avance ; au cours du siècle dernier, en effet, différents chercheurs ont tenté d'identifier ces manuscrits, et toutes les sources possible que Dunod pouvait avoir utilisées, sans succès jusqu'à maintenant.

À propos des informations sur la famille d'Othon de la Roche, l'auteur affirme les avoir trouvées « dans le livre manuscrit de M. Chiflet, abbé de Balerne, des généalogies de la noblesse du Comté » (21 r°). Il existe, à la Bibliothèque municipale de Besançon, une "Collection Chiflet" de 208 manuscrits. Une recherche dans cette collection m'a permis de trouver le livre auquel Dunod se référait : il s'agit d'un manuscrit (Ms Chiflet 185), connu sous le nom de « Nobiliaire de Franche-Comté ». L'auteur en est Jules Chifflet (1610-1676), chanoine et vicaire général de Besançon, abbé de Balerne, chancelier de la Toison d'Or et prieur de Dampierre-sur-Salon, le second des cinq enfants de Jean-Jacques Chifflet, l'auteur du livre sur les suaires[71]. C'est de ce livre, qui contient la généalogie et les armoiries de différentes familles, que notre auteur a tiré, parfois à l'identique, les informations sur la famille de la Roche (que j'ai retranscrites intégralement en appendice).

La juxtaposition synoptique des deux textes permet d'observer immédiatement combien l'un doit à l'autre et quels ont été les ajouts de Pierre-Joseph Dunod. Dans la colonne de gauche, j'ai reporté, concernant la partie qui nous intéresse, le texte de la Dissertation de Dunod ; dans celle de droite, sont indiqués les extraits du *Nobiliaire de Franche-Comté* de Jules Chifflet qui lui ont servi de modèle.

71. Sur cette grande famille, citée ici à propos de Jules et Jean-Jacques, voir L. DELOBETTE - P. DELSALLE (éd.), *Autour des Chifflet : aux origines de l'érudition en Franche-Comté*, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, 2007.

Dunod (Ms 826, fº 21 rº).	Chifflet (Ms Chiflet 185, p. 334-335).
Othon se maria en Grèce. Il eut un fils et une fille.	Othon... procréa un fils et une fille.
Le fils Guillaume de la Roche succéda à son père Othon au duchéz d'Athènes et de Thèbes comme raconte Baudoin d'Avesnes en son livre de généalogie manuscrite. Cet auteur ajoute que sa postérité régna long-temps en Grèce.	Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, est mentionné par Baudouin d'Avesnes en son livre de généalogies manuscrites avec tous les enfans de sa sœur, en ces termes : « [...] ».
La fille d'Othon de la Roche épousa Guillaume de Montferrat, roi de Thessalie, fils de Boniface général de la croisade.	..... de la Roche, espousa Guillaume de Montferrat, roi de Thessalonique, fils de Boniface, marquis de Montferrat.
La petite fille de Guillaume de la Roche fut mère de Gauthier de Brienne, roi de Jérusalem, quatrième du nom.	De ce Guillaume doit estre fille, ou petite fille, une qui fut mère de Gauthier de Brienne, quatriesme du nom.

Cette généalogie proposée par Chifflet, et que Dunod reprend, n'est pas tout à fait fiable. Selon les deux auteurs, Othon de la Roche eut une fille, dont on ignore le nom, qui eut à son tour deux maris : Guillaume VI de Montferrat, fils de Boniface de Montferrat (Chifflet écrit « roi de Thessalonique », notre auteur, « roi de Thessalie »), et Nicolas I de Saint-Omer, fils de Guillaume IV de Saint-Omer et de Ida d'Avesnes. Cette femme de la famille de la Roche n'aurait pas eu d'enfant de son premier mariage ; par contre, avec son second mari, Nicolas, elle aurait eu deux fils, Béla et Guillaume. Aujourd'hui, l'on sait que, en réalité, les femmes de Guillaume de Montferrat furent Sophie, fille de Frédéric Barberousse, et Berthe de Clavesane. On sait aussi que la femme de Nicolas de Saint-Omer, mère de Béla et de Guillaume, était une princesse hongroise, probablement Marguerite de Hongrie, fille de Béla III de Hongrie et d'Agnès d'Antioche. Chifflet a raison quand il dit que la femme de Nicolas était reine de Thessalonique car Marguerite était la veuve de Boniface de Montferrat ; ce n'était donc pas la veuve de Guillaume VI, mais celle de son père !

La généalogie de Chifflet tire son origine d'informations contenues dans l'ouvrage connu comme la *Chronique de Baudouin d'Avesnes*, une œuvre écrite en français entre 1278 et 1284. Jules Chifflet ne connaissait pas la chronique originale de Baudoin, mais une paraphrase latine datant des années 1295-1307. Voici les recensions de l'extrait en question[72] :

Li quinz filz madame Yde ot non Nicholes. Il ala en Constantinoble avec son frere. Il print a femme la roine de Salenike, suer monseignour Guillaume de la Roche, qui estoit dus d'Autainnes. Il ot de li 2 filz. Li ainsnes ot non Bylaus et li autres Guillaumes. Cil moru sans hoir de sa char, et Bylas prist a femme la dame d'Estives qui siet en la Mouree. Il ot de li 3 filz. Li ainsnes ot non Nicholes et li autres Othes et li tiers Jehans. Quant li peres fut mors, Nicholes li ainsnes ot son heritaige et print a femme la princesse de la Mouree[73].

Quintus, nomine Nicolaus, cum aliis ivit in Graeciam, et ibi duxit uxorem reginam Thessalonicae, sororem Wilelmi de Rupe ducis Athenarum, ex qua duos genuit filios, quorum primogenitus, nomine Bilas, fratre suo Wilelmo sine haerede defuncto, uxorem ducens dominam Thebarum, tres filios ex ea genuit, Nicolaum, Ottonem et Ioannem. Hic Nicolaus patri succedens, uxorem duxit Achayae principissam[74].

Par contre, il est probable qu'une certaine Bonne de la Roche, fille d'Othon, ait été la femme de Béla de Saint-Omer, fils de Nicolas.

Chifflet dit aussi qu'une « fille ou petite fille » de Guillaume de la Roche fut la mère de Gauthier de Brienne, duc d'Athènes (†1311). Cette femme s'appelait Isabelle et était la fille de Guillaume. Mais Dunod empire la généalogie de Chifflet en écrivant que cette femme était la petite-fille de Guillaume (excluant des deux hypothèses celle qui était

72. Voir J. LONGNON, « Problèmes de l'histoire de la principauté de Morée », *Journal des savants*, 3/3, 1946, p. 147-149.
73. Éd. J. HELLER, *Monumenta Germaniae historica. Scriptores XXV*, Hannoverae, Hahn, 1880, p. 432.
74. Éd. J. LE ROY, *Chronicon Balduini Avennensis toparchae Bellimontis*, Antverpiae, Muller, 1693, p. 43.

juste) et que Gauthier était le roi de Jérusalem (confondant Gauthier de Brienne et Jean de Brienne).

Mais la partie la plus intéressante est la suivante :

Dunod (Ms 826, f^os^ 19 v^o^-21 v^o^).	Chifflet (Ms Chiflet 185, p. 115, 278, 333, 336).
Dans l'armée des croiséz, il y avoit deux jeunes seigneurs comtois, illustres par leur naissance mais encore plus illustres par leur valeur et pour tant d'autres belles qualitéz. Ils étoient intimes amis et inséparables l'un de l'autre. Ils se distinguèrent si fort tous les deux au siège de Constantinople, où ils furent blesséz, que dans la distribution des provinces de l'empire, ils eurent les plus belles provinces de la Grèce. Le premier étoit Guillaume de Champlite de la maison des comtes de Champagne, mais qui demeuroit alors en Franche-Comté et qui étoit seigneur de Pontaillie sur la Saône ; il eut la principauté de l'Achaïe et du Péloponèse.	Guillaume de Champlite, premier du nom, viscomte de Dijon, seigneur de Pontaillie sur Saône.
L'autre seigneur comtois étoit Othon de la Roche qui eut Athènes et Thèbes à titre de duchéz, dont il fit la conquête aidé de son grand ami Guillaume de Champlite qu'il aida aussi à son tour dans celle du Péloponèse. C'est à cet Othon de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, que Besançon doit le St Suaire [...]. Les princes et les seigneurs de l'armée croisée s'étant réservé et partagé les principales reliques, le St. Suaire tomba en partage à Othon de la Roche duc d'Athènes et de Thèbes,	En la France-Comté de Bourgongne il y avoit une famille fort noble, surnommée de la Roche, en la latin *de Rupe*, qui avoit pris son nom du chasteau à environ deux lieues de Besançon, devers Bellevaux, abbaye de l'ordre de Cisteaux. Or environ l'an 1200, lors que la plus part de la noblesse des Gaules passa à la conqueste de l'empire grec, un gentilhomme de ce surnom appellé Othon y fut avec les autres, et eut par sa part en la division de l'empire les duchéz d'Athènes et de Thèbes.

qui l'envoya au comté de Bourgogne à Pontius de la Roche son père qui étoit d'une grande piété et qui demeuroit alors au château de la Roche qu'on apelle aujourd'huy Château-neuf, à sept lieues de Besançon, au dessus de la vallée de Notre Dame de Consolation.

Nous trouvons ce fait comme on vient de le marquer dans trois manuscrits : dans l'ancien cartulaire de l'abaye d'Acey,

Ce Guillaume vinoit au levant en l'an 1204 selon Villehardouin, que j'ai cité ci devant, et néantmoins dans le cartulaire de l'abbaye d'Acey je trouve qu'en l'an 1172 vivoit.

dans un ancien titre de l'abaye de la Charité

Pontius de Rupe, ou de la Roche, estoit un seigneur de Bourgongne, vivant en l'an 1190 (tiltre de l'abbaye de la Charité).

et dans la généalogie manuscrite en italien et en velin de Pierre de Luxembourg, comte de St. Paul et de Conversan.

Pour les armes, qu'ils portent herminées comme au commencement de ce petit discours, je les ay tirées de la généalogie originelle, escrite en Italie et manuscrite en velin, de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Conversan, dressée par Saint-Paul le héraud du mesme prince.

Nous entrevoyons encore cette vérité dans la *Chronique* du moine Albéric lors qu'il parle des miracles arrivés dans la famille d'Othon de la Roche,

Il y a des marques en plusieurs autheurs et de luy et de sa lignée ; mais de la façon comment il devint si puissant, ni du miracle qui y arriva, duquel Albéric parle en sa Chronique, pour le moins en général, je n'ay pas trouvé mention en aucune part.

et dans l'histoire de la cinquième croisade et de la prise de Constantinople que Montaner a faite. On voit encore cette vérité dans Jérôme Turrita[75] gentilhomme arragonois, qui se trouva à la prise de Constantinople par les Latins. Cet historien nous représente Othon de la Roche comme un héros dans son histoire manuscrite. L'histoire manuscrite en original de Jérôme Turrita est à l'Escurial.

Ces faits sont cités dans un manuscrit de M. Chiflet abbé de Balerne. Il assure, ce qu'il a vu, que le jeune seigneur fit des grands prodiges de valeur en ce siège, que les princes croiséz l'admirèrent et qu'en récompense, après l'avoir fait duc d'Athènes et de Thèbes, ils luy donnèrent la plus belle relique.

Jérosme Çurita en ses *Annales d'Arragon*, au 6e livre de la première partie, chapitre 19, cite un historien nommé Montaner, qui avoit esté en la Morée soubs l'an 1315 avec l'infant don Fernando de Maillorque, et estoit fort son favory et dit que cet autheur raconte la conqueste de la duché d'Athènes.

Comme on peut le voir, notre auteur affirme avoir repris des informations et des sources « cités dans un manuscrit de M. Chiflet », mais il les falsifie lourdement à ses fins.

La première source qu'il mentionne, l'ancien cartulaire de l'abbaye d'Acey, est citée par Jules Chifflet quand il cherche à établir la date de la mort de Guillaume de Champlitte, mais sans se référer ni à des reliques ni au Suaire[76]. Ce cartulaire est conservé et il ne contient pas l'information que l'auteur prétend y avoir trouvée[77].

75. Il est bien écrit Turrita et non Zurrita, comme cela a été parfois transcrit. Voir le Z majuscule à fo 39 ro pour observer sa graphie qui apparaît différente.

76. On trouve une autre citation concernant de nouveau les Champlitte p. 114 : « Il épousa une dame appellée Sibille, mentionnée dans le cartulaire d'Acey en l'an 1137. »

77. *Chartularium abbatiae Accincti* : Paris, Bibliothèque nationale, Lat. 5683. Je remercie Marie-José Gasse-Grandjean qui en prépare l'édition, pour me l'avoir confirmé.

Tout le reste est copié à partir du chapitre que Chifflet consacre à la famille de la Roche. Au début de sa généalogie, Chifflet écrit qu'en 1190 Ponce de la Roche était encore en vie et il cite dans la marge un « tiltre de l'abbaye de la Charité ». François Ignace Dunod de Charnage connaît lui aussi ce document qui concerne une donation faite à l'abbaye et il en parle dans les mêmes termes que Chifflet[78]. Pierre-Joseph Dunod, par contre, fait croire que ce document a comme objet le Suaire.

Chifflet poursuit en affirmant que les membres de la famille de la Roche ont « les armes herminées »[79] : il en fournit le dessin qu'il dit avoir trouvé dans une « généalogie escrite en Italie et manuscrite en velin, de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Conversan, dressée par Saint-Paul le héraud du mesme prince ». L'auteur de notre manuscrit copie de façon erronée et transforme une généalogie « escrite en Italie et manuscrite en velin » en une « généalogie manuscrite en italien et en velin ».

Je suis parvenu à identifier aussi cette source : il s'agit d'une œuvre écrite en 1434 par Enguerrand Fauviaul, héraut d'armes de Pierre de Luxembourg, surnommé justement "Saint-Pol"[80], dont le titre est *Généalogie de très-hault et puissant seigneur Pierre de Luxembourg comte de Saint-Paul, de Conversant, de Ligny et de Briane*. J'ai retrouvé deux exemplaires de ce petit traité manuscrit accompagné d'illustrations à Londres et à Lille[81] et une transcription moderne sans illustrations[82]. Il ne

78. Cf. F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, Besançon, Charmet, 1740, p. 104 : « Il avoit fait une donation à l'abbaye de la Charité en 1190, et comme il avoit aussi exercé sa libéralité envers celle du Lieu-Croissant, ces deux abbayes se disputèrent l'honneur de sa sépulture. »

79. Cf. F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Suite et conclusion de l'histoire civile du Comté de Bourgogne*, Besançon, Charmet, 1740, p. 105 : « Les seigneurs de la Roche sur Lougnon, ducs d'Athènes, ont porté de gueules à quatre points équipolés d'hermine. »

80. Sur ce personnage, voir G. DECAMPS, « Les hérauts Sicile et Saint-Pol », *Annales du Cercle archéologique d'Enghien* 6, 1898-1907, p. 216-241 ; E. MATTHIEU, « Saint-Pol (Fauviaul, Fauviel ou Favial dit) », *Biographie Nationale de l'Académie Royale de Belgique*, tome 21, Bruxelles, Bruylant, 1911-1913, coll. 135-136.

81. G. D. MACRAY, *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecae Bodleianae*, pars V, fasciculus I, Oxonii, e typographeo academico, 1862, p. 512 (Bodleian Library,

contient que des annotations généalogico-héraldiques accompagnées de dessins de plus de trente armoiries nobiliaires. En effet, parmi les dessins d'Enguerrand Fauviaul figurent les armoiries des ducs d'Athènes[83] que Chifflet avait recopiées dans son manuscrit[84]. Pierre-Joseph Dunod utilise une information qui concerne la forme et la couleur des armoiries nobiliaires des de la Roche et la falsifie en la présentant comme une preuve que le Suaire est passé entre les mains de cette famille.

La quatrième falsification concerne la *Chronique* d'Albéric de Trois-Fontaines, écrite entre 1232 et 1241. On n'y parle d'Othon de la Roche que pour souligner que « Othon de la Roche, fils d'un certain noble Ponce de la Roche en Bourgogne, devient par un certain miracle duc des Athéniens et des Thébains[85] ». On ne dit pas de quel *miraculum* il s'agit. L'auteur de notre Dissertation, en attribuant à Albéric un discours sur des « miracles arrivés dans la famille d'Othon », fait croire au lecteur que l'on peut « entrevoir » dans la Chronique une vérité qui concerne l'expédition du Suaire[86].

La cinquième falsification concerne l'historien Ramon Muntaner. Il n'a jamais écrit « l'histoire de la cinquième croisade et de la prise de

---

Ms. Rawl. B. 167, f^os^ 186-205) ; « Bibliothèque de M. Ducas », *Mémoires de la Société Royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille* 2, 1839, p. 403.

82. Édité par M. NAHUYS, « Généalogies de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Paul et de son épouse Marguerite de Baux », *Le Héraut d'armes. Revue internationale d'histoire et d'archéologie héraldique* 2, 1869, p. 459-522.

83. Pierre de Luxembourg (1390-1433) était le fils de Marguerite d'Enghien, comtesse de Brienne ; il était donc de la famille à qui appartenait, seulement de par son nom, le duché d'Athènes.

84. J'ai pu le vérifier sur l'exemplaire de la Bodleian Library (f^o^ 199 v^o^).

85. *Chronica Albrici monachi Trium Fontium*, éd. G. H. PERTZ, *Monumenta Germaniae Historica. Scriptores*, t. 23, Leipzig, Hiersemann, 1925, p. 885, 12-13 : "*Otto de Rupe, cuiusdam nobilis Pontii de Rupe in Burgundia filius, quodam miraculo fit dux Atheniensium atque Thebanorum*". L'œuvre d'Albéric ne contient pas d'autres informations le concernant, excepté la citation de son nom p. 880, 8.

86. Certains sindonologues, comme Alessandro Piana, qui n'ont jamais vérifié ce qu'avait vraiment écrit Albéric, ont déclaré que dans la Chronique « sont décrits les miracles qui eurent lieu au sein de la famille de la Roche après que le Suaire leur est parvenu » (*Sindone, gli anni perduti*, Milan, Sugarco, 2007, p. 70).

Constantinople » parce que sa chronique commence en 1207 : donc il ne fut ni témoin, ni narrateur de la croisade de 1204[87]. Muntaner ne mentionne dans ses écrits ni Othon, ni le Suaire.

La sixième falsification intéresse Jérosme Çurita, *alias* Jérôme Turrita[88]. On l'avait compris depuis longtemps, Dunod entendait citer l'historien aragonais Jerónimo Zurita ; mais il est certainement faux qu'il « se trouva à la prise de Constantinople par les Latins » parce que Zurita naquit en 1512, c'est-à-dire trois cents ans après les faits. Il est encore plus erroné de soutenir qu'« il a vu » qu'Othon de la Roche « fit des grands prodiges de valeur... et que les princes croiséz... luy donnèrent la plus belle relique ».

Toutes ces falsifications sont l'œuvre du jésuite et non de Chifflet : il est aujourd'hui possible de le démontrer avec certitude grâce à la source qui manquait. En effet, Chifflet citait en toute honnêteté les deux écrivains espagnols en se référant à un livre et à un chapitre précis des *Anales* di Zurita (que je reporte dans le deuxième appendice) ; Dunod, de mauvaise foi, ne le cite pas. Les discours de Zurita et de Montaner concernent les origines du duché d'Athènes et en aucune façon Othon de la Roche et le Suaire qui ne sont nullement cités[89]. On peut donc condamner l'auteur en utilisant ses propres mots : « L'erreur se dément toujours de quelqu'endroit, comme il est écrit, et le mensonge paroît tôt ou tard, de quelque manière qu'il soit couvert » (27 v°).

Pierre-Joseph Dunod n'est pas seulement maître dans l'art de falsifier les sources à ses fins, mais il fait aussi preuve de négligence quand il les cite. Voilà, par exemple, comment il traite les informations de Chifflet concernant Eudes II de Champlitte :

87. Éd. F. SOLDEVILA, *Crònica de Ramon Muntaner*, Barcelona, Institut d'estudis catalans, 2011.

88. La forme Jérôme Çurita est encore attestée au XIX^e^ siècle : cf. A. FILON, *Histoire de l'Europe au XVI^e^ siècle*, Paris, Hachette, 1838, p. 534.

89. JERÓNIMO ZURITA, *Anales de Aragón*, livre 6, chap. 19.

Dunod (Ms 826, fº 23 rº).	Chifflet (Ms Chiflet 185, p. 115).
Le cardinal de Cîteau, dans son *Histoire de Troye* (chap. 7), dit qu'Eudes II, seigneur de Champlite, et Guillaume de Champlite, son frère, seigneur de Pontaillie, moururent en Grèce (« in terra Constantinopolitana »).	Eudes II [...] vivoit desjà l'an 1197. Voyez l'*Histoire de Broye*, chap. 7. Et mourut comme dit le cardinal de Cisteaux avec son frère « in terra Constantinopolitana » (*Preuve de la Généalogie de la Maison de Gand*, par le sieur Du Chesne, fol. 680).

Chifflet cite donc deux sources : une *Histoire de Broye*[90] et une *Preuve de la Généalogie de la Maison de Gand*[91], toutes deux d'André Du Chesne. Dunod s'embrouille : il confond Broye et Troye, il ne mentionne pas la référence au livre de Du Chesne et attribue le document à un autre, rendant ainsi la citation incompréhensible à qui ne connaît pas la source qu'il est en train de copier.

Il fait de même avec la citation concernant Eudes I de Champlitte :

Dunod (Ms 826, fº 23 rº).	Chifflet (Ms Chiflet 185, p. 114).
Élizabeth eut pour dotte la terre de Quingey et d'autres terres près de Dole. Eudes I, père de Guillaume de Champlite, eut encore la seigneurie de Champlite l'an 1166 de l'empereur Frédéric Barberousse et de Beatrix, comtesse de Bourgogne.	Eudes I eut de part de sa mère, en Bourgongne, les terres de Quingey de Lille et de Longey, et le village de Champayen près Dole, lesquelles terres luy furent données l'an 1066 par Frédéric I et Beatrix comtesse de Bourgongne.

90. A. DU CHESNE, « Preuves de l'histoire de la maison de Broyes et de Chasteauvillain », p. 18, ID., *Histoire généalogique de la maison royale de Dreux et de quelques autres familles illustres*, Paris, Cramoisy, 1631, qui contient un acte de 1197 où Eudes II de Champlitte est cité comme témoin : "*Huius rei testes sunt Henricus Aurelianensis episcopus, comes Robertus, Odo Campaniensis, Simon de Brecons, Rericus de Latriceio.*"

91. A. DU CHESNE, « Preuves de l'histoire des maisons de Guines, d'Ardres, Gand et Coucy », p. 680, ID., *Histoire généalogique des maisons de Guines, d'Ardres, de Gand et de Coucy*, Paris, Cramoisy, 1631 : « Extrait du cartulaire de l'abbaye de Cisteaux. *Ioannes de Drons iuratus dixit quod ipse vidit, vivente domino Odone Campenois patre Odonis et Willelmi fratrum defunctorum in terra Constantinopolitana, tempore ipsorum, et domini W. Vicecomitis, et domini O. de Channois, quod ipsi utebantur iustitia maiore et minore tam super dominum H. de Corueia, quam super homines suos. Anno mccxxxi.* »

Chifflet se trompe en écrivant 1066 au lieu de 1166, mais il se réfère certainement à un acte de donation datant de 1166 publié par le jésuite Pierre-François Chifflet, frère de son père[92]. Dunod corrige l'erreur sur la date, mais il ne fait pas de distinction entre les différentes donations de terre et affirme ainsi qu'en 1166 Eudes reçut de Frédéric Barberousse la seigneurie de Champlitte, ce que Chifflet n'avait pas dit parce que c'était faux : en effet, il la reçut de Renaud III de Bourgogne, son oncle.

Le jésuite se trompe aussi à propos de Hugues II de Champlitte : ce dernier, dit Chifflet (p. 115), « épousa Élizabeth de Bourgogne sœur de Renaud III comte de Bourgogne » ; Dunod se trompe en copiant et écrit Hugues au lieu de Eudes, son fils (23 r°). Toutes les informations généalogiques sur les Champlitte et sur la maison de Pontailler-sur-Saône sont, elles aussi, empruntées à Chifflet, recopiées parfois mot par mot[93].

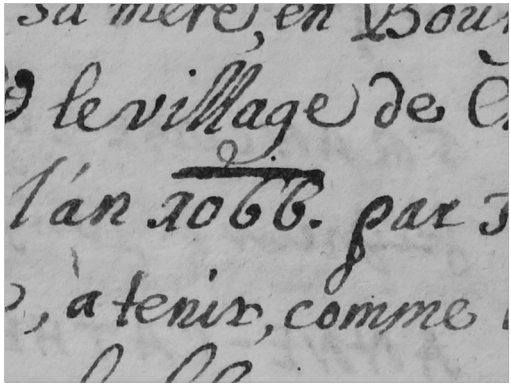

Bibliothèque d'étude et de conservation,
Besançon : Ms Chiflet 185 (détail).

92. P.-F. CHIFFLET, *S. Bernardi Clarevallensis abbatis Genus illustre assertum*, Divione, Chavance, 1660, p. 532-534, § 92 ; réédité par H. APPELT, *Die Urkunden Friedrichs I. 1152-1167*, Hannovre, Hahn, 1979, p. 451-542.

93. J. CHIFFLET, *Nobiliaire de Franche-Comté* : Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Chiflet 185, p. 114-115, 278-282.

Conséquences de la falsification de Pierre-Joseph Dunod, jusqu'à nos jours.

La fausse histoire médiévale du suaire de Besançon n'avait pas pu sauver la relique de la destruction et, une fois l'objet disparu, elle était devenue inutile. Le suaire de Lirey-Chambéry-Turin, par contre, existe encore et il avait, lui aussi, besoin d'une histoire. Cherchant à la créer, d'aucuns, au début du XX^e^ siècle, ont pensé à « relayer et revivifier une supposition qui n'avait plus raison d'être[94] » en proposant une étrange hypothèse : les deux suaires n'en faisaient qu'un. On recycla ainsi pour le suaire de Turin l'histoire qui ne servait plus à celui de Besançon. Une nouvelle falsification, basée sur la première, était née et vit encore. La responsabilité initiale doit être attribuée à François Chamard, abbé de Saint-Martin de Ligugé. Il écrivit en 1902 un traité critique envers le chanoine Ulysse Chevalier – qui niait l'authenticité du suaire turinois – dans lequel il inséra la légende du suaire de Besançon contenue dans le manuscrit 826 :

> Tout porte à croire que cette tradition repose sur un fondement véritablement historique. L'auteur d'une dissertation en faveur de l'authenticité du Saint-Suaire de Besançon, conservée dans la bibliothèque publique de cette ville, raconte avec de grands détails comment le comte Othon de la Roche, en 1205, comme récompense de sa belle conduite lors du siège de Constantinople, l'année précédente, reçut en cadeau le Saint-Suaire lui-même, outre les titres de duc d'Athènes et de duc de Thèbes. Deux ans après, vers 1206, il aurait envoyé cette précieuse relique au comte Pontius de la Roche, son père, qui, après l'avoir exposée, pendant quelque temps, dans son château, la remit à Amédée, archevêque de Besançon. Tous les éléments de cette tradition sont historiques[95].

94. P. DE GAIL, *Histoire religieuse du Linceul du Christ*, Hauteville, Parvis, 1974, p. 205.
95. F. CHAMARD, *Le Linceul du Christ. Étude critique et historique*, Paris, Oudin, 1902, p. 38.

Selon Chamard, ces « grands détails » – mais a-t-il vraiment lu la *Dissertation* de Dunod ? – ne contiennent qu'une seule inexactitude : le Suaire ne fut pas reçu par Othon « comme récompense de sa belle conduite », mais il le déroba au contraire au palais impérial des Blachernes au cours du sac de Constantinople de 1204. Tout est basé sur ses hypothèses personnelles :

> Parmi les trésors contenus dans ce palais se trouvait le linceul du Christ avec les empreintes de son corps ; et, d'après Robert de Clari, ce fut à la suite de ce pillage du premier jour de l'occupation qu'il disparut. Geoffroi de Ville-Hardouin nous apprend que l'on fit alors crier à son de trompe par toute l'armée des croisés, de la part du généralissime et de la part des barons et du doge de Venise, l'ordre de rapporter et de rassembler dans trois églises désignées à cet effet tous les trésors religieux ou autres dont on s'était emparé. Mais, dit le célèbre chroniqueur, « li uns aporta bien, et li autres mauvaisement. [...] Mult i ot de cels qui en retindrent, des petiz e des granz ; mais ne fu mie seu[96] ». Puisque l'auteur du vol du linceul du Christ n'a été connu ni des Grecs ni des Latins, il n'a pu être commis que par un des grands seigneurs de l'armée des croisés, qui faisait partie du corps commandé par Henri, frère du comte de Flandre, entré avec lui en vainqueur dans le palais des Blakernes, et assez puissant pour n'être pas contraint de restituer son butin, l'ordre de restitution n'atteignant que les subordonnés et non pas ceux qui l'avaient fait proclamer à son de trompe. Or, on en conviendra, toutes ces particularités conviennent admirablement bien à Othon de la Roche[97].

Concernant l'arrivée du Suaire en France, Chamard décide d'utiliser, toujours par conjecture, un épisode survenu quand Othon de la Roche était devenu seigneur d'Athènes :

96. GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, *La conquête de Constantinople*, 253 et 255.
97. F. CHAMARD, *Le Linceul du Christ*, *op. cit.*, p. 40-41.

> Au commencement de l'année 1208, Othon de la Roche recevait, avec tous les honneurs possibles, son suzerain dans la capitale de son duché d'Athènes et dans son château de Thèbes. L'empereur était accompagné, dans cette visite, de son trésorier Ponce de Lyon, personnage qui paraît avoir joué un rôle important sous le règne de l'empereur Henri. Or, ce même personnage, quelques mois après, partait pour la France, porteur d'un chrysobulle adressé à l'archevêque de Lyon, et daté du 6 avril 1208. « Ce chrysobulle, dont l'original est perdu – a écrit M. le comte Riant –, est l'authentique adressé à Rainald de Forêt, archevêque de Lyon, pour des reliques données à un certain Ponce de Lyon, qui était l'agent financier de l'empereur Henri et qui appartenait à la maison de Chaponay. Ne faudrait-il pas rapporter à ses bons offices l'arrivée en France, à cette époque, du... Saint Suaire de Besançon, et même de certaines reliques de Troyes, dont on ignore la date exacte et le mode d'introduction[98] ? »

Que Ponce de Lyon soit allé à Athènes en 1208 et qu'il ait rapporté à Lyon des reliques (de la croix, de saint Étienne, de saint Thomas et de saint Eustache), pour le compte de l'Empereur Henri[99] est suffisant pour que Chamard imagine qu'il ait aussi rapporté un suaire à Besançon. Et incroyablement, il qualifie cette conjecture gratuite de « certitude morale » et de « fait historiquement prouvé ».

L'abbé reprend, en le présentant comme authentique, l'épisode des miracles du suaire de Besançon dans la version de Dunod de Charnage de 1750. Un de ces miracles consistait en…

> … la conservation de ce précieux Dépôt dans l'incendie subit de l'église de St. Estienne au mois de Mars 1349, dans lequel une grande partie du thrésor et des reliques de cette église périrent dans

98. F. CHAMARD, *Le Linceul du Christ*, *op. cit.*, p. 43-44, où est cité P. RIANT, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, vol. 1, Genevae, Fick, 1877, p. CLXII-CLXIII.

99. Texte de la chrysobulle : P. RIANT, *Exuviae sacrae Constantinopolitanae*, vol. 2, Genevae, Fick, 1878, p. 81.

> les flammes. [...] Le Saint Suaire avoit été caché dans le tumulte, et l'on ne se souvenoit pas où on l'avoit mis. II fut retrouvé quelque tems après, examiné et reconnu ; et pour confirmer que c'étoit le même qu'on avoit révéré auparavant dans l'église de St. Estienne, on l'appliqua sur un mort qui ressuscita[100].

Chamard propose alors une théorie des plus hardies : il imagine qu'au cours de l'incendie, le Suaire a été porté par le chevalier Geoffroy de Charny à Lirey, à deux cents kilomètres de là. Il réussit, de cette façon, à mélanger les faits historiques documentés concernant le suaire de Lirey et le fruit de l'invention du jésuite Dunod à propos du suaire de Besançon, qui par ailleurs, au XIV^e^ siècle, n'existait pas. Il est certain qu'en 1353, Geoffroy de Charny, seigneur de Lirey, avait fondé une collégiale dans son village. Aux environs de 1355, les ostensions solennelles d'un suaire empreint de l'image du Christ crucifié débutèrent dans la collégiale ; l'évêque de Troyes, Henry de Poitiers, ému des ostensions de la relique dont l'authenticité n'était pas démontrée, en interdit l'exposition. La relique fut même déménagée et probablement confiée au seigneur de Charny qui la mit en sûreté. En 1389, elle fut rendue à la dévotion publique par Geoffroy II, son fils ; le nouvel évêque de Troyes, Pierre d'Arcis, interdit alors au doyen de Lirey, sous peine d'excommunication, de montrer à nouveau cette « figure ou représentation du suaire du Christ ». Il rédigea d'ailleurs un mémorial, qu'il envoya au pape Clément VII, où il déclarait que le suaire de Lirey était une œuvre picturale et que le faussaire en avait fait l'aveu à son prédécesseur, Henri de Poitiers, dans une enquête que celui-ci avait menée précédemment. En 1390, Clément, pour trancher définitivement la question, rendit la sentence suivante : il interdit les cérémonies solennelles de l'ostension du suaire, autorisa son exposition sans cérémonies mais ordonna que l'on proclame à chaque ostension que

100. F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, vol. 1, Besançon, Daclin, 1750, p. 420-421.

le suaire n'était pas exposé en tant que vrai suaire du Christ, mais qu'il devait être seulement considéré comme sa représentation[101].

En 1902, au moment où Chamard écrit son opuscule, ces documents concernant le suaire de Lirey venaient d'être publiés et avaient suscité un important débat public parce que beaucoup y voyaient la preuve que le suaire de Turin était un faux. Chamard trouve donc une solution ingénieuse pour atteindre deux résultats à la fois : prouver l'authenticité du suaire de Turin et rendre inefficace la valeur de ces documents sans être contraint d'ignorer le témoignage de l'évêque Pierre d'Arcis ou de le déclarer clairement mensonger (ce que faisaient durant ces années-là tous ceux qui défendaient l'authenticité de la relique italienne).

> Une seule et unique solution s'impose : il y a eu substitution frauduleuse, à la suite de l'incendie de 1349. Au lieu de rendre à l'église métropolitaine de Besançon le Suaire apporté d'Orient par Ponce de Lyon, à la prière d'Othon de la Roche, qui l'avait enlevé de Constantinople, on n'en restitua qu'une copie, que les chanoines de Besançon prirent ou feignirent de prendre pour l'original autrefois honoré dans leur église. Et quel fut l'auteur de cette substitution ? Ce fut Geoffroy de Charny, ou mieux sa femme ou l'un des siens. Entre 1349 et 1357, on chargea un peintre habile de reproduire le plus exactement possible la partie antérieure du Christ sur une toile à peu près semblable à l'ancienne, et on trompa ainsi la piété des chanoines et des fidèles de la métropole de la Bourgogne. Le peintre, qui avait restitué l'original aussi bien que la copie à ceux qui lui avaient commandé cette œuvre, crut, de bonne foi, que le Suaire présenté par les Charny à la vénération des fidèles n'était que sa propre copie, puisque l'Église de Besançon était censée être rentrée en possession

101. Ces documents sont réunis par U. CHEVALIER, *Étude critique sur l'origine du St. Suaire de Lirey-Chambéry-Turin*, Paris, Picard, 1900, et ID., *Autour des origines du Suaire de Lirey*, avec documents inédits, Paris, Picard, 1903. Sur l'histoire du Saint-Suaire de Turin, la bibliographie est immense mais malheureusement presque inutilisable. On peut voir mon *Sindone. Storia e leggende di una reliquia controversa*, Turin, Einaudi, 2015 (sous presse).

> de l'original. Cette conclusion découle nécessairement de ce que nous avons dit, puisqu'il est désormais acquis que le Suaire vénéré à Besançon, depuis l'incendie de 1349, était une copie, non pas d'un autre Suaire quelconque, mais bien de celui de Lirey-Turin. [...] Ce fait n'est pas une hypothèse ; il est attesté par les caractères distinctifs du nouveau Suaire de Besançon, qui reproduisait trait pour trait, mais d'une manière défigurée, celui de Turin, et seulement dans la partie antérieure du corps du Christ : ce qui ne peut s'expliquer que par la difficulté de reproduire la partie postérieure, la partie antérieure étant d'ailleurs la seule qui fût de nature à intéresser la piété des fidèles. [...] Désormais donc les difficultés historiques que l'on opposait contre l'authenticité du Saint-Suaire de Turin ont perdu toute leur valeur[102].

On peut donc aujourd'hui opérer la synthèse suivante qu'imposent les faits et les documents analysés : il n'existait pas au Moyen Âge, à Besançon, de suaire empreint d'une image ; en 1523, un suaire y fait son apparition et devient objet de culte ; pour justifier l'arrivée en ville du Suaire, les historiens de Besançon inventent des explications variées, confuses et contradictoires ; en 1714, le jésuite Pierre-Joseph Dunod, sur la base de preuves qu'il prétend avoir trouvé dans des manuscrits, invente que le Suaire a été rapporté en France par le chevalier Othon de la Roche ; en 1750, son petit-neveu Dunod de Charnage répand cette théorie, qui prend la place des précédentes, et la rend célèbre ; en 1794, le suaire de Besançon identifié comme étant une peinture est détruit ; en 1900, le chanoine Ulysse Chevalier publie les documents qui concernent l'histoire médiévale du suaire de Lirey-Turin, en particulier ceux qui le décrivent comme étant l'œuvre d'un faussaire ; en 1902, Chamard reprend la légende des deux Dunod et la fait passer pour authentique ; il affirme encore que le suaire de Besançon, détruit pendant la Révolution, était *le faux* dont parlent les documents de Lirey et que le vrai suaire du Christ,

102. F. CHAMARD, *Le Linceul du Christ*, *op. cit.*, p. 69-70, 98, 75.

par contre, rapporté en Occident par Othon de la Roche avait été dérobé en secret en 1349, porté à Lirey et qu'à sa place on y avait mis une copie.

L'ingénieuse théorie de l'abbé François Chamard n'eut pas grand succès parmi les historiens[103]. « Aucun document historique ne démontre la curieuse légende que nous venons de résumer », écrit en 1903 l'historien et généalogiste Théodore Courtaux[104]. Un des partisans de l'authenticité du suaire de Turin, Henry Bidou, affirma lui aussi que « la filiation imaginée par dom Chamard repose tout entière sur une énorme invraisemblance »[105]. D'autre part, la substitution frauduleuse et l'incendie dans lequel des documents disparaissaient constituaient des escamotages désormais classiques pour justifier les brèches de l'histoire d'une relique. Chamard ne se préoccupe pas même du fait que les tissus soient entre eux très différents, aussi bien du point de vue de leur forme, de leur grandeur que du dessin. Il ne s'embarrasse pas de justifier comment les ecclésiastiques et les habitants de Besançon auraient pu accepter la substitution de leur suaire par une copie grossière et deux fois plus petite ; pour justifier cela, d'aucuns ont imaginé récemment qu'un évêque de Besançon, Guillaume de Vergy (1371-1391), fils du cousin de Jeanne de Vergy, femme de Geoffroy I de Charny, a délibérément couvert la substitution frauduleuse pour que Jeanne puisse conserver l'original[106].

Le premier auteur qui examina la thèse de l'abbé Chamard en faisant preuve de sens critique fut Paul Vignon, docteur ès sciences naturelles, célèbre défenseur de l'authenticité du suaire turinois et père de ce qu'on nomme "sindonologie"[107]. Vignon se rendit à Besançon, lut la Dissertation

103. Mais fut accepté par A. BLANCHET, « Le Saint Suaire de Besançon », dans P. A. PIDOUX DE MADUÈRE, *Vie des saints de Franche-Comté*, vol. 4, Lons-le-Saunier, A. Gey et L. Guy, 1909, p. 21-46.

104. T. COURTAUX, « Le Saint-Suaire de Turin », *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 39, 1903, col. 902.

105. H. BIDOU, « À propos de la question du Suaire », *Revue de l'Institut catholique de Paris* 7, 1902, p. 471.

106. C'est ce que soutient Daniel C. Scavone.

107. P. VIGNON, *Le Linceul du Christ*, Paris, Masson, 1902[2], p. 135-154 ; ID., *Le Saint Suaire de Turin*, Paris, Masson, 1939[2], p. 105-108.

"pour" du manuscrit 826 et – même s'il n'en connaissait ni le nom de l'auteur, ni la date, ni la source de Chifflet que l'auteur avait falsifiée – il s'aperçut du peu de fiabilité historique du document. À la demande de Vignon, le conservateur de la Bibliothèque municipale, Georges Gazier, fit aussi de nouvelles recherches sur l'éventuelle présence d'un ancien suaire dans la cité, qui demeurèrent vaines : « Si une relique de cette importance – répondait-il le 24 décembre 1932 à son correspondant – avait existé au XIII^e^ siècle à Besançon, comment s'expliquerait le silence de tous les inventaires, alors qu'ils mentionnent avec insistance le bras de S. Étienne, patron de la cathédrale, ainsi que les reliques de S. Épiphane et d'autres saints conservées dans nos cathédrales ? Comment s'expliquerait aussi le fait qu'il ne soit jamais question avant 1523 d'un suaire du Christ dans nos délibérations capitulaires[108] ? ». Vignon tente aussi de remonter à la source des informations contenues dans le manuscrit 826. Il ne réussit pas à en identifier certaines ; d'autres, si (Albéric de Trois-Fontaines, Jerónimo Zurita) et il se rend compte qu'elles sont inutiles ; il ne remonte pas à la source majeure – le manuscrit de Jules Chifflet – mais ce qu'il est en mesure de constater lui suffit pour douter fortement de la reconstruction de Chamard : « Laissons à l'hypothèse le soin de se prouver elle-même, s'il se peut, quelque jour, mais elle est pour l'instant bien malade[109]. » Ce qui intéressait Vignon, en vérité, c'était d'exclure que le suaire de Besançon puisse faire concurrence à celui de Turin. Il arriva à ses fins en démontrant, à travers l'étude des descriptions et des copies peintes de l'objet désormais détruit, qu'il n'avait été qu'une copie assez grossière du suaire de Turin, ou bien une copie de sa copie, ou bien encore – et je l'ajoute pour n'exclure aucune possibilité – une copie d'un suaire qui avait aussi servi de modèle à celui de Turin ou d'un suaire qui présentait des similitudes avec celui de Turin sans qu'il existe de rapport entre les deux.

108. P. VIGNON, *Le Saint Suaire de Turin*, *op. cit.*, p. 106.
109. *Ibid.*, p. 108.

Certains sindonologues, donc, réfutent la théorie de Chamard[110]. D'autres, au contraire, se refusèrent de l'abandonner, souvent par ignorance des faits[111]. Le manuscrit 826 qui contient la Dissertation de Dunod remonte au XVIII^e^ siècle et, pour le savoir, il suffisait de consulter le catalogue de la bibliothèque (publié depuis 1897)[112] ; malgré cela, beaucoup ont affirmé et, malheureusement, affirment encore aujourd'hui qu'il existe à Besançon des documents originaux, remontant au XIII^e^ siècle, qui prouvent le passage du suaire (de Turin) dans le main d'Othon de la Roche ou que le manuscrit 826 contient l'acte authentique de cession du suaire à l'évêque Amédée de Dramelay[113]. C'est ainsi que,

110. Comme E. A. WUENSCHEL, "*The Holy Shroud. Present State of the Question"*, *The Ecclesiastical Review* 102, 1940, p. 469-470.

111. Dans les années suivantes aussi, par exemple C. FOLEY, "*The Besançon Cloth"*, *Sindon* 1, 1989, p. 63-70.

112. A. CASTAN, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France. Départements*, tome 32, Paris, Plon, 1897, p. 520.

113. Par exemple J. L. CARREÑO ETXEANDÍA, *La Sindone. Ultimo reporter*, Turin, Edizioni paoline, 1977, p. 94 : "*Otto de la Roche trovò il modo di mandare il sacro Lenzuolo a suo padre, Ponzio de la Roche in terra francese. Ma, siccome quella reliquia scottava le mani al vecchio cavaliere, egli la regalò all'arcivescovo di Besançon, Amedeo di Tramelai. Il manoscritto n. 826 della Biblioteca di Besançon contiene una relazione di questa donazione e reca la data del 1208*" ; G. CHIAVARELLO, *Genesi e storia della Santa Sindone*, Naples, Istituto culturale editoriale di storia patria, 1978, p. 30 : "*Un documento importantissimo, il manoscritto n. 826 della Biblioteca di Besançon contiene la relazione della donazione da parte di Ponzio de la Roche all'Arcivescovo di Besançon, Amedeo di Tramelai, della Santa Sindone che suo figlio, Otto de la Roche, Duca di Atene, gli aveva inviato da Costantinopoli, avendola rubata, durante il sacco di quella città, il 13 aprile 1204, nella Chiesa di Santa Maria di Blachernae, ove era custodita da tempo e veniva esposta alla venerazione dei fedeli ogni venerdì*" ; P. L. BAIMA BOLLONE, *Sindone o no*, Turin, SEI, 1990, p. 115 : "*Un manoscritto conservato nella biblioteca di Besançon contiene l'atto di donazione fatto da Ponce de la Roche ad Amedeo di Tramelai, arcivescovo della città, di una Sindone che suo figlio, Otto de la Roche, gli ha inviato da Costantinopoli*" ; M. CAPPI, *La Sindone dalla A alla Z*, Padoue, Il Messaggero, 1997, p. 81 : "*Il manoscritto 826 della biblioteca di Besançon contiene una relazione di questa donazione che reca la data del 1208*" ; C. PAPINI, *Sindone: una sfida alla scienza e alla fede*, Turin, Claudiana, 1998[2], p. 32 nota 5 : "*La relazione della donazione della Santa Sindone di Costantinopoli all'arcivescovo di Besançon Amedeo di Tramelay, da parte di Ponzio de la Roche, che suo figlio, Ottone*

dans l'illusion que le suaire de Besançon ait une histoire plus ancienne que celle qu'elle a, beaucoup de sindonologues ont accepté cette explication.

En 1997, Gian Maria Zaccone, vice-président du Centre International de Sindonologie de Turin, décida d'examiner une nouvelle fois la question et de fournir une description plus approfondie du manuscrit 826. Il identifia un autre des auteurs cité par l'écrivain anonyme de la Dissertation "pour" (Ramon Muntaner), mais il ne réussit pas à trouver la source manuscrite de Chifflet à laquelle l'auteur se référait. Zaccone ne put alors qu'espérer que les sources qui n'étaient pas encore tout à fait identifiées puissent réserver des surprises à l'avenir :

> Nous avons vu quelle est la valeur historique de ce manuscrit : on peut la dire nulle. Il est en effet incroyable que l'on ait pu construire une théorie sur des sources inexistantes, ou jamais trouvées. Mais attention : notre auteur ne donne pas l'impression d'un personnage qui invente. Il démontre la volonté d'approfondir ses recherches. Voir par exemple les notes qu'il a écrites sur Othon de la Roche et sur Guillaume de Champlitte, avec une bibliographie recherchée :

---

de la Roche, Duca latino di Atene, gli aveva inviato, è contenuta in un manoscritto del 1208, il n. 826 della Biblioteca di Besançon. Tutta la vicenda è dunque confermata da documenti dell'epoca" ; M. CORSINI DE ORDEIG, *Historia de la Sábana Santa*, Madrid, Ediciones Rialp, 2004, p. 78 : "*Este hecho consta todavía en un acta firmada por Poncio de la Roche como donante, y el Arzobispo de dicha ciudad, Amadeo de Tramelay como receptor. Dicha acta se guarda en la Biblioteca de la Catedral de Besançon, folio 826* (!!)" ; F. C. TRIBBE, *Portrait of Jesus?*, Paragon, St. Paul, 2006^2, p. 32 : "*In 1208 the documents in Besancon (Champagne Province, France), state that Ponce de La Roche had then received the Shroud from his son, Othon, in Athens, which Ponce delivered to Archbishop Amedee de Tramelay for safekeeping in the Church of St. Etienne. After some twenty-five years in Athens, Othon returned to his home in Burgundy (circa 1230), where he died in 1234. The Church of St. Etienne was totally destroyed by fire in 1349. But, in about 1343, Othon's great-great-grand-daughter, Jeanne de Vergy, went from Besancon to Lirey, where she married Geoffrey de Charny in 1352. She presumably took the Shroud with her to Lirey*". On a inventé que "*presso il Centro Internazionale di Sindonologia di Torino sono conservati gli originali di alcune lettere che confermerebbero la presenza di una sindone a Besançon nel XIII secolo*" (F. BARBESINO - M. MORONI, *Lungo le strade della Sindone*, Cinisello Balsamo, San Paolo, 2000).

> Gunther de Pairis, Du Chesne, Villehardouin, mais aussi Jérôme Turrita et Ramon Mountaner. « Mountaner entre autres s'étend fort sur sa piété et sur sa valeur. » Il nous est difficile de trouver une justification à ce comportement et dans le même temps, il semble difficile qu'il veuille tromper le lecteur. Il semble plutôt être assez peu versé dans la matière. Je pense qu'il tire ses informations d'une autre source, peut-être plus complète et articulée qu'il a mal lue et mal comprise, ou bien forcée. En ce cas, les informations qu'il porte ne valent rien dans le contexte où il les cite, mais la source originale avait peut-être bien d'autres significations. Et cette source pourrait bien être Chifflet, sinon Jean-Jacques – qui ne dit pas un mot dans son livre, de ces théories – Jules, d'ailleurs cité dans le manuscrit, ou bien quelqu'un de leur entourage. Considérons en effet que les deux sources Zurita et Mountaner sont espagnoles, et n'oublions pas que les Chifflet ont eu des rapports étroits avec la cour espagnole. Parmi les chartes Chifflet, il existe beaucoup de documents à ce sujet. À la Bibliothèque de Besançon en effet, il y a un fond très riche de Chifflet. Il faudrait le fouiller, comme il faudrait fouiller les autres fonds d'archives de cette Bibliothèque. La recherche doit continuer, et j'espère qu'on pourra y trouver quelque chose[114].

D'autres chercheurs, suivant les conseils de Zaccone, ont tenté en vain de retrouver les fantomatiques sources de l'auteur de 1714. Les derniers en date sont trois membres du Centre espagnol de Sindonologie qui sont allés à l'Escurial, à la recherche de références concernant Othon de la Roche et le suaire dans les écrits de Zurita et de Muntaner, mais – comme on pouvait s'y attendre – ils n'ont rien trouvé. Ils ont alors proposé l'hypothèse suivante : les références concernant Othon de la Roche citées par l'auteur, et qui sont aujourd'hui introuvables, pourraient avoir été annotées sur un manuscrit original des *Anales* de Zurita, qui aurait disparu ou qui n'aurait pas été identifié, différent de celui utilisé pour les éditions imprimées. Chifflet, qui vécut pendant un certain temps à Madrid, aurait

114. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 215.

pu tirer ses informations de cet hypothétique manuscrit[115]. L'identification des sources utilisées par Pierre-Joseph Dunod, à laquelle je suis parvenu, sape les bases à cette énième hypothèse : Chifflet ne vit rien parce que les ajouts qui concernent Othon de la Roche sont le fruit de la falsification maladroite que notre auteur réalisa du texte de Chifflet qui ne comprenait pas ces éléments. Enfin, les citations « érudites » n'étaient pas à attribuer à Dunod, elles avaient été copiées à la source.

Zaccone avait raison de poser l'hypothèse que l'auteur du manuscrit 826 « tire ses informations d'une autre source, peut-être plus complète et articulée qu'il a mal lue et mal comprise, ou bien forcée » ; il avait raison encore quand il présumait que la source puisse être un texte de Jules Chifflet. Mais, comme il n'était pas parvenu à trouver cette source, il ne pouvait que s'arrêter là. Maintenant que la source de première main que l'auteur copiait a été identifiée, on peut confirmer en partie les hypothèses de Zaccone ; mais il est à exclure catégoriquement que l'auteur l'ait « mal lue et mal comprise » : il l'a volontairement manipulée et falsifiée.

Même en l'absence d'une démonstration irréfutable de la mauvaise foi de Dunod, qu'il n'avait pas été possible de documenter jusqu'à aujourd'hui, les précautions prises par Vignon et Zaccone auraient dû empêcher toutes spéculations : en effet, il était déjà évident « que le manuscrit 826, trop souvent cité, ne contient aucune notice historique certaine; on ne peut donc pas dire qu'à Besançon il y a des injonctions sûres sur l'histoire grecque du Suaire, comme on le lit, même dans des livres bien informés »[116]. En revanche, on ne cessa de fantasmer sur le vol du Suaire au cours de l'incendie de la cathédrale et de son déplacement à Lirey, en attribuant cet épisode à un personnage ou à un autre, Geoffroy de Charny, sa femme, un membre de sa famille ou bien Philippe VI de

115. C. BARTA - N. DIETIL - J. M. ORENGA ORTEGA, "*El manuscrito de El Escorial y Othon de la Roche"*, *Ciudad de Dios* 222/3, 2009, p. 783-813. On n'a jamais démontré – mais les auteurs en parlent comme d'une évidence – qu'il est facile d'identifier le suaire présumé, présent à Constantinople en 1204, comme étant celui de Turin. Cf. A. NICOLOTTI, "*Una reliquia costantinopolitana"*, *op. cit.*

116. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 216.

Valois[117]. Certains auteurs ont émis d'étranges conjectures : en s'appuyant sur des arguments onomastiques, Barbara Frale, dans ses livres fantaisistes sur le suaire de Turin, est allée jusqu'à penser démontrer qu'Othon de la Roche avait placé le suaire dans le monastère de Daphni près d'Athènes, que le nouveau seigneur de la cité avait donné à l'abbaye cistercienne de Bellevaux[118]. Robert Babinet, en revanche, est parti du nom de l'archevêque de Besançon, Amédée de Dramelay (ou Tramelay), et l'a lié au contexte des Templiers parce qu'il y eut un grand maître du nom de Bernard de Tramelay (il ne faut pas oublier que beaucoup de sindonologues sont convaincus que le suaire de Turin a été rapporté en Occident par les Templiers, ce qui est une autre théorie privée de fondements historiques[119]). Le nom d'Amédée de Dramelay rappelait aussi celui d'un copiste, Matthieu de Tramlay, qui aurait recopié, en 1205, un manuscrit – perdu, bien évidemment – duquel Babinet tire d'autres informations allant dans le sens de la piste des Templiers. Mais ce manuscrit est un faux célèbre datant du XVIII[e] siècle : il s'agit du pseudo-

117. A. LOTH, *La photographie du Saint Suaire de Turin*, Paris, Oudin, 1910, p. 107-109 ; A. ESCHBACH, *Le Saint Suaire de Notre Seigneur vénéré dans la cathédrale de Turin*, Turin, Marietti, 1913, p. 16-21 ; N. NOGUIER DE MALIJAY, *Le Saint Suaire de Turin ou le Saint Linceul*, Paris, Spes, 1929, p. 7-9 ; A. TONELLI, "*Verso l'ostensione della Sindone*", *Rivista dei giovani* 14, 1933, p. 535-544 ; A. S. BARNES, *The Holy Shroud of Turin*, Londres, Burns Oates & Washbourne, 1934, p. 54-55 ; E. A. WUENSCHEL, "*The Holy Shroud of Turin: Eloquent Record of the Passion*", *The American Ecclesiastical Review* 93, 1935, p. 441-472 ; G. ENRIE, *La Santa Sindone rivelata dalla fotografia*, Turin, SEI, 1938[2], p. 168-169 ; G. JUDICA-CORDIGLIA, *La Sindone contro Pilato*, Turin, LICE - Berruti, 1944, p. 35 ; P. BARBET, *La passion de N.-S. Jésus-Christ selon le chirurgien*, Paris, Dillen, 1950, p. 32. On est allé jusqu'à inventer que Geoffroy aurait même déclaré avoir reçu le Suaire de Philippe : J. L. CARREÑO ETXEANDÍA, *La Sábana Santa*, Mexico DF, Don Bosco, 1981, p. 49.

118. B. FRALE, *I Templari e la sindone di Cristo*, Bologne, Il Mulino, 2009, p. 192 ; ID., *La sindone di Gesù Nazareno*, Bologne, Il Mulino, 2009, p. 58. Son hypothèse est, en outre, basée sur une confusion entre deux monastères : celui de Daphni (situé à 11 kilomètres au nord-ouest du centre d'Athènes) et un autre monastère dans la cité : cf. A. NICOLOTTI, *I Templari e la Sindone. Storia di un falso*, Rome, Salerno, 2011, p. 116-117.

119. C'est à ce sujet que j'ai consacré grande partie de mon livre *I Templari e la Sindone*, *op. cit.*

règlement secret des Templiers qui aurait été retrouvé dans les archives de la loge massonique de Hambourg, une prétendue copie des originaux présumés découverts dans les Archives du Vatican et subtilisés par Friederich Münter dans les années 1780-1790[120].

Laissant de côté les Templiers, d'autres se lancent sur la voie des liens familiaux. Ils émettent une hypothèse encore une fois basée sur le faux présupposé qu'Othon de la Roche a obtenu un suaire. Ils pensent que si l'on parvient à démontrer l'existence d'une parenté entre les de la Roche et Jeanne de Vergy, la deuxième femme de Geoffroy de Charny, il sera possible de prouver le passage du suaire d'une famille à l'autre. On pensait, il fut un temps, que Jeanne était l'arrière-petite-fille d'Élisabeth de Ray, fille d'Othon II de la Roche et donc petite-fille d'Othon, le croisé, seigneur d'Athènes. Mais cette parenté que de nombreux généalogistes ont rapportée pendant de longues années n'était qu'une "conjecture" de l'historien français André Du Chesne (1584-1640). Dès la moitié du XIX^e^ siècle, des chercheurs ont précisé qu'Henry n'avait pas épousé en 1248 (ou 1240) Élisabeth de Ray, mais Élisabeth de Chalon[121]. Othon II avait bien une fille qui s'appelait Élisabeth, mais trop petite dans ces années-là pour être mariée[122]. Cette hypothèse est donc elle aussi une impasse.

Certains sindonologues réfutent totalement l'idée qu'Othon de la Roche ait expédié le Suaire à son père Ponce en 1206 et pensent que c'est

120. F. MERZDORF, *Die Geheimstatuten des Ordens der Tempelherren. Nach der Abschrift eines vorgeblich im vatikanischen Archiv befindlichen Manuscripts zum ersten Male in der lateinischen Urschrift und in deutscher Uebersetzung herausgegeben*, Halle, Schwetschke, 1877, immédiatement évalué comme étant un faux : H. PRUTZ, *Geheimlehre und Geheimstatuten Des Tempelherren-Ordens. Eine Kritische Untersuchung*, Berlin, Mittler, 1879. « Depuis plus d'un siècle, ce document a perdu toute crédibilité, même dans les cercles mystériosofiques », écrit à ce propos Mario Arturo Iannaccone, qui clairement sous-évalue la désinvolture de certains sindonologues (M. A. IANNACCONE, *Templari. Il martirio della memoria*, Milan, Sugarco, 2005, p. 93).

121. Fille de Mahaut de Bourgogne et de Jean I de Chalon.

122. Tout est expliqué en détail dans A. NICOLOTTI, *I Templari e la Sindone*, *op. cit.*, p. 120-121.

Othon qui l'a amené avec lui quand il a quitté Athènes pour la Bourgogne vers 1225. Mais, comme je l'ai déjà dit, le retour en France d'Othon est purement hypothétique étant donné qu'aucun document n'en témoigne et cette hypothèse est aujourd'hui fortement mise en question. On pensait, il fut un temps, que sa pierre tombale, ainsi que son portrait, étaient conservés dans l'église du village de Seveux, aux environs de Ray-sur-Saône[123] ; mais on a remarqué que le fait que ne soit pas indiqué le titre de seigneur d'Athènes et « le texte de l'inscription, le style de la figure et du costume repoussent cette conjecture et révèlent nettement la fin du XIII^e^ siècle, époque précise de la mort d'Othon de Ray, favori du comte de Bourgogne », l'arrière-petit-fils de notre Othon et qui portait le même prénom (†1298)[124].

À Ray-sur-Saône se trouve un château du XVII^e^/XVIII^e^ siècle reconstruit sur les fondations de la forteresse médiévale d'origine de la famille de la Roche. Les trésors de la famille conservés au château comprennent quelques reliques qu'Othon I aurait ramenées de Constantinople, comme des fragments de la croix et un peu de terre sur laquelle Jésus aurait marché. Il y a aussi un coffret en bois que certains voudraient identifier

123. Photographies dans G. BARBET, *Othon de la Roche. Chroniques sur l'étonnante histoire d'un chevalier Comtois devenu Seigneur d'Athènes*, Besançon, Fortis, 2012, p. 69. Il en existe une reproduction imparfaite sur le sol de la tour du château de Ray-sur-Saône. L'inscription indique : "*Mole sub ista ci premitur dominus Raiaci Otho. Rogate Deum ne premat hostis eum*". Erronée en est la transcription publiée par A. PIANA, *"Missing Years¢ of the Holy Shroud*", dans P. DI LAZZARO (éd.), *Proceedings of International Workshop ENEA Frascati*, Rome, ENEA, 2010, reportée aussi sur la page www.acheiropoietos.info/proceedings/PianaMYHSWeb.pdf.

124. J. GAUTHIER, « Othon de la Roche, conquérant d'Athènes et sa famille », *Procès-verbaux et mémoires*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1881, p. 147 ; cf. J. FINOT, « Affranchissement des habitants de Ray par Jehan, seigneur dudit lieu », *Revue des Sociétés savantes des départements* 6, 1882, p. 30 : « Nous pensons que c'est le petit-fils du fameux croisé, appelé aussi Othon, qui fut inhumé dans le chœur de Seveux... La longue robe, avec les trois échancrures bordées d'hermine n'est pas le signe héraldique de la souveraineté, mais bien le costume caractéristique des grands seigneurs de l'époque de Philippe le Bel. Le duc d'Athènes, s'il eût été représenté sur une pierre tombale, apparaîtrait revêtu du haubert et coiffé du heaume, et non avec la longue robe des légistes. »

comme la boîte dans laquelle Othon plaça le Suaire au XIII[e] siècle. Au temps où l'on soutenait l'authenticité du suaire de Besançon, le coffret était mis en relation avec ce drap-là ; aujourd'hui, beaucoup soutiennent qu'il s'agit de l'écrin du suaire de Turin et on a tenté de réfléchir sur le nombre de fois qu'il fallait plier ce suaire pour l'y faire entrer[125]. Il est bien évident qu'il n'existe aucun document, ni aucun élément stylistique qui confirme l'existence d'un lien entre ce reliquaire, de peu de valeur, et une relique provenant de Constantinople.

Les sindonologues Daniel Scavone et Alessandro Piana sont aujourd'hui les partisans les plus convaincus du passage du Suaire dans les mains d'Othon de la Roche et par la ville de Besançon[126]. Cette hypothèse est désormais tellement commune qu'elle a été reprise dans des publications qui ne sont pas consacrées au Suaire. Ainsi, une récente monographie sur Othon de la Roche écrite par Gérard Barbet[127], riche d'informations et de belles illustrations, même si elle déclare « prendre en

125. M. BERGERET, « Linceul de Turin. Le trou historique : 1204-1357 », dans A. A. UPINSKY (éd.), *L'identification scientifique de l'homme du Linceul : Jésus de Nazareth*, Paris, Guibert, 1995, p. 347 ; A. PIANA, *Sindone, gli anni perduti*, Milan, Sugarco, 2007, p. 59-70.

126. D. C. SCAVONE, *The Shroud of Turin. Opposing Viewpoints*, San Diego, Greenhaven Press, 1989, p. 96-101 ; ID., "*The Turin Shroud 1200 to 1400"*, dans W. J. CHERF (éd.), *Alpha to Omega: Studies in Honor of George John Szemler*, Ares, Chicago 1993, p. 187-225 ; ID., *Besançon and Other Hypotheses for the Missing Years: the Shroud from 1200 to 1400*, Actes de la Shroud Science Group International Conference de 2008, à la page www.ohioshroudconference.com/papers.htm, p. 9-16 ; répétée dans ID., *"Documenting the Shroud's Missing Years"*, dans P. DI LAZZARO (éd.), *Proceedings of International Workshop*, *op. cit.*, reportée aussi sur la page www.acheiropoietos.info/proceedings/ScavoneBesanconWeb.pdf, p. 4-5 ; traduction italienne quasi-intégrale dans M. TOSATTI, *Inchiesta sulla Sindone*, Piemme, Casale Monferrato, 2009, p. 65-78 ; A. PIANA, *Sindone, gli anni perduti*, Sugarco, Milan, 2007, p. 55-95 ; ID., *"Missing Years" of the Holy Shroud*, *op. cit.* Les mêmes théories ont été reproposées au cours du congrès de sindonologie de Valence en 2012.

127. G. BARBET, *Othon de la Roche. Chroniques sur l'étonnante histoire d'un chevalier Comtois devenu Seigneur d'Athènes*, Besançon, Fortis, 2012, p. 31-37 ; voir ma recension de ce livre sur la *Rivista storica italiana* 125/3, 2013, p. 890-899.

compte les faits historiques tirés des archives les plus documentées », repropose en fait inconsciemment, quand il parle d'Othon de la Roche et du Suaire, la fausse histoire commencée en 1714 par le jésuite Pierre-Joseph Dunod. Barbet ajoute aussi un autre faux document, une soi-disant lettre de Théodore Ange Comnène[128], et une lettre attribuée à l'empereur Alexis V Doukas Murzuphle qui n'a jamais existé[129]. Voilà l'histoire que raconte Barbet : Othon de la Roche remet la relique à une personne de confiance pour l'envoyer en France à une date qui pourrait se situer entre 1209 et 1225, ou, hypothèse plus probable, à son retour en France, en 1225, il va s'installer au château de Ray-Sur-Saône avec le Saint Suaire. Après avoir rapporté la relique, Othon la confie à son père Ponce (mais Ponce était déjà mort !) qui la remet à la cathédrale de Besançon. Elle en fut soustraite en 1349, par un certain seigneur de Vergy, lors de l'incendie qui détruisit l'église, pour réapparaître ensuite à Lirey en 1357. Faisant une grande confusion et travaillant sur des sources de seconde main, Barbet cite même indûment un fragment tiré du fameux manuscrit de l'Escurial dont parlait Dunod et en fournit la cote d'archive (T.I.1), mais

128. À ce propos, voir A. NICOLOTTI, *I Templari e la Sindone*, *op. cit.*, p. 104-113, à intégrer avec ID., "*Su alcune testimonianze del Chartularium Culisanense, sulle false origini dell'Ordine Costantiniano Angelico di Santa Sofia e su taluni suoi documenti conservati presso l'Archivio di Stato di Napoli*", *Giornale di storia* 8, 2012, p. 1-18.

129. L'invention de la lettre d'Alexis est l'œuvre du sindonologue Antoine Legrand qui, en 1982, annonça qu'on avait retrouvé une lettre « découverte par Don Rinaldi parmi les Archives Vaticanes à la Bibliothèque de Santa Catharina à Fornielo près de Naples » (« Du nouveau pour le Suaire de Turin : une lettre de l'empereur Alexis V », *Historia* 433bis [décembre 1982], p. 106-109). Il est bien évident qu'il n'y a jamais eu à Naples d'Archives Vaticanes ; il a confondu avec la fausse lettre de Théodore Ange Comnène découverte dans les archives de la paroisse de Sainte-Catherine à Formiello (non "Fornielo") dont on a déjà parlé. Daniel Scavone, sans ne l'avoir jamais vue, a aussitôt inséré cette lettre inexistante dans sa liste de sources favorables au suaire de Turin (*Besançon and Other Hypotheses for the Missing Years*, *op.cit.*). Voilà un exemple de comment, encore aujourd'hui, sont créés et perpétués de nouveaux faux, même involontairement, juste par négligence. M. BERGERET a réagi dans, "*Does the Letter of Alexius V to Innocent III Really Exist?"*, *Shroud Newsletter* 76, 2012, à la page http://www.shroud.com/bstsmain.htm.

elle correspond à un code musical qui n'a rien à voir ni avec le suaire, ni avec Othon[130].

Le dernier exemple, par ordre de date, est le comble de la fantaisie : Othon serait cité dans une lettre qui ne le nomme jamais et il est transformé en un Templier qui reçoit des visites secrètes d'un cardinal qui veut lui parler du suaire :

> Le 1er août 1205, Théodore 1er Ange Doukas Comnène réclame au pape Innocent III la restitution du linceul détenu par le chevalier Othon de la Roche-sur-l'Ognon[131], issu de l'une des familles les plus importantes du comté, commandeur de l'Ordre du Temple [...]. Le légat du Pape, Benedetto di Santa Susanna, rencontre secrètement Othon de la Roche, à Athènes. De cette entrevue, deux thèses prévaudront : les Templiers séquestrent la relique ; Othon la protège secrètement[132].

En conclusion de cet examen, il ne reste qu'à espérer que toutes ces théories fantaisistes soient finalement abandonnées. Le lien entre le suaire de Besançon et la famille de la Roche, qui n'avait déjà auparavant aucun fondement, doit être maintenant clairement reconnu comme une invention de Pierre-Joseph Dunod. La tentative de récupération de cette histoire pour justifier les déplacements du suaire de Lirey-Chambéry-Turin

130. G. BARBET, *Othon de la Roche*, *op. cit.*, p. 28, 32, 101. Le manuscrit de l'Escurial T.I.1 est le célèbre *Códice Rico* d'Alphonse le Savant qui contient les Cantigas de Santa María. L'auteur, aux pages 114-115, signale que le manuscrit de l'Escurial contiendrait les *Anonymi gesta Francorum et aliorum Hierosolymitanorum* ; mais les *Gesta Francorum* de l'Escurial sont cotés D.III.11 et pas T.I.1 ; en outre, ils remontent au XIIe siècle et non à l'époque de la quatrième croisade. Comment auraient-ils pu parler d'Othon de la Roche et du Suaire ?

131. Comme je l'ai déjà dit, cette lettre est un faux, mais même si elle était authentique, elle serait ici hors de propos parce que le nom d'Othon n'y apparaît pas ; voir le texte dans A. NICOLOTTI, *I Templari e la Sindone*, *op. cit.*, p. 162, note 24.

132. C. MAIGRET, « Les linceuls comtois dans leurs pérégrinations », *Procès-verbaux et Mémoires* - Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon 201, 2011-2012, p. 78.

devrait, à plus forte raison, être elle aussi abandonnée une bonne fois pour toutes. Pour le dire avec les mots de notre faussaire, en somme,

> on a mis encore sur le compte de la famille de la Roche le St. Suaire de Lyré par confusion. Autre preuve de la fausseté de l'histoire qu'on en fait (12 v°-13 r°).

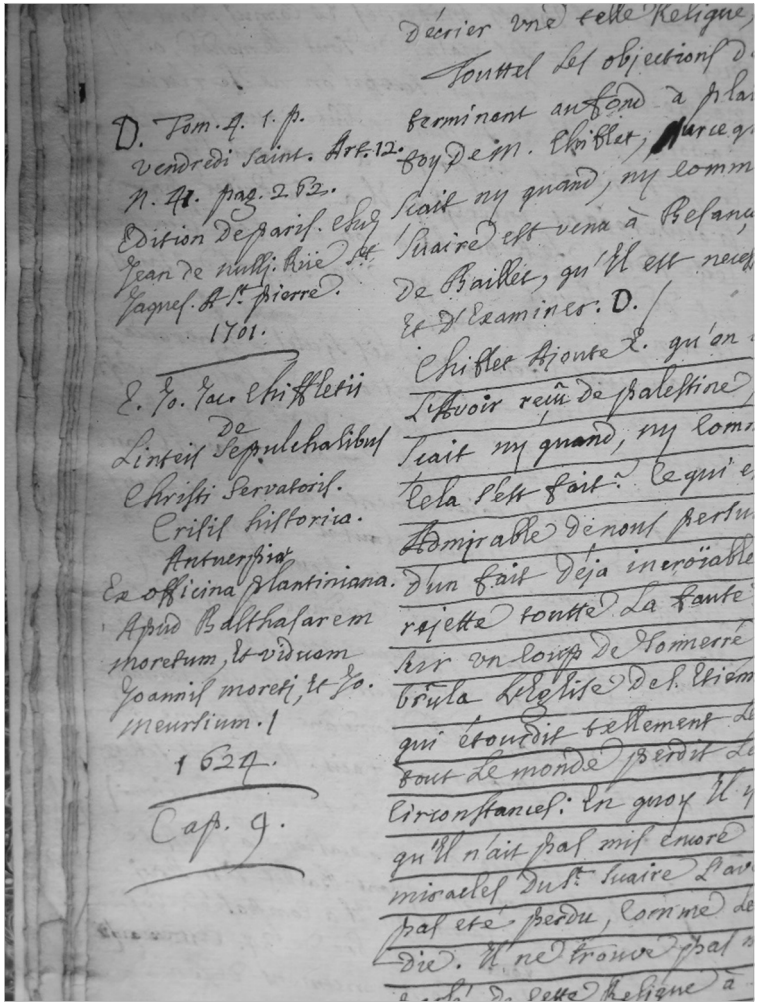
D. Tom. 4. 1. p.
vendredi saint. Art. 12.
n. 41. pag. 263.
Edition de paris. chez
Jean de nully. Rue St
Jacques. A St. Pierre.
1701.

E. Jo. Jac. Chifletii
De
Linteis Sepulchralibus
Christi Servatoris.
Critica historica.
Antuerpiæ
Ex officina plantiniana.
Apud Balthasarem
Moretum, et viduam
Joannis moreti, et Jo.
Meurs. 1
1624.

Cap. 9.

Décrier une telle Relique
Tout[al] les objections d
terminent au fond à prou
voy de m. Chifflet, Marie q
sait ny quand, ny comm
Suaire est venu à Besanç
de Bailler, qu'il est nece
Et d'examiner. D.
Chiflet ajoute 2. qu'on
l'avoir reçu de palestine
sait ny quand, ny comm
cela n'est fait? ce qui e
admirable de nous persu
d'un fait déja inoüable
rejette toute la faute
sur un coup de tonnerre
brula le Linge de N. S. Chem
qui étourdit tellement
tout le monde perdit le
circonstances. En quoy il
qu'il n'ait pas mis encore
miracles du St. Suaire Lan
pas été perdu, comme de
dit. Il ne trouve pas

Bibliothèque d'étude et de conservation, Besançon : Ms 826 (détail).

Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon, contre son authenticité

La deuxième partie du manuscrit 826 (f^os^ 53-78) contient une *Dissertation qui prouve que le S. Suaire de Besançon n'est pas authentique*. À la différence de la dissertation précédente, celle-là n'est pas inédite car elle fut imprimée en 1831 parmi les œuvres de Nicolas-Sylvestre Bergier (1718-1790)[133].

Il y a peu de différences entre le manuscrit et l'édition imprimée. La grande partie de ces dissimilitudes est le fait de la modernisation de l'orthographe, de l'utilisation de synonymes, de l'inversion de certains termes, de petites omissions et de l'ajout de gloses explicatives. On trouve deux passages où des phrases sont omises dans l'édition imprimée, peut-être par erreur. Dans un seul cas, cette édition propose un texte qui a été l'objet d'une correction dogmatique, probablement pour éviter le soupçon d'idolâtrie :

Ms 826, f^os^ 75 v^o^-76 r^o^.	Édition imprimée, p. 263.
Parce que le S. Suaire représente Jésus-Christ, en l'adorant c'est son image, c'est lui-même qu'on adore et qui authorise cette adoration par des miracles.	Parce que le Saint Suaire représente Jésus-Christ, en honorant le Saint Suaire c'est l'image de Jésus-Christ, c'est Jésus-Christ même que l'on honore, et qui autorise cet honneur par des miracles.

Il est possible que l'éditeur se soit basé sur un autre manuscrit retrouvé parmi les documents de Bergier : cela expliquerait pourquoi le texte lui

133. N. S. BERGIER, *Plan de la théologie par ordre de matières*, Besançon, Chalandre, 1831, p. 227-267.

aurait été attribué[134] ; il est certain que sa source n'est ni le 826, ni un troisième manuscrit conservé parmi les documents du frère capucin Joseph-Marie Dunand (1719-1790)[135] : celui-ci coïncide, dans certains cas, avec le texte imprimé, dans d'autres, avec le 826. Il semble évident qu'il y avait en circulation différentes copies de la Dissertation. C'est pourquoi je crois que le texte contenu dans le 826 mérite une nouvelle édition, accompagnée de notes explicatives.

Dans le manuscrit 826, la seconde *Dissertation*, comme la précédente, n'est pas signée ; mais on trouve sur la première page une indication signée de Pierre-Philippe Grappin (1738-1833), secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon :

> Je tiens de M. l'abbé Trouillet que cette dissertation est le résultat de conférences entre lui, le premier professeur Bullet et M. l'abbé Fleury, chanoine de Sainte-Magdeleine.

Gian Maria Zaccone a signalé que « Charles Weiss, dans un article de la *Biographie universelle* consacré à Jean-Baptiste Fleury, nous donne l'indication très intéressante que celui-ci était l'auteur d'une dissertation où il démontrait que le suaire de Besançon n'était pas une relique authentique » et en a conclu que « l'auteur de la seconde dissertation doit donc être Fleury, qui a recueilli les conclusions des discussions avec les savants cités plus hauts[136] ». Mais j'ai retrouvé un autre texte de Pierre-Philippe Grappin qui réfute cette attribution :

---

134 N. S. BERGIER, *Plan de la théologie, op. cit.*, p. 191-192.

135. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Dunand 28, f^os^ 195 r^o^-204 v^o^. À propos de son propriétaire, cf. D. GEMBICKI, « Un capucin éclairé : le père Joseph Dunand », ID., *Clio au XVIII^e^ siècle : Voltaire, Montesquieu et autres disciples*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 69-82.

136. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 213. Il fait référence à M. MICHAUD (éd.), *Biographie universelle, ancienne et moderne*, tome 14, Paris, Desplaces, 1856, p. 239 : « Dunod déclare, dans la préface de l'*Histoire de l'Église de Besançon*, qu'il a les plus grandes obligations à l'abbé Fleury pour les judicieuses remarques qu'il lui a communiquées : cependant il refusa d'insérer dans son ouvrage une

> Je dois aussi revendiquer pour M. Trouillet, du moins en grande partie, l'excellente dissertation critique sur le St.-Suaire de Besançon. Ce morceau inédit fut long-temps attribué à M. Fleury, sémi-prébendé de Ste-Magdeleine ; mais c'étoit un des résultats des conférences qui se tenoient périodiquement, et plusieurs fois par semaine, chez le savant professeur Bullet, entre lui, M. Fleury et M. Trouillet. J'ai même appris de ce dernier, qu'il avoit été le rédacteur de la dissertation, dont le stile honore l'écrivain, comme la force de raisonnement honore les trois érudits qui en avoient posé la base[137].

L'historien et abbé Jacques-Joseph Trouillet (Ornans 17 février 1716 - Lons-le-Saunier 3 mai 1809) fut membre de l'Académie de Besançon et prit en charge la direction du collège et du pensionnat de la cité de 1769 à 1775, comme successeur de Bergier. Il reste de lui divers mémoires publiés, mais son œuvre centrale qu'il se promettait de compléter, une *Histoire des saints de Franche-Comté*, ne le fut jamais parce que sa bibliothèque et ses écrits préparatoires furent incendiés alors qu'il était emprisonné pendant la Révolution pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel[138]. Jean-Baptiste Bullet (1699-1775), un autre membre de l'Académie de Besançon, fut le maître et l'ami de Trouillet auquel il laissa son héritage. Il fut professeur de théologie à l'université de Besançon et correspondant de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres[139].

Dissertation où l'abbé Fleury démontrait, jusqu'à l'évidence, que le Saint Suaire de Besançon n'était pas une relique authentique. Cette pièce, qu'il y avait de la hardiesse à avouer alors, courut en manuscrit ; mais cette imprudence n'attira aucun désagrément à l'auteur, dont on connaissait la piété, et dont on estimait les talents. »

137. P. P. GRAPPIN, « Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1809 », Séances publiques de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, 1810, p. 22-23.

138. Cf. M. MICHAUD (éd.), *Biographie universelle*, *op. cit.*, tome 42, p. 212 ; L. LOYE, *Histoire de l'église de Besançon*, tome 4, Besançon, Jacquin, 1902, p. 390-391. Une partie de la correspondance entre Trouillet et Bergier a été publiée dans A. JOBERT, *Un théologien au siècle des Lumières : Bergier. Correspondance avec l'abbé Trouillet (1770-1790)*, Lyon, Centre André Latreille, 1987.

139. Cf. M. MICHAUD (éd.), *Biographie universelle*, *op. cit.*, tome 6, p. 154-155.

Le troisième personnage cité est Jean-Baptiste Fleury (1698-1754), chanoine de la collégiale de Sainte-Madeleine de Besançon, historien lui aussi[140].

La dissertation est donc née à la suite d'une confrontation intellectuelle entre trois historiens, mais Trouillet doit avoir eu un rôle majeur, et pas seulement de rédacteur final, puisqu'il s'exprime à la première personne. La dissertation a été écrite avant 1754 puisque Fleury mourut cette année-là ; je suis convaincu qu'il faille anticiper cette date à 1750 parce que l'auteur ne semble pas connaître la grande histoire de Besançon publiée par Dunod de Charnage (et, par conséquent, les idées de Pierre-Joseph Dunod). Comme Trouillet est né en 1716, on peut imaginer qu'il n'écrivit pas avant ses vingt ans, c'est-à-dire avant 1735[141].

140. Cf. M. MICHAUD (éd.), *Biographie universelle*, *op. cit.*, tome 14, p. 239.

141. Je ne suis donc pas d'accord avec ce qu'écrit P. Vignon, *Le Linceul du Christ*, Paris, Masson, 1902[2], p. 143, note 1 : « On estime que la dissertation *contre* a été composée dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. » Comme Zaccone l'a écrit, « Vignon suppose cette datation parce que Grappin est mort en 1833, âgé de 97 ans et il a donc pu écrire plus tard. Mais Grappin a seulement ajouté la note après coup, sur le manuscrit déjà existant : il n'est pas l'auteur ni ne dit qu'il était présent aux discussions qui ont mené à la rédaction du manuscrit » (G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 217, note 17).

Résumé de la Dissertation “contre”.

Trouillet, même s’il est conscient qu’il s’agit d’un sujet délicat et qu’il respecte la vénération pour le Suaire – qui peut, de toute façon, être considérée comme une dévotion légitime pour une image – se sent en devoir de mettre en discussion l’authenticité de la relique. Dès les premières lignes, il la considère comme la fille d’un « pieux préjugé qui n'a commencé que dans le XVI^e^ siècle et qui doit sa naissance à l'ignorance et ses progrès à la crédulité et aux désirs des peuples ».

Il démontre que la relique n’est pas authentique en six preuves.

La première est liée au récit évangélique qui, quand il indique le tissu sépulcral qui enveloppe Jésus, utilise le mot grec σινδών, dont la traduction n’est pas “suaire”, mais “morceau de toile de lin”. Ce *sindón* servit à transporter le corps de Jésus de la croix au sépulcre, mais fut ensuite découpé en morceaux pour former les bandelettes (ὀθόνια ou κειρίαι) et le *sudarium* (σουδάριον) dont parle l’Évangile selon saint Jean. Le *sudarium* avait la forme d’un mouchoir et servait à envelopper la tête du défunt ; il est donc impossible que le suaire de Besançon soit le *sudarium* des Évangiles. Le corps était ultérieurement recouvert par des bandelettes, comme des spirales, selon l’usage égyptien.

La deuxième preuve de non authenticité, selon Trouillet, concerne l’empreinte imprimée sur le suaire que le corps de Jésus y aurait laissé par miracle, grâce à une « vertu typographique ». L’auteur se pose une série de questions : Pourquoi ne voit-on pas les signes de la flagellation ? Pourquoi les taches de sang ont-elles toutes la même couleur, y compris le sang mêlé à de l’eau, qui sortit du côté du corps ? Pourquoi la partie postérieure du corps n’est-elle pas visible ? Pourquoi le corps et l’empreinte ont-ils une forme aussi peu naturelle ? Pourquoi l’empreinte du visage et du corps tout entier ne comporte pas la naturelle déformation géométrique qui est opérée inévitablement quand un morceau de tissu recouvre une superficie qui n’est pas plate ? Ces anomalies qui vont à l’encontre des lois de la nature obligent à postuler une série de miracles

que Dieu aurait mis en œuvre pour former cette image en rien naturelle. En outre, aucun des suaires présumés qui sont conservés dans différentes villes ne comportent ces images, que les anciens écrivains ecclésiastiques n'ont, d'ailleurs, jamais mentionnées.

La troisième preuve dérive du type de tissu et de peinture du Suaire qui remontent, de toute évidence, à l'époque moderne. Le tissu, qui est formé de deux bandes cousues entre elles dans le sens de la longueur, est travaillé comme les nappes de cette époque avec une technique qui semble celle de la petite-venise. L'image, visible des deux côtés du drap, est représentée de manière incorrecte, en miroir par rapport à ce qu'elle devrait être ; le dessin a des caractéristiques gothiques, avec des traits carrés et très définis aux marges, qui ne semblent pas être le résultat d'un contact naturel avec un corps ; et cela est tellement évident que d'aucuns ont admis que l'image remonte certainement à l'époque moderne et qu'elle pourrait avoir été peinte sur le tissu sépulcral de Jésus, blanc à l'origine.

La quatrième preuve consiste dans le fait qu'aucun document ancien ne parle du suaire de Besançon alors que les autres reliques présentes dans la ville sont souvent mentionnées. De la même façon, l'histoire de son arrivée hypothétique en France au V^e^ siècle ne se fonde sur aucune preuve. D'autre part, au Moyen Âge, il était facile d'être abusé dans le cadre du commerce de fausses reliques. En tout cas, même si ce drap avait une origine orientale (ce qu'il n'a pas), il n'a pas été rapporté pour être exposé comme s'il était authentique. Selon Trouillet, l'origine du culte du Suaire réside dans les spectacles des représentations sacrées de Pâques mis en scène en Terre Sainte et dans toute l'Europe. L'auteur connaît la tradition bisontine qui consiste à mettre en scène le *Quem quaeritis* ainsi que les manuscrits qui en décrivent le rite : selon lui, la vénération pour le Suaire n'est née qu'au XVI^e^ siècle, à la suite des ostensions de ce drap symbolique. Si l'on arrivait à savoir à quel moment a été instituée à Besançon la représentation théâtrale du sépulcre vide, on pourrait alors déterminer quand le Suaire fut créé à cet effet.

Les récits concernant les miracles attribués au Suaire ne sont pas crédibles eux non plus. On ne peut pas croire qu'après l'incendie de la cathédrale en 1350, le Suaire ait été conservé, en secret, et que personne, jusqu'au XVI^e^ siècle, n'en ait parlé. L'auteur mentionne différents documents faisant partie des actes du chapitre qui fournissent des informations à propos de l'évolution du culte du Suaire.

La cinquième preuve démontre qu'au cours des premiers siècles, le Suaire n'existait pas. Les récits d'auteurs comme Bède le Vénérable et Arculfe ressemblent à des fables, mais de toute façon, on n'a aucune preuve qu'il ait existé quelque part en Orient un suaire qui ait été ensuite transféré à Besançon.

La sixième preuve concerne les miracles. Ils sont devenus beaucoup plus rares à notre époque : il est difficile de comprendre pourquoi il n'y en a pas eu au cours des siècles qui ont précédé la date où le Suaire a été retrouvé après l'incendie. S'il s'agit bien du même suaire, pourquoi n'a-t-il pas réalisé de miracles au cours de toute son existence ? D'ailleurs, l'argumentation n'est pas décisive : en effet, Dieu pourrait décider d'opérer des miracles même à travers de fausses reliques parce que sa motivation est la dévotion de ceux qui s'adressent à lui et non l'authenticité de l'objet.

Tous ces éléments font donc penser que la relique est un faux. Sa véritable nature ne devrait pas être cachée afin de ne pas perpétuer de fausses croyances dont on révèlerait de toute façon un jour ou l'autre l'inconsistance (comme cela s'est passé pour le voile de Véronique et le Saint Visage). Cela n'empêche pas que l'on vénère le suaire de Besançon en tant qu'image du Christ utile pour exposer visuellement aux yeux des fidèles les stigmates de la passion et des plaies du Sauveur.

Valeur de la *Dissertation.*

Trouillet démontre qu'il possède une bonne culture et un bon niveau de connaissance des écrits bibliques et profanes auxquels il se réfère pour s'assurer du véritable sens des mots grecs qui identifient les lins sépulcraux, en émettant aussi des hypothèses étymologiques. Afin de rendre cohérent le récit des Évangiles synoptiques et celui de saint Jean, il choisit de décrire que Jésus a été enveloppé dans des draps et que le suaire avait la fonction de couvrir le visage. Il a certainement raison de soutenir que le terme σουδάριον n'indique pas forcément un long suaire, mais par contre sa comparaison érudite avec les techniques de sépulture égyptiennes, que Chifflet avait déjà mise en avant, est aujourd'hui dépassée.

Ses observations concernant la typologie d'impression de l'image sont en revanche tout à fait d'actualité et sont en partie identiques à celles que l'on utilise encore aujourd'hui à propos du suaire de Turin (absence d'effet de déformation, absence de signes de liens des tissus,…). Il est évident que le suaire de Besançon était peint de façon assez approximative et que cela ajoute encore d'autres difficultés : la couleur de l'image et du sang, le trait des contours trop marqués et très carrés. Le discours concernant la typologie de tissage utilisée, qui semble trop moderne, était à l'évidence un sujet bien connu étant donné que l'auteur de la première Dissertation avait lui aussi cherché à répondre à la même objection.

Quand Trouillet aborde la discussion sur l'histoire du Suaire, il démontre qu'il ne connaît pas la théorie du passage entre les mains d'Othon de la Roche que Dunod avait proposée en 1714 ; cela, je crois, démontre que le manuscrit "pour" ne fut pas diffusé avant d'être résumé en 1750 par Dunod de Charnage. Notre auteur se limite donc à réfuter d'autres théories qui placent l'arrivée du Suaire à l'époque de Galla Placidia, réutilisant une légende qui concernait d'autres reliques arrivées précédemment dans la ville, en particulier celle de saint Étienne. Il ne considère pas non plus crédibles les hypothèses qui attribuent aux croisés

la responsabilité d'avoir porté en France le Suaire au XII^e^ siècle (Chifflet). Il connaît très bien l'habitude de représenter sous forme théâtrale le Mystère pascal et il fait justement remarquer que cette coutume a influencé la création de la relique du suaire. Trouillet émet une hypothèse pour expliquer la transformation en relique du suaire de théâtre : il pense qu'après la diffusion de la rumeur selon laquelle ce suaire réalisait des miracles, on a sanctifié son origine ; mais tout cela n'a jamais eu lieu avant le XVI^e^ siècle.

L'auteur sait justement que « les premiers tems de notre histoire ecclésiastique sont aussi incertains et peut-être plus fabuleux » et il se sent donc autorisé de conclure que le Suaire n'existait pas au cours des premiers siècles. Trouillet insiste, par contre, sur la légitimité du culte du Suaire : la solution qu'il propose, c'est-à-dire de conserver la vénération de l'objet indépendamment de son authenticité, correspond en substance à l'interprétation admise officiellement par l'Église aujourd'hui envers la vénération du suaire de Turin. Il démontre donc aussi en ce sens une grande clairvoyance.

On peut donc conclure avec Zaccone que, dans le manuscrit 826, la Dissertation "contre" « est sûrement la meilleure des deux ; les arguments sont serrés et l'auteur démontre une capacité critique beaucoup plus développée[142] ».

142. G. M. ZACCONE, « Le manuscrit 826 », *op. cit.*, p. 213.

Édition des textes

Le manuscrit n° 826 (Fonds général) de la Bibliothèque municipale de Besançon contient deux dissertations qui furent ensuite rassemblées avec une demi-reliure en percaline et basane rouge, aux gardes marbrées, du XIX^{e} siècle. Les dimensions des feuillets en papier sont de 281×192 mm pour la première dissertation et de 220×167 pour la seconde. Les 78 feuillets du manuscrit ont une numérotation (que je suivrai dans cette édition), peut-être de l'époque de la reliure, qui a remplacé d'autres numérotations plus anciennes.

Lors de la transcription, j'ai respecté l'orthographe du manuscrit ; en revanche, j'ai suivi les règles modernes concernant la ponctuation, l'accentuation et les majuscules. Les numéros de page du manuscrit sont entre crochets. J'ai ajouté dans les notes de nombreux commentaires et intégrations (j'ai complété, par exemple, toutes les citations bibliographiques fournies par les auteurs, souvent partielles et difficilement identifiables). J'ai écrit entièrement certaines notes. Tous les ajouts que j'ai effectués par rapport au texte original se distinguent facilement parce qu'ils sont entre crochets.

[2r] *Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon*

Préface

Le prix du St. Suaire.

Il n'est point de relique plus prétieuse sur la terre, à la divine eucharistie près, comme le St. Suaire de Besançon, s'il est vray que ce soit celuy dans lequel on envelopa le sacré corps de Jésus-Christ après sa mort. Or c'est le même Suaire, comme on va le prouver en cette dissertation.

C'est une vérité constante qu'il n'est point de plus prétieuse relique sur la terre que celle-là. En voici cinq raisons. 1 : Ce Suaire a touché le sacré corps de Jésus-Christ dans toutte son étendue. 2 : Il a touché et couvert le même corps pendant tous le temps qu'il a été dans le tombeau. 3 : Il est empraint des aromates dont le st. corps fut embaumé. 4 : Il est encore emprompté du Sang du Rédempteur dans les endroits des cinq playes que Jésus-Christ a conservées. 5 : Il est la vive image de Jésus-Christ et son véritable portrait.

[2 v°] Image où l'on voit l'air de Jésus-Christ, son âge, sa taille, son port, sa grandeur, sa complexion : en un mot, comme un Dieu incarné étoit fait. Image qui n'est point faite de mains d'homme et qui représente son original d'après nature où l'on entrevoit la beauté de Jésus-Christ et l'admirable proportion que le St. Esprit garda, en formant cet auguste temple de la divinité.

Image où l'on admire dans les playes qui y sont demeurées et dans l'air du Rédempteur pâle, abatu, défait et défiguré où l'on admire, dis-je, sa passion et la grandeur de ses tourments.

Image où il y a quelque chose de si grand, un je ne sçay quoy de divin, qui frape dabort l'esprit, et qui passe jusqu'au cœur où l'on reconnoît aussitôt l'homme-Dieu.

Où cherchera-t-on une relique que l'on puisse comparer à celle-cy ? En trouvera-t-on une sous le ciel qu'on puisse luy préférer ? Peut-on même en imaginer une qui en aproche[143] ?

143. Il n'y a que la croix sur laquelle Jésus Christ est mort dont on puisse icy parler. Mais autre que la croix est en mille pièces dispersées par tout le monde et que le Suaire

Le St. Suaire de Besançon est donc la première relique de l'univers, la relique la plus respectable aux anges et aux hommes, la relique que l'Église catholique estime le plus et pour laquelle elle aura toujours plux de respect et de vénération que pour aucune autre.

[3 r°] *Le bonheur de la ville de Besançon de posséder un si grand trésor.*

Quel bonheur pour la ville de Besançon de posséder un si grand trésor ? Quelle faveur du ciel que Dieu l'ait choisie pour luy remettre un tel dépôt et pour luy conserver jusqu'à la fin des temps, comme il est à espérer ?

Quelle gloire pour cette cité royale que le Rédempteur l'ait ainsi distinguée de touttes les autres villes du monde en luy confiant ce rare monument ?

S. Jean Chrisostome a dit que Rome n'étoit pas si illustre pour son antiquité, sa beauté, sa grandeur, son empire, ses victoires, ses richesses, la multitude de ses habitants, les grands hommes qu'elle avoit porté et les belles choses qu'elle avoit faitte en paix et en guerre, que pour conserver les reliques du grand apôtre S. Paul, et que Rome étoit plus respectable pour cela seul que pour tout le reste.

La cité de Besançon, de même, n'est pas si respectable pour son antiquité, sa beauté, sa grandeur et tout le reste, que pour conserver l'admirable relique du St. Suaire qu'on peut apeller la relique de Jésus-Christ : le sage éternel de la bonté et de son amour envers les hommes qui nous représente la passion tout à coup, et dans un moment, et qui est le témoignage sensible qui nous reste, le plus éclatant et le plus authentique, de la rédemption du genre humain.

[3 v°] C'est à présent à cette cité de voir l'estime qu'elle doit faire d'une prétieuse relique, la vénération qu'elle en doit avoir, le culte

est tout entier, la croix ne toucha le sacré corps de Jésus Christ et ne le porta que quelques heures ; le Suaire le toucha et l'envelopa depuis qu'on le mit dans le tombeau, jusqu'à sa dabort résurection, pendant les trois jours et les trois nuits dont parle l'Évangile. On ne voit pas d'ailleurs le sang du Rédempteur sur les morceaux de la croix que l'on conserve comme on le voit dans le Suaire sur les cinq playes qui y sont demeurées.

qu'elle doit luy rendre, l'attachement avec lequel elle doit la conserver et les actions de grâces que le ciel atend d'un si grand bienfait.
C'est à cette cité de resusciter envers cette sainte relique la ferveur de ses ancêtres qui l'ont reçue avec tant de joye et d'empressement, qui l'ont conservée avec tant de soins et de piété, qui l'ont honorée avec tant de respect et de concours et qui l'ont toujours regardé, quand on la montroit avec tant de dévotion, de prières, de gémissemens et de larmes.
C'est à cette cité de faire paroître encor plus de piété envers ce gage prétieux de notre bonheur éternel, d'en remercier le Rédempteur avec de plus grands sentimens de retour et de tendresse et d'y recourir dans ses nécessitées avec plus de confiance qu'elle n'a jamais fait.
Heureuse la cité qui jouit d'un si grand trésor ! Heureuse la province qui le possède, heureux le clergé à qui le ciel a remis un si grand dépôt entre les mains ! Heureux sons ceux qui élèveront de plus en plus le culte d'une si rare relique !

[4 r°] Avertissement

On s'étonne, dans les derniers temps, qu'on eût autrefois tant de respect pour les reliques des saints et tant d'empressement pour en avoir ; c'est qu'il y avoit beaucoup plus de religion qu'à présent.
Les souverains Pontifes ne faisoient presque point d'autres présents aux rois, aux reines, aux souverains, aux grands que de reliques. Les empereurs et les princes chrétiens en demandoient de touttes parts les uns aux autres.
Du temps des croisades on ne raportoit que cela de l'Orient. C'étoient les richesses qui consoloient les croiséz de leurs travaux et de leurs pertes.
Mais depuis que la religion a si fort faissé que l'hérésie a ataqué le culte des reliques, que l'impiété a taché de prendre le dessus, que la critique a fait un mauvais usage de ses lumières et qu'elle n'a plus gardé de mesures et ne s'en met plus en peine, ce n'est plus une recherche qui soit du goût du monde, ce n'est plus un présent du temps.

En fait de reliques, on ne sçait guères plus où l'on en est. On l'en tient seulement à ce que le Concile de Trente en a décidé et à l'anathème qu'il a prononcé sur cela contre les hérétiques[144]. L'honneur qu'on rend maintenant aux reliques se termine presqu'entièrement à les [4 v°] conserver dans des sanctuaires et des sacristies et à les exposer sur les autels aux grandes fêtes. Et voilà tout.

Vient-on à parler d'une relique en particulier, on en demande dabort l'authenticité. Si on a recours à la tradition, la tradition, dit-on, est obscure et sans preuves. Touttes les traditions sont la plupart fausses, nos pères étoient de bonnes gens, d'une crédulité à ne douter de rien.

Cite-t-on l'histoire : il n'y a rien d'assuré là-dessus. Les historiens modernes se sont avancé sans garands, nul historien contemporain n'en a parlé. Les manuscrits des églises et des abayes sont altérés, les siècles ignorans et l'intérêt des moines en ont bien introduit.

C'est l'esprit de l'hérésie qui s'est répandu par tout. C'est l'impiété qui a prévalu. C'est l'abus de la critique qui règne de nos jours. C'est le peu de religion qui reste parmi les chrétiens.

C'est l'ostentation d'une vaine science qui emporte les faux sçavans à contester sur la religion. C'est une prétendue force d'esprit dont les orgueilleux ne peuvent se défaire. C'est un entêtement dont on ne revient guères, qui fait gémir l'Église depuis quelques années.

On ne peut lire ce que Monsr. Baillet a dit du S. Suaire de Besançon qu'on n'en soit scandalisé[145]. Un hérétique n'en auroit pas parlé d'autre manière.

Mais pouvoit-on atendre autre chose d'un écrivain qui a fait un livre entier contre la [5 r°] Mère de Dieu, sous le prétexte de parler de la dévotion des fidèlles en son endroit ? Un tel livre ne représente-t-il pas bien son auteur ? Un tel livre ne tient-il pas plutôt de l'impiété et du

144. Session 25 [: *De invocatione, veneratione et reliquiis sanctorum, et de sacris imaginibus*, éd. G. ALBERIGO *et alii*, *Conciliorum oecumenicorum decreta*, Bologne, Istituto per le scienze religiose, 1972, p. 774-775].

145. [A. BAILLET, *Les vies des saints et l'histoire des festes de l'année*], tome 4, 1e partie : *L'histoire des festes mobiles. Instrumens de la passion. Vendredy saint*, art. 12., n. XLI, page 262, édition de Paris, chez Jean de Nully, rue Saint-Jacques, à l'image Saint Pierre, 1701.

blasfème que d'une critique qui doit, dit-on, tout aprofondir ? Un tel livre n'a-t-il pas été justement condané a Rome ? Mais un tel livre ne mérite-t-il pas le feu[146] ?

De tous les Saints Suaires qu'on révère dans le monde, Baillet n'en épargne point : il les dégrade tous, soit en les ataquant ouvertement comme il a ataqué celuy de Besançon, soit par le peu de vray-semblance qu'il y trouve et qu'il fait paroître dans l'histoire des autres. Il les rejette enfin tous, sans preuves et sans raisons et peut-être sans en avoir vu ny examiné aucun.

Est-il à croire que la religion des premiers chrétiens n'ait point tenu la main à la conservation de ces grandes reliques et que la providence n'y ait pas veillé et qu'ainsi il n'y ait plus de vestiges sensibles et certains sur la terre de la passion du Rédempteur ?

Il y a long-temps que l'hérésie fait ses efforts pour les effacer, qu'elle ataque les reliques de Jésus-Christ et de les Saints et qu'elle crie sur cela à la superstition et à l'idolâtrie. Baillet se déclare donc icy contre l'Église en apuyant l'hérésie comme il fait. Cet auteur [5 v°] en sçait donc plus que le Concile de Trente ? L'Église catholique est donc selon luy dans l'erreur sur cela depuis tant de siècles ? Il prétend donc instruire l'Église et ouvrir les yeux à tous les docteurs catholiques qui sont à ce qu'il croit dans l'illusion et dans l'aveuglement, sur le fait des reliques ?

Quand même le Suaire de Besançon ne seroit pas le vray linceul qui auroit servi à ensevelir le sacré corps du Sauveur, en révérant le Suaire on révère l'image de Jésus-Christ : ce qui est toujours du chrétien et du catholique. On honore les vestiges de la mort du Rédempteur, ce qui tient toujours du culte qui est dû à la passion du fils de Dieu. On respecte ce que l'Église nous enseigne de respecter, ce qui soutient toujours la religion. On est frapé d'un objet qui porte de grands sentimens de piété, ce qui est toujours saint et salutaire. Pourquoy donc

146. [Il fait référence à A. BAILLET, *De la dévotion à la Sainte Vierge et du culte qui lui est dû*, Paris, De Laulne, 1693, ouvrage qui fut mis à l'index en 1694. Cf. L. J. WANG, "*A Controversial Treatise: Baillet's* De la dévotion à la Sainte Vierge", *Harvard Theological Review* 51/4 (1958), p. 263-273.]

se faire un plaisir de décrier ce Suaire ? Pourquoy donc se moquer de l'Église de Besançon qui l'honore depuis tant des siècles ? Pourquoy donc afoiblir la piété des fidèlles envers une telle image ? Pourquoy éteindre une telle dévotion qui contribue si fort à l'édification des peuples et au salut des âmes ? Pourquoy encore une fois troubler ainsi la religion comme il fait ?

L'Église catholique qui ne peut errer – cette colomne de vérité qui fait passer les Israélites par la Mer Rouge et qui conduit le peuple de Dieu partant de déserts et de précipices pour [6 r°] l'introduire dans la terre promise – cette Église n'en sçait-elle pas plus que nos critiques ? Elle laisse cependant les enfans dans leur croyance sur les reliques sans les jetter dans le trouble et dans l'incrédulité lors que la foy n'y est pas intéressée, comme elle ne l'est nullement icy.

Cette Église ne répond-elle pas encore maintenant à ses enfans ce que répondit le Pape Gélase lors qu'on luy représenta qu'ayant déclaré beaucoup de livres et d'actes de martyrs apocryphes, il en restoit encore plusieurs à examiner et à rejetter qu'on laissoit cependant entre les mains des fidèlles ; on ne leur laisse pas cela, répondit le Pape, comme des choses de foy qu'il soyent obligez de croire, mais seulement comme des choses de piété dont ils peuvent se servir pour s'édifier eux-mêmes[147].

Si on prétend, en fait de reliques, de n'en croire et de n'en révérer que celles dont on peut démontrer la vérité sans qu'il en reste le moindre doute, et qu'on ne veuille avoir nul égard à la tradition des Églises particulières, ny aux titres anciens, ny aux auteurs considérables, ny aux monuments qui nous en parlent, ny aux miracles que Dieu a opéré par les reliques, il en resteroit bien peu qu'on du croire et qu'on pu honorer ? La critique audacieuse de notions les dégraderoit presque touttes, l'autorité la plus respectable en metroit peu à couvert : l'hérésie en triompheroit partout.

C'est une fureur qui règne à présent de combatre les reliques les plus avérées et les événemens les plus autorisés de la vie des saints. Pour

147. [C.] BARONIO, [*Annales ecclesiastici*, tome 6e, Romae, Typographia Congregationis Oratorii, 1595], ad annum 494, 3e de Gélase [p. 480-499].

peu qu'ils tiennent du merveilleux, [6 v°] les novateurs ne veulent plus ny reliques ny miracles, parce que l'un et l'autre apuyent l'Église et luy font honneur. Si on pouvoit au moins arrêter cette fureur et la fixer aux bornes que l'Apôtre a mises, on seroit apaisé ; la critique de nos jours ne serviroit plus de pierre d'achopement aux fidèlles, comme elle fait. Or les bornes que l'Apôtre a posées[148] sont d'examiner de sens froid et sans préjuger les prophéties des reliques des saints et les événemens merveilleux de leur vies et de les examiner avec atention ; cependant avec respect, en cherchant seulement la vérité ; sans chercher à contester et à douter comme l'on fait ; sans vouloir faire paroître une prétendue force de génie pour se distinguer du commun et pour ne pas croire comme le peuple : bien loin de rejetter alors une belle critique et d'en être scandalisé, on l'agréroit, les sçavans et tous les catholiques y prendroient plaisir. Mais de ne rien croire et de rejetter touttes preuves ; mais de ne chercher qu'à douter et à porter le doute dans l'esprit des fidèlles sans jamais vouloir reconnoître la vérité ny s'y soumetre de quelque manière qu'elle paroisse et qu'elle brille ; mais de voir mépriser et donner du ridicule à ce qui est de plus saint et de plus sacré dans la religion, après la foy, c'est ce qu'on ne doit ny ce qu'on ne peut soufrir.

La foy même ne sera plus à couvert : on ataquera bientôt le dogme de l'Église ouvertement après avoir détruit ce qui l'apuye et qui contribue [7 r°] si fort à sa gloire. Les fondemens de la maison de Dieu ne sont plus en assurance lors qu'on ruine la beauté de l'édifice et qu'on commence par abatre les portes et les fenêtres. Car enfin la téméraire critique ne parle ainsi des reliques et des miracles des saints qu'en attendant les temps qu'elle puisse dire hautement et crier avec l'hérésie que tout cela n'est que superstition et idolâtrie.

Est-il rien de plus dangereux pour l'Église que d'en ataquer ainsi l'extérieur et tous les dehors comme on fait à la guerre quand on veut prendre un place ? N'es-ce pas donner ateinte à la foy et commencer à la révolter contre l'Église que de vouloir persuader au monde que l'Église se trompe sur une partie des reliques et des principales reliques

148. "*Omnia autem probate, quod bonum est tenete*" : 1 Thessal. 5,21.

qu'elle honore d'un culte public et de soutenir hardiment qu'une autre grande partie de ce qu'elle représente aux fidèlles de la vie des saints et des miracles que Dieu a opéré pour honorer leurs mérites et leurs reliques – que presque tout cela n'est qu'un tissu d'erreurs populaires, de faussetés, de fables, de romans et de contes faits à plaisir ? Ce sont les termes dont Baillet se sert souvent en parlant des reliques de Jésus-Christ et de ses saints, et des miracles que Dieu a fait pour les honorer et que l'Église nous représente.

Voilà l'honneur que la critique outrée rend aujourd'huy aux reliques ! Voilà à quoy [7 v°] elle réduit le merveilleux de la vie des saints ! Voilà les louanges et les actions des grâces qu'elle rend à Dieu sur les miracles qu'il luy a plu d'opérer en leur faveur ! Peut-on commetre un attentat plus noir envers Jésus-Christ et ses disciples ? Peut-on faire une injure plus atroce à l'Église qui a canonisé ces saints sur leurs miracles et qui a proposé ensuite leurs reliques en vénération à toutte la terre ?

C'est être bien téméraire que d'écrire de la sorte sur les choses les plus saintes et les plus intéressantes de la religion dans un temps où les vérités éternelles sont si fort diminuées ; dans un temps où la foule des impies ne cherche qu'à rire aux dépens de la religion ; dans un temps où la nouvelle hérésie sape insensiblement les fondamens de l'Église ; dans un temps où l'on méprise si fort ce qui est de plus respectable comme la mémoire des saints, leurs miracles et leurs reliques !

C'est être bien téméraire, pour ne rien dire de plus, que d'écrire de la manière et d'avilir ainsi les mystères et les miracles, dégrader les révélations et les prophéties, combatre les indulgences et les images, détruire les reliques et les sanctuaires, se jouer des traditions et des Sts. Pères ! Quelle témérité de s'en prendre ainsi à l'Église ? Tantôt à guerre ouverte et déclarée, tantôt d'une manière fine et adroite, tantôt en plaisantant, tantôt en déchirant : guerre d'autant plus dangereuse qu'elle veut paroître couverte du spécieux prétexte de démesler la vérité et de la soutenir grandement.

[8 r°] Si Baillet a écrit quelques vies de saints sans y faire paroître sa trame et ses desseins secrets, ce sont des saints modernes et connus

dont les vies sont entre les mains de tout le monde, où il ne pouvoit s'écarter qu'on ne se récria dabort qu'il ne se mit en bute aux sçavans et qu'il ne fut en prise à ceux qui s'y trouveroient intéressés. Il a cru éviter par cette adresse le reproche qu'on luy fera éternellement : de n'avoir écrit que des satires des saints et non pas leurs vies.

On veut croire que les siècles d'ignorance ont introduit dans l'histoire des saints quelques traits dont on peut se défier ; mais faut-il pour cela tout rejetter et tout comdaner ? Faut-il faire le procès impitoïablement à tant d'auteurs et à tant de siècles ? Faut-il s'en prendre à l'Église même qui rejette touttes faussetés et touttes erreurs et qui comdane tout abus et touttes superstitions quelques parts qu'elle les trouve ? D'en user de la sorte, n'est-ce pas comdaner l'Église sur ce qu'elle comdane elle-même ? *Nec tacet, nec probat, nec facit*, répondoit S. Augustin aux Donatistes sur la même objection[149].

On représentera à cette ocasion la fausseté des règles de critique dont Baillet s'est servi dans la *Vie des saints* qu'il a composée. Ces fausses règles, au nombre de 34, l'ont trompé dès le commencement de son ouvrage jusqu'à la fin.

[8 v°] Voyons à présent ce que Baillet opose contre le S. Suaire de Besançon, comment il a voulu décrier une telle relique et la rendre suspecte.

Touttes les objections de cet écrivain se terminent au fond à plaisanter sur la bonne foy de M. Chiflet, sur ce qu'il avoue : qu'on ne sçait ny quand, ny comment, ny par qui le Suaire est venu a Besançon. Voici les termes de Baillet qu'il est nécessaire de transcrire et d'examiner.

Chiflet[150] « ajoute qu'on croit à Besançon l'avoir reçu de Palestine, mais qu'on ne sait ny quand, ny comment, ny par qui cela s'est fait : ce qui est une manière admirable de nous persuader de la vérité d'un fait déjà incroïable d'ailleurs. Il rejette toutte la faute de cette ignorance sur

149. [Cf. AUGUSTINUS HIPPONENSIS, *Epistulae*, 55,19 : "*Sed Ecclesia Dei inter multam paleam multaque zizania constituta, multa tolerat, et tamen quae sunt contra fidem vel bonam vitam non approbat, nec tacet, nec facit.*"]

150. IO. IAC. CHIFFLETII, *De linteis sepulchralibus Christi servatoris crisis historica*, Antverpiae, apud Balthasarem Moretum et viduam Ioannis Moreti, et Io. Meursium, 1624, cap. 9 [p. 50-59].

un coup de tonnerre dont la foudre brûla l'église de S. Étienne l'an 1349 et qui étourdit tellement les cerveaux que tout le monde perdit la mémoire de ces circonstances. En quoy il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas mis encore au nombre des miracles du St. Suaire l'avantage de n'avoir pas été perdu comme le reste dans l'incendie. Il ne trouve pas même qu'on ait parlé de cette relique à Besançon avant le douzième siècle[151] ».

Quel abus de la critique de nos jours de badiner sur un sujet si sérieux comme sont de prétieuses reliques et de grands miracles ? Quelle réfutation de tourner en ridicule une vérité si respectable ? Quelle objection contre [9 r°] le St. Suaire de railler sur la foudre qui étourdit tous les cerveaux de Besançon ? Quelle impiété de plaisanter de la sorte sur des choses si saintes ? L'hérésie iroit-elle plus loing ?

Baillet peut-il nier l'incendie de l'église St. Étienne qui arriva l'an 1349[152] et qui est de notoriété publique ? Peut-il nier d'ailleurs qu'on ne conserva le St. Suaire en ce temps-là dans l'église St. Étienne, comme on le conserve à présent dans l'église S. Jean ? Cela n'est-il pas de notoriété publique ? N'est-il pas encore de la même notoriété que l'incendie du quatorzième siècle brûla la plus grand partie des ornemens et des titres de l'église S. Étienne ?

Cela étant ainsi, n'est-il pas à croire que l'incendie fit périr des titres qui nous auroient donné quelque connoissance du temps et des personnes qui avoient aporté le St. Suaire à Besançon ?

N'est-il pas à croire que l'archevêque de Besançon, qui remit le St. Suaire à l'église St. Étienne, remit en même temps avec la relique les titres qui la regardoient ; et que ces titres s'étant ainsi perdus on ne doit pas être surpris si on n'en trouve plus rien, ny dans les archives du chapitre métropolitain ny dans celles de l'archevêché ; et qu'ainsi la preuve négative ne conclut rien en cet endroit ?

151. [A. BAILLET, *Les vies des saints et l'histoire des festes de l'année*], tome 4, 1re partie : *Vendredy saint*, art. 12., n. XLI, page 262, édition de Paris, chez Jean de Nully, rue Saint-Jacques, à [l'image] Saint Pierre, 1701.

152. [Il s'agit de l'année 1350, selon le système de datation moderne, pendant le carême.]

Chiflet n'est-il pas digne de louange [9 v°] d'avouer de bonne foy que les titres étant perdus on ne sçait ny quand, ny par qui, ny comment cette relique a été aportée ; qu'on ne doit pas s'en étonner, l'église où les titres étoient gardés ayant été brûlée il y a plusieurs siècles ?

Baillet se moque icy de Chiflet et de sa bonne foy. Cependant, M. Chiflet est un auteur respectable, non seulement pour la bonne foy, mais encore pour la science, par tant d'ouvrages qu'il a mis au jour, estimés des sçavans et recherchés et lisés partout. Auteur respectable pour tant de découvertes qu'il a fait dans l'histoire eclésiastique et civile, dans l'antiquité et sur les médailles. Auteur respectable pour avoir défriché une terre inculte comme l'histoire de la Franche-Comté et pour avoir composé le beau livre des St. Suaires qui sont en Occident.

Baillet a-t-il raison, après cela, de se récrier, comme il fait, sur la bonne foy d'un tel auteur ? Voilà, dit-il, « une manière admirable de nous persuader de la vérité d'un fait déjà incroïable d'ailleurs ».

Eh pourquoy le fait est-il incroïable d'ailleurs qu'on en aporte les raisons ? Si on n'en peut aporter aucune, suffira-t-il à un critique, pour détruire une opinion établie, de se récrier et de dire seulement que le fait est incroïable pour que les sçavans s'entiennent à son mot ?

Chiflet n'a jamais prétendu de persuader la vérité du St. Suaire en avouant qu'on ne sçavoit de son temps ny quand, ny pour qui, [10 r°] ny comment cette relique avoit été aportée. Il en persuade la vérité par bien des raisons, mais sur tout par les miracles que Dieu a opéré par cette relique.

Chiflet représente la perte des livres par l'incendie de l'église St. Étienne ; et Baillet plaisante sur le coup de tonnerre qui étourdit les cerveaux des habitans à faire oublier ce qu'on sçavoit du St. Suaire. Une telle raillerie est-elle fine et spirituelle, pour le sujet est-elle sérieuse pour ataquer l'authenticité d'une célèbre relique ? N'est-elle pas assez grossière pour représenter son auteur indigne d'écrire sur une matière sainte et de religion ?

Baillet ajoute : « en quoy il y a lieu de s'étonner qu'il n'ait pas mis encore au nombre des miracles du St. Suaire l'avantage de n'avoir pas été perdu comme le reste dans l'incendie ».

Chiflet pouvoit assurément marquer la conservation du S. Suaire en cette ocasion comme un effet d'une providence particulière qui tient du miracle envers cette relique puis que les ornemens, les titres et tant d'autres choses y périrent. Mais c'est qu'un miracle fait peur à cet écrivain !

C'est la marque d'un esprit faible parmi les critiques de nos temps de croire un miracle et une honteuse faiblesse de l'avouer. C'est un fantôme d'une imagination blessée qu'un miracle pour des critiques, sur tous pour cinq ou six du premier ordre que les sçavans connoissent, qui ont conspiré contre tout le merveilleux de la religion catholique et qui prétendent d'avoir aquis le droit de contrôler tous les miracles par la supériorité de leur génie et par la vaste étendue de leurs connoissances.

[10 v°] Baillet se moque encore de la merveille dont parle Chiflet que Dieu opéra à Besançon l'an 1544[153]. En la racontant à sa manière, c'est la peste qui cessa tout à coup en cette ville et le même jour qu'on fit un vœu public à Dieu devant le S. Suaire. On établit alors une confrairie célèbre dans l'église S. Étienne pour l'honorer le onzième de may avec un ofice solemnel et une procession générale.

Si on peut publier un miracle à l'honneur d'une relique, celuy-là en est un ? Si on doit le reconnoître et en remercier Dieu, l'est en cette occasion ? Une peste publique qui ravage une ville et qui cesse tout à coup le même jour qu'on fait le vœu devant la relique, avec une procession générale de tous les corps et des prières publiques ! Miracle qui a autant de témoins qu'il y avoit alors d'habitans dans la ville de Besançon !

Il n'y aura donc plus de miracles ny on n'en verra plus dans l'Église catholique parce que nos critiques n'en veulent point. Tout le merveilleux de la vie des saints n'est donc plus que contes faits à plaisir ? Tous les prodiges que Dieu a opéré depuis les Apôtres dans la suite des siècles pendant la vie des saints et après leur mort, à leurs tombeaux et par leurs reliques ; tous ces prodiges qui ont duré si long-temps et quelques-uns qui durent encore – que les provinces et les

153. [CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], cap. 14, [p. 80-83].

nations entières ont admiré, que des écrivains contemporains qui les ont vu ont écrit, que les Sts. Pères eux-mêmes ont raconté et loué, que le St. Siège a reconnu, que des conciles ecuméniques ont aprouvé, dont l'Église catholique en a rendu [11 r°] des actions de grâces publiques à Dieu – tout cela ne sont que des fables parce que nos critiques n'y donnent point leurs sufrages, qu'ils ne veulent plus qu'une religion naturelle ? L'Église ne canonizera donc plus des saints puis qu'elle recherche toujours des miracles aussi bien que l'héroïcité de leurs vertus et qu'elle joint toujours l'un à l'autre pour les canoniser ? L'Église est bien en tort de ne point examiner les miracles selon les vues de nos critiques et de ne pas suivre leurs lumières ? Les merveilles que Dieu a opéré par les reliques des saints et par leurs images sont à présent incroïables parce que des sçavans orgueilleux ne doivent pas les croire, comme le commun des chrétiens ? Parce que des critiques qui favorisent l'impiété ne veulent pas les croire ? Parce que des novateurs ne peuvent se soumetre à les croire ? Parce que des révoltes contre l'Église, qui ont perdu la foy, affectent toujours de les combatre, bien loing de les croire ?

Il n'y aura donc plus de ce merveilleux dans la vie et dans l'histoire des saints ! Les plus habiles écrivains de nos temps se feront désormais une loy de n'en plus parler ; ou s'ils en parlent, ce sera comme ils font à présent en prenant leurs précautions pour afoiblir si fort ce merveilleux qu'on ny en reconnoisse plus et que les criques qui ont pris le dessus, dont on craint la plume, ne puissent leur faire nul reproche sur cela ?

On n'admirera donc plus à l'avenir les héros de l'Église qui ont fait tant de prodiges parce qu'on doit mesurer maintenant la force du Tout-puissant selon les forces de la nature, selon la capacité de l'esprit humain et selon les règles nouvelles de la critique du temps ? Le bras du Très-haut est donc racourci ? Le Dieu des [11 v°] chrétiens n'est donc plus le même que le Dieu des Israélites pour les quels il a opéré tant de merveilles ? « Où est le Dieu d'Élie[154] », disoit Élisée, lors qu'on luy refusoit un miracle ? Où est le Dieu des Apôtres, dirons-nous,

154. [2 Reg. 2,14.]

qui ont fait changer de face à l'univers par leurs prodiges puis qu'on n'en veut plus reconnoître à présent ?

Le Créateur, en prescrivant des loys et des bornes aux créatures, s'est dépouillé luy-même du pouvoir de changer ces loys et de passer ces bornes quand il le juge à propos ? En coûte-t-il trop à cette puissance souveraine de les passer et d'opérer des prodiges ? La puissance d'un Dieu ne met-elle pas le prodigieux dans les règles ?

L'Église catholique qui a toujours vu de la vray-semblance des miracles, en confirmation de la vérité qu'elle enseigne, n'est donc plus l'épouse de Jésus-Christ ? Ou les promesses que il luy a faites sont fausses puis qu'il luy a promis qu'elle verroit toujours des miracles et de plus grands encore que ceux qu'il a faits luy-même ? Jésus-Christ ne soutiendra plus cette Église par ce moyen, ny il ne la distinguera plus parmi de tant de sectes et de fausses religions où il ne s'est jamais fait un seul miracle ?

Ne sçavons-nous pas, critiques présomptueux aussi bien que vous, que de croire dabort tous les miracles dont on parle, c'est faiblesse ? Mais ne sçavez-vous pas vous-mêmes aussi bien que nous que de les tous nier, comme vous affectez de faire, c'est impiété ?

Ne sçavons-nous pas aussi bien que vous que de dégager l'histoire eclésiastique de quelques mécontes et de la redresser sur certains faits c'est sagesse ? Mais ne sçavez pas vous-mêmes aussi bien que nous que de toucher à la foy et de l'affoiblir pour soulager l'esprit humain de croire des choses extraordinaires, [12 r°] comme si la foy des fidèlles en étoit surchargée, c'est extravagance et folie ? Rien, au contraire, ne soulage plus l'esprit humain que lors que la foy l'éclaire ; ny rien n'apuye plus la foy que ce qui relève la gloire des saints et le prix de leurs reliques comme font les miracles par lesquels il a plu à Dieu de les autoriser.

Critique téméraire qui ne panche qu'au rabais des miracles ! Critique audacieuse qui veut ignorer le pouvoir acordé par Jésus-Christ à ses disciples et à leurs successeurs d'augmenter sur ses miracles !

Critique impie qui veut conter pour rien les dépositions de tant de Sts. Pères qui ont parlé dans tous les siècles pour les génies les plus

forts et des esprits du premier ordre ; et qui veut contester les témoignages authentiques de ces Sts. Docteurs, les maîtres de l'Église, sur les merveilles qui se sont passé de leur temps et sous leurs yeux, qu'ils ont écrites ou faites eux-mêmes !

Ce qui est icy de plus à remarquer, c'est que Baillet n'a fait que copier Chiflet dans l'histoire des autres Sts. Suaires après s'être moqué de tout ce qu'il avoit dit sur celuy de Besançon. Il a copié jusques aux fautes de Chiflet où il falloit le relever en habile critique et non pas le transcrire en ignorant comme il a fait ; sur tout dans l'histoire du St. Suaire de Turin qu'ils représentent l'un et l'autre d'une manière si confuse que la confusion fait voir la fausseté du récit qu'ils en font tous les deux. On parle icy du récit et non pas de la relique ; de l'histoire et non pas [12 v°] du St. Suaire même qu'on révère dont on ne veut point parler, selon la protestation qu'on en a faitte au commencement.

Ces deux auteurs disent[155] que Geofroy de Charni, gentilhomme de la duché de Bourgogne, gouverneur de Picardie, fonda l'an 1353 l'église collégiale de Lyré, bourg de Champagne à trois lieues de Troye et qu'il donna à cette église de Lyré, dont il étoit fondateur, le St. Suaire qui est à présent à Turin. Cinq réflexions vont nous convaincre de la confusion de ce récit, et par là de sa fausseté.

La première. Ces deux auteurs ne disent point ny quand, ny par qui, ny comment le St. Suaire de Turin étoit venu entre les mains de Geofroy de Charni qui en fit présent à l'église de Lyré. Cependant Baillet n'a rien objecté à Chiflet de plus fort contre le St. Suaire de Besançon que ce que luy-même dit de celuy de Lyré ?

La seconde. Le Suaire de Lyré, dit Baillet après Chiflet, demeura renfermé à Lyré dès l'an 1390 jusqu'à l'an 1418, que les chanoines de Lyré le mirent en dépôt chez Humbert de la Roche, du comté de Bourgogne, seigneur de Viller-Seyssel, qui avoit épousé Marguerite de Charni, petite fille et héritière de leur fondateur, et cela à cause des

155. CHIFLET, [*De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], chap. 19. [Ces sujets sont en réalité traités dans les chapitres 17-19, p. 95-119.]

guerres civiles. Est-il vray-semblable qu'on ait porté une belle relique dans une province étrangère, et à plus de quarante lieues, pour la cacher[156] ?

La troisième. Parce que un seigneur de la Roche avoit donné le St. Suaire de Besançon à Besançon, comme on verra dans la seconde preuve de cette dissertation, [13 r°] on a mis encore sur le conte de la famille de la Roche le St. Suaire de Lyré par confusion. Autre preuve de la fausseté de l'histoire qu'on en fait.

La quatrième réflexion. Baillet ajoute, après Chiflet, que Marguerite de Charni donna le St. Suaire de Lyré à Louys duc de Savoye ; et Papirius Masson, qui a écrit l'histoire du St. Suaire de Turin, a marqué que François de la Pallu, marquis de Varambon, l'avoit aporté de l'isle de Chypre et l'avoit donné au duc Louys de Savoye l'an 1453[157]. Ce duc en fit fraper une médaille que Chiflet a fait graver : on la voit dans son livre des St. Suaires[158].

La cinquième. Les contestations des chanoines de Lyré avec leur prélat sur cette relique, le bref de Clément VII contre la même relique, les arrêts du parlement de Dole pour faire restituer cette relique, qui n'ont point été exécutés, sont d'autres preuves de la fausseté de l'histoire de Lyré[159].

Baillet a copié touttes les contradictions qu'il devoit développer en habile écrivain et en sçavant critique ; il a donné dedans en aveugle et il les a laissé dans une confusion qui nous fait bien connoître son peu d'intelligence dans l'histoire et son peu d'exactitude dans la critique où il a prétendu cependant être un grand maître.

[13 v°] Au reste, il nous est tombé entre les mains des manuscrits, que nos historiens n'ont point vus, et qui ont tiré la vérité des ténèbres où

156. [L'auteur a tort car il est vrai que le Suaire fut déplacé en 1418 pour cette raison.]

157. [P. MASSON, *Elogia serenissimorum ducum Sabaudiae*, Parisiis, Quesnel, 1619, p. 99. François de la Palud ne fut que l'héritier des domaines de Humbert de Villersexel, époux de Marguerite de Charny, et il n'a rien à voir avec la disparition du Suaire.]

158. [CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], pag. 126. [En fait, on la trouve page 120. L'histoire selon laquelle le Suaire proviendrait de Chypre est fausse.]

159. [L'auteur a tort car tous ces faits sont authentiques et on en possède des preuves. À ce propos aussi, Chifflet et Baillet ont raison.]

elle étoit ensevelie depuis si long-temps. Avec ces lumières nouvelles on a démeslé, ce semble, le suposé du légitime, le vray du faux et le certain du douteux.
On va représenter à présent quand, d'où, par qui et comment le St. Suaire a été aporté à Besançon ?
Quoyque la tradition et l'histoire sont des preuves sufisantes de la vérité du St. Suaire, on en a ajouté six autres par surabondance. Comme on s'est servi de huit preuves, on a répondu de même à huit objections qu'on fait contre cette relique, pour ne rien laisser à désirer aux sçavans et aux curieux, pour aprofondir entièrement le sujet et pour metre à bout la fausse critique et l'impiété.
On a divisé pour cela cette dissertation en deux parties. Dans la première, on verra les preuves de la vérité du St. Suaire dans touttes les circonstances. Dans la seconde partie, on verra la solution des objections qu'on a faites contre cette relique.

[14 r°] Première partie de la dissertation

~ *Les preuves de la vérité du St. Suaire de Besançon* ~

Première preuve : la tradition de l'Église de Besançon

La tradition est la preuve ordinaire et souvent la plus forte dont on se sert pour établir la vérité des reliques que l'on conserve dans les principales églises de l'Occident. Comme la tradition marquée dans les Sts. Pères, et soutenue de l'infaillibilité de l'Église universelle, est une preuve incontestable des vérités catholiques, de même à proportion la tradition confirmée par des anciens auteurs, et soutenue d'une Église particulière considérable, est un argument très fort de la vérité d'une relique [14 v°] que cette Église particulière conserve depuis plusieurs siècles. Cette tradition, à la vérité, n'est pas incontestable puis qu'elle n'est apuyée que sur des auteurs qui ont pu se tromper, qu'elle n'est autorisée que d'une Église particulière qui n'est pas infaillible comme l'Église universelle et qu'il ne s'agit pas d'un dogme de foy, quand il

ne s'agit que de la vérité d'une telle relique, mais seulement d'un point de discipline. Il est cependant toujours vray de dire que la tradition authentique d'une Église particulière considérable, comme celle de Besançon, est un argument très fort de la vérité d'une relique lors que cette Église la conserve et l'honore depuis plusieurs siècles.

La tradition est encore d'un plus grand poid, et un argument plus fort, si cette Église particulière n'a jamais été dans les ténèbres épaisses du schisme et de l'hérésie, ny dans les sombres brouillards d'une ignorance crasse à la faveur desquels l'erreur auroit pu s'y glisser et s'y établir. Or voilà l'état et le caractère de l'Église de Besançon (comme on le verra à la troisième preuve) : jamais la foy catholique ne s'y est éclypsée depuis le commencement de la religion chrétienne, ny jamais le schisme n'y a prévalu ; jamais l'ignorance n'y a dominé pour qu'une erreur considérable dans la discipline, comme celle-cy, ait pu s'y glisser, s'y établir et s'y durer pendant long-temps.

On ne peut disconvenir que le long cours de tant de siècles n'ait enseveli dans l'oubli une partie des plus belles choses que nos princes, nos prélats et nos ancêtres ont faites pour la [15 r°] religion. Il faut encore demeurer d'acord que la négligence des écrivans du bas âge et le peu d'exactitude qu'on avoit en ces siècles d'ignorance d'écrire les plus grand événemens et d'en conserver le souvenir à la postérité nous ont privé de beaucoup de connoissances qui embelliroient l'histoire, dont quelques fragmens qui ont echapé font tant d'honneur aux Églises particulières et aux villes qui les ont recueillis.

Il est encore vray que les guerres sanglantes qui ont agité la Franche-Comté, les embrasements des villes, les révolutions de cette province et tant de changemens qui y sont arrivés depuis le treizième siècle ont fort obscury ce qui s'y est passé sur la religion et ce qu'on a fait pour la soutenir. Mais nonobstant tous ces orages, malgré tous ces malheurs, à travers touttes ces difficultés, la religion s'y est toujours soutenue dans la pureté. Nos ancêtres ne se sont jamais démenti sur la catholicité ; ils ont toujours conservé le dépôt de la foy, sans jamais permetre qu'on y donna la moindre ateinte. On a donc raison de dire que la tradition des choses considérables qui concernent la discipline s'est toujours

conservée de même ; et qu'ainsi on est obligé de recourir à cette tradition et d'y déférer ; de voir ce que nos auteurs en ont écrit, de rechercher ce que nos pères en ont apris les uns des autres et d'y aquiecer.

Or le témoignage de nos écrivains et la déposition de nos pères n'ont jamais varié sur la vérité du St. Suaire : tous nos auteurs l'ont marqué par tout, quoy qu'ils n'ayent pas sçu quand et par qui il avoit été aporté. Nos pères n'ont jamais douté [15 v°] qu'ils ne fussent les dépositaires d'un si grand trésor. La cité de Besançon s'est toujours félicité d'un si grand avantage. Il est d'ailleurs de notoriété publique qu'on conserve cette relique en cette ville et qu'on l'y honore dès temps immémorial. Or ce temps immémorial, cette longue possession et cette durée de tant de siècles fait une autre tradition, qui étant jointe à la première de tant d'auteurs et de témoins, font touttes les deux une preuve très fort et moralement certaine de la vérité de ce saint monument.

La première tradition est une tradition vivante de tant d'auteurs et d'écrivains qu'on citera dans la seconde preuve ; de nos pères et de nos ancêtres qui se sont succédés, qui se sont vus et qui se sont parlé les uns aux autres, qui font une chaîne jusqu'à nous. La seconde tradition est une possession immémoriale de la relique.

Ces deux traditions réunies font une tradition constante et perpétuelle, claire et solide de la vérité du St. Suaire ; mais une tradition suivie et sans variation, une tradition sans interruption et sans lacunes, une tradition universelle d'une grande ville et d'une province considérable, une tradition d'un clergé illustre et nombreux, une tradition d'une Église éclairée et toujours atentive à écarter l'erreur et à ne s'y point laisser surprendre. Une tradition authentique et certaine de tous points, autant qu'elle peut l'être, après la tradition de l'Église catholique qui est une règle de foy. Une tradition dont un siècle éclairé comme le nôtre doit être satisfait, sans en demander davantage.

[16 r°] Car enfin quelle tradition plus sûre que celle qui n'a jamais été contestée que par un critique novateur dont tout le monde connoît l'audace et la témérité et qui n'a pu encore la contester que par des

railleries grossières, fades et insipides ? On a contesté la vérité du St. Suaire de Turin lors qu'il étoit à Lyré ; les prélats se sont déclaré contre, le Pape l'a fait cacher et fermer. Jamais on n'a rien ouï dire de semblable de celuy-cy. La tradition certaine l'a toujours soutenu, la tradition constante l'a toujours fait honorer, la tradition perpétuelle l'a toujours fait montrer aux peuples avec les cérémonies le plus majestueuses et le respect les plus profond durant plusieurs siècles.
Quelle tradition plus sûre, encore une fois, que celle dont on connoît maintenant les auteurs qui ont aporté la relique et ceux qui l'ont reçue dont on parlera dans la preuve suivante ? Quelle tradition plus assurée que celle qui marque quand, par qui, comment et de quelle manière cette relique est venue ? Quelle tradition plus claire que celle qui en représente touttes les circonstances ? Quelle tradition plus certaine, enfin, que celles que la critique la plus présomptueuse ne peut afoiblir, quoy qu'elle fasse ? Quelle tradition plus authentique que celle que l'impiété ne peut au fond nier, ny démentir ?
Si on réunit maintenant touttes les autres preuves qu'on va représenter en cette première partie à celle d'une telle tradition et à la solution de touttes les objections qu'on marquera dans la seconde partie, il faudra que la critique la plus téméraire, l'incrédulité la plus opiniâtre et l'impiété la plus insensée demeurent muettes.

[16 v°] Seconde preuve : l'histoire du St. Suaire

Après avoir lu et recherché avec atention tout ce qu'on a écrit du St. Suaire, on est obligé de désavouer l'historien de la Franche-Comté qui a écrit que cette relique avoit été aportée à Besançon au quatrième siècle, et que Celidonius archevêque de la ville l'avoit reçue de Ste. Hélène, mère du grand Constantin et que cet empereur et l'impératrice, sa mère, avoient fait ce grand présent à la cité[160].

160. [L.] GOULUT [sic !], [*Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté de Bourgougne*, Dominique, Dole, 1592], livre I, chap. 26 [p. 52. En réalité, Gollut se limite à dire que Célidoine « receut la ceinture de nostre Seigneur, ou plus tost le très sainct, très admirable et très vénérable Suaire », sans préciser ni comment, ni par qui il lui était parvenu. À propos de cet auteur, L. CLERC, « Louis

L'opinion de cet historien est insoutenable puis que Celidonius, qu'on supose avoir reçu cette relique de Ste. Hélène au quatrième siècle, n'a vécu que dans le cinquième, du temps de S. Léon le Grand qui se rétablit dans son évêché de Vaison en mettant à néant la sentence de St. Hilaire d'Arles qui l'avoit déposé[161].

Ça été une équivoque que les copistes on faite dans les manuscrits en mettant *Vesontionensis* pour *Vasionensis*, comme on le prouve incontestablement dans la dissertation qu'on en a faite, qu'on donnera bientôt au public. Ainsi le fameux Chélidoine, ou Célidoine, dont on a déjà tant écrit, n'a jamais été évêque de Besançon mais de Vaison[162] ; il n'a jamais ny vu, ny reçu la relique dont il est question ; outre que Ste. Hélène étoit sortie de ce monde avant que Célidoine y entra.

Si le St. Suaire avoit été aporté à Besançon sous le grand Constantin, il auroit infailliblement [17 r°] péri dans l'incendie de cette ville qui arriva sous Constantius, son fils, les Allemans l'ayant ruiné de fond en comble et réduite en cendres, comme on le voit dans la letre que Julien l'Apostat en écrivit au philosophe Maxime où cet empereur déplore le sort de cette grande ville qui n'étoit plus qu'un amas de pierres et une confusion de mazures[163].

Gollut ou l'histoire en Franche-Comté au XVI^e^ siècle », Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon. Séances publiques (1872), p. 21-179 ; P. DELSALLE, « Le comté de Bourgogne vu par Loys Gollut », dans S. LAIGNEAU-FONTAINE (éd.), *L'image de la petite patrie provinciale chez les écrivains de la Renaissance*, Genève, Droz, 2013, p. 95-104.]

161. [En 444, Hilaire d'Arles réunit un concile pour déposer l'évêque Célidoine. Le concile se réunit et destitua Célidoine, mais celui-ci se rendit à Rome et fut rétabli sur son siège par Léon le Grand.]

162. [L'idée que Célidoine fut évêque de Vaison est inacceptable car, à cette époque, l'évêque de Vaison s'appelait Auspice (439-450). Il semble que la dissertation promise par l'auteur n'ait jamais été publiée ; de toute façon, on n'avait déjà plus de doute en 1750 sur le caractère erroné de son hypothèse, comme cela apparaît dans les écrits de son petit-neveu F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, vol. 1, Daclin, Besançon 1750, p. 44-45 ; voir aussi D. PERRON, « Dissertation sur la chronologie des évêques de Besançon », dans *Mémoires et documents inédits, pour servir à l'histoire de la Franche-Comté*, tome II, Besançon, Sainte-Agathe, 1839, p. 150-162. Cf. K. HEFELE - H. LECLERCQ, *Histoire des conciles d'après les documents originaux*, tome II/1, Paris, Letouzey et Ané, 1908, p. 476-478.]

163. [IULIANUS IMPERATOR, *Epistulae*, 26. Cette lettre fut écrite en 361.]

Si le St. Suaire avoit été dès le quatrième siècle à Besançon, il auroit encore infailliblement péri au cinquième (à moins qu'on ne recoure à des miracles) dans l'embrasement universel de cette ville sous Atila, qui fit passer au fil de l'épée tous les habitants, sans épargner ny âge, ny sexe, et qui réduisit la ville en cendres, comme tant d'historiens de ce temps là nous ont marqué[164].

Si le St. Suaire avoit été à Besançon depuis Ste. Hélène, Grégoire de Tours qui a vécu au sixième siècle, qui a parlé des reliques de St. Ferréol et de St. Ferieu et qui en raconte des miracles[165], auroit assurément parlé de la grande relique du St. Suaire et des miracles que Dieu a toujours opéré en son honneur.

Si le St. Suaire avoit été à Besançon dès les premiers siècles du christianisme, Marius d'Avanche qui étoit du pays[166] et Jonas auteur de la *Vie de S. Colomban* qui nous représente l'état de cette ville de son temps[167], ces deux écrivains du septième siècle aparemment nous auroient dit quelque chose d'une relique si prétieuse et si considérable.

S. Pierre Damien qui passa à Besançon, dans l'onzième siècle, et qui fit tant de remarques sur les églises et les mœurs de cette ville – comme nous le voyons dans les letres qu'il en écrivit à Hugues premier archevêque de Besançon – ce saint en auroit probablement parlé, il en auroit écrit quelque chose[168].

[17 v°] St. Bernard qui a fondé tant d'abayes au Comté dans le douzième siècle, qui en a visité et honoré tous les monuments de

164. [La prétendue destruction de la ville par Attila, attestée par des sources non antérieures au IX^e^ siècle, est aujourd'hui exclue : cf. C. FOHLEN (éd.), *Histoire de Besançon des origines à la fin du XVI^e^ siècle*, Besançon, Cêtre, 1981[2], p. 170-171.]

165. [GREGORIUS TURONENSIS, *De gloria martyrum*, 1,70 ; éd. B. KRUSCH, *Gregorii episcopi Turonensi miracula et opera minora*, Hannoverae, Hahn, 1969, p. 85.]

166 [Marius, évêque d'Avenches, est l'auteur d'une *Chronica* qui couvre la période 455-581: éd. T. MOMMSEN, *Chronica minora saec. IV. V. VI. VII*, vol. 2, Berolini, Weidmann, 1894, p. 225-239.]

167. [Jonas de Bobbio écrivit cette œuvre entre 640 et 643 : éd. M. TOSI, *Vita Columbani et discipulorum eius*, Piacenza, Emiliana grafica, 1965.]

168. PETRUS DAMIANUS, liber 3, epistula 8 [éd. K. REINDEL, *Die Briefe des Petrus Damiani: Nr. 91-150*, Munich, Monumenta Germaniae Historica, 1989, § 111].

religion[169], ce saint auroit dit quelque chose du S. Suaire s'il avoit été à Besançon de ce temps-là. Il auroit certainement voulu le voir et l'honorer.

Ces argumens sont des preuves négatives qui ne convainquent pas, mais qui étant jointes à tant d'autres positives, qu'on verra dans la suite, deviennent de poid et servent beaucoup à parvenir à la vérité.

Voici encore une preuve négative très forte qu'on ne peut ometre. Si le St. Suaire avoit été à Besançon dans l'onzième siècle, le Pape Léon IX, qui consacra le grand autel de S. Étienne l'an MXLVIII, en auroit bien marqué quelque chose dans la bulle qu'il acorda aux chanoines de S. Étienne l'an MLI puis qu'il y marque qu'il a vu en cette église la relique du bras de St. Étienne sans dire un mot du St. Suaire[170].

Cette preuve, quoyque négative, a paru si forte à M. Chiflet qu'elle luy a fait changer de sentiment. Car dans le livre qui a pour titre *Vesontio*, imprimé à Lyon l'an 1618, il avoit suivi le sentiment de Goulut et des autres anciens écrivains du pays, comme on le voit dans la page 108 de la seconde partie. Mais ayant mieux aprofondi le sujet, il changea d'opinion, comme on le voit dans le livre des Sts. Suaires, chapitre neuvième, page 52, imprimé à Anvers l'an 1624 six ans après[171]. M. Chiflet s'est encore trompé en marquant, au même endroit qu'on vient de citer, que le St. Suaire avoit été aporté à Besançon au [18 r°] commencement du douzième siècle. Il a marqué ensuite, à la page suivante 53 du même chapitre, qu'on n'a commencé à honorer le St. Suaire à Besançon qu'au commencement du trezième siècle, qu'il a trouvé cela dans les archives de l'Église de Besançon : ce qui revient à

169. [Bernard de Fontaine, abbé de Clairvaux (1090-1153), réformateur des Cisterciens.]

170. [Il fait référence à la bulle du 11 mai 1051 publiée dans I. BORSA, *Diplomata Hungariae antiquissima ab anno 1000 usque ad annum 1131*, Budapestini, Academia Scientiarum Hungarica, 1992, p. 138-139. À propos de la visite du pape à Besançon et des reliques mentionnées à cette occasion, B. DE VREGILLE, *Hugues de Salins archevêque de Besançon*, Besançon, Cêtre, 1981, p. 163-168.]

171. [J.-J. CHIFFLET, *Vesontio civitas imperialis libera, Sequanorum metropolis*, Lugduni, Cayne, 1618, 2e partie, p. 108-109 ; ID., *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 52-54.]

notre sentiment et à l'histoire qu'on va représenter. M. Chiflet n'a pas pris garde qu'on auroit demeuré un siècle entier sans honorer publiquement le St. Suaire à Besançon, si le Suaire y avoit été aporté, comme il dit, au commencement du douzième siècle et qu'on ne l'eût honoré publiquement et montré qu'au commencement du trezième, comme il ajoute. Cette réflexion luy devoit faire soupçonner quelque méconte en cet endroit et qu'il ne luy manqua quelque connoissance là dessus. Cet auteur n'avoit pas vu les manuscrits qu'on a trouvé depuis luy et qu'on lisera plus bas ; s'il n'a pu pour cela parvenir tout à fait à la vérité, il en a fort aproché.

L'histoire du St. Suaire.

Le St. Suaire a été aporté de Constantinople à Besançon du temps de la cinquième croisade[172], au commencement du trezième siècle, l'an 1206, il y a cinq cens et huit ans. Voici l'histoire dans touttes les circonstances. Mais il faut la reprendre de plus haut et faire une petite digression sur les croisades qui est absolument nécessaire pour porter du jour et de la clarté sur l'histoire du St. Suaire.

Le Pape Urbain II, ayant résolu de faire une croisade pour retirer la Terre Sainte des mains des infidèlles, vint en France pour ce sujet où il assembla un concile à Clermont en Auvergne l'an 1095, après en avoir déjà tenu un autre à Plaisance pour le même dessein l'année auparavant 1094[173]. [18 v°] La croisade résolue de nouveau à Clermont, toutte l'Europe se mit en mouvement et en arme et l'on vit trois ans après l'Europe en bataille rangée contre l'Asie.

Les princes croiséz, parmi lesquels étoit le comte de Bourgogne, choisirent Godrefoy de Bouillon, duc de Lorraine, le héros de son siècle, pour général de la principale armée qui se trouva encore l'an 1097 – après de si longues marches, de cent-mille chevaux et de cinq cens mille hommes de pied – à la revue qu'on en fit au siège de Nicée ; sans parler des Vénitiens, des Génois et des Pisans, qui tenoient

172. [Aujourd'hui, la croisade de 1204 est considérée comme étant la quatrième et non pas la cinquième.]

173. [Le concile de Plaisance eut lieu le 7 mars 1095, ou 1094 ancien style.]

la mer avec une puissante flotte. Pierre l'Hermite, qui avoit été l'âme de cette entreprise, avoit pris les devants avec une multitude infinie de croiséz dont les princes s'étoient adroitement déchargés, comme d'une multitude indisciplinée et d'un embarras inutile.

La ville de Jérusalem fut enfin prise et emportée d'assaut et tous les infidèlles passés au fils de l'épée l'an 1099.

Le royaume de Jérusalem fut établi et Godefroy élu roi. Il fallut faire ensuite beaucoup d'autres croisades en Europe pour soutenir les conquêtes des premiers croiséz dans l'Orient.

La cinquième croisade, qui a fait le bonheur de Besançon, se fit cent ans après la première, l'an 1201 à Soissons, sous Philipe Auguste et sous Innocent III[174]. Le prédicateur de cette croisade fut Foulques de Neuilli. Les princes croiséz choisirent le marquis Boniface de Montferrat pour chef et général de l'armée. [19 r°] Ils allèrent ensuite s'embarquer à Venise où ils engagèrent les Vénitiens dans la croisade.

Isaac l'Ange, empereur en ce temps-là de Constantinople, ayant été renversé du thrône par son propre frère Alexis qui prit le nom de Comnène, le jeune Alexis, fils d'Isaac l'Ange, ayant échapé à l'usurpateur, se déroba de Constantinople déguisé en matelot italien, vint en Allemagne se réfugier à la cour de l'empereur Philipe qui avoit épousé sa sœur Irène.

L'empereur Philipe envoya à Venise le jeune prince Alexis son beau frère avec ses ambassadeurs aux princes croiséz pour les engager à tourner leurs armes contre l'usurpateur Comnène, Alexis leur promettant tout de sa part si on le rétablissoit sur le trône de son père ; aussi bien la prise de Constantinople, leur disoit, est le moyen le plus sûr pour réussir dans les entreprises de l'Orient et pour affermir la conquête du royaume de Jérusalem.

Les raisons d'Alexis, l'autorité et les promesses de l'empereur d'Occident, son beau frère, jointes aux intérêts des Vénitiens l'emportèrent : le siège de Constantinople fut résolu dans l'assemblée des princes croiséz.

174. [C'est à Soissons que Boniface de Montferrat fut élu, en septembre 1201, chef de la croisade à la place de feu Thibaud de Champagne.]

La grande et la belle ville de Constantinople fut donc assiégée l'an 1204[175], emportée d'assaut et mise au pillage pour ce jour-là, en accordant aux habitants la vie, l'honneur et la liberté. On y trouva des richesses inestimables. Le maréchal de Ville-Hardouin assure que les soldats y firent le plus grand butin en or, en argent, en meubles prétieux qui se soit jamais fait dans la prise d'aucune ville depuis la création du monde[176].

[19 v°] Lors qu'on alloit rétablir le jeune prince Alexis sur le trône, on aprit qu'il n'étoit plus le même et qu'il s'étoit laissé débaucher contre les Latins par le perfide Murzuphle, qui étrangla de ses mains le pauvre prince en prison et qui se fit ensuite proclamer empereur de Constantinople par un corps de l'armée grecque qui étoit aux environs de cette grande ville. Les princes croiséz, voyant touttes ces perfidies, marchèrent contre Murzuphle, le prirent et le firent mourir ; ils choisirent ensuite pour empereur de Constantinople Baudoin, comte de Flandre et de Hainaut.

On fit après cette élection le partage des terres et la distribution des provinces de l'empire grec, en laquelle le marquis Boniface, général de l'armée, eut le royaume de Thessalie. Les Vénitiens eurent les isles de l'Archipel, les côtes de la Phrygie et l'isle de Candie. La Bythinie, sous titre de duché, échut au comte de Blois.

Dans l'armée des croiséz, il y avoit deux jeunes seigneurs comtois, illustres par leur naissance mais encore plus illustres par leur valeur et pour tant d'autres belles qualitéz. Ils étoient intimes amis et inséparables l'un de l'autre. Ils se distinguèrent si fort tous les deux au

175. [L'auteur semble ignorer qu'il y eut deux prises de Constantinople : la première en 1203 et la seconde en 1204. Le jeune Alexis IV Ange fut mis sur le trône après la prise de 1203 et non pas après celle de 1204.]

176. [Cf. GEOFFROY DE VILLEHARDOUIN, *La conqueste de Constantinople*, 132 : « Puis que li siècles fu estorez, ne fu tant gaaignié en une ville. » La phrase de l'auteur n'est pas extraite du texte original ; elle provient, sans doute, de la paraphrase qu'en fait L. MAIMBOURG, *Histoire des croisades pour la délivrance de la Terre Sainte*, seconde partie, Paris, Mabre-Cramoisy, 1686, p. 143-144 : « Les soldats y firent le plus grand butin en or et en argent... en meubles précieux qui se soit jamais fait dans la prise d'aucune ville depuis la création du monde. »]

siège de Constantinople, où ils furent blesséz, que dans la distribution des provinces de l'empire, ils eurent les plus belles provinces de la Grèce.

Le premier étoit Guillaume de Champlite de la maison des comtes de Champagne, mais qui demeuroit alors en Franche-Comté et qui étoit seigneur de Pontaillie sur la Saône ; il eut la principauté de l'Achaïe et du Péloponèse[177].

– [20 r°] *Le St. Suaire de Besançon. Second cayer.* –

[21 r°] L'autre seigneur comtois étoit Othon de la Roche qui eut Athènes et Thèbes à titre de duchéz, dont il fit la conquête aidé de son grand ami Guillaume de Champlite qu'il aida aussi à son tour dans celle du Péloponèse.

C'est à cet Othon de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, que Besançon doit le St. Suaire comme on dira plus bas après qu'on aura fait connoître sa personne et sa famille en peu de mots.

Le moine Albéric, dans sa *Chronique*, raconte comment Othon de la Roche fut fait duc d'Athènes et de Thèbes[178]. Othon se maria en Grèce. Il eut un fils et une fille. Le fils Guillaume de la Roche succéda à son père Othon au duchéz d'Athènes et de Thèbes comme raconte Baudoin d'Avesnes en son livre de généalogie manuscrite. Cet auteur ajoute que sa postérité régna long-temps en Grèce.

La fille d'Othon de la Roche épousa Guillaume de Montferrat, roi de Thessalie, fils de Boniface général de la croisade.

La petite fille de Guillaume de la Roche fut mère de Gauthier de Brienne, roi de Jérusalem, quatrième du nom. On voit cette illustre succession dans le livre manuscrit de M. Chiflet, abbé de Balerne, des généalogies de la noblesse du Comté[179].

177. Voir la 2e note à la fin de la preuve sur Guillaume de Champlite.

178. "*Otho de Rupe, cuiusdam nobilis Pontii de Rupe in superiori Burgundia filius, fit dux Atheniensium atque Thebanorum*" : ALBERICUS, dans *Chronica* [*Albrici monachi Trium Fontium*, éd. G. H. PERTZ, *Monumenta Germaniae Historica. Scriptorum*, t. 23, Leipzig, Hiersemann, 1925, p. 885].

179. Voir la note sur Othon de la Roche, à la fin de la 2e preuve. [Toutes ces informations, comme le dit l'auteur lui-même, sont tirées d'un manuscrit de Jules

La meilleure partie du grand butin que fit l'armée des croiséz à la prise de Constantinople furent les prétieux trésors d'une infinité de saintes reliques que les empereurs grecs, depuis le grand Constantin, avoient fait transporter de tout l'Orient, et particulièrement de la Palestine à Constantinople et qui depuis sa prise ont enrichi beaucoup de célèbres églises par toutte l'Europe, surtout en France, comme disent deux célèbres historiens[180]. C'est de là que Besançon a eu le St. Suaire. Voici comment.

[21 v°] Les princes et les seigneurs de l'armée croisée s'étant réservé et partagé les principales reliques, le St. Suaire tomba en partage à Othon de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, qui l'envoya au comté de Bourgogne à Pontius de la Roche son père qui étoit d'une grande piété et qui demeuroit alors au château de la Roche qu'on apelle aujourd'huy Château-neuf, à sept lieues de Besançon, au dessus de la vallée de Notre Dame de Consolation[181].

Nous trouvons ce fait comme on vient de le marquer dans trois manuscrits : dans l'ancien cartulaire de l'abaye d'Acey, dans un ancien titre de l'abaye de la Charité et dans la généalogie manuscrite en italien et en velin de Pierre de Luxembourg, comte de St. Paul et de Conversan.

Nous entrevoyons encore cette vérité dans la *Chronique* du moine Albéric lors qu'il parle des miracles arrivés dans la famille d'Othon de la Roche et dans l'histoire de la cinquième croisade et de la prise de Constantinople que Montaner a faite. On voit encore cette vérité dans Jérôme Turrita, gentilhomme arragonois, qui se trouva à la prise de Constantinople par les Latins. Cet historien nous représente Othon de la Roche comme un héros dans son histoire manuscrite[182]. Il assure, ce

---

Chifflet. À propos de ce manuscrit, de la généalogie qui y est proposée et des problèmes historiques que pose l'ouvrage, voir mon commentaire.]

180. [H. DE] SPONDE, [*Continuation des Annales ecclésiastiques du cardinal Baronius*, tome 1, Paris, D'Allin, 1654], *ad annum* 1205, I et II [p. 35-36] ; MAIMBOURG, [*Histoire des croisades*, cit.], livre 8, [l'an] 1204 [p. 146-147].

181. [Château de La Roche de Rigney.]

182. L'histoire manuscrite en original de Jérôme Turrita est à l'Escurial. Ces faits sont cités dans un manuscrit de M. Chiflet, abbé de Balerne.

qu'il a vu, que le jeune seigneur fit des grands prodiges de valeur en ce siège, que les princes croiséz l'admirèrent et qu'en récompense, après l'avoir fait duc d'Athènes et de Thèbes, ils luy donnèrent la plus belle relique.

[22 r°] Pontius de la Roche, aprenant la nouvelle de l'élévation de son fils Othon et recevant de sa part le grand présent du St. Suaire, se prosterna devant la relique, la baisa avec beaucoup de respect, de tendresse et de larmes, comme il étoit d'une haute piété. Il en fit rendre des actions de grâces au ciel dans touttes les abayes de Cîteau du Comté dont il étoit le protecteur et le gardien, comme on apelloit de ce temps-là.

Pontius, ayant beaucoup de terres au Comté et changeant souvent de demeure à la manière des grands seigneurs du pays, il faisoit toujours porter cette prétieuse relique avec luy. Les peuples acouroient alors de touttes parts, où il étoit, pour honorer le St. Suaire.

Amedé archevêque de Besançon[183] demanda cette relique à Ponce de la Roche ; il obtint sur ce qu'elle seroit plus en assurance, luy dit-il, et en vénération dans une grande ville, qu'à l'abaye de la Charité où le seigneur vouloit la remetre. Ponce se rendit à cette raison. Il la remit au prélat, l'an 1206[184], pour être conservée à perpétuité dans la ville de Besançon où elle est encore à présent.

Ponce de la Roche étant mort quelques années après, les abayes de la Charité et celle de Lieu-Croissant, apellée aujourd'huy des Trois-Roys, eurent dispute entre elles pour avoir son corps[185]. L'abaye de la Charité l'emporta. C'est là où il fut enterré ; il repose dans le chapitre du cloître, avec les seigneurs d'Oyselet[186].

183. [Amédée de Dramelay (ou Tramelay) de Neufchâtel, archevêque de 1193 à 1220.]

184. [Impossible, car Pontius était déjà mort en 1203 : il n'aurait donc pu ni recevoir, ni donner de reliques.]

185. [En fait, la dispute eut lieu, en raison d'intérêts économiques, entre l'abbaye de La Charité et l'abbaye de Bellevaux : cf. R. LOCATELLI, *Sur les chemins de la perfection. Moines et chanoines dans le diocèse de Besançon*, Saint-Étienne, Université Jean-Monnet, 1992, p. 418.]

186. Titres anciens de l'abaye de La Charité.

Ce seigneur est mort en odeur de sainteté. Il fit de grands biens aux abayes de Cîteau, de grandes aumônes aux pauvres dont il étoit le père que Dieu récompensa dès cette vie en élevant son fils et le faisant un prince de l'empire Grec.

[22 v°] **Note 1** sur la famille d'Othon de la Roche.

L'illustre famille de la Roche, à laquelle la ville de Besançon aura l'éternelle obligation du St. Suaire, finit en Marguerite de Petite-Pierre, héritière de Gillette de la Roche, sa mère. Marguerite de Petite-Pierre épousa l'an 1432 François de la Pallu, seigneur de Varambon. En considération de ce mariage, Humbert comte de la Roche, oncle de cette dame, se voyant sans enfans, fit une donation de tous ses biens à François de la Pallu.

La famille de la Pallu de Varambon a fini de nos jours dans le marquis de Varambon qui est mort sans enfans[187]. La sœur de ce marquis[188] épousa le comte de Poitier[189] dont elle eut le comte et le marquis de Poitier. Le marquis[190] est mort sans enfans. Le comte[191], qui étoit l'ainé, a laissé le jeune comte de Poitier fils unique, bien fait de corps et d'esprit, donc de belles qualités dont la principale sera toujours de se souvenir de la piété de ses illustres ancêtres[192].

Les historiens[193] ont beaucoup loué Othon de la Roche comme on a déjà dit. Ils représentent le seigneur comtois, nouveau duc d'Athènes et de Thèbes, comme un héros. Montaner entre autres s'étend fort sur sa piété et sur sa valeur[194]. On a parlé plus haut du fils et de la fille d'Othon dont la postérité a régné long-temps dans l'Orient.

187. [Ferdinand François de Rye.]
188. [Jeanne Philippe de Rye.]
189. [Ferdinand Léonor de Poitiers.]
190. [Frédéric Léonor de Poitiers.]
191. [Ferdinand François de Poitiers.]
192. [Ferdinand Joseph François de Poitiers de Rye. À la date où l'auteur écrit, le jeune était encore en vie : il mourut le 29 octobre 1715.]
193. GUNTHER [DE PARIS], *Historia Constantinopolitana* ; BAUDOIN D'AVESNES, [*Chronicon Hanoniense*], mss. ; JÉRÔME TURRITA, [*Anales de Aragón*], mss. ; MONTANER, [*Crónica*].
194. [En réalité, Ramon Muntaner ne le cite même pas.]

[23 r°] **Note 2** sur la famille de Guillaume de Champlite, ami d'Othon de la Roche, qui furent les deux comtois conquérants de la Grèce au commencement du trezième siècle.

Guillaume de Champlite de la maison des comtes de Champagne eut, après la prise de Constantinople, la principauté de l'Achaïe et du Péloponèse, laquelle il conquit et la laissa en mourant à Geofroy de Ville-Hardouin, son parent, neveu du Maréchal de Champagne[195]. Il fit la conquête de sa principauté, aidé de son ami Othon de la Roche, le secourant aussi à son tour pour la conquête d'Athènes et de Thèbes. Il contribua encore beaucoup à ce qu'Othon de la Roche eut dans le partage des reliques le St. Suaire.

Guillaume de Champlite étoit comtois, quoy que champenois d'origine, parce qu'il demeuroit à Champlite en Comté[196] et que sa famille s'y est perpétuée ; car il est l'auteur et le chef de la maison de Pontaillie sur la Saône, comme marque Du Chesne[197]. Geofroy de Ville-Hardouin dit qu'il eut le bras brisé d'un coup de pierre au siège de Constantinople[198] ; ce qui ne l'empêcha point, dit cet auteur, d'y faire des prodiges de valeur.

Le cardinal de Cîteau[199], dans son *Histoire de Troye,* dit qu'Eudes II, seigneur de Champlite, et Guillaume de Champlite, son frère, seigneur de Pontaillie, moururent en Grèce[200]. Eudes II étoit fils d'Eudes I, et Eudes I d'Hugues, comte de Troye. Eudes I, comte de Troye, épousa Élizabeth de Bourgogne, sœur de Renaud III, comte de Bourgogne[201].

195. MAIMBOURG, [*Histoire des croisades*, *op. cit.*], livre 8, l'an 1204, [p. 153].

196. [Ce passage du manuscrit n'est pas très lisible en raison de corrections.]

197. [A.] DU CHESNE, en la [*Histoire généalogique de la*] *maison de Vergy*, [Paris, Cramoisy, 1625], livre 3, chap. 6, [p. 123].

198. GEOFROY DE VILLE-HARDOUIN [*Histoire de Geoffroy de Villehardouin sur la conqueste de Constantinople en 1204*, Paris, Langelier, 1595], pages 55 et 120.

199. Dans l'*Histoire de Troye*, chap. 7.

200. "*In terra Constantinopolitana*". [Ces informations sont fausses ; j'y fais référence dans le commentaire.]

201. [Élizabeth de Bourgogne n'était pas la femme d'Eudes, mais du père de ce dernier, Hugues.]

Élizabeth eut pour dotte la terre de Quingey et d'autres terres près de Dole.
Eudes I, père de Guillaume de Champlite, eut encore la seigneurie de Champlite l'an 1166 de l'empereur Frédéric Barberousse et de Beatrix, comtesse de Bourgogne.
[23 v°] La maison de Pontaillie, dont Guillaume de Champlite a été l'illustre chef et l'auteur, finit dans François de Pontaillie, baron de Vaugrenant, qui mourut en Savoie l'an 1638 au mois d'août sans enfant de Dorothée de Poitier, sa femme.
Jean Louys de Pontaillie n'en a point laissé non plus de Claudine de Villelune, veuve de Guillaume de Beaufremont, baron de Scey.
Claude François de Pontaillie de la branche puisnée ne laissa qu'une fille qui fut mariée à Jean baptiste de Cleron et qui est morte sans enfans.

[24 r°] Troisième preuve : la perpétuité de la foy catholique et de la discipline eclésiastique dans l'Église de Besançon

Quand la tradition et l'histoire ne nous représenteroient pas sûrement la vérité du St. Suaire, pourroit-on se persuader qu'une Église considérable comme celle de Besançon, une métropole célèbre comme celle-cy, qui a toujours tenu un des premiers rangs parmi les Églises des Gaules pour son antiquité, pour la grandeur de sa ville, pour l'étendue de son diocèse, pour sa fermeté dans la foy, pour son exactitude dans la discipline de l'Église, pour la sainteté de ses prélats, pour la science et la distinction de son clergé, pour le grand nombre d'abayes et de maisons religieuses qui en dépendent – pourroit-on, dis-je, se persuader qu'une telle Église ait reçu le monument de la passion du Rédempteur sans connoissance de cause ? Qu'elle ait commencé à l'honorer et l'ait proposé en vénération à une grande ville et à un grand diocèse sans discussion, sans examen, et sans être tout à fait certaine, autant qu'on le peut et qu'on doit l'être, de la vérité de cette relique ?
Comment s'imaginer que l'Église de Besançon, qui a toujours été une des premières Églises du monde chrétien, ait reçu le Sacre Suaire, qu'elle l'ait honoré avec tant de respect et de piété, qu'elle l'ait conservé

[24 v°] avec tant de soins et d'atachemens, qu'elle l'ait montré depuis tant de siècles et à tant de peuples, avec les prières les plus solemnelles et les cérémonies les plus augustes, sans en connoître le prix et sans sçavoir l'estime qu'elle en devoit faire ? Comment ozer dire que cette Église ait donné dans une erreur si considérable ? Ces réflexions sont autant d'arguments très forts de la vérité du St. Suaire.

Pour rendre ces raisons encore plus fortes et plus sensibles, il faut ajouter, ce qui est vray, que l'Église de Besançon, dès sa naissance, n'a jamais été dans les ténèbres ny du schisme, ny de l'hérésie, ny dans les sombres brouillards d'une ignorance crasse, pour commencer à révérer une relique avec tant de religion sans en avoir les assurances qu'un tel culte demande. Le prélat et le clergé qui la reçurent ne sçavoient-ils pas d'où elle étoit venue et le respect qu'elle méritoit puis qu'ils l'honorent et la firent honorer aux autres ? Le prélat l'auroit-il soufert autrement ? Les illustres chapitres de la ville ne se seroient-ils pas récriéez ? Quel bruit n'en auroit pas fait un clergé qui a toujours été nombreux, sçavant et éclairé ? Ce bruit ne seroit-il pas venu jusqu'à nous ? De telles clameurs n'auroient pas percé les siècles entiers ? N'en verroit-on pas quelques vestiges dans les vieux titres et dans les anciens auteurs ? La postérité n'en n'auroit-elle pas été instruite comme elle l'a été sur le Suaire de Lyré ? Les fidèlles et les habiles gens du pays auroient-ils permis qu'on luy défera de tels honneurs ? Une grande ville est-elle dans l'aveuglement ? Une province entière se trompe-t-elle de la sorte ?

Pour élever la force de cet argument, et pour le rendre encore plus solide, que la critique ne puisse s'en jouer, comme elle fait d'ordinaire [25 r°] de ces preuves de morale qui sont la plupart négatives, il faut icy représenter ce qu'a été de tout temps l'Église dont nous parlons.

L'Église de Besançon est une Église ancienne éternellement atachée au St. Siège et à l'Église romaine. L'Église de Besançon n'a jamais varié ny dans la foy, ny dans la discipline de l'Église ; ce qui est bien rare et une grande distinction pour cette Église ! Il faut conclure de là qu'elle a toujours eu un clergé sçavant pour se maintenir de la sorte durant tant de siècles ; ce clergé n'a donc pas été capable de tomber dans une

erreur si grossière que celle de commencer à honorer cette relique, comme il a fait, sans connoissance de cause.

Ozerat-on dire – et pourquoy ne l'ozeroit-on pas ? Puis que c'est une vérité ! – qu'on ne connoît point d'Église particulière dans le monde chrétien qui ait mieux conservé la foy catholique que l'Église de Besançon. Dès son origine, qui remonte à l'apôtre S. Pierre qui l'a fondé, comme l'on croit ; lequel, venant dans les Gaules par la Suisse, où il laissa St. Béat, passa à Besançon où il établit S. Lin, son disciple, qui a été le premier évêque de cette ville et le second Pape après S. Pierre.

L'Église de Besançon a toujours considéré le second Pape comme son fondateur et son premier évêque, elle en a fait de tout temps la fête et l'office. Elle montre encore une chapelle dans la métropole où il a, dit-on, baptisé. L'église souterraine de S. Désiré de Lons-le-Saunier et la fontaine apellée de Rome, qui est proche de cette église, où S. Lin a baptisé, dit-on, en s'en retournant à Rome, sont encore des prouves de convenance puis que la tradition de Lons-le-Saunier réclame S. Lin sur ces deux chefs.

Si St. Irené envoya de Lyon S. Ferréol et S. Ferieu à Besançon, c'étoit pour y affermir la foy que St. Lin [25 v°] y avoit planté et pour y rallumer la piété des fidèlles.

Il est vray qu'on n'a point une suite certaine des évêques de Besançon depuis S. Lin jusques au milieu du troisième siècle, mais c'est une lacune commune aux premières Églises de Gaule, sans qu'on puisse pour ce sujet entrer dans le sentiment de Sévère Sulpice et de Grégoire de Tours que la religion chrétienne n'a été établie dans les Gaules qu'au troisième siècle ; puis que la tradition non seulement de Besançon, mais celle de touttes les grandes Églises de France y est contraire et que tant d'autres ont démontré la fausseté de cette opinion[202].

Quoy qu'il en soit de ces traditions obscures de S. Pierre et de S. Lin, il est toujours certain que l'Église de Besançon n'a jamais varié ny dans la foy ny sur l'essentiel de la discipline de l'Église, dès le commencement de la religion chrétienne dans les Gaules et dès les premiers temps du

202. [Concernant ces opinions, voir le commentaire.]

christianisme. Où est l'auteur qui ait jamais rien écrit de contraire à ces deux véritéz ? Où est l'histoire qui ait jamais blamé cette Église sur ces deux points ? Où est l'ami et l'ennemi, le sçavant et l'ignorant, le critique et le téméraire, l'hérétique et l'impie qui puisse nous en aprendre quelques nouvelles ? Il y a plus : jamais évêque de Besançon n'a même été soupçonné de nouveautéz, ce qui est admirable ; ils ont tous conservé le dépôt de la foy dans toutte son intégrité.

Aussi on n'a jamais tenu concile à Besançon, parce que cette Église, toujours fermé dans la foy, n'en a jamais eu besoin. Jamais assemblée d'évêques à Besançon pour y rétablir la discipline ou pour y juger ses évêques et les convaincre de révolte contre les souverains, ce qui étoit si fréquent dans le royaume sous la seconde race de nos roys, lors que les évêques étoient si puissants et si authorizés.

[26 r°] Jamais le moindre bruit en Franche-Comté sur la religion, pendant dix sept siècles. La providence a toujours veillé sur ce grand diocèse d'une manière spéciale ; la main de Dieu l'a toujours soutenu. La mère de Dieu, à laquelle il est dévoué par un vœu solemnel, l'a toujours favorisé d'une protection singulière.

Pour convaincre tout le monde de la perpétuité de la foy dans l'Église de Besançon, on nous permetra bien icy un détail en précis pour représenter cette Église sans schisme et sans hérésie. Non, jamais schisme dans l'Église de Besançon, pas même lors que l'empereur Fridéric dit Barberousse y faisoit sa demeure et qu'il y tenoit sa cour et qu'il en chassa les cardinaux légats du S. Siège. Le clergé fit des prodiges en cette ocasion, ce qui surprit cet empereur et l'engagea à faire sa paix avec le souverain Pontife[203].

Non, jamais schisme dans l'Église de Besançon ; pas même pendant tout le long-temps des investitures où les empereurs ont fait des antipapes, où ils ont entrainé tant de pays, de villes et d'évêques dans leur party ; quoy que le comté de Bourgogne fut alors ataché à l'empire

203. [Au mois d'octobre 1157, les légats du Pape Adrien IV étaient venus à la diète de Besançon pour protester, en présence de Frédéric Barberousse, contre l'arrestation de l'archevêque suédois de Lund. Barberousse mit fin au débat en renvoyant l'ambassade.]

et dépendant, son atachement pour le St. Siège a toujours prévalu[204]. C'est aussi un Pape du Comté[205] qui a fait finir le schisme et qui a pacifié tous les grands differens.

Dans le grand schisme d'Occident, l'archevêque de Besançon[206] agit fortement dans le concile de Constance pour rendre la paix à l'Église. Ce prélat de grande autorité, étant arrivé à Constance, avant que de voir le Pape Jean XXIII, il le fit prier de luy conserver le privilège de son siège qui étoit que le Pape se leva de son trône et qu'il vint trois pas à sa rencontre pour le recevoir. Le Pape, surpris d'une telle demande, avant que de la luy acorder, la fit examiner par les cardinaux de Plaisance et d'Aquile[207] !

Jean de Fruyno de Poligni ayant été élu archevêque de Besançon-Tournai [26 v° – en marge] l'an 1437 et, par malheur pour luy, ayant eté aprouvé par le concile de Basle – ce concile révoqué et cassé par Eugène IV s'étant porté au schisme en élisant Félix V pour Pape – l'Église de Besançon, inviolablement atachée au S. Siège, ne pouvant adhérer au schisme et voulant contenter le Pape Eugène IV, engagea Jean de Fruyno à céder son siège à François Condelmer, neveu d'Eugène IV cardinal de St. Cécile. Ce cardinal remis ensuite l'archevêché de Besançon à Jean de Norry[208].

Autre exemple de l'atachement éternel de l'Église de Besançon au St. Siège et à l'Église romaine. Claude de la Baume, archevêque de

204. [Cela n'est pas vrai. Entre 1163 et 1170, Besançon eut un évêque schismatique : cf. M. CLÈRE, *Herbert archevêque schismatique de Besançon sous Frédéric Barberousse*, Besançon, Imprimerie de l'est, 1946.]

205. Calixte II. [Calixte (1119-1124) était le fils du comte Guillaume I de Bourgogne. L'auteur se réfère au schisme de Grégoire VIII, antipape (1118-1121).]

206. Thiébaud de Rougemont, l'an 1414.

207. [Cf. F. I. DUNOD DE CHARNAGE, *Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon*, vol. 1, Daclin, Besançon 1750, p. 234 : « Sponde, dans le second tome de ses *Annales ecclésiastiques*, dit sur la fin du journal de ce concile, qui est dans la bibliothèque du roi, que notre archevêque prétendoit, en vertu d'un privilège accordé à son Église, que le Pape feroit trois pas à sa rencontre quand il lui feroit visite ; et que le Pape commit les cardinaux de Plaisance et d'Aquilée pour examiner cette prétention. »

208. [À propos de cet épisode, cf. L. GAUTHIER, « Jean de Fruyn, archevêque-élu de Besançon », *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs* 5 (1900), p. 263-272.]

Besançon et cardinal[209], fit recevoir et publier l'an 1571 à Besançon et dans tout le diocèse le Concile de Trente, sans les modifications que le parlement de Dole vouloit y aporter ; comme les députéz du parlement le pressoit sur cela, il leur fit une réponse qui devroit être écrite dans l'histoire de l'Église en caractère d'or : que l'Église de Besançon, étant inviolablement atachée au S. Siège et à l'Église romaine, il ne pouvoit faire ce qu'ils luy demandoients puis que le Pape ne le vouloit pas[210].

[26 r°] Jamais cette Église n'a soufert la moindre éclypse dans la foy, qu'il nous soit permis de la répéter, ny jamais schisme, ny jamais hérésie n'ont pu s'y établir.

L'univers étant devenu arrien, S. Germain, évêque de Besançon, affermit si bien son troupeau par le sang qu'il répandit pour la foy que l'arrianisme ne pu faire nul progrès en cette province[211].

[26 v°] Les rois bourguignons vandales arriens ont fait changer de nom et de face à cette province : ces princes n'ont jamais pu cependant luy faire changer de religion. Bien loin que les peuples affermis par le sang de St. Antide[212] se soient laissé pervertir, ils ont à la fin converti leurs conquerans en la personne de St. Sigismond[213].

Le luthéranisme a fait des progrès immenses dans l'Europe ; il a perverti les états et les royaumes ; il a empoisonné touttes les provinces voisines du Comté ; il en tient encore les frontières, il n'a jamais pu cependant y entrer.

209. [En 1571, Claude n'était pas encore cardinal ; il le sera en 1578.]

210. [Pour une histoire critique de cet épisode et pour un portrait de l'évêque-laïc, Claude de la Baume, cf. L. FEBVRE, « L'Application du Concile de Trente et l'excommunication pour dettes en Franche-Comté », *Revue historique* 103/2 (1910), p. 225-247.]

211. [L'histoire de cet évêque, l'époque de son épiscopat et son martyr sont très peu clairs : cf. C. BOILLON, *Germano vescovo di Besançon*, dans *Bibliotheca sanctorum*, vol. 6, Rome, Città nuova, 1965, coll. 236-237.]

212. [La figure de saint Antide, évêque de Besançon et martyr, est elle aussi problématique : cf. G. BARDY, « Recherches sur un cycle hagiographique. Les martyrs de Chrocus », *Revue d'histoire de l'Église de France* 21 (1935), p. 5-29.]

213. [Sigismond, roi des Burgondes, se convertit de l'arianisme au catholicisme entre 502 et 506 sous l'influence d'Avit, évêque de Vienne.]

Le calvinisme qui a pris naissance à sa porté, qui a fait tant de ravages dans l'Église, qui a désolé les environs de cette province, n'a jamais pu cependant se glisser dans ce grand diocèse, bien loing de s'y établir[214].
L'Église de Besançon a essuyé tous ces orages qui ont ébranlé le monde chrétien. Elle a été immobile au milieu de ces tempêtes qui ont rempli l'Occident de tonnerres, de feux et d'éclairs ; elle a toujours tenu ferme à la chaire de S. Pierre. Après dix-sept siècles de révolution et de changements, elle est la même qu'elle a commencé. Jamais l'hérésie n'a pu y prendre pied ; et lors que l'hérésie a tenté de surprendre Besançon, elle a été surprise elle-même, et on y en rend tous les ans des actions de grâces publiques et solemnelles à Dieu[215].

La conclusion.

Concluons : est-il à croire, à présent, qu'une Église qui a résisté à touttes les erreurs, qui ne s'est jamais laissé surprendre ny au schisme, ny à l'hérésie n'ait pas été une Église éclairée et toujours distinguée par le grand nombre de sçavans eclésiastiques qu'elle a portés dans les siècles même les plus ignorans, qui l'ont toujours maintenue dans la foy et dans [27 r°] le bel ordre de la discipline ? Or si cette Église s'est toujours soutenue par sa science, par sa vertu, par sa prudence, et par sa sage conduite, comment croire qu'elle ait commencé à honorer le St. Suaire sans s'assurer de la vérité de cette relique ? Cela ne se peut ny croire, ny penser. Une telle erreur n'auroit jamais pu s'établir dans une telle Église.
Si donc cette Église a reçu le St. Suaire et l'a fait révérer de tout temps, comme il est de notoriété, il a été avec connoissance de cause et en aprofondissant la vérité de cette relique. La relique est donc véritable et le vray linceul dans lequel le sacré corps de Jésus-Christ a été enseveli.

214. [C'est avec beaucoup de difficultés que la ville de Besançon fut tenue à distance du protestantisme. Au cours des années 1520-1575, la Réforme avait beaucoup d'adeptes, en particulier dans les couches aisées de la population et parmi les artisans. Mais en 1575, l'armée catholique l'emporta militairement sur l'armée protestante. À partir de cette date et jusqu'à la Révolution française, le protestantisme fut banni de la ville.]
215. [La fête qui commémore la libération de Besançon fut célébrée dès 1577 et jusqu'en 1880.]

[27 v°] Quatrième preuve : l'authenticité du St. Suaire

S'il est vray dans la morale que personne ne peut tromper tout le monde, il est bien plus certain dans la religion parce que la main de Dieu, qui a établi la religion, la soutient, et la providence y veille toujours. C'est là où il n'y a que la vérité qui puisse se soutenir long-temps. L'erreur se dément toujours de quelqu'endroit, comme il est écrit, et le mensonge paroît tôt ou tard, de quelque manière qu'il soit couvert.

Sur ce principe, il est bien permis de douter de quelques petites reliques qui sont inconnues et dans l'obscurité de quelques églises de village dont on n'a point de mémoires, qu'on expose rarement en public, qu'on n'a jamais examiné, dont on n'a fait aucune recherche, dont on ne parle point et sur les quelles on n'a jamais rien écrit.

Mais peut-on prudemment douter de la vérité du St. Suaire de Besançon qu'on a toujours exposé depuis tant de siècles et toujours montré deux fois l'année à un peuple infini qui acourt de touttes parts pour le voir, qu'on montre avec tant de respect, de prières et de cérémonies, qu'on conserve avec tant de soins et de vénération et qui est le riche dépôt d'une ville qui en fait sa joye et son bonheur et pour lequel elle a tant de religion et d'atachement ?

Mais peut-on prudemment douter d'une relique dont l'Église de Besançon fait la fête tous les ans, le onzième de juillet, et une fête chômée [28 r°] avec un office solemnel de temps immémorial ? Ce n'est pas assez, elle propose l'image de ce Suaire en vénération à tous les fidèlles, elle l'a répandue par tout le monde chrétien ; elle la met à la tête de son bréviaire, de son catéchisme et de tous ses livres de piété ; elle l'a fait graver sur l'or, sur l'argent, sur la soye, en broderie et de touttes les manières ; elle l'a fait paroître sur ses autels et sur les frontispices de ses églises comme sa marque, son sceau, son caractère et ses armes, ce qui la distingue dabort des autres églises.

Peut-on prudemment douter de ce Sacré Suaire que tant de saints canoniséz ont révéré avec le plus profond respect, aux pieds du quel ils ont prié si souvent et si long-temps ? Que tant d'illustres personnages éminents en vertu, en science, en dignité, cardinaux, prélats, abbéz,

docteurs ont baisé et honoré avec tant d'humilité et de religion ? Devant lequel les empereurs et les plus grands rois du monde se sont prosternéz, une foule de princes et de souverains, de reynes et de princesses se sont humiliéz ; qui l'ont voulu considérer en particulier long-temps et de près pour contenter leur piété et qui luy ont fait de si riches présents ? Que tous les grands qui passent à Besançon veulent voir par piété ou par curiosité ? Que touttes les provinces voisines viennent en foule pour l'honorer lors qu'on le montre en public ?

Est-il permis de douter d'une relique authentique comme celle-cy, qu'une partie du monde chrétien a vue et dont tout le monde chrétien a ouï parler, dont tant d'auteurs ont écrit et qui est connue de tous les sçavants ? Que le temps, qui ronge tout, n'a pu tant soit peu ny altérer, ny effacer ? Que les injures de l'air n'ont encore pu tant soit peu ternir, bien loing de l'user ? Que les élémens ont respecté dans la suite de tant de siècles ? [28 v°] Que les incendies et tant d'accidens qui sont arrivéz où elle étoit gardé n'ont pu ny gâter, ny détruire ? Que les longues guerres du quinzième et du dix-septième siècles, qui ont désolé le Comté, pendant les quelles il a été si long-temps caché, n'ont pu faire perdre ? Que tant d'amis et d'ennemis n'ont pu enlever ?

Sera-t-il enfin permis de douter de la vérité d'une relique où la critique la plus maligne n'a pu avancer, que l'irréligion n'a pu démentir, que la corruption des mœurs n'a pu obscurcir, que l'hérésie ne peut nier, quoy qu'elle luy réfute le culte qui luy est dû et que l'impiété est obligée de révérer, malgré elle ?

Après une telle authenticité, peut-on révoquer en doute la vérité d'une telle relique ? Peut-on même en former le soupçon ? Peut-on sans impiété contester une vérité si bien établie ?

Si donc personne, ny dans la morale, ny dans la religion, n'a jamais pu tromper tout le monde, personne ne peut donc se tromper, en croyant et en honorant le St. Suaire de Besançon puis que tout le monde l'a toujours cru véritable et l'a toujours honoré, hors de deux hommes, Calvin et Baillet, dont le seul nom est la réfutation.

[29 r°] Cinquième preuve : la conformité de ce Suaire avec tout ce que les prophètes, l'Évangile, les saints Pères et les docteurs de l'Église nous ont représenté de la personne de Jésus-Christ

Le seul aspect de ce Suaire est une autre preuve de sa vérité. Comme sa seule vue touche dabort le cœur et le porte à Dieu, le seul regard frape dabort l'esprit et le persuade.

Ces grands effets ne peuvent venir que de la vérité et non point des préjugez que l'on peut avoir en sa faveur. La prévention n'a pas tant de force, elle ne peut aller si loing, ny pendant si long-temps.

Ces effets surprenants viennent encore de la conformité de ce Suaire avec la personne de Jésus-Christ sur ce que les prophètes en ont représenté, que l'Évangile en a marqué, que les saints Pères en ont écrit, que les docteurs de l'Église et les grands auteurs nous en ont apris. Pourquoy cela ? Parce que le seul aspect de ce Suaire nous remet tout cela et tout à coup devant les yeux. Ainsi la seule vue est une preuve de la vérité, la seule vue nous représentant dabort la conformité de ce que nous en sçavions avec ce que nous en voyons.

Cela est si vray qu'on n'a point encore vu de sçavant qui l'ait considéré avec attention qui n'en ait été pleinement satisfait et qui n'ait avoué [29 v°] qu'il revient parfaitement à ce que l'Écriture nous en aprend et à ce que les St. Pères nous en ont transmis. Ils ajoutent, ce qui est encore vray, que cette conformité passe toutte l'industrie et toutte la capacité de l'esprit humain.

Pour reconnoître encore mieux cette conformité et rendre cette preuve plus sensible, il faut icy représenter ce Suaire comme il est. La peinture qu'on en va faire au juste satisfera d'ailleurs ceux qui ne l'ont pas vu et qui ne peuvent pas le voir ; Jésus-Christ ayant voulu laisser en ce Suaire non seulement les monuments de sa passion, mais encore son image et son véritable portrait, afin que tous les temps reconnussent comme il étoit fait.

La peinture du S. Suaire.

On voit en ce Suaire l'âge d'un homme parfait, tel que l'histoire de Jésus-Christ nous le dépeint de 33 ans environ. Un homme grand et

bien fait de sa personne. On y entrevoit même une beauté extraordinaire, tout défiguré qu'il fut après sa mort par tant de playes et de tourments. La tête grosse, le front grand, le visage un peu long, le né proportionné, les joues ny pleines, ny vuides, la bouche petite, les yeux presque teints, les cheveux blonds (on en reconnoît un peu la couleur), la barbe un peu fendue aparemment de la beauté de ce temps-là. La complexion paroît délicate. Au reste d'un air si grand, si majestueux et si doux qu'on ne peut se défendre d'admirer et d'aimer en même temps celuy qu'il représente.

Voilà justement comme les prophètes, l'Évangile, les St. Pères, les docteurs de l'Église et les grands auteurs nous ont représenté la personne du Rédempteur des hommes.

[30 r°] Pour contenter tout à fait la sainte curiosité de ceux qui ont de la religion et qui goutent la piété, il faut ajouter icy la description du St. Suaire que l'on envoya à l'empereur Ferdinand troisième qui l'avoit demandé[216]. La voici comme on la conserve à Besançon.

Description de la forme du S. Suaire de Besançon.

La longueur du linge est de sept pieds, huit pouces, de la toise de Besançon, à douze pouces le pied.

La largeur du linge trois pieds et dix pouces[217].

La longeur du corps six pieds, quatre pouces et demy. À chaque bout du Suaire, il y a huit pouces, dès le bout du linge jusqu'à la figure. Les huit pouces n'y sont pas tout à fait.

La tête est de dix pouces de longueur, prenant dès le dessus des cheveux jusques au bas de la barbe.

La largeur de la tête (y comprenant les cheveux), qui est à l'endroit des yeux et qui est l'endroit le plus large, a sept pouces.

La largeur des épaules est de quatorze pouces et demy.

216. [Ferdinand III de Habsbourg, empereur de 1637 à 1657.]

217. [Toise de Besançon : 2,832 m ; pied de Besançon : 0,314 m ; pouce de Besançon : 0,0262 m. Cf. P. CHARBONNIER, *Les anciennes mesures locales du Centre-Est, Clermont-Ferrand*, Presses universitaires Blaise Pascal, 2006, p. 115, § 056. Le Suaire mesurait donc 2,40×1,20 m.]

La largeur du corps de huit pouces.
La largeur du bras dès le dessus de l'épaule jusques au coude, deux pouces moins deux lignes.
La largeur du bras dès le coude jusqu'a la main, deux pouces. Les bras sont ombragéz et le plus obscur est au dehors.
Dès l'épaule jusques au coude, il y a seize pouces, et quinze dès le coude jusqu'au bout de la main. [30 v°] Un peu moins du coté gauche, à cause que la main droitte passe par dessus la gauche.
Entre le bras et le corps, il y a de l'espace vuide d'un pouce de large.
Dès la barbe jusques à la playe du coté il y a dix pouces.
Dès le bas de la barbe jusques à la pointe du corps, proche la croisée des bras, il y a vingt pouces.
Entre la pointe et la croisée des bras, il y a un intervalle blanc d'un pouce.
La croisée dès le bas de l'intervalle jusques proche les mains, quatre pouces et demy.
Les mains dès le bas de la croisée ont environ trois pouces et demy de longueur en descendant.
Dès le bas des mains jusques au cou des pieds, il y a deux pieds cinq pouces.
Le pied a de longueur huit pouces.
Dès le cou des pieds jusques à l'extrémité des gros doigts, cinq pouces et demy.
Chaque pied, dès le gros doigt jusqu'au petit, a quatre pouces et trois quarts de largeur.
Il y a un intervalle blanc entre les deux pieds de quatre pouces et trois quarts.
L'intervalle blanc où finit la jambe est de deux pouces et un tiers de largeur.
La même largeur d'intervalle blanc règne entre les deux jambes et les deux cuisses.
Les deux cuisses à l'endroit des mains croiséz (qui couvrent la nature) ont quatre pouces et demy de large chacune.
Au bas des mains chacune quatre pouces.

Dès là il va en diminuant et n'a environ que trois pouces jusques aux pieds.

[31 r°] La playe du côté a deux pouces de largeur, et de longueur deux pouces et demy. Elle est fort rouge et du côté droit touttes les côtes paroissent. La première est plus haute que la playe et la seconde aussi. La troisième côte est justement à la playe, elle la touche. Les autres suivent le contrebas. Les sept côtes paroissent tant sur le corps que sur le blanc qui est entre le corps et le bras ; de l'autre côté, il n'y paroît que six côtes.

La playe du côté est quasi au milieu du corps, à un pouce près, un peu moins. Elle est fort rouge du côté des côtes, un peu pâle au milieu et plus pâle en bas, en façon de flame mourante.

La playe de la main droite est plus longue que large ; elle descent plus bas que celle de la main gauche, d'autant que le dessus de la droitte prend justement au bas de la gauche.

La playe de la main gauche est plus grosse de trois quarts de pouce que la playe de la main droitte.

Les playes des mains sont fort rouges et sont seulement à moitié des playes des pieds.

La playe du pied droit est comme quarrée, aussi bien que celle du pied gauche ; mais la playe du pied gauche est plus grande, près d'un quart, que celle du pied droit, ce qui est bien à remarquer. Les deux playes sont fort rouges, comme d'une flame vive et ardente.

Il paroît sur le front comme des pointes d'épines. Dès l'endroit de la marque des yeux, et du milieu des yeux jusques au bas du né, il y a deux pouces et quart.

[31 v°] Dès le bas du né jusqu'à la bouche, il y a un pouce.

Dès la bouche jusqu'à la barbe, il y a un pouce et un huitième de pouce.

Dès le dessus de la barbe jusques au bas, et à l'extrémité des fourchures, pour me servir de ce terme, il y a un pouce et demy.

La face à l'endroit des yeux a cinq pouces de largeur, sans comprendre les cheveux.

Les yeux ont chacun un pouce et quart de largeur et entre deux, il y a un pouce et quart ; deça et delà un demy pouce entre l'œil et les cheveux.
Le né a un pouce et un tiers de large.
La bouche a un pouce et trois quart de large.
Les cheveux descendent plus bas que la barbe d'un pouce environ ; ils paroissent un peu recoguilléz et mis par boucles, sur tout du côté droit en dehors et du côté gauche en dedans.

On ne peut se lasser de voir ce Suaire et de l'étudier : plus on le considère, plus on veut le considérer et plus on y est ataché.
Il y a un je ne sçay quoy de divin qui brille, qui touche, qui frape et qui persuade dabort. Mais sa parfaitte conformité avec la personne du Sauveur sera toujours un argument d'un grand poid et une preuve très forte de la vérité de cette relique.
[32 r°] Le Pape Urbain VIII, ayant apris que l'empereur Ferdinand III avoit demandé à la ville de Besançon une image du S. Suaire avec touttes ses dimensions, en demanda une semblable pour luy à l'archevêque Ferdinand de Rye[218]. L'archevêque luy en envoya une semblable à celle qu'on avoit envoyée à l'empereur. Ainsi on les conserve à présent à Rome et à Vienne, comme on fait à Besançon[219].

Sixième preuve : La vivacité des cinq playes qui sont au St. Suaire, avec l'intégrité de ce Suaire qui ne s'use point depuis tant de siècles

Il n'y a ny main d'homme, ny couleur, ny artifice qui puissent former la vivacité qui paroît dans les cinq playes de ce Suaire, ny qui ayent pu la conserver pendant tant de siècles, comme elle paroît à présent.
Le temps, qui afoiblit tout et qui dévore tout, auroit certainement effacé cette vivacité si les playes avoient été faites par l'industrie

218. [Ferdinand de Rye fut archevêque de 1586 à 1636.]
219. [Je n'ai pas trouvé d'informations sur ces deux copies. À propos d'autres reproductions de l'original, qui furent limitées justement à l'époque de Ferdinand de Rye, voir J. GAUTHIER, « Notes iconographiques sur le Saint Suaire de Besançon », Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon (1883), p. 288-327.]

humaine, de quelque manière que cela se fût fait. [32 v°] Que ces playes sacrées se conservent ainsi par un miracle permanent, ou non, ce n'est pas à nous de le décider. On ne parle que du fait, qui est tel qu'on l'assure icy, sur lequel tout un monde rend témoignage où il faut dire comme Moyse *testes invoco coelum et terram*[220]. Monsr. Chiflet marque dans son livre des Saints Suaires, imprimé il y a près d'un siècle l'an 1624, que la vivacité des playes du Suaire de Besançon étoit surprenante et que tout le monde l'admiroit[221].

Le fait étant incontestable et de notoriété publique, on est aussi incontestablement convaincu par la raison que la couleur et la vivacité de ces playes n'auroient jamais pu se conserver ainsi pendant tant de siècles, comme on les voit à présent, si cela avoit été fait de mains d'hommes et que la providence n'y tint pas elle-même la main.

De dire qu'on les retouche de temps en temps en secret pour les faire paroître de la sorte, ce n'est pas une objection à laquelle on doive répondre : l'artifice paroîtroit de touttes parts. On est convaincu du contraire en le voyant, en le considérant de près et en le maniant. La fourberie seroit d'ailleurs détestable et se découvriroit tôt ou tard, car tout se sçait, à la fin. Toutte une ville se récrieroit et tous les gens de bien en auroient horreur. Comment es-ce qu'on auroit pu cacher un tel attentat depuis si long-temps ? Comment es-ce qu'on pourroit le faire et en convenir puis qu'il y a tant de clefs différentes pour ouvrir le sanctuaire et tant de cérémonies à garder ? Le mensonge ne se soutient pas si long-temps et un crime en fait de religion comme celuy-là ne demeure pas secret pendant tants d'années. [33 r°] On a toujours vu de tout temps de père en fils ces sacrées playes de la même couleur de sang, mais d'un sang aussi rouge que s'il venoit de couler et de la même vivacité que si la playe venoit d'être faite et qu'on vint d'y apliquer le linge dessus. Cette vivacité sera toujours une preuve sensible et une preuve éternelle de la vérité de ce Suaire.

220. [Deut. 31,19.]

221. "*Sudarii Bisuntini quinque vulnera, quorum luculentus est rubor*" [J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi*, *op. cit.*], cap. 32, page 198.

L'intégrité du St. Suaire.

L'intégrité de ce linge, qui a déjà usé tant d'envelopes sans s'user luy-même depuis tant de siècles : cette intégrité est une autre merveille que nos pères ont admiré et que nous admirons encore maintenant. Nos ancêtres ont laissé par écrit qu'il n'y ont jamais vu ny remarqué le moindre changement : nos pères nous l'ont dit et nous, à présent, nous rendons le même témoignage à la vérité.

En quelqu'endroit et de quelque manière qu'on eût tenu ce linge fermé, en quelques envelopes qu'on l'eût mis, quelques soins qu'on en eût pris, depuis seulement qu'il est en cette ville, le temps l'auroit usé peu à peu. Où est le linge qui ne change de consistance près cinq cens ans ? L'air l'auroit à la fin noirci, l'humidité l'auroit gâté, la main des hommes l'auroit terni en le touchant, en le montrant, en le pliant et le repliant si souvent ; les vers l'auroient rongé, les injures de l'air luy auroient fait au moins changer de couleur ; tant de changements qu'il en a fallu faire d'un lieu à un autre, pour le tenir caché pendant les guerres du quinzième et du dix-septième siècle, l'auroient détruit ; tant d'accidents qui sont arrivéz à l'église St. Étienne où il a reposé si long-temps l'auroient perdu. Le seul transport de Constantinople à Besançon par mer et par [33 v°] terre (car on l'envoya par Venise et par l'Italie), ce transport d'une contrée si éloignée l'auroit déjà fort altéré. Mais rien de tout cela.

Si on remonte à présent jusques à la mort du Rédempteur et qu'on parcoure tant de siècles, pourra-t-on ne pas admirer l'intégrité de ce Suaire qui n'a pas encore reçu la moindre ateinte du temps et qui est dans le même état où il étoit quand on l'aporta ?

Si cette merveille qui est éternelle, continuelle et sensible n'est pas aussi une preuve sensible de la vérité de ce Suaire, on ne voit pas quelle plus forte preuve la providence pourroit nous en donner ; puis que celle-cy dure depuis tant de siècles et qu'elle est d'une consistence au dessus des loys de la nature dont tout le monde est surpris. Car enfin ce Suaire n'est ny usé, ny rongé, ny déchiré, ny rompu, ny noirci, ny terni, ny obscuri, ny effacé en rien. Il est le même à présent qu'il a été il y a dix-sept siècles. Il est dans le même état qu'il étoit quand on

l'aporta à Besançon, il y a plus de cinq cent ans : jamais on y a remarqué la moindre altération ny la moindre variété.

Septième preuve : le Suaire dans lequel on envelopa le sacré corps de Jésus-Christ après sa mort n'est en nul endroit du monde s'il n'est à Besançon

Le Suaire qu'on mit sur le corps de Jésus-Christ par devant ne se retrouve en nul endroit du monde qu'à Besançon. Qu'on nous dise où est son semblable pour contester celuy-cy !

Tous les autres Suaires dont on parle, dont [34 r°] l'histoire de l'Église et les auteurs font mention, sont ceux dont on envelopa la tête du Sauveur, selon la coutume des Juifs, comme celuy de Compiègne dont parle M. Chiflet[222] ou ceux qu'on mit dessous le corps et au doz, comme celuy de Turin qui étoit encore replié, dit-on, par dessus celuy qui étoit sur la face et devant ; ou ce sont les bandes que S. Jean apelle *linteamina*[223] dont on envelopa encore tout le corps, dès la tête jusques aux pieds, pour serrer ainsi tous les linceuils ensemble, selon la manière des Juifs quand ils ensevelissoient les morts, comme M. Chiflet la représente dans son livre des Stt. Suaires[224]. Mais pour le Suaire qui couvroit la face et qui étoit sur le devant tout le long du corps, celuy de Besançon est le seul et l'unique qu'on connoisse dans le monde. Il n'est nulle part ailleurs : c'est donc le véritable. Le principe étant certain, la conséquence l'est aussi.

Est-il à croire que la divine providence aye laissé périr le véritable si celuy-cy ne l'étoit pas ? Ou qu'elle le laisse caché et inconnu dans les terres des infidèlles, sans culte et sans honneur ?

Il est de la providence de conserver ces rares et sacrés monuments et de les faire honorer jusques à la consommation des siècles. Il étoit par

222. CHIFLET, [*De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], chap. 26, page 151. [Le suaire de Compiègne, aujourd'hui disparu, aurait été envoyé à l'abbaye royale de Saint-Corneille par Charles le Chauve. En réalité, au XVIII^e^ siècle, à Compiègne, il n'y avait pas seulement un suaire pour la tête, mais aussi un suaire pour le corps.]

223. Ioan. 20,7.

224. CHIFLET, [*De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], chap. 8, page 47.

conséquent de la même providence, pour cette raison, de les placer dans des lieux d'assurance et de les remetre à des villes qui conserveroient la foy catholique jusqu'à la fin des temps, comme il est à espérer ; et à atendre d'une ville comme celle-cy qui l'a conservée dès la naissance du christianisme sans avoir jamais eu le malheur de voir cette divine lumière tant soit peu obscurcie sur son horizon.

[34 v°] Huitième preuve : les miracles que Dieu a opéré par le St. Suaire

Puisque la téméraire critique ne peut soufrir qu'on parle de miracles pour prouver la vérité de cette relique et que ces prétendus esprits forts nous regarderoient comme des esprits faibles si on se servoit de cette preuve, on ne représentera donc point les miracles que Dieu a faits en faveur de ce Suaire pour confirmer sa vérité, quoy qu'ils soient si authentiques que les villes et les provinces entières rendent icy témoignage et qu'une foule de témoins, qui sont citéz dans les procèz verbaux qu'on en a faits, ayent déposé par serment qu'ils ont atesté la pure vérité.

On renvoye donc ces critiques aux auteurs qui en ont écrit et qui en ont fait des livres entiers, sur tout au sçavant et célèbre M. Chiflet[225]. C'est là où ils verront la multitude des miracles du S. Suaire, la grandeur de ces miracles, la diversité de ces miracles, la perpétuité de ces miracles, avec touttes les circonstances de ces miracles qui sont autant de preuves qu'on peut apeller incontestables de la vérité de cette relique. C'est là où ils trouveront la protestation, que M. Chiflet a faite, de ne raporter que des miracles avéréz et authentiques[226].

[35 r°] On veut seulement icy représenter, aux chrétiens qui ont de la foy et de la religion, des effets extraordinaires de cette relique qu'on ne peut contester : puis que ce sont des faits, et des faits reconnus de tout le

225. CHIFLET, *De linteis sepulchralibus Christi Servatoris crisis historica*, [*op. cit.*], cap. 11, 12, 13, 14, 15.

226. "*Eaque solum quae indubitatae sunt fidei, ne lapsu saeculorum consenescant, et ex hominum memoria obliterentur*" [CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], cap. 11, pag. 67.

monde, qui durent depuis si long-temps, qu'on voit et qu'on ressent toujours.

Ces faits sont la surprise où l'on se trouve au premier aspect de cette relique ; l'admiration où l'on entre, dont on ne peut se défendre, aussitôt qu'on y porte la vue ; non seulement la première fois qu'on la voit, mais touttes les fois qu'on la regarde de nouveau. Ce qui est encore plus admirable, c'est que plus on la considère et plus on l'étudie, plus on en est surpris, plus on en est frapé.

La sainte horreur que ce Suaire répand dans l'esprit, le respect qu'il imprime, la piété qu'il inspire, la vénération qu'il demande, sont d'autres faits qu'on ne peut non plus contester et des effets que la raison et la piété reconnoissent extraordinaires quoy que la critique ne veuille pas s'y rendre et que l'impiété fasse ses efforts pour les démentir.

On a cependant toujours remarqué que l'étonnement même des impies, lors qu'ils regardent le Suaire, dément l'impiété même et que la première vue jette ces impies dans le trouble et dans la frayeur. Il est peu de scélérats qui puissent se soutenir en cette occasion. La contrition de tant de pécheurs, le changement subit de tant de débauchéz, la conversion entière de tant d'âmes noires, la pénitence de tant d'énormes coupables que la seule vue de ce Suaire a opéré et qu'elle [35 v°] opère toujours sont des preuves évidentes de ce que l'on en dit.

On ne peut au fond disconvenir de cette vérité puis qu'elle est confirmée par l'expérience de tant d'hommes et par le long cours de tant de siècles. Tous les spectateurs sont frapéz à cette vue, chacun selon l'état intérieur où il se trouve, selon son désordre ou sa piété. On ne peut apeller cette secrètte impression que la vue de ce Suaire fait dabort sur l'esprit et sur le cœur de ceux qui le regardent, on ne peut l'appeler ny prévention, ny préjugé, ny sentiment du commun, ny surabondance de dévotion, ny foiblesse de génie, ny erreur populaire ; mais on doit l'apeller, ce qu'elle est véritablement, une secrette impression d'en haut. Et on doit icy la représenter comme une vérité, sans s'exposer en pure perte à la dérision des incrédules : puis que cette impression ne peut absolument venir des préjugez quoy qu'on en

dise. Car enfin la vue de cette relique ne manque jamais de surprendre l'esprit et de fraper le cœur ; d'inspirer de l'étonnement et de répandre de la dévotion. D'ailleurs les scélérats et les impies qui en sont surpris eux-mêmes n'ont point de ces sortes de préjugez ; ils ressentent cependant cette impression d'en haut, comme ils l'ont toujours avoué. C'est une grâce singulière attachée à la vue de ce monument éternel de la bonté infinie de l'homme Dieu et de ce gage prétieux de la rédemption du genre humain. Si Calvin et Baillet qui ont écrit contre cette relique l'avoient vue, ils seroient demeuré dans le silence. Cette impression d'en haut étoit bien plus forte autrefois qu'à présent ; parce que la religion n'avoit pas si forte baisse et qu'el y avoit plus de piété qu'il n'y en a maintenant. Nos ancêtres ont raconté à nos pères ce qu'ils nous ont dit et ce que les écrivains en ont marqué, que les peuples fondoient en larmes en le voyant.

[36 r°] On ne pouvoit regarder ce prétieux gage de la rédemption des hommes sans être vivement touché. On en étoit blessé jusques au cœur, l'esprit de Dieu tout puissant se faisoit sentir alors par les marques les plus sensibles. Tout le monde mêloit ses cris aux prières publiques que l'on faisoit. Ce n'étoit plus qu'esprit de pénitence, de componction, de prières et d'actions de grâces au Rédempteur.

On ne voyoit alors ce sacré Suaire qu'à genoux, on levoit les mains au ciel, on éclatoit en gémissements. Les uns frapéz tout à coup du spectacle demeuroient prosternéz par terre sans voix ; les autres baissant les yeux, le visage contre terre, se jugoient indignes de levoir davantage ; les autres faisoient des vœux avec des promesses solemnelles de changer de vie ; les autres tournoient les yeux vers le ciel en demandant du secours. Quelques uns frapoient la terre de leur front, d'autres se battoient la poitrine avec des soupirs qui sembloient leur arracher l'âme.

Les uns crioient miséricorde, en détestant leurs péchéz, et poussant du fond du cœur des rugissements de lyon sur leurs désordres ; les autres faisoient tout haut la confession de leurs crimes ; les autres pleins d'espérance en demandoient le pardon ; les autres bénissoient le Seigneur avec actions de grâces.

Les énergumènes remplissoient tout de frayeur par leurs horribles hurlemens. On n'entendoit pas tout que des cris capables d'exciter à componction les pierres mêmes, si on peut parler de la sorte.
Toutte la ville étoit alors à genoux, en silence et en prières, d'un bout de la cité à l'autre, dans touttes les rues et devant touttes les maisons. Ajoutez à cela l'effusion des peuples qui y acouroient de touttes parts pour le voir aux jours marquéz, les prières qu'ils y faisoient et les vœux qu'ils luy adressoient, les faveurs qu'ils en obtinoient. Ajoutez les bienfaits que la cité de Besançon en a reçus de tout temps, les fléaux de la colère de Dieu dont elle a été délivrée en recourant à cette relique, les grâces qui ont coulé par ce canal sur le public et sur le particulier, sur le citoyen et sur l'étranger.
[36 v°] Tous ces effets sensibles de la grâce ne peuvent venir que d'en haut et d'une véritable relique. Que de conversions n'a-t-elle pas opéré ? Que de joye intérieure n'a-t-elle pas donnée aux gens de biens ? Que de larmes de tendresse n'a-t-elle pas fait répandre aux fidèlles ? Que de consolations n'a-t-elle pas causé aux personnes intérieures ? Que d'admirables effets n'a-t-elle pas produit ? Que de merveilles n'en marquent pas nos écrivains ? Que n'en a-t-on pas ouï raconter à nos pères ?
Hélas ! À présent que les véritéz éternelles sont si fort diminuées, on voit cette prétieuse relique debout, on la considère en parlant sans piété, on la regarde comme on regarderoit une curiosité quoy que l'impression d'en haut se fasse toujours sentir plus ou moins selon les dispositions intérieures où l'on est.
Il ne faut pas s'étonner si le Rédempteur en a ôté la vue et l'a fait cacher à l'occasion de la guerre. Dieu veuille qu'on la revoye bientôt et que la paix nous procure un si grand bonheur. Si touttes les preuves ne sufisent pas pour désarmer l'impiété toujours injurieuse en fait de religion, pour convaincre l'hérésie toujours obstinée contre le respect dû aux reliques, pour arrêter la témérité de la critique toujours indocile pour les choses saintes les mieux établies, ces preuves satisferont toujours un esprit qui a de la foy, qui ne cherche pas à douter et qui fera atention à tout ce qu'on a représenté sur la vérité de ce Sacré Suaire.

– [37 r°] *Le St. Suaire de Besançon. Troisième cayer.* –

[38 r°] Seconde partie de la dissertation

~ La vérité du St. Suaire de Besançon par la solution des objections ~

Les objections qu'on fait contre le St. Suaire de Besançon sont assez considérables pour qu'on soit obligé d'y répondre. Il faut donc satisfaire clairement à ces objections afin que la critique la plus indocile ne puisse avancer et qu'elle soit forcée d'en demeurer à ces réponses.

Première objection

Le St. Suaire de Turin, qui est en grande vénération dans le monde, a les playes aux poignets et non pas au milieu de la main comme celuy de Besançon ; ce qui fait une [38 v°] différence essentielle entre les deux, qu'on ne peut dissimuler. Il faut donc que l'un des deux ne soit pas véritable.

Réponse

Il est vray que le St. Suaire de Turin est en grande vénération dans l'Italie et célèbre dans le monde.

Il est encore vray que les trous des clouds par lesquels Jésus-Christ fut ataché à la croix (et par conséquent les playes) sont aux poignets du Suaire de Turin et non pas à la paume de la main comme ils sont au Suaire de Besançon, ce qui met une différence si grande entre les deux qu'on se voit obligé d'aprofondir cette objection et de la répondre en faveur de celuy de Besançon, sans ataquer celuy de Turin et sans luy donner la moindre ateinte, qu'autant que la vérité de celuy de Besançon luy en donnera puis qu'on ne peut faire autrement. Car de suprimer une objection que personne n'ignore, et que tout le monde feroit toujours, si on n'y répondoit point, ce seroit condamner le Suaire de Besançon absolument et sans ressource.

Jésus-Christ fut cloué à la croix dans la paume de la main et non pas par le poignet. En voici les preuves, pour conclure en faveur de celuy de Besançon.

L'Évangile marque assez clairement, ce semble, que Jésus-Christ fut cloué par les mains et dans la paume de la main. S. Luc dit que Jésus-Christ pour [39 r°] prouver la résurrection aux Apôtres leur montra les playes de ses pieds et de ses mains[227]. Or la main n'est pas proprement le poignet.

S. Jean rapporte que S. Thomas protesta qu'il ne croiroit jamais que Jésus-Christ fut resuscité s'il ne voyoit les playes de ses mains et les trous que les clouds y avoient faits[228]. S. Jean ajoute que Jésus-Christ dit à S. Thomas : « Voyez mes mains[229] ». Le prophète l'avoit ainsi marqué : « Ils ont fouillé dans mes mains, ils les ont trouées[230] ». C'est violenter l'Écriture, ce semble, et donner un sens forcé à ces passages que d'expliquer les mains par les poignets.

Mais ce qui semble décider entièrement la question, ce sont les paroles du prophète Zacharie : « Que veulent dire les playes au milieu de vos mains[231] ? » Or le poignet n'est pas au milieu de la main. L'Église a toujours entendu et expliqué ces paroles du prophète Zacharie des playes de Jésus-Christ au sentiment d'une infinité d'auteurs, en particulier de Suarez[232], pour en citer quelques-uns. C'est le sens à la letre de ce passage, selon tous les commentateurs.

La tradition a toujours représenté Jésus-Christ ataché à la croix par les mains et par le milieu des mains, et non par les poignets ; et cela de tout temps, et en tout lieux, dès les premiers siècles de l'Église jusques à nos jours.

Les St. Pères n'ont jamais représenté Jésus-Christ crucifié d'autre manière, ny jamais ils n'ont expliqué les passages de l'Écriture, qu'on a reporté [39 v°] plus haut, que dans ce sens, comme on le voit dans leurs ouvrages. Tous les St. Pères sont de ce sentiment : qu'on nous en cite un seul qui soit contraire ! La tradition est donc ainsi constante et

227. "*Ostendit eis manus et pedes*" : Luc. 24,40.
228. "*Nisi videro in manibus eius fixuram clavorum*" : Ioan. 20,15 [en fait, 20,25].
229. "*Vide manus meas*" ; Ioan. 20,27.
230. "*Foderunt manus meas et pedes meos*" : Psalm. 21,18 [en fait, 21,17].
231. "*Quid sunt plagas istae, in medio manuum tuarum?*" : Zach. 13,6.
232. [F.] SUÁREZ, [*Commentariorum ac disputationum*] *in tertiam partem* [*divi Thomae*], tom. 2, [Lugduni, ex officina Iuntarum, 1594], disp. 36, sect. 3 [p. 423].

universelle pour la main et non pas pour le poignet ; et tous les St. Pères sont icy d'acord.

L'Église nous a toujours représenté les playes de Jésus-Christ à la main, dans la paume de la main, dans le devans de la main et non point aux poignets. C'est la manière dont elle fait peindre Jésus-Christ cloué à la croix et resuscité : avec ses playes au milieu des mains. Tous les crucifix du monde prêchent cette vérité, touttes les images de Jésus-Christ resuscité le représentent de la manière.

Pour metre cette vérité dans tout son jour, on se servira icy de l'argument dont l'évêque de Tude se servit contre les Albigeois[233] qui nioient que Jésus-Christ eut eu le côté percé et ouvert sur la croix. Cet auteur après s'être servi de l'Écriture, de la Tradition, des St. Pères et de l'autorité de l'Église (comme nous venons de faire) pour leur prouver le contraire ; cet auteur, dis-je, raporte en preuve les stigmates de S. François d'Assise et la playe que ce saint avoit au côté. Nous en faisons le même argument pour les mains.

S. François d'Assise a été l'image vivante de Jésus-Christ crucifié. Il a reçu les sacres stigmates au côté, aux pieds et aux mains comme Jésus-Christ les a portés et dans les mêmes endroits. Or S. François les porte au dedans de la main, au milieu de la main, non pas au poignet.

[40 r°] Où est l'homme qui puisse révoquer en doute que S. François n'ait été marqué comme Jésus-Christ l'étoit et que le Séraphin qui luy imprima les sacrées playes ne les imprima pas dans les endroits où Jésus-Christ les a porté et les porte encore ?

Or les playes, les stigmates de S. François sont à la main, au dedans de la main, au milieu et dans la paume de la main et nullement au poignet. Cela est de notoriété publique. Jamais l'Église n'a fait représenter ce St. Patriarche d'autre manière. Jamais l'ordre des François ne l'a fait peindre que comme cela. Cet ordre a même fait ses armes, son sceau et

233. LUCAS TUDENSIS episcopus, *Contra Albigenses* [(*De altera vita fideique controversiis adversus Albigensium errores*), Ongolstadii, Angermarius, 1612], lib. 2, cap. 11 [p. 100-106 ; éd. E. FALQUE REY, *Lucas Tudensis. De altera vita*, Turnhout, Brepols, 2009].

son cachet de deux mains de S. François passées en sautoir et marquées de la sorte.

Bonaventure, qui a fait la *Vie de S. François d'Assise* et qui en a recherché jusques aux moindres particularités, dit que ce saint portoit les glorieux stigmates à la main et au milieu de la main et non pas au poignet. S. Bonaventure représente les playes à la paume de la main d'une manière si précise, avec des termes si clairs, qu'on ne peut point les faire porter aux poignets, ny les y faire marquer puis qu'il marque que les stigmates étoient au dedans de la main et dans l'intérieur de la main[234].

L'impiété et l'hérésie qui ne veulent n'en croire, et la critique qui veut tout contester, diront-elles icy qu'on voudroit bien voir ces stigmates pour les croire et que S. Bonaventure ne les a pas vus luy-même ? Il n'y a que l'impiété [40 v°] et l'hérésie de Bayle et la critique audacieuse de Baillet qui puissent parler de la sorte depuis que l'Église catholique en fait la fête et l'office le 17 septembre par un ordre exprès du S. Siège. Benoît XI acorda cette fête à l'ordre de S. François, et Paul V l'a établie et ordonnée dans l'Église universelle[235].

Grégoire IX qui a vu S. François d'Assise, et qui l'a canonisé, dans un rescrit donné à Viterbe l'an 1237 assure cette vérité à ne pouvoir être révoquée en doute[236].

Ce même pape confirme encore la vérité des glorieux stigmates de S. François dans un autre décret donné encore à Viterbe le second des

234. "*Manus enim in ipso medio clavis confixae videbantur, clavorum capitibus in interiore parte manuum apparentibus*" : BONAVENTURA, [*Legenda maior Sancti Francisci*], lib. 1, cap. 13 : *De stigmatibus sacris* ; [éd. *Legendae S. Francisci Assisiensis saeculis XIII et XIV conscriptae*, vol. 1, Florence, Quaracchi, 1941, p. 617, l. 20-22].

235. [En réalité, la fête des stigmates du 17 septembre a été instituée par Benoît XII en 1337. Paul V l'a généralisée à toute l'Église en 1615.]

236. "*Veritatem sacrorum S.ti Francisci stigmatum, a se esse comprobatam, per testes omni exceptione maiores*". [En vérité, il ne s'agit pas d'un passage du document de Grégoire IX, mais d'une paraphrase de ce texte qui est tirée, à la lettre, de T. RAYNAUD, *Theophili Raynaudi opuscolorum miscella philologica*, tomo 13, Lugduni, Boissat et Remeus, 1665, p. 124, ouvrage que l'auteur cite plus loin. Le rescrit est le *Non minus dolentes*, éd. G. G. SBARAGLIA, *Bullarium Franciscanum romanorum pontificum*, vol. 1, Romae, Propaganda fide, 1759, p. 213, § 221.]

calendes d'avril, l'onzième année de son pontificat. Il dit là en termes que S. François fut marqué aux mains, aux pieds et au côté, comme Jésus-Christ[237].

Le même Grégoire IX dans la bulle *Seraphin volabant iuxta prophetam* anathématize tous ceux qui parleront mal de ces stigmates[238]. Le célèbre Baillet qui s'en moque[239] se trouve icy anathématizé. Alexandre IV, qui a connu particulièrement S. François d'Assise, fit la constitution *Benigna operatio* l'an 1255 où il déclare qu'il a vu de ses propres yeux les stigmates de S. François et qu'il les a touché de ses mains[240].

St. Bonaventure a marqué dans la *Vie de S. François* qu'il a ouï prêcher cette vérité au même Pape Alexandre IV qui assura dans son sermon qu'il avoit vu de ses yeux les stigmates de S. François[241]; le St. Docteur ajoute dans la même *Vie de S. François* que plusieurs cardinaux les avoient vus, que plus [41 r°] de cinquante frères les virent après la mort de S. François, que S. Claire les vit avec touttes ses soeurs, qu'une multitude infinie de peuples, qui acourit à la mort de S. François de touttes parts, les vit et les baisa[242].

Le père Théophile Raynaud, qui a traitté cette matière, conclut par dire qu'on ne peut nier la vérité des stigmates de S. François d'Assise sans une témérité horrible[243].

---

237. [*Confessor Domini*, éd. SBARAGLIA, *Bullarium Franciscanum*, *op. cit.*, *ibid.*, p. 214, § 223. La date précise de rédaction de ces documents est incertaine et les chercheurs en débattent encore.]

238. [Cette bulle est citée par L. WADDING, *Annales minorum seu trium ordinum a S. Francisco institutorum*, vol. 3, Romae, Bernabò, 1732², p. 429 ; son existence est mise en discussion par F. M. DA LATERA, *Ad Bullarium Franciscanum supplementum*, Romae, Casaletti, 1780, p. 27, note 1. Elle est citée comme ayant été perdue, dans S. MENCHERINI, *Codice diplomatico della Verna e delle SS. stimate di S. Francesco d'Assisi*, Florence, Gualandi, 1924, p. 12-13, sous la variante *Seraphim volabant iuxta prophetiam*.]

239. BAILLET, [*Les vies des saints*, *op. cit.*], tom. 3, dans la vie de S. François d'Assise, 4 octobre, art. 14, page 220 [en fait, art. 13].

240. [Éd. SBARAGLIA, *Bullarium Franciscanum*, *op. cit.*, vol. 3, *ibid.*, 1761, p. 85, § 120.]

241. BONAVENTURA, [*Legenda maior Sancti Francisci*, *op. cit*., lib. 1], c. 13 in *Vita S. Francisci* ; [éd. *Legendae S. Francisci Assisiensis*, *op. cit.*, p. 619, l. 10-12].

242. [*Ibidem*, chap. 15, p. 623-626.]

243. "*Contrarium piis catholicis est usquequaque certum, ita ut sine horrenda temeritate revocari in dubium nequeat*" : [RAYNAUD], *Theophili* [*Raynaudi*

La vénérable mère d'Agreda, dans son *Histoire de la vie de la Ste Vierge*, représente Jésus-Christ cloué à la croix par les mains, non pas par les poignets. Elle l'assure en termes clairs et précis. Ces termes sont à la marge pour prouver cette importante vérité par touttes sortes de témoignages[244].
Il faut conclure à présent, sur touttes ces preuves, en faveur du S. Suaire de Besançon.

[41 v°] Seconde objection

La seconde objection est tirée de l'Évangile de S. Jean où il est écrit qu'on avoit mis un suaire sur la face de Jésus-Christ qui envelopoit la tête[245]. On voit encore cela dans le même Évangile de S. Jean lors qu'il parle de la résurrection du Lazare[246]. C'étoit la coutume des Juifs d'ensevelir ainsi les morts et Jésus-Christ fut enseveli à la manière des Juifs et selon leur coutume, comme dit encore S. Jean[247].
Or s'il y avoit un linge sur la face de Jésus-Christ qui envelopa la tête, comment es-ce que le Suaire, que l'on mit ensuite sur ce linge, se trouveroit aussi bien marqué pour le visage que le reste du corps où il n'y avoit ny linge, ny toile dessous ? Cependant la figure du visage de Jésus-Christ est aussi bien et aussi vivement imprimée dans le Suaire de Besançon que s'il n'y avoit point eu d'autre linge dessous, comme si le Suaire avoit été immédiatement sur la face comme il étoit sur le reste du corps.

---

opuscolorum miscella] *philologica*, [*op. cit.*], tom. 13 : *De stigmatismo sacro et profano*, c. 10 : *Stigmata S.ti Francisci*, pag. 124.

244. "*Otro verdugo la clavó en él, penetrando a martilladas la palma del Señor con un clavo esquinado y gruesso*" : [MARÍA] D'AGREDA, [*Mystica ciudad de Dios, milagro de su omnipotencia, y abismo de la gracia*, Lisbonne, Manescal, 1684], 2e part., livre 6, chap. 22, n° 1384, [p. 786].

245. "*Sudarium quod fuerat super caput eius*" : Ioan. 20,7.

246. "*Et facies illius sudario erat ligata*" : Ioan. 11,44.

247. "*Acceperunt ergo corpus Iesu et ligaverunt eum linteis cum aromatibus sicut mos Iudaeis est sepelire*" : Ioan. 19,41 [en fait, 19,40].

Réponse

La réponse à cette objection, c'est que Joseph d'Arimathie et Nicodème qui ensevelirent Jésus-Christ mirent un linge fin, un linge clair, sur le visage du Sauveur ; un linge délié que [42 r°] des anciens auteurs grecs ont apellé pour ce sujet un voile d'air. Il ne faut donc pas s'étonner si la face du Rédempteur fut aussi vivement marquée dans ce Suaire, qu'ils mirent ensuite sur ce linge fin, clair et délié, que s'il n'y en avoit point eu. Ces deux disciples, étant riches et de qualité, ne manquèrent pas de metre un linge fin et délié sur le visage d'un maître pour lequel ils avoient tant d'estime et de vénération, qui avoit paru en grand prophète et qui avoit fait tant de miracles. Le St. Suaire de Besançon est pour la même raison d'une toile fine et façonnée qui marque la vérité de la réponse qu'on fait à l'objection.

On fait encore icy trois objections qu'on ne doit pas ometre.

La première, qu'il n'y avoit qu'un seul linge sur la face et sur la tête puis qu'on ne parle dans l'Évangile que d'un seul. On répond qu'il n'y en avoit qu'un seul qui fut immédiatement sur la face et qui envelopa entièrement la tête, mais qu'il en avoit encore un autre par dessus sur la face qui alloit ensuite jusques aux pieds et qui étoit lié dès le haut jusques en bas par des bandes, selon la coutume des Juifs à peu près comme on emmaillote les enfans.

La seconde. Les bandes qui tenoient les linceuils et qui les serroient par tout le corps devroient paroître sur le Suaire au dehors, qui étoit plein d'aromates. On répond que les marques des bandes n'auroient dû paroître que sur le linceuil qui étoit derrière et au doz parce qu'il étoit replié, comme l'on croit, sur celuy qui étoit devant et qui étoit immédiatement sur le corps, qui est celuy de Besançon.

[42 v°] La troisième objection, que le visage du Rédempteur devroit paroître plus large sur le Suaire qu'il ne paroît puis que ce Suaire couvroit tout le visage d'une oreille à l'autre, on répond que la figure est d'après nature et que l'image est ainsi dans la juste proportion.

Troisième objection

Il y a plusieurs autres Saints Suaires dans le monde chrétien que l'on croit aussi vrays que celuy de Besançon.

Réponse

On se servit de plusieurs linceuils pour ensevelir le corps de Jésus-Christ. Il y a donc plusieurs Suaires, aussi, qui sont véritables et qui ont touché ce sacré corps.

Le premier est ce linge fin et délié dont on vient de parler qui [43 r°] envelopoit la tête et qui étoit immédiatement sur la face.

Le second Suaire couvroit encore le visage, la poitrine, les mains croisées, les pieds et tout le devant du corps : c'est celuy de Besançon.

Le troisième Suaire étoit derrière et au doz, en se repliant encore sur celuy qui étoit devant : c'est, dit-on, celuy de Turin.

Il y avoit encore des bandes dont parle S. Jean[248], selon la coutume des Juifs, qui lioient tous ces linges ensemble, qu'on peut apeller des suaires et qui sont de prétieuses reliques.

Mais pour le Suaire qui étoit devant et sur tout le corps, dès le dessus de la tête jusques aux pieds, qui est la grande et la plus prétieuse relique, on n'en trouve point dans le monde que celuy de Besançon. Qu'on nous dise où il y en a un semblable ? La critique la plus téméraire n'en produira jamais un autre.

M. Chiflet parle du Suaire de Compiègne, mais il croit sur le procès verbal qu'il en raporte luy-même tout au long que c'étoit un linceuil qui étoit autour des bandes et qui envelopoit tous ceux dont nous venons de parler[249]. Quoy qu'il en soit, on ne trouve au monde que le St. Suaire de Besançon qui porte la vraye image de Jésus-Christ et qui le représente d'après nature.

248. "*Acceperunt ergo corpus Iesu et ligaverunt eum linteis cum aromatibus sicut mos Iudaeis est sepelire*" : Ioan. 19,40.

249. [CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*], cap. 26, pag. 150[-160].

[43 v°] Quatrième objection

Le Suaire de Besançon est une petite venise, qui n'est pas d'un usage ancien[250]. C'est pour cela qu'il n'est ny usé, ny effacé.

Réponse

En voyant de près ce Suaire, on reconnoît dabort que ce n'est point une toile qu'on apelle petite-venise, mais un linge qui n'est ny de nos temps, ny de nos pays, ny de nos fabriques, ny de nos usages. C'est une toile façonnée, une toile de lin, une toile d'Orient bien différente de nos petites-venises. C'est un linge d'un ouvrage singulier : c'est la déposition uniforme des dames qui l'ont vu et considéré et qui sont connoisseuses en matière de toile et de linge.
Cette toile est de lin, mais d'un lin tissu d'une manière singulière qu'on ne connoît point en Occident[251].

[44 r°] Cinquième objection

Le Suaire de Besançon est une peinture faite de mains d'homme et non pas une figure d'homme imprimée tout à coup sur un corps mort embaumé, tout déchiré de coup et tout entrouvert de playes qu'on n'y a pas représentées ; mais on s'est contenté d'y faire paroître seulement les cinq grandes playes du côté, des mains et des pieds que Jésus-Christ a conservées.

---

250. [Cf. J. SAVARY DES BRUSLONS, *Dictionnaire universel de commerce*, tome 1, Paris, Estienne, 1723, col. 1647 : « Damassé ou petite venise. On donne ce nom à une sorte de linge ouvré, qui se fabrique en Flandre. Il est ainsi nommé, à cause qu'il est façonné de grandes fleurs assez semblables à celles de cette espèce d'étoffe de soie, qu'on appelle ordinairement damas. Cette sorte de linge ne s'employe guères que pour la table. On appelle un *service damassé*, une nape et une douzaine de serviettes, faites de cette toile. »]

251. [Cf. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 183 : "*Sudarium Vesontinum Christi servatoris catagraphice laboratum est, non, ut vulgus huc usque censuit, ad instar operis lintearii quod parum Venetum vocant, sed alterius, antiquioris longe et elegantioris*."]

Réponse

Si le Suaire n'étoit qu'une peinture faite de main d'homme, en quelqu'endroit qu'elle eût été faite, en Orient ou en Occident, le temps l'auroit déjà beaucoup effacé, la peinture n'étant pas à l'épreuve de tant de siècles. La peinture auroit d'ailleurs roidi la toile, on ne pourroit la plier, la déplier et la replier, comme l'on fait, sans le reconnoître, ny le sentir. On sentiroit même cela en touchant ce Suaire, en le maniant et en l'étudiant de près ; les plis y demeureroient d'ailleurs et y paroîtroient enfoncéz, s'il y avoit de la peinture. On ne voit cependant ny on ne sent rien de tout cela.

Mais on reconnoît, on voit et on sent que la figure de Jésus-Christ imprimée sur ce linge est d'un baume meslé de myrrhe et d'aloès, [44 v°] comme dit l'Évangile. Le Suaire de Besançon ne servit à ensevelir le corps qu'après que le corps eût été lavé et embaumé, car Jésus-Christ fut enseveli à la façon des Juifs, dit S. Jean, et selon leur coutume. Le corps fut donc lavé et embaumé, un voile à la tête, envelopé de deux linceuils et de bandes par dessus pour les lier et les serrer.

On reconnoît, on voit et on sent que cette figure de Jésus-Christ imprimée sur ce Suaire est vraiment de cette mixtion d'aromates ; on le reconnoît, dis-je, on le voit et on le sent par sa couleur, par son empreinte, par une sorte de lustre net, clair et uni tout ensemble qui n'est nullement de peinture, et par sa durée depuis tant de siècles sans la moindre altération.

Parce qu'il y avoit force baume et quantité d'aromates, environ cent livres, dit S. Jean, quand on mit ce linge sur le sacré corps de Jésus-Christ[252]. L'abondance du baume et la quantité de cette mixtion d'aromates couvrit les petites playes et n'a laissé paroître que les cinq grandes.

Si les petites playes paroissent de touttes parts dans le Suaire de Turin, c'est qu'on envelopa le corps de Jésus-Christ dans celuy-là aussitôt qu'il fut descendu de la croix, avant qu'il fut lavé et embaumé ; mais

252. Ioan. 19,39.

on ne le couvrit du Suaire de Besançon qu'après. C'est pour cela que les petites playes n'y paroissent point comme elles paroissent dans l'autre.

[45 r°] Sixième objection

L'an 1253 on fit la réunion des deux églises de S. Étienne et de S. Jean de Besançon et des deux chapitres[253]. On fit alors un inventaire général des reliques de ces deux églises, des ornemens et des meubles communs aux deux chapitres. On ne dit mot du S. Suaire dans cet inventaire. On a encore cet inventaire entre les mains : le St. Suaire n'y est point marqué. Preuve incontestable, dit-on, que le St. Suaire n'étoit point encore à Besançon en ce temps-là, quoy qu'on ait dit dans la seconde preuve de l'histoire qu'il fut aporté à Besançon et donné a l'archevêque Amedé l'an 1206.

Réponse

Il est vray que l'an 1253 le cardinal Hugues de Saint-Cher, bourguignon de naissance, légat du S. Siège, envoyé à Besançon par Innocent IV, fit cette célèbre réunion des deux églises et des deux chapitres. Il est encore vray qu'on fit alors un inventaire général des reliques des deux églises [45 v°] et qu'on ne dit mot du S. Suaire en cet inventaire que l'on garde encore dans les archives de l'illustre chapitre de la métropole, qui sont dans l'arc de triomphe qu'on apelle la Porte Noire que la ville de Besançon éleva à l'honneur du grand Constantin pour les victoires qu'il remporta sur les Allemans et sur Maxence, et que les Allemans abatirent en partie quand ils prirent cette ville et la renversèrent sous Constantius[254].

253. [L'acte de réunion est publié par CHIFFLET, *Vesontio civitas imperialis libera*, *op. cit.*, 2e partie, p. 273-276.]

254. [La Porte Noire de Besançon est un arc de triomphe gallo-romain, érigé à l'entrée sud de la ville vers 175 sous l'empereur romain Marc Aurèle ; elle n'a donc rien à voir avec Constantin. Cf. H. WALTER, *La Porte Noire de Besançon. Contribution à l'étude de l'arc triomphal des Gaules*, Paris, Les belles lettres, 1985-1986. À l'époque, des maisons canoniales et autres bâtiments appartenant au chapitre empiétaient sur la Porte Noire ou s'y appuyaient.]

Mais c'est que le St. Suaire étoit alors, l'an 1253, entre les mains de l'archevêque Guillaume II[255] et non pas des deux églises, ny des deux chapitres.

Les prélats, qui étoient alors de petits souverains, entre autres Guillaume II qui étoit un prince de famille impériale – ces prélats ont conservé long-temps le St. Suaire en leur pouvoir et entre leurs mains, jusques à ce que par les traittez qui sont intervenus après l'union des deux églises et des deux chapitres, ils ont remis cette relique au chapitre métropolitain qui en est à présent le dépositaire. Il n'étoit nullement de la prudence des prélats de remetre cette relique au chapitre métropolitain qui en est à présent le dépositaire. Il n'étoit nullement de la prudence des prélats de remetre cette relique à un chapitre plutôt qu'à l'autre, pendant leur division et le grand procès qui a duré si long-temps entre ces deux églises, que le cardinal Hugues de Saint-Cher termina heureusement.

Voilà la raison pourquoy cette relique ne se trouve point dans l'inventaire, l'archevêque de Besançon étant en ce temps-là le seul qui conservoit ce prétieux dépôt et, comme dit un ancien titre, le seul gardien. Aussi bien c'étoit à l'archevêque Amedé que Pontius de la Roche l'avoit donné et l'avoit remis et non pas aux chapitres.

[46 r°] Si on n'en trouve pas à présent les titres dans les archives de l'archevêché, c'est que l'archevêque qui remit ensuite cette relique au chapitre luy remit en même temps les titres qui furent brûléz dans l'incendie de l'église St. Étienne l'an 1349, comme on a dit dans l'avertissement.

On montroit en ces temps-là le St. Suaire plus souvent qu'on ne fait de nos jours. On ne le montre à présent que deux fois l'année, à Pâques et à l'Ascension. Mais alors on l'exposoit le Jeudy et le Vendredy Saints et il demeuroit exposé le jour et la nuit devant le grand autel. Les peuples passoient le jour et la nuit en prières devant la relique.

255. [Guillaume de la Tour de Chaussin, archevêque de 1245 à 1268.]

[46 v°] Septième objection

Le cardinal Baronius dans les *Annales de l'Église* et M. de Sponde dans l'abrégé des *Annales* n'ont point parlé du St. Suaire de Besançon lors qu'ils ont traitté des reliques de Jésus-Christ. Ils ont seulement parlé du Suaire de Turin et du petit Suaire qui envelopoit la tête.

Réponse

Il est vray que ces deux grands auteurs ont parlé des deux autres Suaires et n'ont rien dit de celuy de Besançon[256].

Cette preuve négative n'a point icy de force parce que ces deux auteurs n'ont ny tout sçu, ny tout vu, ny tout examiné, ny tout aprofondi. La critique de nos jours, qui est tombée sur leurs ouvrages, ne nous permet pas de douter de cette vérité.

Quoy que le St. Suaire de Besançon soit aujourd'huy si célèbre dans le monde chrétien, ces deux auteurs n'en ont point eu de connoissance de leur temps ; ou s'ils en ont eu, ils n'en ont point voulu faire mention, ne l'ayant pas vu. Il échape toujours quelque chose aux plus sçavans historiens, sur tous dans de grands ouvrages, [47 r°] comme sont les *Annales de l'Église* quand on écrit dans des pays éloignéz, comme ceux-cy ont fait, et qu'on n'est pas à portée pour avoir les livres des écrivains d'un pays qui parlent du même sujet dont il est question ; ou qu'on n'a pas eu le temps de lire tous ces auteurs qui ont examiné ces matières sur les lieux et qui les ont aprofondi. C'est là où un argument négatif ne conclut rien, sur tout dans une occasion, comme celle-cy, où il n'est pas fort important à des auteurs d'en parler et qui n'ont pas d'ailleurs entrepris de tout rechercher et de tout dire. Le silence de quelques auteurs ne peut être alors tiré à conséquence et la preuve qu'on enprend n'a ny force, ny autorité.

256. [C.] BARONIUS [*Annales ecclesiastici*, tome 1, Venetiis, sumptibus Basilii et Tivani, 1705], ad annum 34, n° 138 [p. 149] ; [H. DE] SPONDE [*Annales ecclesiastici ex XII tomis Caesaris Baronii in epitomen redacti*, Lutetiae Parisiorum, impensis societatis typographicae librorum officii ecclesiastici, 1649], ad annum 34, n° 42 [p. 45].

M. Chiflet veut que le vénérable Bède ait parlé du Suaire de Besançon lors que ce Suaire étoit encore dans la Palestine[257] ; mais qu'il en ait parlé ou non, peu importe, cela ne fait rien à notre sujet.

[47 v°] Huitième objection

Le père Maimbourg dans son *Histoire des croisades* n'a point parlé du S. Suaire de Besançon, non plus que d'Othon de la Roche, duc d'Athènes et de Thèbes, qui eut cette prétieuse relique en partage à la prise de Constantinople, l'an 1204. Ces deux choses étoient assez considérables dans l'histoire pour que l'historien en fit mention.

Réponse

Aparemment cet historien des croisades n'a point eu de connoissance ny de l'un, ny de l'autre ; ny d'Othon de la Roche, ny du St. Suaire que ce seigneur eut en partage à la prise de Constantinople ; ou s'il en a sçu quelque chose, il n'a pas voulu entrer dans un détail qui ne revient guères à une histoire générale.

Cet historien a sagement cru qu'il sufisoit à son histoire de dire que les princes et les seigneurs croiséz se partagèrent les reliques de Constantinople en faisant seulement mention [48 r°] de celles de Paris et de quelques villes voisines, sans faire une liste ennuyante des autres, quand même il les auroit connues. En ajoutant les paroles en habile homme, « c'est delà que sont venues la plupart des reliques qui sont dans l'église royale de Saint Denys... et pour ne pas faire une longue liste de celles que possèdent les églises de Soissons, de Troyes, de Beauvais, de Langres, de Chartres, de Laon et de tant d'autres, comme il paroît par les titres de ces Églises[258] ».

Le détail en auroit été infini, il ne convenoit nullement à un grand historien d'en dire davantage. Cet historien n'a pas cru non plus qu'il

257. [CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 27-33, qui fait référence à BEDA VENERABILIS, *De locis sanctis*, 4 ; éd. P. GEYER, *Itinera Hierosolymitana saeculi III-VIII*, Vindobonae, Tempsky, 1898.]

258. [L.] MAIMBOURG [*Histoire des croisades pour la délivrance de la Terre Sainte*, seconde partie, Paris, Mabre-Cramoisy, 1686], livre 8 [l'an 1204, p. 146-147].

fut obligé d'entrer dans le détail de la division des provinces de l'empire grec ; il en a dit assez par les paroles « et l'on donna les principautéz de plusieurs autres terres et grandes villes dans l'Europe et dans l'Asie aux plus considérables de l'armée[259] ».

On ne doit pas faire une objection du silence de Maimbourg sur Othon de la Roche puis qu'il n'a pas dit un seul mot, dans la première croisade, d'Étienne, premier comte de Bourgogne, qui se rendit à Jérusalem avec un grand corps d'armée et l'élite de la noblesse comtoise. Il n'a rien dit de ce prince quoy qu'il se distingua si fort en cette guerre sainte, après la prise de Jérusalem, et qu'il périt à la bataille de Jopéx que les Sarazins gagnèrent sur les chrétiens l'an 1101[260]. Étienne demeura sur le champs de bataille avec le gros de sa noblesse et de son armée. L'archevêque [48 v°] de Besançon, Hugues IV, y fut tué, qui avoit accompagné son souverain[261]. Ils sont enterréz les deux à Famagouste en Chypre. Ces grands événements, ces marques d'une piété extraordinaire et ces efforts de valeur d'un souverain meritoient bien, ce semble, de trouver une petite place dans l'*Histoire des croisades*. Mais c'est que cet historien lorrain a trouvé à propos pour élever Godefroy de Bouillon, duc de Lorraine, de laisser les autres princes dans l'oubli.

Ce qui est de plus surprenant dans ce silence, c'est que Guillaume de Tyr, ancien historien des croisades[262], a fort loué ce comte de Bourgogne

259. [*Ibid.*, p. 153.]

260. [C'est faux : la venue d'Étienne en Palestine et sa mort sont racontées dans MAIMBOURG, *Histoire des croisades*, *op. cit.*, première partie, p. 220-221 ; le raisonnement qui suit est donc fondé sur de mauvaises bases. Il est vraisemblable qu'Étienne mourut au cours de la bataille de Ramla en 1102, sur le champ de bataille ou après avoir été capturé ; l'information citant la bataille de Jopex (c'est-à-dire Jaffa) est donc fausse.]

261. [L'auteur confond l'épiscopat de Hughes III (1085-1101) et celui de Hugues IV (1108-1109). Hugues III mourut sur le chemin de la croisade, le 13 septembre 1101 ; c'était le fils de Guillaume le Grand comte de Bourgogne et le frère d'Étienne et du pape Calixte II.]

262. GUILLAUME DE TYR [*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*], livre 10, chap. 12 et chap. 20 ; [éd. R. B. C. HUYGENS, *Guillaume de Tyr. Chronique*, Turnhout, Brepols, 1986].

comme un prince d'une sagesse, d'une piété, d'une valeur et d'un mérite extraordinaire qui a immolé ses biens et ses états, sa personne et sa vie pour la religion. L'historien nouveau trouve tout cela dans l'ancien et il n'en dit pas un mot dans son histoire.
Ce silence affecté est une partialité qui ne fait honneur à un écrivain, d'autant plus qu'Étienne I, dont il s'agit, étoit frère ainé de Gui de Bourgogne qui fut Pape sous le nom de Calixte II.
Mais ce qui est encore de plus surprenant, c'est que Maimbourg a parlé de Guillaume de Champlite, qui fut, dit-il, prince « de l'Achaïe et du Péloponèse », sans parler d'Othon de la Roche, son intime ami, qui firent ensemble la conquête de leurs principautés et de la plus grande partie de la Grèce. Maimbourg parle de Guillaume de Champlite encore une fois, sans dire un petit mot d'Othon de la Roche [49 r°] son ami, son compatriot, son compagnon de voyage, de croisade, de fortune et de conquête.
Fera-t-on après cela une objection de ce que cet historien n'a point parlé du St. Suaire de Besançon, ny de celuy qui l'eut en partage à Constantinople et qui l'envoya à son père en Franche-Comté ?

Conclusion

Après tant de preuves et d'arguments de la vérité du St. Suaire de Besançon, après tant des difficultéz qu'on a éclaircies et tant d'objections auquelles on a répondu, pourra-t-on douter à présent du prix de cette relique et ne luy pas rendre le culte qui luy est dû ?

[53 r°][263] – *Dissertation qui prouve que le S. Suaire de Besançon n'est pas authentique*

C'est une question assez curieuse mais presqu'inutile, et qu'il n'est pas facile de résoudre sans passer pour téméraire, de sçavoir si le S. Suaire qu'on conserve si religieusement dans l'église métropolitaine de Besançon n'est pas le véritable Suaire où le saint corps de Jésus-Christ fut enseveli. Au fond quand il ne le seroit pas, c'est toujours une image touchante du Sauveur qui nous porte à honorer plusieurs de ses mistères. La fête qu'on en fait depuis près de quatre-vingts ans n'en seroit donc pas moins sainte et la religion des peuples sur ce point ne devroit pas plus être taxée de superstition que si on les voioit se prosterner devant l'image d'un Christ ou devant une simple croix de bois qui représenteroit celle où Jésus-Christ consomma son sacrifice. Cette réflexion m'authorise à dire librement ce que je [53 v°] pense sur ce sujet ; d'autant plus que tout homme sensé préfère sans regret et de bon cœur la vérité connue à un pieux préjugé qui n'a commencé que dans le XVI^e^ siècle et qui doit sa naissance à l'ignorance et ses progrès à la crédulité et aux désirs des peuples. Mon sentiment est donc que ce n'est pas le véritable Suaire de Jésus-Christ. Je vais en donner six preuves indépendantes l'une de l'autre et dont chacune en particulier doit coinvaincre tout esprit raisonnable et attentif.

Première preuve : de la supposition du S. Suaire. L'histoire de la sépulture du Sauveur.

Par l'histoire que les Évangélistes nous ont laissé de la sépulture du Sauveur, on voit qu'il ne fut pas embaumé dans un grand suaire. St. Matthieu, St. Marc et St. Luc racontent que Jésus-Christ étant expiré, Joseph d'Arimathie, après en avoir demandé la permission à Pilate, descendit ce saint corps de la croix et qu'il l'enveloppa dans une

263. [Ajouté en tête par une autre main : « Je tiens de M. l'abbé Trouillet que cette dissertation est le résultat de conférences entre lui, le premier professeur Bullet et M. l'abbé Fleury, chanoine de Sainte-Magdeleine. Grappin. »]

espèce de linceuil qu'il avoit, ajoutte saint Marc, achetté de son argent : *Ioseph autem mercatus sindonem, et deponens eum involvit sindone*[264]. C'est se tromper visiblement [54 r°] que d'expliquer ce mot *sindonem* d'un suaire propre à ensevelir.

Le terme grec σινδών[265] ne signifie qu'un morceau de toile de lin, un linceuil dont on pouvoit se couvrir comme d'un manteau. Le jeune homme qu'arrêtèrent les satellites qui s'étoient saisis de Jésus-Christ n'avoit sur son corps que cette espèce de manteau, et il échappa tout nud, en le leur abandonnant[266]; et Samson proposa pour prix du dénouement de son énigme aux trente Philistins de Thamnala de leur donner trente de ces manteaux de lin et autant de tuniques[267]. Assurément, il n'est pas question de suaires propres à ensevelir des morts. Je pourrois en citer d'autres exemples tirées des autheurs prophanes et de l'Écriture où jamais ce mot ne signifie un suaire de ce tems-là. Nous verrons pourtant comment on s'en servit dans la sépulture du Sauveur.

Ce fut donc seulement un morceau de toile neuve dont on eut pu faire un habillement, et d'une forme à peu près semblable à celle de nos draps de lit, que Joseph [54 v°] achetta pour y envelopper d'abord le corps sanglant de Jésus-Christ et il le transporta en cet état du Calvaire au jardin du sépulcre, où il le plaça à la hâte, et sans l'embaumer, à la vue des saintes femmes : *Maria autem Magdalena et Maria Iacobi aspiciebant ubi poneretur*[268]. S. Matthieu décrit la même circonstance et S. Luc ajoutte qu'elles s'en retournèrent préparer des aromates et des parfums pour le lendemain du jour du sabbat[269].

Cependant Nicodème, qui étoit le disciple secret de Jésus-Christ, quoiqu'il n'eut pas osé le paroître aux yeux du président comme avoit fait Joseph d'Arimathie, vint le soir avec celui-cy apportant un

264. Marc 15,46.
265. [L'auteur écrit erronément σινδον.]
266. Marc 14,51-52.
267. [Juges 14,12.]
268. Marc 15,47. [En fait, l'Évangile parle de *Maria Ioseph* et non de *Maria Iacobi*.]
269. Luc 23,55-56.

composé de cent livres de myrrhe et d'aloès et ce qui étoit nécessaire pour l'embaumer. S. Jean, qui se trouva peut-être à cette lugubre cérémonie, ne dit que deux mots du transport de la croix au sépulcre dans le [σινδών] du quel il ne fait pas même mention. Mais il raconte assez au long la manière dont fut embaumé le saint corps : *Rogavit Pilatum Ioseph ab Arimathea... Venit ergo et tulit corpus Iesu. Venit autem et Nicodemus, qui venerat ad Iesum nocte primum, ferens* [55 r°] *mixturam myrrae et aloës quasi libras centum. Acceperunt ergo corpus Iesu et ligaverunt illud linteis com aromatibus, sicut mos est Iudaeis sepelire*[270].

Voilà deux actions différentes. La première est que Joseph d'Arimathie porta le corps de Jésus-Christ dans un *sindon* du Calvaire au sépulcre, sans l'embaumer ; et la seconde est qu'il retourna le soir pour l'embaumer, avec Nicodème. Les trois premiers Évangélistes ne parlent que de la première action, et S. Jean les décrit toutes deux. Il est même évident qu'il y eut quelque interval de l'une à l'autre, et que les saintes femmes n'assistèrent pas à la seconde, qu'elles revinrent avec leurs aromates le lendemain du jour du sabbat pour embaumer Jésus-Christ. Ce détail m'a paru nécessaire pour concilier la narration de S. Jean avec celle de S. Matthieu, de S. Marc et de S. Luc, et pour faire mieux sentir tout l'usage qu'on fit du *sindon*, et sa différence d'avec le *sudarium* dont je vais parler.

Les Juifs enterroient sans façon les gens du commun et embaumoient [55 v°] les personnes considérables pour les mettre dans des sépulcres. On voit dans le livre de la Genèse[271] qu'ils embaumoient à peu près comme les Égyptiens, c'est-à-dire qu'ils entourroient les corps d'une grande quantité de drogues desseichantes et qu'ils les lioient de bandelettes de lin ; la face étoit couverte d'un linge étroit que par fausse étymologie nous nommons suaire, *sudarium*. C'est ainsi qu'on ensevelit Lazare. À la voix de Jésus-Christ il sortit du tombeau avec cet appareil funèbre : *Et statim prodiit qui fuerat mortuus, ligatus*

270. Ioan. 19, 38-39.
271. Gen. 50,2.25.

manus et pedes institis, et facies illius sudario erat ligata[272]. Et c'est suivant cet usage que Jésus-Christ fut embaumé[273]. Son sacré visage et toute la tête fut enveloppé d'un *sudarium* et ce linge fut trouvé séparé des autres par St. Pierre quand après la résurrection et sur le rapport de Madelaine, il courut au jardin avec Saint Jean et entra dans le sépulcre : *Introivit in monumentum et vidit linteamina posita et sudarium quod fuerat super caput eius non cum linteaminibus positum, sed separatim involulum in unum locum*[274]. Il n'est pas là question du *sindon*, et on voit [56 r°] par ces deux textes de S. Jean : *Facies eius sudario erat ligata* = *Sudarium quod fuerat super caput eius*, que si le *sindon* pouvoit envelopper tout le corps, le *sudarium* ne couvroit que la tête.

Aussi le mot latin *sudarium* et le grec σουδάριον, qui est la même chose, ne signifient-ils qu'un linge petit comme un mouchoir, et propre à essuyer la sueur du visage, car ils viennent du mot latin *sudare*. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à ouvrir les autheurs latins ; et le grec σουδάριον ne se trouve que dans les autheurs grecs modernes, qui ont écrit après que les Romains devenus maîtres de la Grèce eurent corrompu la langue grecque en y introduisant quantité de mots latins pour exprimer leurs choses d'usage. Le terme grec ancien qui répond au *sudarium* des latins c'est καψιδρώτιον[275]. On ne lit point σουδάριον, dans l'ancien Testament. Dans le nouveau, le serviteur paresseux s'excuse à son maître pour avoir tenu sa mine cachée dans son mouchoir : *Domine, ecce mna tua quam habui repositam in sudario*[276]. Et au livre [56 v°] des Actes[277] il est rapporté que l'attouchement des mouchoirs de S. Paul (*sudaria*) guérissoit les malades et les possédés. *Sudarium* n'est donc pas un grand suaire propre à envelopper des morts et la signification est bien différente de celle de σινδών. L'un étoit un

272. Ioan. 11,44.
273. "*Sicut mos est Iudaeis sepelire*" : Ioan. 19,40.
274. Ioan. 20,6-7.
275. [L'auteur écrit erronément κατιδροτιον.]
276. [Luc 19,20.]
277. [Act. 19,12.]

morceau de toile de lin assez long, et l'autre est fort court. Et remarquons en passant qu'on croit communément que notre S. Suaire est le *sudarium* que S. Pierre trouva dans un des côtés du sépulcre, hypothèse dont la fausseté saute aux yeux. Revenons.

Jésus-Christ fut transporté d'abord dans le *sindon* en son entier, et il est vraisemblable que pour l'embaumer ensuitte, Joseph et Nicodème mirent ce linceuil en pièces ; qu'une partie servit pour couvrir le visage et la tête du Sauveur, et c'est le *sudarium* ; et que du reste ils en firent des bandelettes pour le reste du corps. Cette idée paroîtra être plus qu'une conjecture, si on considère que les Égyptiens en usoient ainsi, au rapport d'Hérodote : *Exactis autem septuaginta diebus et loto defuncto, obvolvunt totum corpus eius sindonis lineae loris incisis* : τελαμῶσι κατατετμημένοισι[278]. [57 r°] Ces bandelettes dont le saint corps de Jésus-Christ et celui de Lazare furent liés étoient donc d'une toile de lin et elles sont exprimées dans l'Évangile, pour Lazare, par le terme latin *institis* qui signifie des bordures, et pour Jésus-Christ par les termes de *linteis*, *linteaminibus* qui, dans les endroits où ils sont placés, ne signifient que de petits linges, et non pas un grand drap qui l'ait couvert de la tête aux pieds.

Pour avoir le sens au juste de ces quatre mots latins, recourons à l'original des Évangélistes. Le mot grec κειρίαις ou, comme porte le manuscrit Alexandrin, κηρείαις, qui répond au latin *institis* et dont la racine est κήρ, qui signifie la mort[279], est rendu sur les lexicons sur la foi des autheurs par *fasciae sepulcrales*, c'est-à-dire des bandelettes funèbres ; et le *linteis*, le *linteamina*, le *linteaminibus* répondent à ὀθονίοις, ὀθόνια, ὀθονίων, qui signifient de petits linges et qui reviennent absolument à τελαμῶσι κατατετμημένοισι, *incisis loris*, du texte d'Hérodote. Car ὀθόνιον est le diminutif d'ὀθόνη, et ὀθόνη dans les autheurs sacrés et profanes signifie un linge, un voile de vaisseau,

278. HERODOTUS, [*Historiae*,] lib. 2°, n° 36 [2,86. L'auteur écrit erronément, à ce point du texte et dans les pages qui suivent, κατατετμενοισι.]

279. [Cette étymologie est fausse, mais on ne sait pas quelle est la bonne : cf. P. CHANTRAINE, *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, vol. 1, Paris, Klincksieck, 1968, p. 510.]

une grande [57 v°] toile, etc. S. Luc distingue exactement ces deux termes. Il se sert d'ὀθόνη pour exprimer ce grand vase que saint Pierre vit dans une extase comme un linceuil : ὡς ὀθόνην μεγάλην[280] et en racontant dans l'Évangile le voyage de S. Pierre au sépulcre il employe le même terme ὀθόνια que S. Jean, et qui est aussi rendu de même en latin par celui de *linteamina*[281].

Ce qui prouve encore que ὀθόνια ou *linteamina* etc. ne sont que des bandelettes, ce sont les termes *ligatus* et *ligaverunt* qui leur sont joints et qui en marquent l'usage. Il n'y avoit entre elles et la peaux que des drogues desseichantes ; le corps en étoit entouré en ligne spirale, et chaque partie du corps séparément ; je veux dire que les bras n'étoient pas collés sur les côtés, ni les jambes liées l'une avec l'autre par la même bandelette ; mais que chaque jambe et chaque bras avoit sa bandelette séparée, et que le mort n'étoit pas mis dans un grand suaire, comme un enfant qu'on serre dans son maillot.

Parmi les hiéroglyphes égyptiens on voit quelques figures qui représentent [58 r°] des *horus* emmaillottés dont le visage est découvert et les bras engagés comme ceux d'un enfant au berceau. Si on les prend pour des représentations de leurs morts ensevelis, parce que c'est ainsi que nous ensevelissons les nôtres, c'est une erreur. Diodore de Sicile dit expressément qu'en embaumant, ils sçavoient conserver la figure du corps entière parfaitement et celle de chaque membre en particulier[282]. Et on le voit par les momies. En 1692, on en apporta une à Paris, dont le Père de Montfaucon donne la figure[283]. Tout le corps est entier dans une espèce de boëte chargée de figures égyptiennes, la tête et les deux [mains] paroissent au-dessus et hors de la boëte et les pieds au-dessous, et on y distingue tous les traits du visage, les os du poignet, les jointures des doigts, les ongles mêmes. Preuves que les bandelettes ne coloient pas les doigts ensemble.

280. "*Velut linteum magnum*" : Act. 10,11 et 11,5. [L'auteur écrit par erreur 11,14.]
281. Luc 24,12.
282. [DIODORUS SICULUS, *Bibliotheca historica*, 1,91,6.]
283. [B. DE MONTFAUCON], *L'antiquité expliquée* [*et représentée en figures*], tome 5, partie 2 [Paris, Delaulne *et alii*, 1722], p. 178.

L'usage des Juifs paroît en cela si conforme à celui des Égyptiens que S. Pierre ayant Porcas qu'on avoit déjà lavé et qui sans doute étoit enseveli, lui donna la main pour l'aider à se lever[284]. Les bras de Porcas n'étoient donc pas engagés [58 v°] dans un grand suaire ni colés sur le corps, comme ceux d'un enfant emmaillotté. Et la raison en est naturelle. Les bandelettes gommées servoient à affermir les chairs, comme les aromates servoient à les desseicher, pour les empêcher de se corrompre ; et si en embaumant on eut appliqué les chairs les unes contre les autres, cela en eut occasionné la fermentation et peut-être la pourriture.

Et voilà, ce me semble le dénouement de cet énigme que propose S. Ambroise en commentant le v. 44 du chap. 11 de S. Jean. Voici ses paroles : *Audivit ergo defunctus (Lazarus) et exivit foras de monumento ligatus pedes et manus institis, et facies eius sudario colligata erat. Comprehende, si potes, quemadmodum clausis oculis iter carpat, vinctis pedibus gradum dirigat, inseparabili gressu, separabilique progressu*[285]. On n'a pas besoin d'un Œdipe pour le deviner et le comprendre après ce que j'ai dit, que les jambes étoient séparées. Les bandelettes dont elles étoient fortement serrées les tenoient roides et inflexibles. La gomme en avoit durci les chairs. Que Lazare marche en cet état avant d'être délié et qu'il sorte ainsi de lui-même de son tombeau, voilà du miracle ! [59 r°] Mais après tout, cette circonstance remarquable de sa résurrection ne sera un mistère impénétrable que pour ceux qui confondent la manière dont nous ensevelissons nos morts avec celle dont les Juifs ensevelissoient les leurs, ou qui prétendent faussement que leur *sudarium* prenoit de la tête aux pieds, et que les bandelettes ne servoient qu'à les serrer contre la peaux.

Si c'est ainsi qu'ils emmaillottoient les corps, pourquoi S. Jean ne disoit-il pas *ligatus pedes et manus sudario* ? Pourquoi pas *ligaverunt eum sudario cum aromatibus*, et encore *sudarium quod fuerat super corpus eius* ? Mais pourquoi plutôt ce mot *sudarium*, si ce n'est pour

284. [Act. 9,37.]

285. AMBROSIUS [MEDIOLANENSIS], *De fide resurrectionis*, livre 2e [= *De excessu fratris sui Satyrus*, 2,78].

montrer que Jésus-Christ ne fut pas embaumé dans un grand Suaire ? Quand on auroit à examiner un fait de la nature de celui-cy dans un autheur prophane, il faudroit s'en tenir à la valeur et au sens des termes dont l'historien se seroit servi ; à plus forte raison, le respect dû à l'Évangile doit-il nous faire observer cette règle de critique. Gardons-nous de rien ajoutter à ce livre divin [59 v°] et vouloir à toute force y trouver d'autres sens que ceux que le S. Esprit a voulu y exprimer, et qui se présentent d'eux-mêmes[286].

Voilà donc l'authenticité de notre S. Suaire contredite par l'expérience des anciens et démentie par les termes et par toute la suite de la narration de S. Jean. Mais je veux pour un moment que le *sudarium* soit un grand linge, comme un linceuil, et que Jésus-Christ y ait été enseveli ; que ses mains ayent été croisées l'une sur l'autre, ses jambes et ses pieds colés ensemble l'un contre l'autre, et qu'on l'ait serré partout avec des bandelettes : pour que l'empreinte de ce sacré corps ait pu se tracer telle qu'on la voit dans notre S. Suaire, un seul miracle ne suffira pas, mais il en faudra une infinité, qui seront visiblement opposés entre eux et même impossibles. C'est ici ma seconde preuve.

Seconde preuve : l'empreinte du S. Suaire.

Dieu pour glorifier la sépulture de son fils avoit donc résolu, dès avant tous les tems, de former cette empreinte miraculeuse par l'attouchement de son corps [60 r°] sacré. Voilà dans ce système fabuleux le premier miracle et la tige de plus de quinze autres. Quand Jésus-Christ étoit encore en vie, et qu'il montoit au Calvaire, son visage avoit déjà une vertu typographique pour pouvoir s'imprimer sur l'étoffe qu'il envoya lui-même à Abgare roi d'Édesse, et sur le voile de la Véronique, et après sa mort la partie du Suaire qui répondoit au visage, à la poitrine, aux mains, aux pieds, à tout le corps a dû aussi, malgré la grande quantité d'aromate qui l'en séparoit, en recevoir tous les traits. Ses playes s'y sont imprimées plus fortement et avec des couleurs bien plus vives.

286. [Dans l'édition imprimée, p. 237, les deux dernières phrases sont omises.]

Mais pourquoi les playes de la tête que fit la couronne ne s'y sont-elles empreintes que par des traits confus et que l'imagination a peine à deviner ? Pourquoi n'y voit-on pas le moindre vestige de la flagellation ? Les bras et la poitrine n'ont pas manqué d'être écorchés par les coups de fouet, et l'empreinte cependant n'en est pas plus vive que celle des jambes et des cuisses. Rien de tout cela [60 v°] n'a été oublié dans le Suaire de Turin. Pourquoi le sang qui sortit du côté paroit-il aussi vermeil que celui qui sortit des pieds et des mains ? Le sang du côté étoit pourtant mêlé avec l'eau du péricarde et la teinture a dû en être moins forte que celle du sang pur. Pourquoi ce qui est coulé de cette ouverture sur le ventre n'a-t-il pu s'y empreindre, comme celui qui étoit autour et dans l'ouverture même, et comme celui qui paroît peint par gouttes sur les mains et sur les pieds ? Est-ce que si on a lavé ce saint corps on ne l'aura pas lavé partout égallement, et qu'on y aura laissé du sang en quelques endroits de préférence à d'autres ?

Le tems sans doute aura effacé quelques traits sur le S. Suaire ; mais c'est un dépôt miraculeux que le tems a toujours respecté. Le S. Suaire ne s'use point, à ce qu'on prétend, quoique la toile ne laisse pas de s'érailler dans les bouts, malgré tout le soin qu'on en prend et le peu d'usage qu'on en fait. Et l'image du derrière de la tête, de toute la partie postérieure et des côtés du corps de Jésus-Christ, que sera-t-elle devenue ? Pourquoi l'empreinte [61 r°] ne s'en seroit-elle pas formée, aussi bien que celle de la partie antérieure ? Tout le sang adorable du Sauveur n'étoit donc pas égallement capable de teindre, et la vertu typographique de ce saint corps a donc été bien limitée. Car il fut serré avec des bandelettes, personne n'en doute : sous les bandelettes, dit-on, étoit notre grand Suaire qui tenoit les cents livres d'aromates et dont de la tête aux pieds tout le corps fut comme emmaillotté.

Quoi ? Ces aromates et le sang qui les détrempoit ne l'auroit marqué nulle part que dans l'empreinte qui subsiste ? La partie du milieu où elle se trouve aura effectivement touché le devant du corps ; mais les côtés blancs du Suaire en auront aussi touchés les côtés et toute la partie postérieure ; et les bouts du dessus de la tête et de dessous les pieds ont dû être croisés l'un sur l'autre.

Il n'y a pour en être persuadé qu'à en voir la figure, qui est un quarré long de huit pieds sur quatre de large. Pourquoi donc l'image y est-elle donc exactement terminée au-devant du corps ? Le S. Suaire [61 v°] de Turin qui a tant essuyé de contradictions sur la fin du XIV^e^ siècle et au commencement du XV^e^, en représente bien la partie antérieure et la postérieure[287]. A-t-il donc en cela été plus privilégié que le nôtre, comme il l'a été pour représenter le voile qu'on met au crucifix sur le bas ventre, que le nôtre ne représente pas. Je tais bien d'autres différences de ces deux SS. Suaires : une seule cependant suffiroit pour en montrer la fausseté ; car on ne peut sauver leur opposition que par des systèmes de phantaisie.

Et pourquoi encore ces images sont-elles dessinées avec des traits si réguliers dans leur genre ? Le corps humain n'est pas fait comme un bâton, tout d'une venue ; les épaules sont plus larges que le col et la tête, que les reins et les genoux ; et le dessus et le dessous des genoux et le bas de la jambe sont plus étroits que les parties voisines. Quand on ensevelit nos morts, il faut replier leurs suaires en bien des endroits pour en serrer égallement les corps. Que seroit-ce si nous y mettions encore par-dessus des bandelettes ? Que de plis et de replis ? Combien de fautes par conséquent dans le dessin de l'empreinte ! Si une feuille d'imprimerie s'est trouvée pliée sous la presse, [62 r°] les caractères manquent et se trouve[nt] désunis quand on vient à la déplier. On ne voit pourtant rien de semblable dans les SS. Suaires ; tout y est fait avec art et méthode, ou plutôt tout y est fait contre les règles de l'art et de la nature.

Arrêtons-nous à l'empreinte du visage. La tête d'un homme est d'une figure sphérique et le visage n'est pas uni comme la glace d'un miroir. Il y a des parties, le nez par exemple, plus élevées que d'autres et qui y forment des hauts et des bas. La toile du Suaire qui étoit sur le sacré visage de Jésus-Christ n'a donc pas pu le toucher partout égallement, et l'image cependant en être partout bien marquée. D'ailleurs, si on se couvre le visage d'un linge qui prenne d'une oreille à l'autre, ce linge aura presque une fois autant de largeur qu'une toile où le visage seroit

287. [Par erreur, l'auteur écrit dans les deux cas « postérieure ».]

peint à plat de grandeur naturelle et suivant les règles de l'optique. Voilà pourtant comme le sacré visage de Jésus-Christ est empreint dans le S. Suaire, et empreint par conséquent autrement qu'il n'aura touché. Ce que je dis du visage, on doit le dire égallement de tout le corps ; et encore l'image des pieds y est séparée, quoique sûrement dans le Suaire, les pieds n'ayant pas dû être situés comme ils paroissent dans l'empreinte, ni jettés [62 v°] en dehors, puisqu'ils étoient liés ensemble, et l'image de tout le corps est d'un goût gothique bien opposé à celui de la nature, comme je le ferai remarquer dans la preuve suivante.

Que de merveille ! L'opération de Dieu étoit sans doute bien artificieuse : mais mon esprit succombe sous les poids de tant de mistères entassés : et c'est ici surtout qu'on peut appliquer le défi de S. Ambroise : *Comprehende, si potes, quemadmodum*, etc.[288]. Le S. Suaire ou le S. Signe de Compiègne n'est pas sujet à tant d'inconvénients. C'est un drap blanc tout uni et sans empreinte. Aussi disons-nous que ce n'est pas le véritable Suaire qui ait touché le corps sanglant de Jésus-Christ. Mais il étoit pourtant regardé pour tel à Aix-la-Chapelle et dès le tems de Charlemagne, et Charles le Chauve le rapporta à Compiègne dans le IX^e^ siècle[289]. Je ne parle pas de tant d'autres SS. Suaires qu'on donne en une infinité d'endroits pour les véritables Suaires de Jésus-Christ. Il y en a deux à Rome, un à St Jean de Latran, un à Ste Marie Majeure. Il y en a un en Espagne et un en Portugal : ce dernier est empreint aussi bien que le nôtre[290]. Il y en avoit un à Utrecht[291], et on ne sçait ce que les protestans en auront fait. On voit dans le trésor de la Sainte-Chapelle de Paris un grand lambeau de

288. [Dans l'édition imprimée, p. 242, les deux dernières phrases sont omises.]

289. [À partir du dixième siècle, la légende selon laquelle Charlemagne aurait été en Terre Sainte et aurait ramené différentes reliques, dont un suaire du Christ, s'est développée ; cfr. C. ROSSI, « Le Voyage de Charlemagne : le parcours et les reliques », *Critica del testo* II/2 (1999), p. 619-653.]

290. [Effectivement, il s'agit de copies du suaire de Turin.]

291. [De ce suaire pratiquement inconnu parlait J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus Christi servatoris crisis historica*, Antverpiae, apud Balthasarem Moretum, 1624, p. 162.]

linceuil [63 r°] qu'on prétend avoir servi à la sépulture de Jésus-Christ, et dans l'église de Chartres on en conserve un autre lambeau[292]. Mais le plus fameux de tous est celui de Cadoin ; c'est le nom d'une abbaye de l'ordre de Citeaux située dans le haut Périgord, dans le diocèse de Sarlat, près de Limeil. Il est taché en plusieurs endroits de sang, de sueur et d'huile de parfums et on l'apelle le S. Suaire de Toulouse parce qu'il a fait quelque séjour en cette ville[293]. Que tous ces SS. Suaires et d'autres encore soient authentiques ou non, peu m'importe. Je me borne ici à examiner celui de Besançon et je soutiens que l'empreinte qu'il porte est une marque évidente de sa fausseté parce qu'elle est incroyable en elle-même et impossible.

En effet, la conduite de Dieu et son action est bien plus uniforme, même dans les faits miraculeux, quand pour les opérer il se sert des causes secondes. L'empreinte de notre Suaire n'est pas un de ces miracles que Dieu opère par un seul acte de sa volonté comme fut la guérison de cette fille Channanéenne[294]. C'est le corps de Jésus-Christ, c'est son sang, ce sont ses playes qu'on veut qui aient formées cette empreinte ; lesquelles par conséquent, en admettant même [63 v°] qu'il y ait eu du miracle, ont dû la former toute autre qu'elle est.

Mais sans examiner davantage cette multitude inutile de miracles et leur contradiction, parce qu'après tout rien n'est impossible à la toute-puissance, je pourrois démontrer d'ailleurs que Dieu n'a pas voulu en faire aucun, ni former cette image. Car mille réflexions se présentent à faire sur le génie de la nation juive ennemie de toute représentation et

292. [L'ouvrage de G. CICCONE - C. STURMANN, *La sindone svelata e i quaranta sudari*, Libourne, Donnino, 2006, contient une liste de tous les suaires ou fragments de suaires connus.]

293. [Ce suaire apparut au XIII^e^ siècle et, au XV^e^ siècle, on le trouve à Toulouse pendant une certaine période. On le vénéra jusqu'en 1933, date à laquelle on y remarqua des écritures en langue arabe qui en trahissaient la provenance médiévale et islamique : cf J. FRANCEZ, *Un pseudo-linceul du Christ*, Desclée De Brouwer et Cie, Paris 1935 ; G. CORNU, « Le "suaire" de Cadouin, pièce de tirāz fatimide », *Archéologie islamique* 8-9, 1999, p. 29-36 ; M. FOURNIÉ, « Dévotions à Toulouse au XV^e^ siècle autour du saint suaire de Cadouin-Toulouse », *Annales du Midi* 282, 2013, p. 269-286.]

294. [Marc 7.]

qu'il falloit gagner à la foi pour l'amener ensuite au culte des images ; sur celui des Gentils attachés au culte des faux dieux qu'ils devoient détester ; sur l'œconomie de la providence et la conduite admirable que nous sçavons que Dieu a tenue dans l'établissement de la religion chrétienne ; sur les réglemens des apôtres et de leurs premiers successeurs ; sur leur silence et celui des écrivains de ce tems-là touchant le S. Suaire et toutes les reliques qu'on croit avoir du Sauveur ; sur la discipline de la primitive Église et sur d'autres choses. Mais cette matière est trop vaste pour la traiter succinctement, et trop délicate pour vouloir l'approfondir.

[64 r°] **Troisième preuve** : la nouveauté du S. Suaire.

Et supposons encore qu'il y ait eu un véritable Suaire de Jésus-Christ assez long pour couvrir tout son corps sacré, et qui ait pris son empreinte ; que ce S. Suaire ait été placé dessus ou dessous les bandelettes ; qu'il ait touché immédiatement le saint corps ou qu'il ne l'ait pas touché ; que l'imagination travaille tant qu'elle voudra, on ne pourra jamais se persuader que ce soit le S. Suaire de Besançon. Il porte des caractères trop visibles de sa nouveauté, et dans la toile dont il est fait, et dans sa peinture.

Sans être connoisseur d'antiques, il m'est aisé de le faire voir. Et d'abord il est de deux toiles, car on voit la couture qui prend du haut en bas de toute sa longueur, et constamment c'est du lin, et du lin non seulement ouvré, ce qui ne l'empêcheroit peut-être pas d'être antique ; mais ouvré comme nos linges de tables d'appresent et ressemblant à du petit-venise. Or, assurément ce goût de petit-venise n'a pas deux mille ans, puis que Venise dont il nous est venu n'en a pas[295] quatorze cent. Et quand on voit les changemens qui arrivent dans les façons de tous nos meubles d'usage par la succession des tems, et en particulier [64 v°] combien on a inventé de façons différentes dans le travail de nos serviettes depuis que l'usage de la toile de chanvre est devenu commun, ce qui ne va pas à cinq ou six cens ans, on sent bien que la

295. [L'auteur répète « n'en a pas » par dittographie.]

trame du S. Suaire est une de ces inventions nouvelles et postérieures à cet usage. Qu'on compare cet ouvrage avec nos ouvrages modernes, il est parfaitement conforme.

Mais examinons-en la peinture. Elle est certainement faite de main d'homme et d'un goût gothique. 1 : C'est une tradition, assez incertaine à la vérité, mais qui pendant subsiste, que c'est le côté droit de Jésus-Christ qui fut percé de la lance et non pas le côté gauche : et quand on voit le S. Suaire dans le revers où la playe est à droite, elle paroît plus vive que dans l'autre revers. Il en est de même des playes des pieds et des mains. Cependant ce n'est pas ce premier revers qui a touché le saint corps ; car le côté droit y seroit représenté à gauche, comme on le voit dans une estampe qu'on tire de dessus la planche et dans un miroir qui représente à gauche ce qui est à droite de l'objet. Le peintre n'a donc pas [65 r°] fait réflexion que l'empreinte du S. Suaire dans le revers qui auroit touché le saint corps devoit paraître plus colorée. Ou plutôt en plaçant ses couleurs, il a mieux aimé se conformer aux tableaux des Christs qui représentent toujours à droite l'ouverture du côté.

2 : Dans le S. Suaire les épaules font des angles quarrés et les extrémités de tout le corps sont terminées par des lignes qui sont presque droites, semblables à ces vieilles peintures qu'on voit dans les sacristies et sur les vitraux des églises d'une architecture gothique, où le bon goût ancien et nouveau et le dessin pris d'après la nature est absolument négligé. Ce qui fait bien voir que l'empreinte de notre S. Suaire n'est pas naturelle.

Oui, le goût gothique qui y règne est si sensible et la preuve que j'en tire si frappante, que pour en éluder la force, de nouveaux critiques tout pleins du préjugés dominans sont obligés de convenir que cette empreinte a été faite de main d'homme sur la toile du vrai Suaire de Jésus-Christ. Effectivement on a pu le peindre, ce vrai Suaire, si on l'a eu. Mais en avouant ingénuement qu'il n'y a que [65 v°] la toile qui soit authentique dans celui de Besançon, je ne sçai si on fera mieux goûter ce système radouci que le mien. Quoiqu'il en soit, je vais raconter la manière dont on croit communément que ce Suaire est parvenu jusqu'à nous. Et supposons encore que tout ce qu'on en dit sans preuves est

néanmoins incontestable, pour former une nouvelle démonstration de sa fausseté.

Quatrième preuve : l'origine et la translation du S. Suaire telle qu'on la suppose et son ostension.

Je ne crois pas qu'à présent que la critique est plus exacte qu'autrefois, on veuille rapporter au V^e^ siècle l'origine du S. Suaire et le faire descendre en ligne directe de Juvénal de Jérusalem : cela étoit bon aux tems passé où tout fait antique trouvoit créance dès là qu'il étoit merveilleux. On disoit que Juvénal l'avoit donné avec d'autres reliques à Ludocia[296], et que cette impératrice ou l'empereur Valentinien III son époux l'avoit envoyé à Besançon à Galla Placidia, sa tante, qui avoit bien voulu en faire présent à l'église de S. Étienne. Mais où en sont les preuves ? Pourquoi le bras de ce saint martyr que Galla Placidia nous a donné incontestablement est-il devenu dès lors si fameux, que non seulement dans les archives de notre église métropolitaine, mais encore à Metz, à Dijon et ailleurs, on trouve des [66 r^o^] actes authentiques de sa translation et de ses miracles, tandis que nulle part le S. Suaire n'a fait le moindre bruit. Les comtes de Bourgogne ont fait en différens tems des donations considérables au chapitre de Besançon pour honorer la relique de S. Étienne ; pourquoi n'auroient-ils pas honnoré de même le vrai Suaire de Jésus-Christ, si nous l'avions eu pour lors ? Pourquoi encore dans des espèces de dénombremens des reliques de notre église, qui ont été faits avant le XII^e^ siècle, n'est-il pas fait mention de celle-cy, la plus prétieuse de toutes si elle étoit authentique ? Je ne veux rien ajoutter de plus ni répéter ce que je viens de dire de la nouveauté du S. Suaire, et du goût de sa peinture. L'opinion commune d'à présent et qui est moins déraisonnable, quoiqu'elle soit fausse, est qu'il nous est venu des croisades.

Eh bien, à la bonne heure ! Mais ne sçait-on pas combien ces voyages d'outremer nous ont procurés de reliques vraies ou fausses et comment

296. [Licinia Eudoxia.]

les Orientaux les vendoient à beaux deniers comptant aux chrétiens croisés, à nos François surtout ? Ceux-cy nous les rapportoient bonnement ; et seroit-il [66 v°] téméraire d'assurer que dans ces tems d'ignorance et d'une piété crédule, on ait pris un Suaire empreint comme le nôtre, et venu de la Terre Sainte, pour le véritable Suaire de Jésus-Christ ? On est bien tenté de le croire, quand on sçait combien ces sortes d'idées pieuses peuvent aisément prendre racine dans l'esprit d'un peuple ignorant, et de là s'étendre fort au loin. Je vais en passant citer un exemple frappant de l'ignorance où étoit notre bonne province à peu près dans ces tems-là.

Autour du reliquaire du chef de S. Jean Calybite qui est dans notre église[297], il y avoit deux vers iambes grecs, que voici, gravés en lettres majuscules sur un cercle d'argent :

ΧΕΙΡ ΜΕΝ ΒΕΒΗΛΟΣ ΤΙΜΙΑΝ
ΣΥΝΘΛΑ ΚΑΡΑΝ:
ΑΛΛ' ΕΥΣΕΒΗΣ ΧΕΙΡ ΙΩΑΝΝΟΥ
ΣΥΝΔΕΕΙ.

Pour en avoir l'explication, le chanoine Corcondrai[298] s'en fut avec la relique à Avignon, la demander à deux évêques grecs qui en dressèrent un procès-verbal daté du 17 avril 1321[299]. Et voici leur traduction [67 r°] françoise :

> Les mains de la maule personne et héreige
> cette sainte tête de S. Jean Calybite despira,

297. [À propos du culte bisontin de ce saint, antérieur à celui du Suaire, cf. R. JUROT, *L'ordinaire liturgique du diocèse de Besançon*, Fribourg, Éditions universitaires de Fribourg, 1999, p. 150-151.]

298. [Jean de Corcondray. L'épisode est raconté aussi dans la *Vie des saints de Franche-Comté, par les professeurs du Collège Saint-François-Xavier de Besançon*, tome 4, Besançon, Turbergue, 1856, p. 563-565.]

299. [Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Chiflet 1, f° 119. Le manuscrit est édité par J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 64-65, et aujourd'hui par A. CHATZISAVAS, « La pérégrination des reliques de Saint Jean Calybite et le manuscrit des deux moines chypriotes le concernant », dans I. TSAMADOU-JACOBERGER (éd.), *Mélanges offerts à Astérios Argyriou*, Paris, L'Harmattan, 2000, p. 75-88.]

et les mains dou juste et vrai proud'homme
cette sainte tête de S. Jean Calybite adorera et prisera[300].

Il falloit bien être ignorant pour aller si loin chercher une paraphrase aussi infidelle qu'elle est, barbare et ridicule, et la rapporter gravement dans un acte authentique. Ces deux vers grecs se doivent rendre ainsi en latin :

Manus quidem profana venerandum contudit caput,
sed pia manus Ioannis (caput circulo) colligat.

Revenons aux croisades.

Au XII^e^ et au XIII^e^ siècle Hugues IV[301], Théodoric de Montbéliard[302] et même Amédée[303], trois archevêques de Besançon, firent ce voyage et y moururent. Ils étoient accompagnés de plusieurs seigneurs comtois et de quelques personnes de leur clergé, peut-être même de quelques moines suivant la coutume de ces tems-là. Les moines auroient gardé le S. Suaire pour leur couvent, si jamais ils en avoient été les maîtres. Mais ce sera, si l'on veut, à quelques-uns de la suite de ces prélats ou à ces seigneurs que nous en aurons obligation. Du moins croit-on qu'ils nous [67 v°] ont rapporté d'autres reliques aussi prétieuses, et qu'on conserve dans des reliquaires d'or ou d'argent avec ces inscriptions : *Aliquid de praeputio Domini, de corona spinea, de spongia Domini, de fimbriis vestimentorum Domini*, etc.

Remarquons que cette histoire de la translation du S. Suaire n'est établie que sur des conjectures. Mais que ces conjectures soient vraies ou fausses, on sent d'abord que son authenticité n'en est pas moins suspecte. Ces seigneurs, après leur retour, pouvoient bien en faire accroire à leurs compatriotes. Ils venoient de loin ; ils avoient affaire à des gens grossiers, crédules et ignorans, et par conséquent avides du merveilleux. Et ce beau privilège de pouvoir en imposer sans être

300. [Même traduction dans J.-J. CHIFFLET, *De linteis sepulchralibus*, *op. cit.*, p. 64.]
301. [C'est l'évêque Hugues III de Bourgogne (archevêque de 1085 à 1101) qui mourut au cours de la croisade.]
302. [Théodoric de Montbéliard, mieux connu sous le nom de Thierry II de Montfaucon (1180-1190).]
303. [Amédée de Dramelay (1193-1220).]

démentis fut réellement tout le fruit de ces longues, pénibles entreprises, aussi mal conduites qu'elles avoient été d'abord heureusement concertées. J'ai peine cependant à attaquer, et je croirai plutôt que s'ils ont donné le S. Suaire, jamais ils ne l'auront donné pour authentique.

Car cette image a dû être employée dans les pièces de théâtre qui se représentoient [68 r°] en Orient devant les chrétiens croisés. Pour leur donner quelque occupation pieuse et agréable tout ensemble et pour animer leur foi et soutenir leur courage dans le recouvrement des saints lieux, on jouoït devant eux des tragédies saintes. C'étoient les actions et les mistères de Jésus-Christ, et on a encore de ces tragédies gothiques. Elles étoient accompagnées de représentations ; par exemple, pour le mistère de la résurrection ou de la mort de Jésus-Christ on mettoit sur le théâtre une croix, un suaire, un tombeau, etc. Et voilà sans doute quel a été le premier usage de notre S. Suaire et sa première destination, si toutefois il nous est venu de ce pays-là. Quoiqu'il en soit de cette translation fabuleuse, ce n'est qu'après le XI^e^ et même après le XII^e^ siècle que le S. Suaire a été connu ; et ce n'est que dans le XVI^e^ qu'il a été honnoré à Besançon d'un culte particulier, qu'on l'a regardé comme le vrai Suaire de Jésus-Christ et qu'on en a fait l'ostension solennelle, telle qu'on la fait de nos jours.

Cette ostension est réellement un reste d'un ancien usage des églises ; usage postérieur à l'XI^e^ siècle et assez ressemblant à celui des [68 v°] croisades, d'accompagner les tragédies saintes de représentation ; usage enfin auquel il est vraisemblable que celui des croisades a donné naissance en Occident. Aux jours des principalles fêtes de l'année, on représentoit à l'église les mistères par personnages. Dans un vieil Ordinaire de l'Église de Besançon[304], on lit pour le jour de Pâques tout l'ordre de cette cérémonie qui se faisoit à matines immédiatement avant le *Te Deum*. Il y avoit près de l'autel deux enfans de chœur, habillés en anges et avec des ailes, et trois chanoines ou trois familiers habillés comme trois Maries, et portant chacun un vase d'or et d'argent comme

304. [Il fait référence au manuscrit 98 de la Bibliothèque municipale de Besançon, de peu antérieur à 1253.]

s'il eut été plein des aromates que les Maries portoient au sépulcre. Ces trois Maries se tenoient debout sur les degrés de l'autel et le chantre qui les avoit amené de la salle capitulaire demandoit à la première ce qu'elle avoit vu : *Dic nobis, Maria, quid vidisti in via?* La seconde, qui avec son vase d'aromates portoit un Suaire, répondoit : *Sepulcrum Christi viventis et gloriam vidi resurgentis, angelicos testes, sudarium et vestes* ; et la troisième : *Surrexit Christus spes mea*, etc. À *sepulcrum* [69 r°] et à *angelicos testes* elles montroient les anges et l'autel, et quand on disoit *sudarium* on développoit le S. Suaire : et telle fut sa première ostension, après quoi on chantoit le reste de notre prose *Victimae* qui est ancienne et dont tout cela est tiré.

Et d'abord si on veut bien faire attention à l'usage du S. Suaire dans cette représentation et à sa destination symbolique, on conclura qu'il n'est pas plus le véritable Suaire de Jésus-Christ que l'autel étoit véritablement son tombeau ou que les enfans de chœur et les trois chanoines étoient les anges et les Maries qu'ils représentoient. Encore un coup telle fut la première ostension du S. Suaire. Elle attiroit pourtant les regards du peuple qui aime naturellement les représentations, et celle-cy excitoit tellement sa dévotion qu'on dit que l'église de Saint-Étienne se trouva à la suitte trop étroite pour le tout contenir.

Cependant cette représentation fut supprimée dans la suite. C'est pourquoi même quelques-uns disent que le S. Suaire a été quelque tems inconnu, et ce ne fut sans doute que pour suppléer à cette cérémonie et pour satisfaire à l'adoration [69 v°] des peuples, qu'en l'an 1522[305] on bâtit près de l'église de S. Étienne une estrade de bois d'où on le montroit seulement le jour de Pâques. Et l'an 1549, le chapitre assemblé fit un nouveau règlement pour le montrer encore le dimanche de l'octave de l'Ascension. C'est tout ce qui est resté dès lors de la représentation de Pâques.

J'ai dit que notre S. Suaire n'avoit été connu qu'au XII^e^ siècle parce que ces sortes de représentations n'ont commencé en Occident qu'après le tems des croisades. Il est certain qu'elles ne sont pas des premiers

305. [La date n'est pas juste, à quelques années près.]

siècles ; et au commencement du XIII^e^, Innocent III, dans sa constitution *Cum decorem*[306], les défendit pour la première fois. En effet, il étoit difficile qu'elles ne dégénérassent bientôt en abus, comme les appelle le concile de Basle[307]. Elles sentoient trop le théâtre, et si une piété mal entendue les avoit introduites, le caprice seul de quelques particuliers en avoit réglé l'ordonnance dans chaque église, car elles n'étoient pas partout les mêmes. Ce ne fut bientôt qu'un spectacle frivole et de pure curiosité. Si on pouvoit déterminer [70 r^o^] précisément [quand] celle des trois Maries a commencée dans celle de Besançon, nous aurions l'époque au juste de la production de notre S. Suaire ; car, au fond, on voit bien que cet ouvrage gothique n'est pas venu de la Terre Sainte et qu'il n'a été fait que pour servir à cette représentation.

Quel peut donc être le fondement de cette idée fausse que le S. Suaire nous a été rapporté dans le tems des croisades ? Le voici. Dès qu'il est devenu miraculeux, on a commencé à le croire authentique, et pour cela il a fallu canoniser son origine ; parce qu'on sçavoit que l'usage de la représentation des mistères dans les fêtes solennelles venoit des croisades, on a dit que le S. Suaire en venoit aussi. Mais jamais nos pères ne l'ont pensé avant le XVI^e^ siècle, et ce qui me le persuade, c'est le peu de cas qu'ils en ont fait jusqu'à l'an 1534.

Tandis que d'autres reliques moins prétieuses étoient conservées dans des reliquaires d'or et d'argent, et qu'on les exposoit à la vénération des fidèlles, le S. Suaire étoit [70 v^o^] relégué au jubé dans une caisse de bois. En vérité ce seroit faire injure à la piété de nos pères, excessive sur tant d'autres choses, que de penser qu'ils traitoient ainsi avec connoissance le véritable Suaire de Jésus-Christ. Disons les choses comme elles sont : ils ne le regardoient pas comme tel, parce qu'il

306. *Liber III decretalium*, titulus I : *De vita et honestate clericorum* ; [édition intégrale dans *Codex diplomaticus Maioris Poloniae*, vol. 1, Poznań, Kraszewski, 1877, p. 57-58, § 55].

307. Concilium Basileense, 21° cap. : *De spectaculis in ecclesia non faciendis* ; [éd. *Monumenta conciliorum generalium seculi decimi quinti. Concilium Basileense. Scriptorum*, tome 2, Vindobonae, Typis officinae Aulae et Status, 1873, p. 804-805. Le document date de juin 1435].

n'étoit pas encore miraculeux, et qu'ils avoient, pour ainsi dire, encore sous les yeux l'usage auquel on l'avoit employé annuellement.

Les partisans de l'authenticité du S. Suaire répondent à cela par un grand lieu commun, qu'il s'étoit égaré dans des tems de guerre et d'embrasement, et qu'en 1517[308] il fut découvert dans un coin de l'église par une lumière extraordinaire. Mais si cela étoit comme on veut le dire, auroit-on laissé le S. Suaire dans un lieu si peu convenable à sa dignité, et d'où il ne fut tiré que 17 ans après ? Voici comme ce dernier fait est raconté dans une vieille chronique des fastes de notre église : *Anno 153[4] mense octobri SS. Christi sudarium in satis humili loco positum, videlicet in theca lignea ad* [71 r°] *pedes Crucifixi imaginis super iuboeum apposita, in sacello sancti Maimbodi decentissime reconditur, procurante Leonardo de Grueriis*[309]*, archidiacono Salinensi, canonico et officiali Bisuntino*. On dit que ce chanoine avoit été miraculeusement guéri par l'attouchement de notre S. Suaire qu'on portoit alors dans la ville chez les malades.

Et que sçai-je moi ? Puisque l'office se faisoit dans l'église de S. Étienne et dans celle de S. Jean séparément, même après la réunion des deux chapitres[310], si la représentation du jour de Pâques étoit la même dans l'une et dans l'autre de ces deux églises ; et si on la faisoit en même tems, elles ont dû avoir chacune leur S. Suaire. Celui de S. Étienne a pu s'égarer et peut-être périr dans l'embrasement qui arriva à cette église l'an 1349 et il ne nous est resté que celui de S. Jean pour nous consoler de la perte de l'autre.

Quoiqu'il en soit de ce double S. Suaire, celui que nous avons est un dépôt prétieux qui mérite toute notre vénération et que Dieu [71 v°] a voulu rendre fameux dans les deux derniers siècles par des miracles. Aussi, on établit une confrérie du S. Suaire l'an 1549[311], et alors on composa la messe que nous avons dans nos missels. L'office s'en fit

308. [Date correspondante à celle que François d'Orival propose.]

309. [Léonard de Gruyères.]

310. [C'est-à-dire après 1253.]

311. [La décision d'instituer une confraternité date de 1544 et, selon d'autres sources, elle vit le jour officiellement en 1547.]

plus tard : on l'inséra pour la première fois dans le bréviaire de M. Ferdinand de Rye[312]. Et telle est l'histoire de son culte dans l'église de Besançon. Mais voilà en tout une suite de faits exactement liés, qui tous ensemble déposent contre son authenticité et dont il résulte que le préjugé que j'attaque n'a commencé qu'au XVI^e^ siècle.

Cinquième preuve : le S. Suaire n'existoit pas dans les premiers siècles.

Assurément si le S. Suaire étoit plus ancien que le tems de son ostension, ou ce qui revient au même, plus ancien que le tems auquel la représentation de Pâques a commencé dans notre église, si dans les premiers siècles il avoit existé quelque part, nous en aurions des indices ; et j'ai déjà insinué qu'aucun poète, aucun écrivain ecclésiastique n'en avoit parlé, et qu'il avoit été parfaitement inconnu dans toute l'Église. Le vénérable Bède, autheur anglais du VIII^e^ siècle, est le premier et le seul qui ait parlé d'un S. Suaire[313] ; et ce qu'il en a dit sur les relations d'Arculphe, évêque de France, écrites par Adaman, [72 r^o^] a tout l'air d'une fable ridicule. Bède a travaillé souvent sur de faux mémoires et sa chronologie n'est pas exacte dans le fait dont il s'agit, si on veut qu'Arculphe en ait été le témoin oculaire. Mais sans vouloir le critiquer ici, et en supposant ce qui est en question, sçavoir que le S. Suaire dont Arculphe fit cette relation à Adaman étoit le véritable Suaire de Jésus-Christ ; que jusqu'au VII^e^ siècle il fut secret, et qu'ayant été volé par des Juifs, il les enrichit de père en fils ; qu'il fut cédé ensuite par testament à un de leurs descendans pour supplément à tout le reste de la succession ; que ce Juif en fut saisi et que les chrétiens le lui disputèrent ; enfin que par épreuve Mahuvias, kalife des Sarasins, le fit jetter au feu d'ou il échappa miraculeusement ; en supposant, dis-je, tout cela, voilà ce vrai Suaire devenu fameux en Palestine ; et qu'on nous dise ce qu'on en fit ensuite ! Quel autre miracle a-t-il fait ? Quel autheur en a parlé ? Quelle mention en fit-on

312. [Ferdinand de Longwy, dit de Rye, archevêque de Besançon (1586-1636). Il travailla à une nouvelle édition du Missel, du Bréviaire et du Rituel du diocèse.]

313. BEDA [VENERABILIS], *Liber de locis sanctis*, c. 4 ; [éd. P. GEYER, *Itinera Hierosolymitana saeculi III-VIII*, Vindobonae, Tempsky, 1898].

au tems des Iconoclastes où il étoit si important de le produire et où il auroit presque fait décider la question, si on eut prouvé son authenticité et ses miracles ?

On étoit alors assez crédule pour être persuadé que l'image de Jésus-Christ qu'on gardoit à Édesse étoit authentique, comme à Besançon [72 v°] on est persuadé que le S. Suaire est le vrai Suaire de Jésus-Christ. Abgare, dit S. Jean Damascène[314], vouloit avoir le portrait de Jésus-Christ, et il envoya un peintre pour le tirer. Mais il sortoit de son visage une lumière si éblouissante que le peintre en fut presque aveuglé. Jésus-Christ prit alors le coin de son manteau et il imprima son visage sur cette étoffe qu'il envoya à Abgare avec la lettre apocryphe rapportée par Eusèbe[315]. Voilà comme les fables vont toujours croissant. Évagre est le premier qui ait parlé de cette image[316] : elle a pourtant fait grand bruit par la suite, et non seulement S. Jean Damascène l'a citée pour le culte des images, mais on la cita encore dans le septième concile général, parmi quantité d'autres monumens ecclésiastiques dont on tira des preuves contre les Iconoclastes[317].

Exceptés les deux légats du pape[318], tout le concile étoit composé d'Orientaux au nombre de plus de 350, tant évêques que prêtres et abbés. Si dans quelques-unes des églises orientales, on avoit eu un S. Suaire miraculeux et qu'on eut regardé comme le vrai Suaire de Jésus-Christ, il est impossible que tant de pères assemblés pour justifier le culte des images aucun n'ait fait mention de celle-cy, et que par conséquent aucun n'en ait eu la moindre connoissance. [73 r°] Après tout, le S. Suaire dont parle Bède étoit aussi digne et aussi authorisée que l'image d'Édesse, et la preuve qu'on en eut tirée eut été aussi convaincante : pourquoi donc n'en fut-il pas question ? C'est qu'au fond le récit de Bède est fabuleux et qu'on n'avoit pas alors en

314. [IOANNES DAMASCENUS], *Oratio de imaginibus* [*III*, 1,33].
315. EUSEBIUS [CAESARIENSIS], *Historia* [*ecclesiastica*], I,13.
316. EVAGRIUS [SCHOLASTICUS], *Historia* [*ecclesiastica*], IV,27.
317. Concilium Nicaenum II, act. 5, an 787 ; [éd. I. D. MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, vol. 12, Zatta, Florentiae 1766, col. 963].
318. [Adrien I.]

Orient le vrai Suaire de Jésus-Christ, ou que si on l'avoit eu du tems de Mahuvias[319] (an. 659), il avoit péri peu après par la main de quelque Iconoclaste, et avant la tenue du concile.

Ce n'est pas tout : si on veut après tant de preuves que le S. Suaire de Bède subsiste encore, et que ce soit celui de Besançon, qu'on nous dise au juste quand, d'où, comment, et par qui il est parvenu jusqu'à nous. Nous sçavons par qui nous avons reçu le bras de S. Étienne ; et quand nous ne le saurions pas, le S. Suaire est une relique d'une classe bien supérieure et dont il est impossible d'ignorer l'origine.

En effet, il seroit bien surprenant que dans une église comme celle-cy, qui conserva toujours la foi et la piété de ses pères, on ignore un événement aussi intéressant et qui fait son plus beau privilège. On a beau dire au hasard et sans preuves que nous avons perdu les actes originaux de la [73 v°] translation et de l'authenticité du S. Suaire, après tant d'autres actes plus anciens et moins prétieux, et en particulier celui de Jean de Corcondrai que j'ai cité[320], et le S. Suaire lui même subsistent encore : et paroit-il vraisemblable qu'on l'ait si longtems oublié, et qu'il ait fallu un miracle pour le retrouver ?

Sixième preuve : les miracles.

À Dieu ne plaise que je veuille combattre ici la vérité de tous les miracles qu'on attribue au S. Suaire dès le XVI^e^ siècle : je dis de tous, car il y en a eu plusieurs qui sont bien avérés et qu'on ne peut révoquer en doute sans établir une espèce de pirrhonisme. Mais qu'il me soit permis de faire sur ce point quelques réflexions.

La première, c'est qu'on n'en voit plus tant de nos jours. Néanmoins, c'est toujours la même dignité dans cette relique et la même vertu ; et on trouve autant de foi dans quelques bons chrétiens qui l'honnorent maintenant que dans ceux qui vivoient il y a cent ans et deux cens ans, et peut-être plus de crimes à punir que dans les autres.

La seconde est que tant de miracles à la fois détruisent plutôt son authenticité qu'ils ne la prouvent. Car si la vertu miraculeuse du

319. [Le calife omeyyade Muʿawiya ibn Abi Sufyan.]
320. [Il fait référence à celui de Jean de Corcondray cité plus haut.]

S. Suaire a été si féconde dans les derniers [74 r°] siècles, pourquoi a-t-elle été stérile pendant 1 500 ans ? On avoit besoin de miracles dans les premiers siècles de l'Église, parce qu'il falloit établir la religion de Jésus-Christ et les reliques des saints martyrs en faisoient à tous momens. Les Pères et les historiens se plaisent à les raconter. Où sont décris ceux du S. Suaire ? Quels oracles a-t-il fait taire ? Quels démons a-t-il chassés des corps qu'ils possédoient ? Quels malades a-t-il guéri ? Quelles idoles a-t-il brisées ? Quoi ? Il se sera borné à enrichir secrettement une famille juive qui l'avoit volé et qui retenoit injustement un dépôt appartenant de droit à toute l'Église et qu'on auroit dû exposer à la vénération publique et au culte de tous les fidelles ? Tandis que le bois de la vraie croix a tant fait de bruit dans le monde, qu'on sçait mille circonstances miraculeuses dont elle fut découverte[321] et dont elle se reproduisoit en faveur des fidels, à mesure qu'on leur en distribuoit des parcelles, qu'à présent même nous pourrions compter de siècle en siècle presque toutes les mains par où elle a passé : le S. Suaire qui aura été teint du même sang que la croix sera demeuré enseveli dans quelque coin de la Palestine sans que personne en ait parlé et sans y opérer aucun prodige ?

[74 v°] Il n'en est pas des Églises grecques comme de l'Église de Besançon. Les premiers tems de notre histoire ecclésiastique sont aussi incertains et peut-être plus fabuleux que les commencemens de la monarchie françoise et que l'histoire de la première race de nos rois. Il n'y a qu'à jetter les yeux sur les pièces originales que nous prétendons qui nous en restent et examiner de sang froid le peu de faits qu'on peut recevoir pour certains. Excepté Celidonius, qui vivoit au V^e^ siècle, la tradition toujours peu sûre dans les faits particuliers et non intéressants, quand elle est si éloignée, ne nous a conservé que les noms de nos premiers archevêques, sans aucun événement : et encore que d'embarras dans leur succession, et que d'incertitude dans leur nombre ! Mais les historiens grecs ont pris soin d'écrire mille choses bien moins remarquables que ne seroient le bonheur qu'auroient eu

321. SS. CYRILLUS HIEROSOLYMITANUS, [*Catecheses ad illuminandos*, 4,10], et PAULINUS NOLANUS [*Epistulae*, 31].

leurs églises de posséder le vrai Suaire de Jésus-Christ et de jouir de ses miracles. Leur silence sur ce point est une preuve qu'ils n'en ont point eu à raconter ; et si dans ces tems de ferveur et qui demandoient des miracles, notre S. Suaire – dont je suppose encore toute l'antiquité – n'en faisoit aucun, ce n'est donc pas le vrai Suaire de Jésus-Christ.

[75 r°] La troisième de ces réflexions, et qui est bien solide, c'est que nul de ces miracles, y en eut-il une infinité, ne prouve autre chose que la sainteté du culte qu'on rend au S. Suaire comme à une image de Jésus-Christ. Dieu peut manifester sa gloire où il lui plaît et comme il lui plaît. Une prière fervente faite avec foi devant une croix de bois peut toucher son cœur et en obtenir un miracle pour récompense. Le culte des images est solidement établi dans l'Église, il fait même une partie de notre foi. Et puisque nous voions des images de la Ste Vierge et des Saints qui ont été miraculeuses et qui le sont encore quand on les honnore, ce qui prouve qu'on peut les honnorer, pourquoi une image de Jésus-Christ ne le seroit-elle pas ? Et voilà la source des miracles du S. Suaire : c'est le culte particulier qu'on lui a rendu au XVI^e^ siècle et qu'on lui rend encore ; et ce culte les miracles le justifient, mais non pas l'authenticité de cette relique.

Peut-être que si par une erreur de fait on honnoroit dans quelque Église particulière de fausses reliques, comme seroient des ossemens trouvés au hasard et qu'on attribueroit à quelque Saint vrai ou faux, jamais il ne s'y feroit des miracles, parce que ce culte seroit en lui-même un culte faux et [75 v°] superflu, que la bonne foi excuseroit dans les hommes et que Dieu qui sçait tout n'authoriseroit pas en le récompensant par de vrais miracles.

Néanmoins, qu'on y prenne garde, 1° : les PP. Bollandistes sont d'un sentiment contraire, fondés sur des preuves de fait et d'expérience qui sont toujours au-dessus des preuves de raisonnement. Ils croient que Dieu a récompensé quelquefois par des miracles la bonne foi et la piété crédule de ceux qui honnoroient de fausses reliques. 2° : Que leur opinion soit vraie ou fausse, cela ne fait rien par rapport au S. Suaire. Est-ce une véritable relique ? Non. Mais c'est réellement une image de Jésus-Christ, et il y a une différence infinie entre une image, celle de la

croix par exemple, ou d'un Saint reconnu et avéré, et des reliques supposées. Le culte qui se termine d'abord à l'image va toujours jusqu'au prototype auquel l'image a un rapport essentiel ; au lieu que de fausses reliques n'ont absolument qu'un rapport imaginaire avec les Saints à qui on les attribue parce que le S. Suaire représente Jésus-Christ, en l'adorant c'est son image, c'est lui-même qu'on adore et qui authorise cette [76 r°] adoration par des miracles ; tous ces miracles n'annoncent rien de plus, et pourtant ce qu'on sçait dire de mieux pour prouver que le S. Suaire est authentique, c'est qu'il a fait bien des miracles.

Mais dans quel tems les a-t-il donc fait, ces miracles ? Qu'on se souvienne que dans le XIV^e^ et le XV^e^ siècle le S. Suaire servoit à la représentation de Pâques et que jusqu'en 1517, il gisoit obscurément dans un coin de l'église, égallement oublié et du peuple et du clergé. Il faut se crever les yeux pour ne pas voir que jusques-là on ne le soupçonnoit pas d'être authentique. Mais dès lors on a jugé faussement qu'il n'y avoit que le vrai Suaire de Jésus-Christ qui pût être miraculeux, comme encore bien des gens le jugent aujourd'hui. Et voilà donc la cause de l'erreur, voilà comme l'ignorance a divinisé le S. Suaire ; c'est à elle que nous sommes redevables du faux préjugé que j'attaque, lequel, comme j'ai dit, n'a pu commencer qu'au XVI^e^ siècle. L'époque des miracles du S. Suaire, si on l'examine, [76 v°] contredit donc sa prétendue authenticité bien mieux que cette foule de miracles ne la prouve.

Concluons encore que c'est pour ne pas faire réflexion sur ce que les Évangélistes racontent de la sépulture de Jésus-Christ, et pour vouloir confondre la manière dont les Juifs ensevelissoient leurs morts avec celle dont nous ensevelissons les nôtres, qu'aujourd'hui bien des gens croient que notre Seigneur a été embaumé dans un grand Suaire. Ils sont éblouis par ce texte et par d'autres semblables : *Involvit illud in sindone munda et posuit illud in monumento*[322]. Ils s'entêtent du sens ordinaire de ces mots latins *linteis*, *linteamina*[323]. Ils croient que le mot

322. Matth. 27,59.
323. Ioan. 19 et 20 ; Luc 24,12.

françois suaire doit se rendre en latin par ce mot *sudarium* simplement ; et en tout cela ils se trompent. Le mot suaire vient plutôt du latin *suere*, qui signifie coudre[324] ; la coutume des Romains étant de brûler les corps, ils ne pouvoient avoir dans leur langue aucun mot [77 r°] qui répondit exactement à notre mot suaire, lequel signifie une de nos choses d'usage.

Enfin, nos pères avoient le S. Suaire, ils voioient ses miracles, ils n'envisageoient plus cette image que d'un œil timide ; et que sçai-je s'ils n'avoient pas cru faire un crime d'en soupçonner la supposition et faire des recherches sur son authenticité ? Ils souhaitoient d'ailleurs que ce fut le véritable Suaire de Jésus-Christ et nous le souhaitons nous-mêmes. En faut-il davantage pour se laisser prévenir ? Mais aussi que pouvons-nous croire après tant de preuves qui sont, à mon gré, poussées jusqu'à la démonstration ?

Ce n'est pas sur les désirs d'une piété tendre et peu éclairée qu'on doit juger de la vérité de ces sortes de choses ; ils peuvent tromper dans tout ce que la foi ne nous enseigne pas et de tout [77 v°] tems ils ont été la source de mille pieux préjugés, dont on ne s'est désabusé qu'à la longue et dans des siècles plus éclairés, quoique peut-être moins chrétiens. Par exemple, on a cru longtems l'authenticité du voile de la Véronique et de la Sainte Face. On sçavoit au juste toute la généalogie de celui qui est à Rome ; on en comptoit mille prodiges, à commencer dès le tems de l'empereur Tibère qui, comme on le prétendoit, avoit été miraculeusement guéri de la lèpre par son attouchement ; et à présent personne ne doute que ce ne soit une relique supposée à laquelle deux mots mal entendus[325] ont donné créance, et qui est néanmoins digne de notre culte, parce qu'elle est l'image de Jésus-Christ.

Honnorons donc celle qu'on voit dans notre S. Suaire et tenons-nous en là. Elle est bien capable de toucher un cœur chrétien, en imprimant dans nos esprits et en nous mettant pour ainsi dire sous les yeux le mistère sanglant des souffrances [78 r°] du Sauveur et de sa mort ; celui de la sépulture, et celui surtout de sa résurrection glorieuse.

---

324. [*Sudarium* vient en réalité de *sudor*, c'est-à-dire sueur.]
325. *Vera icon*.

Appendix 1 : Généalogie de la famille De la Roche selon Jules Chifflet

Jules CHIFFLET, *Nobiliaire de Franche-Comté*. Bibliothèque municipale de Besançon, Ms Chiflet 185, p. 333-337.

La Roche des ducs d'Athènes et de Thèbes

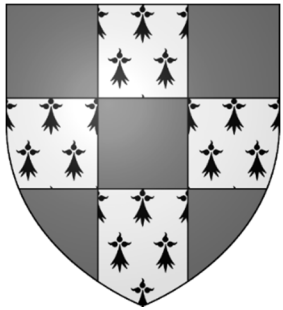

Les voyages du levant ont causé d'estranges événemens, et entre autres celuy que je raconteray ci après ne sera pas des moindres.
En la France-Comté de Bourgongne il y avoit une famille fort noble, surnommée de la Roche, en la latin *de Rupe*, qui avoit pris son nom du chasteau à environ deux lieues de Besançon, devers Bellevaux, abbaye de l'ordre de Cisteaux. Or environ l'an 1200, lors que la plus part de la noblesse des Gaules passa à la conqueste de l'empire grec, un gentilhomme de ce surnom appellé Othon y fut avec les autres, et eut par sa part en la division de l'empire les duchéz d'Athènes et de Thèbes. Il y a des marques en plusieurs autheurs et de luy et de sa lignée ; mais de la façon comment il devint si puissant, ni du miracle qui y arriva, duquel Albéric parle en sa *Chronique*, pour le moins en général, je n'ay pas trouvé mention en aucune part. Voici donc ce que j'en ay peu rejoindre, pour ne pas perdre la mémoire d'une famille de si grande renommée.

1 : Pontius de Rupe, ou de la Roche, estoit un seigneur de Bourgongne, vivant en l'an 1190 (tiltre de l'abbaye de la Charité) qui devint mémorable par l'agrandissement de son fils : il fut un grand bienfacteur [334] des abbayes de l'ordre de Cisteaux, tellement qu'à sa mort il y eut grand différent entre les monastères de la Charité et de Lieu-Croissant du mesme ordre pour le droit de sa sépulture. Il espousa ..... et en eut ce fils de miracle, nommé :

2 : Othon (ou Othes) de la Roche, mentionné par le moine Albéric en sa *Chronique* soubs l'an 1205 en ces termes : "Otto de Rupe, cuiusdam nobilis Pontii de Rupe in Burgundia filius, quodam miraculo fit dux Atheniensium atque Thebanorum". Jusques à présent je n'ay peu descouvrir quelle fut cette merveille ; mais il est certain que sa postérité en jouit quelques années, et qu'il procréa un fils et une fille :

3.1 : Guillaume de la Roche duc d'Athènes, mentionné ci après plus particulièrement.
3.2 : ..... de la Roche, espousa : 1) Guillaume de Montferrat, roi de Thessalonique, fils de Boniface, marquis de Montferrat, sans enfans ; 2) puis, en second lit, elle se remaria à Nicolas de Saint-Omer, cinquisme fils de Guillaume de Saint-Omer, et de Ide d'Avesnes, et de celui-ci elle procréa :

4.1 : Bilas de Saint-Omer espousa la dame de Thèbes et en eut Nicolas, Othon et Jean. Nicolas hérita et espousa la princesse d'Achaïe.
4.2 : Guillaume de Saint-Omer mourut sans lignée, devant son frère.

3.1 : Guillaume de la Roche, duc d'Athènes, est mentionné par Baudouin d'Avesnes en son livre de généalogies manuscrites avec tous les enfans de sa sœur, en ces termes : "Quintus, nomine Nicolaus, cum aliis ivit in Graeciam, et ibi duxit uxorem reginam Thessalonicae, sororem Wilelmi de Rupe ducis Athenarum, ex qua duos genuit filios, quorum primogenitus, nomine Bilas, fratre

suo Wilelmo sine haerede defuncto, [335] uxorem ducens dominam Thebarum, tres filios ex ea genuit, Nicolaum, Ottonem et Ioannem. Hic Nicolaus patri succedens, uxorem duxit Achayae principissam".
De ce Guillaume doit estre fille, ou petite fille, une qui fut mère de Gauthier de Brienne, quatriesme du nom, comte de Brienne et de Liche, seigneur de Piney, qui se qualifioit duc d'Athènes, et femme par conséquent de Hugues, comte de Brienne et de Liche. Gauthier IV susdit épousa Jeanne de Chastillon, fille de Gaucher de Chastillon, comte de Porcean, connestable de France, et d'Isabelle de Dreux. Il en eut les enfans suyvans :

5.1 : Gauthier, ou Gaucher de Brienne, duc d'Athènes, comte de Brienne et de Liche, connestable de France, mourut à la bataille de Poitiers l'an 1361 sans enfans, selon les frères de Saincte Marthe en la troisiosme édition de l'*Histoire de la maison de France*, tom. 2 ., fol. 872[326].
5.2 : Isabelle de Brienne espousa Gautier seigneur d'Enghien, fils d'un autre Gautier, et d'Yolend de Flandres, dont elle procréa les enfans qui suivent :

6.1 : Sigier, ou Sohier, seigneur d'Enghien duc d'Athènes par la succession de son oncle maternel ; qui fut père de Gautier duc d'Athènes, mort sans enfans.
6.2 : Louys, seigneur d'Enghien, comte de Conversan et de Brienne, frère de Sohier susdit.
6.3 : Guy, seigneur d'Arges et d'Athènes et autres terres, frère de Soyer et de Louys ; espousa Bonne, dame de nation grecque, de laquelle il eut diverses terres en Grèce, et d'elle il procréa une seule fille, nommée pareillement Bonne d'Enghien, mariée en premières nopces à Pierre Cornare, gentilhomme vénetien : et en secondes à N..... Portaleon.

326. [E. et L. SAINCTE-MARTHE, *Histoire généalogique de la maison de France*, tom. 2, Paris, Buon, 1647, p. 872.]

Il faut noter que Pierre Colins en son *Histoire* des seigneurs [336] d'Enghien, pag. 61, parle de cette duché d'Athènes comme mal informé de tous points[327]. Et pour les armes, qu'ils portent herminées comme au commencement de ce petit discours, je les ay tirées de la généalogie originelle, escrite en Italie et manuscrite en velin, de Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Conversan, dressée par Saint-Paul le héraud du mesme prince.

Jérosme Çurita en ses *Annales d'Arragon*, au 6e livre de la première partie, chapitre 19, cite un historien nommé Montaner, qui avoit esté en la Morée soubs l'an 1315 avec l'infant don Fernando de Maillorque, et estoit fort son favory et dit que cet autheur raconte la conqueste de la duché d'Athènes en cette façon : à scavoir que deux cens ans auparavant le duc de Bourgongne et le comte de la Marche, son frère, tous deux petits fils du roy de France, allèrent au Levant, au temps qu'un certain Andronicus, fils bastard de l'empereur de Constantinople, estoit duc d'Athènes, prince de la Morée, seigneur de la Sola et de Negrepont ; que ce mesme Andronicus s'estoit revolté contre son père et contre l'Église romaine, estant favorisé du despote de Larta. Tellement que les deux princes Bourguignons susdits, survenans avec leur noblesse fort nombreuse et trouvans cet Andronique revolté contre l'Église et contre son père, résolurent de se rendre maistres de ses états. Montaner dit aussi qu'ils habitèrent la ville de Patras, en Achaïe ; et adjouste que finalement Andronique fut défait par les chrestiens en bataille, comme aussi le despote de Larta, son confédéré moyennant quoy ses biens furent partagéz entre les susdits deux frères, et leur noblesse, qui estoit grande. Le duc fut prince de la Morée, et le compte de la Marche, duc d'Athènes ; mais que finalement les Catalans survenans avec une grosse armée les surprindrent et les destruisirent tous en un jour et mesme qu'ils tuèrent le comte de [337] Braine, qui demeura ainsi vaincu.

327. [P. COLINS, *Histoire des choses les plus memorables advenues en l'Europe*, Tournai, Quinqué, 1643[2], p. 61. En effet, cette page contient des erreurs historiques.]

Tout ce discours ne s'accorde guères avec ce qu'escrit Geofroy de Villehardouin, qui a escrit particulièrement cette conqueste de l'empire grec, et je ne trouve rien de véritable en ce que le Catalan escrit, que quant à la destruction de la postérité des Bourguignons par les Catalans, qui survindrent ; et il est fort vray semblable qu'au lieu de comte de la Marche, il veut dire comte de la Roche : ce qui possible seroit attribué à miracle par le moine Albéric.

Des ce que dessus, j'ay trouvé certains mémoires dresséz par un advocat de Baulme-les-Nonnes[328], où est déduite la descente de la maison de la Roche en la forme suyvant, bien entendu que c'est le ceux du mesme nom qui demeurèrent en Bourgongne.

328. [Aujourd'hui Baume-les-Dames.]

Appendix 2 : Jerónimo Zurita, *Anales de Aragón*, livre 6, chap. 19

Ed. ÁNGEL CANELLAS LÓPEZ, *Anales de la Corona de Aragón*, vol. 3, Zaragoza, Institución Fernando el Católico, 1972.

> Porque en lo precedente se hace mención que el infante don Fernando de Mallorca estaba en Clarencia, ciudad muy nombrada del principado de la Morea, no será fuera de propósito escribir en este lugar la empresa que en el mismo tiempo siguió este príncipe de cobrar aquel estado que pertenecía legítimamente a la infanta doña Isabel su mujer, con quien poco antes se había casado, y lo que allí sucedió, conforme a lo que Ramón Montaner escribe en sus historias. Tuvo este autor grande noticia de las cosas de aquellos estados por el tiempo que residió en ellos con la compañía de catalanes, y por tener particular cuenta con los negocios del infante, porque fue muy privado y favorecido suyo; y así no se debe olvidar lo que dice del origen de los príncipes de la Morea y de los duques de Atenas; mayormente que no sé yo que haya autor que así lo escriba tan en particular ni nuestro ni extranjero. Dice que, docientos años había que ciertos señores del reino de Francia fueron a ultramar en expedición y peregrinaje de la tierra Santa; y que eran en número de mil caballeros y muchas compañías de gente de pie, cuyos principales caudillos eran el duque de Borgoña y el conde de La Marcha su hermano, nietos del rey de Francia; y recogiéronse en el puerto de Brindez. De allí hicieron vela la vía de Levante: y el tiempo les fue tan contrario que volvieron a la ciudad de Clarencia. Era entonces príncipe de la Morea y duque de Atenas y señor de La Sola y de Negroponto, un hijo bastardo del emperador de Constantinopla llamado Andrónico, que se había rebelado contra su padre y contra la sede apostólica romana, favoreciéndose del déspoto de Larta; y estando con ellos en guerra, hallándose en aquel puerto, determinaron de tomar la defensa de la iglesia y del imperio, y

dióseles la conquista de lo que pudiesen ganar. Estos señores – dice Montaner – que poblaron una ciudad que se dijo Patrax y erigióse iglesia metropolitana en ella que fue la que en Acaya antiguamente se dijo Patre. Juntando Andrónico sus gentes y las del déspoto de Larta vino sobre ellos y dióles batalla, en la cual fue vencido y murió con toda su caballería; y ganaron los franceses toda la tierra y estado que tenía, porque se rindieron por ser aquel tirano muy mal quisto. Estos dos hermanos se repartieron la tierra: y el duque fue príncipe de la Morea, y el conde de La Marcha duque de Atenas; y cada uno dellos tenía su estado libre de todo reconocimiento; y dieron las baronías y lugares que eran de señores a sus caballeros; y fueron todos heredados en la Morea y muchos otros sus deudos que fueron de Francia. Ellos y sus decendientes y los barones que quedaron en su tierra casaron siempre con las casas más principales de toda Francia y de la Provenza; y era muy lucida caballería toda aquella francesa que había en la Grecia y en la Morea y en Negroponto; y permanecieron siempre tanto en el lenguaje y gentileza de su nación que parecían -según este autor dice- ser la flor de Francia. Y conserváronse en este estado hasta que la compañía de los catalanes los acabaron todos en un día, que no escapó ninguno cuando el conde de Brena fue vencido y muerto.

Table des matières

Préambule 7

Le suaire de Besançon : de quoi s'agit-il ? 9

Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon, en faveur de son authenticité 31

Résumé de la Dissertation "pour" 34
Pierre-Joseph Dunod historien 40
Othon de la Roche et le suaire 44
Conséquences de la falsification de Pierre-Joseph Dunod, jusqu'à nos jours 57

Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon, contre son authenticité 77

Résumé de la Dissertation "contre" 81
Valeur de la *Dissertation* 84

Édition des textes 87

Dissertation sur le Saint Suaire de Besançon 89

Préface 89
Le prix du St. Suaire 89
Le bonheur de la ville de Besançon de posséder un si grand trésor 90

Avertissement 91

Première Partie : Les preuves de la vérité du St. Suaire de Besançon 105
Première preuve : la tradition de l'Église de Besançon 105
Seconde preuve : l'histoire du St. Suaire 108
L'histoire du St. Suaire 112
Note 1 sur la famille d'Othon de la Roche 118
Note 2 sur la famille de Guillaume de Champlite, etc. 119

Troisième preuve : la perpétuité de la foy catholique et de la discipline eclésiastique dans l'Église de Besançon 120
La conclusion *126*
Quatrième preuve : l'autenticité du St. Suaire 127
Cinquième preuve : la conformité de ce Suaire avec tout ce que les prophètes, l'Évangile, les saints Pères et les docteurs de l'Église nous ont représenté de la personne de Jésus-Christ 129
La peinture du S. Suaire *129*
Description de la forme du S. Suaire de Besançon *130*
Sixième preuve : la vivacité des cinq playes qui sont au St. Suaire, avec l'intégrité de ce Suaire qui ne s'use point depuis tant de siècles 133
L'intégrité du St. Suaire *135*
Septième preuve : le Suaire dans lequel on envelopa le sacré corps de Jésus-Christ après sa mort n'est en nul endroit du monde s'il n'est à Besançon 136
Huitième preuve : les miracles que Dieu a opéré par le St. Suaire 137

Seconde Partie : La vérité du St. Suaire de Besançon par la solution des objections 141
Première objection 141
Seconde objection 146
Troisième objection 148
Quatrième objection 149
Cinquième objection 149
Sixième objection 151
Septième objection 153
Huitième objection 154
Conclusion 156

Dissertation qui prouve que le Saint Suaire de Besançon n'est pas authentique 157

Première preuve : de la supposition du S. Suaire. L'histoire de la sépulture du Sauveur 157

Seconde preuve : l'empreinte du S. Suaire 164

Troisième preuve : la nouveauté du S. Suaire 169

Quatrième preuve : l'origine et la translation du S. Suaire telle qu'on la suppose et son ostension 171

Cinquième preuve : le S. Suaire n'existoit pas dans les premiers siècles 178

Sixième preuve : les miracles 180

Appendices 185

Généalogie de la famille De la Roche selon Jules Chifflet 185

Jerónimo Zurita, *Anales de Aragón*, livre 6, chap. 19 190

Table des matières 193

Au cours de la première moitié du XVI^e siècle apparut à Besançon un suaire qui reportait l'image du Christ mort. Selon une tradition qui se répandit aux environs de 1750, le chevalier **Othon de la Roche** avait pris possession en 1204, au cours de la quatrième croisade de Constantinople, de ce suaire qui fut amené en France. La légende devint tellement notoire qu'elle supplanta celles qui avaient été inventées lors des deux siècles précédents. Pendant la Révolution, on vit dans le suaire de Besançon une simple peinture et il fut détruit. Au XX^e siècle, sa légende fut reprise à propos d'un autre suaire, celui qui se trouve de nos jours à Turin, donnant naissance à une histoire tout à fait rocambolesque : le suaire qui se trouve aujourd'hui à Turin ne serait en fait que celui de Besançon qui aurait été remplacé frauduleusement par une copie lors de l'incendie de la cathédrale de la ville en 1350.

Ce livre raconte la véritable histoire du suaire de Besançon et la création des fausses légendes médiévales le concernant. Il apparaît que l'entreprise d'Othon de la Roche fut inventée, sur la base de documents falsifiés, par l'auteur d'un écrit anonyme contenu dans le manuscrit 826 de la Bibliothèque d'étude et de conservation de Besançon ; ce manuscrit contient aussi un autre écrit, tout autant anonyme, qui, lui, nie l'authenticité de la relique. Le lecteur trouvera ici la transcription intégrale du manuscrit, accompagnée d'un commentaire historique, et découvrira l'identité des deux auteurs jusqu'ici inconnus : le jésuite Pierre-Joseph Dunod (1646-1725) et l'abbé Jacques-Joseph Trouillet (1716-1809).

Andrea NICOLOTTI *est historien du christianisme à l'Université des Études de Turin. Il est spécialisé dans l'étude du christianisme ancien, de l'histoire de la liturgie et du culte des reliques. Il est l'auteur de plusieurs livres :* Esorcismo cristiano e possessione diabolica tra II e III secolo *(Brepols, 2011) ;* I Templari e la Sindone. Storia di un falso *(Salerno, 2011) ;* From the Mandylion of Edessa to the Shroud of Turin *(Brill, 2014) ;* Sindone. Storia e leggende di una reliquia controversa *(Einaudi, 2015).*

ISBN 978-2-9546172-4-4